

PRÉFACE

SUR LES ACTES DES APOTRES

A la suite des quatre Evangiles vient, en s'y rattachant d'une manière admirable, l'histoire des Apôtres. Suivant le témoignage unanime des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, nous en sommes redevables à l'auteur du troisième de nos Evangiles, à saint Luc. Ce livre contient l'histoire de l'Eglise naissante durant un espace d'environ trente ans, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la première captivité de l'apôtre saint Paul à Rome, et il se divise en deux parties. Dans la première partie (chap. 1-13), l'auteur sacré trace le récit de la descente du Saint-Esprit, des premières conversions des Juifs dans la Judée et les contrées voisines qu'opérèrent la prédication et les miracles des Apôtres et des disciples, particulièrement de saint Pierre, de la mort de saint Etienne et de saint Jacques-le-Majeur, de la conversion à la foi de l'intendant des trésors de Candace, reine d'Ethiopie, et du centurion Cornélius, des persécutions que les Apôtres et les autres fidèles eurent à essayer de la part des Juifs, et du changement miraculeux du persécuteur Saul en l'apôtre Paul. La deuxième partie (chap. 13-28) traite exclusivement de ce qui regarde l'histoire de saint Paul, de ses voyages pénibles, remplis de dangers, et fréquemment réitérés dans la Judée, dans l'Asie Mineure, en Grèce et dans les îles adjacentes; de sa déportation à Rome et du séjour de deux ans qu'il fit dans cette ville comme captif, ce qui forme la conclusion du livre.

Relativement à l'époque où saint Luc composa cette histoire, on est loin d'avoir rien de certain. Ce que l'on peut toutefois admettre avec une entière certitude, c'est que, d'une part, elle ne parut point avant la première captivité de saint Paul à Rome (l'an 62 de J.-C.), puisque cette captivité est rapportée à la fin du livre, et que, d'autre part,

elle ne peut être antérieure à la publication de son Evangile, puisque lui-même il appelle son Evangile sa première narration par rapport au livre des Actes des Apôtres (*Act. 1, 1*).

Le livre des Actes est une source féconde d'instruction et d'édification. S'il est vrai que l'exemple exerce sur le cœur de l'homme une influence décisive, on ne pourra lire sans le plus grand profit l'histoire des Apôtres. Les premières assemblées chrétiennes offrent un modèle de toutes les vertus civiles et privées. Quiconque lit ce qui regarde l'esprit d'union et de charité qui unissait les premiers chrétiens (*chap. 4, 34-37*), s'efforcera d'établir et de conserver la charité et l'union entre ceux au milieu desquels il vit. Le zèle brûlant qui animait les Apôtres à travailler et à souffrir pour Jésus-Christ (*chap. 5, 40-42*), les bonnes œuvres d'un Cornélius (*chap. 10, 4*) et d'une Dorcas (*9, 39*) sont une exhortation puissante à les imiter. Les gémisséments des fidèles assemblés à Jérusalem si promptement exaucés (*chap. 4, 24-31*), la délivrance miraculeuse de Pierre, dont les fers se brisent à la prière des fidèles (*chap. 12, 3-11*), et celle de Paul retenu captif à Philippiques (*chap. 16, 23*), persuaderont le lecteur de la vérité de ces paroles de Jésus : « Quoi que vous demandiez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera » (*Jean, 16, 23*). La pieuse avidité que montrent les premiers chrétiens pour entendre la parole de Dieu (*chap. 20, 7*), la charité respectueuse qu'ils témoignent envers les pasteurs de l'Eglise et les prédicateurs de la foi (*chap. 20, 37, 38*), leur courageuse fermeté dans la foi au milieu des persécutions les plus violentes et des épreuves les plus dures (*chap. 8, 1. 4. 4, 19-21*), tout cela, qui pourra le lire sans prendre une résolution sérieuse d'en faire autant et de tenir une conduite semblable? Qui verra le grand Paul prêcher aux Juifs et aux Gentils et pourvoir à son entretien par le travail de ses mains (*chap. 18, 3. 20, 34*), sans se dire en soi-même : Les pratiques de la religion ne sont donc pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs de notre état? Quand l'histoire nous montre cet apôtre tantôt dans les prisons, tantôt au milieu des dangers de la mer, tantôt exposé aux pièges des Juifs, toujours inébranlable comme un rocher, le chrétien mou et sensuel ne rougira-t-il pas de porter le nom de chrétien, et de faire si peu pour la dilatation et la conservation de l'Eglise de Jésus-Christ et pour son propre salut?

ACTES DES APOTRES

CHAPITRE PREMIER.

Préambule. Ascension de Jésus-Christ. Retour des apôtres à Jérusalem, pour s'y préparer à recevoir le Saint-Esprit. Choix de Mathias à la place de Judas Iscariote.

1. Primum quidem sermonem feci de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere,

2. usque in diem, qua, præcipientis apostolis per Spiritum Sanctum, quos elegit, assumptus est :

3. quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apprensus eis, et loquens de regno Dei.

4. Et convescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis (inquit) per os meum :

5. quia Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu Sancto non post multos hos dies.

1. J'ai parlé dans mon premier livre ¹, o Théophile ², de tout ce que Jésus a fait et enseigné ³,

2. depuis le commencement jusqu'au jour où il fut élevé *dans le ciel*, après avoir instruit par le Saint-Esprit les apôtres qu'il avait choisis ⁴;

3. auxquels aussi il s'était montré depuis sa passion, et leur avait fait voir par beaucoup de preuves, qu'il était vivant, leur apparaissant durant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.

4. Et mangeant avec eux, il leur commanda ⁵ de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, leur dit-il ⁶, ouïe de ma bouche ⁷ :

5. car Jean a baptisé dans l'eau; mais pour vous, dans peu de jours ⁸ vous serez baptisés dans le Saint-Esprit ⁹.

¶ 1. — ¹ Dans mon premier récit, dans mon Evangile.

² Voy. *Luc*, 1, 3.

³ Litt. : de tout ce que Jésus commença à faire, etc. — ajoutez : et de ce qu'il continua à faire et à enseigner, jusqu'au jour, etc.

¶ 2. — ⁴ par le Saint-Esprit, qui habitait en lui, et touchant le Saint-Esprit qu'ils devaient attendre (*Voy. Luc*, 24, 49).

¶ 4. — ⁵ Voy. *Luc*, 24, 43. Dans le grec : Et s'étant réuni à eux, il leur commanda, etc.

⁶ Les expressions « dit-il » ne sont pas dans le grec.

⁷ Jésus-Christ donna cet ordre aux apôtres à Jérusalem, après leur retour de la Galilée (*Luc*, 24, 49), où ils s'étaient également retirés par le commandement du Seigneur (*Matth.* 26, 32) quelques jours après la résurrection (*Jean*, 21, note 3). La promesse du Père est le Saint-Esprit (*Jean*, 14, 26).

¶ 5. — ⁸ dans peu de jours (dans dix jours).

⁹ vous recevrez le Saint-Esprit d'une manière visible, avec la plénitude de ses dons. Les apôtres avaient déjà reçu le Saint-Esprit dans le baptême de Jésus-Christ (*Jean*, 4, 2), mais ils ne l'avaient pas reçu visiblement avec la plénitude de ses

6. Alors ceux qui se trouvèrent présents lui demandèrent : Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël¹⁰ ?

7. Mais il leur dit : Ce n'est pas à vous de savoir les moments que le Père a mis dans son pouvoir¹¹.

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous ; et vous me rendrez témoignage¹² dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre¹³.

9. Après qu'il leur eut dit ces paroles, ils le virent s'élever en haut, et il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux¹⁴.

10. Et comme ils étaient attentifs à le re-

6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?

7. Dixit autem eis : Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate :

8. sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus Sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ.

9. Et cum hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est : et nubes suscepit eum ab oculis eorum.

10. Cumque intuerentur in cæ-

grâces. C'est cette communication visible de la plénitude de ses grâces qui est ici désignée sous le nom de baptême, et qui est mise en opposition avec le baptême de Jean, celui-ci étant purement extérieur et ne conférant ni la grâce ni la justification, celui-là au contraire étant tout à la fois visible et rempli de grâces. Le baptême de Jésus-Christ, que les disciples avaient déjà reçu, ne pouvait pas être opposé à la communication du Saint-Esprit, parce que ce baptême était tout à la fois extérieur et intérieur, et que, par conséquent, il n'était pas contraire, mais semblable à cette communication de l'Esprit avec plénitude, dont il s'agit (*Voy. sur le baptême de Jean Matth. 3, 11 ; sur la communication du Saint-Esprit avant son apparition sensible au jour de la Pentecôte pl. b. 2, 4*).

ŷ. 6. — ¹⁰ Au temps où ce baptême de l'Esprit aura lieu, rétablirez-vous le royaume terrestre de David, la monarchie d'Israël ? (*Comp. Luc, 10, 11. Jean, 6, 15*).

ŷ. 7. — ¹¹ Il n'y a que l'Eternel qui ait une pleine connaissance des temps ; car le temps est le développement de l'éternité (*Voy. Matth. 24, 36. Marc, 13, 32*).

ŷ. 8. — ¹² *Voy. Luc, 24, 48. Pl. b. 2, 2.*

¹³ Jésus-Christ ne résout pas expressément la question des disciples, mais il les renvoie à celui qui doit les instruire, et à l'accomplissement de leur future vocation. Le Saint-Esprit qui devait leur donner l'intelligence de toutes choses (*Jean, 14, 26*), devait aussi leur faire comprendre que le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde, mais qu'il consiste dans la délivrance du péché, dans la sanctification de la nature humaine et son retour à Dieu, et que cette nouvelle union de l'humanité avec Dieu doit s'accomplir dans l'Eglise visible, établie par Jésus-Christ, laquelle devait peu à peu se répandre par toute la terre.

ŷ. 9. — ¹⁴ Il est encore fait mention de l'ascension du Seigneur (*Marc, 16, 19. Luc, 24, 51. 1. Pier. 3, 22*), et l'on rencontre des allusions à ce prodige (*1. Tim. 3, 16. Ephés. 4, 10. Apoc. 1, 18. 2, 8*). Dans l'Ancien Testament, elle avait été figurée par l'enlèvement d'Enoch (*1. Moys. 5, 24*) et d'Elie (*4. Rois, 2, 11*). La résurrection et l'ascension sont intimement liées entre elles, et c'est pourquoi, quand Jésus-Christ parle de sa glorification, il rappelle tantôt la résurrection sans faire mention de l'ascension (*Matth. 20, 19*), tantôt l'ascension sans mentionner la résurrection (*Jean, 16, 28*). L'une et l'autre sont une conséquence de la rédemption de l'homme. Car l'esprit de l'homme que Jésus-Christ a racheté, et qu'il a rétabli dans sa domination, doit reprendre possession du corps qui avait été soustrait à sa direction par le péché. De là il suit que le corps, après être entré par la mort, à laquelle le péché l'a rendu sujet, dans la voie de la nature, sera de nouveau libéré de la nature, et, sous une forme exempte des exigences de la nature, sous une forme en harmonie avec l'Esprit, glorieuse et spirituelle, il sera de nouveau rendu à l'Esprit, c'est-à-dire qu'il ressuscitera de la mort. Que l'homme, après cette parfaite et entière rédemption du corps et de l'Esprit, retourne à Dieu, qu'il monte au ciel, c'est une suite ultérieure et nécessaire de son nouvel état. Toutefois, il y a dans la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ une différence qu'il faut soigneusement remarquer : Jésus-Christ n'est pas mort parce qu'il était sujet à la mort, mais parce qu'il l'a voulu, et, à son égard, la résurrection et l'ascension ne furent pas une grâce, mais un mérite.

tum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis,

11. qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? hic Jesus, qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

12. Tunc reversi sunt Jerosolymam, a monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter.

13. Et cum introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andræas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi et Simon Zelotes, et Judas Jacobi;

14. hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus.

15. In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum dixit (erat autem turba hominum simul, fecere centum viginti) :

16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda, qui fuit dux eorum, qui comprehenderunt Jesum :

17. qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus.

18. Et hic quidem possidet agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius : et diffusa sunt omnia viscera ejus.

garder montant au ciel, deux hommes vêtus de blanc ¹⁵ se présentèrent soudain à eux,

11. qui leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière ¹⁶ que vous l'y avez vu monter.

12. Ils partirent ensuite de la montagne appelée des Oliviers, qui est éloignée de Jérusalem de l'espace du chemin qu'on peut faire le jour du sabbat ¹⁷, et ils s'en retournèrent à Jérusalem.

13. Et étant entrés, ils montèrent dans une chambre haute ¹⁸ où demeuraient Pierre, Jean, Jacques, André, Philippe, Thomas, Barthélemy, Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, Simon, appelé le Zélé, et Jude, frère de Jacques ¹⁹,

14. qui persévéraient tous unanimement dans la prière avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, et ses frères ²⁰.

15. Pendant ces jours-là, Pierre ²¹ se leva au milieu de ses frères ²², qui étaient tous ensemble environ cent-vingt, et il leur dit :

16. Mes frères, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture par la bouche de David ²³, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris Jésus, soit accompli. Jean, 13, 18.

17. Il nous était associé, et il avait été appelé aux fonctions du même ministère ²⁴.

18. Mais après avoir acquis un champ de la récompense de son péché ²⁵, il s'est pendu et a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues ²⁶.

ŷ. 10. — ¹⁵ deux anges (Jean, 20, 12).

ŷ. 11. — ¹⁶ pour juger le monde (Luc, 21, 27).

ŷ. 12. — ¹⁷ Litt. : éloignée... du chemin du sabbat, — à une distance égale à celle dont les Juifs pouvaient s'éloigner un jour de sabbat, environ 2,000 pas.

ŷ. 13. — ¹⁸ dans l'appartement supérieur, où l'on avait coutume de se retirer pour la prière et les entretiens confidentiels (Comp. pl. b. 9, 37, 20, 9).

¹⁹ Comp. Matth. 10, 2 et suiv. Dans le grec : Pierre et Jacques, et Jean et André, etc.

ŷ. 14. — ²⁰ ses cousins, ses proches; ceux-là étaient croyants (Voy. Jean, 7, 7).

ŷ. 15. — ²¹ Pierre, le chef suprême de l'Église.

²² Dans le grec : des disciples.

ŷ. 16. — ²³ Voy. ŷ. 20. Ps. 40, 10 et les remarques. Ps. 68, 108.

ŷ. 17. — ²⁴ à l'apostolat.

ŷ. 18. — ²⁵ c'est-à-dire par le prix de sa trahison, qu'il rapporta, il fut cause qu'un champ fut acheté (Matth. 27, 1 et suiv.). Suivant quelques-uns Judas fut enterré dans ce même champ.

²⁶ Dans le grec : Il acquit...; et étant tombé à terre, il creva par le milieu etc. (Voy. Matth. 27, note 6).

19. Ce qui a été si connu de tous les habitants de Jérusalem, que ce champ a été nommé en leur langue, Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang²⁷.

20. Car il est écrit dans le livre des Psaumes : Que leur demeure devienne déserte; qu'il n'y ait personne qui l'habite²⁸, et qu'un autre prenne sa place dans l'épiscopat²⁹.

21. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous³⁰,

22. à commencer depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection³¹.

23. Alors ils³² en présentèrent deux, Joseph³³ appelé Barsabas, surnommé le Juste³⁴, et Mathias.

24. Et se mettant en prières, ils dirent : Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choisi,

25. pour prendre place dans ce ministère, et dans l'apostolat, dont Judas est déchu par son crime, pour s'en aller en son lieu³⁵.

26. Alors ils les tirèrent au sort; et le

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum : Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in ea : et episcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus,

22. accipiens a baptismo Joannis usque in diem qua assumptus est a nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.

23. Et statuerunt duos, Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Mathiam.

24. Et orantes dixerunt : Tu Domine, qui corda nosti omnium, ostende, quem elegeris ex his duobus unum,

25. accipere locum ministerii hujus, et apostolatus, de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum.

26. Et dederunt sortes eis, et

γ. 19. — ²⁷ qui fut en quelque manière acheté avec le sang de Jésus-Christ. Saint Pierre, dans son discours, dit vraisemblablement : « En sorte que ce champ est appelé Haceldama ». Saint Luc a ajouté le reste en forme d'éclaircissement pour les lecteurs grecs.

γ. 20. — ²⁸ personne d'entre eux. Le passage est emprunté du Ps. 68, 26, et dans son sens prochain, il s'applique à tous les Juifs apostats et à la dévastation de leur pays; dans un sens plus éloigné et plus élevé, il se rapporte à l'apostasie de Judas qui devait abandonner sa place et la laisser vide.

²⁹ Voy. Ps. 108 et les remarques.

γ. 21. — ³⁰ Litt. : est entré et est sorti parmi nous, — c'est-à-dire qu'il a vécu avec nous.

γ. 22. — ³¹ Saint Pierre veut dire : La place que Judas laisse vide doit être occupée par un autre; or, celui-ci doit être un de ceux qui ont vécu avec Jésus depuis le baptême de Jean, et qui ainsi se sont montrés pendant l'espace de trois ans de fidèles compagnons de Jésus-Christ. L'expression, *témoin de la résurrection*, est mise comme synonyme d'apôtre et de prédicateur de la foi, parce que la résurrection de Jésus-Christ est la principale preuve sur laquelle repose la divinité de sa doctrine, et que quiconque enseigne la doctrine chrétienne, doit toujours en revenir là (Voy. *Matth.* 28, note 4).

γ. 23. — ³² Les apôtres et les disciples.

³³ Ou bien : José, un parent du Seigneur (*Matth.* 13, 55. *Marc.* 6, 3).

³⁴ Les Juifs à cette époque portaient ordinairement deux noms; ils en prenaient même un troisième, romain ou grec, quand ils étaient en relation avec les Gentils. Toute l'assemblée reconnut unanimement les deux candidats comme également dignes; c'était au Seigneur à décider par le sort celui des deux qui devait être élu. Le sort était employé dans la distribution des différents emplois dans le temple (voy. *Luc.* 1, 9); c'est pour cette raison, ce semble, que les apôtres y eurent aussi recours.

γ. 25. — ³⁵ Voy. *Matth.* 26, 24.

cecidit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim apostolis. | sort tomba sur Mathias, et il fut associé aux onze apôtres.

CHAPITRE II.

Descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte. Les disciples parlent diverses langues, et ils sont compris. Pierre annonce Jésus-Christ. Trois mille hommes se convertissent. Vie des premiers chrétiens.

1. Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco :

2. et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes.

3. Et apparuerunt illis dispersitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum :

1. Quand les jours de la Pentecôte¹ furent accomplis, les disciples étant tous² ensemble dans un même lieu³,

2. on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient assis.

3. En même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partageaient, et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux⁴.

¶ 1. —¹ Cette fête était aussi appelée la fête des semaines, parce qu'elle tombait sept semaines après Pâques (2. *Moys.* 34, 22), le cinquantième jour après cette fête, la principale des Juifs (et de là le mot Pentecôte, cinquante); elle est appelée encore la fête des Moissons et la fête des Premices (2. *Moys.* 23, 16), parce que la moisson, qui s'ouvrait à Pâques, tirait vers sa fin, à la fête des semaines, et que chaque père de famille offrait dans le sanctuaire les prémices de ses fruits. Plus tard la solennité de ce jour fut célébrée en même temps en commémoration de la promulgation de la loi sur le mont Sinai. Toute la loi mosaïque ayant pris par le christianisme une signification plus élevée, la fête de la Pentecôte, par l'effusion de l'Esprit-Saint, qui eut lieu en ce jour, avait aussi un sens plus haut. La plénitude des grâces que répandit l'Esprit-Saint en fit véritablement une fête de la moisson, l'Esprit-Saint lui-même étant le fruit que la mort de Jésus-Christ avait amené à sa maturité; ce même Esprit en fit une des prémices, en tant que la première assemblée des chrétiens fut les prémices de l'Esprit de Jésus-Christ, et une fête de la promulgation de la loi, parce que non-seulement le Saint-Esprit donna l'intelligence de la doctrine de Jésus-Christ, mais il apprit encore à entendre toute la loi de Moïse dans un sens plus relevé.

² toute l'assemblée chrétienne.

³ Suivant la tradition, les apôtres étaient rassemblés sur le mont Sion, dans la maison même où la divine Eucharistie avait été instituée et Mathias choisi pour apôtre. Dans le grec : tous étaient dans un même esprit et un même lieu, et l'on, etc.

¶ 3. —⁴ c'est-à-dire de petites flammes de feu, divisées au-dessus d'eux, en forme de langues, se répandirent dans toute la salle et se reposèrent sur la tête de chacun d'eux. Le Saint-Esprit s'annonça sous la figure du vent, et il apparut sous la figure du feu. Le vent et le feu sont parmi les éléments de la nature les moins corporels ou matériels, et ils forment en quelque manière, pour cette raison, l'Esprit de la nature. De là vient qu'ils servaient comme de signes des choses spirituelles et divines (*Ezéch.* 1, 4. *Jean*, 20, 22. 2. *Moys.* 8, 2). Toutes leurs propriétés se prêtant fort bien à représenter dans un sens plus élevé les objets spirituels et divins, la richesse même de ce sens symbolique qu'ils renferment rend ces éléments particulièrement propres à figurer les choses de Dieu et de l'Esprit. L'Esprit-Saint apparut sous forme de langues, parce que le discours — est le corps, la forme de tout Esprit, parce que tout Esprit se manifeste par le discours; c'est

4. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit ⁵, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit ⁶ leur donnait de les parler ⁷. *Matth.* 3, 11. *Jean*, 7, 39.

4. Et repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

ainsi que le premier effet sensible de l'Esprit divin fut le don merveilleux des langues. La division des langues était une figure qui représentait avec justesse la diversité et la plénitude des dons de l'Esprit.

7. 4. — ⁵ Ainsi fut accomplie la promesse de Jésus-Christ. L'Esprit de vérité (*Jean*, 16, 13) et de charité (*Rom.* 5, 5), l'Esprit de régénération (*Jean*, 3, 5), le Créateur de la nouvelle race, descendit sous une forme visible, et il s'unit à l'humanité. Il ne pouvait pas venir plus tôt, car Jésus-Christ devait d'abord ôter de la nature humaine sa culpabilité, la purifier par sa mort de ses péchés, et, par son retour à son Père, l'unir à Dieu dans sa personne, avant qu'elle fût capable de recevoir la grâce et la sanctification, comme effet de cette réunion, avant qu'elle fût susceptible de posséder le Saint-Esprit. Il fallut que Jésus-Christ mourût et qu'il fût glorifié, que l'humanité retournât à Dieu par lui, avant que Dieu pût habiter dans l'homme avec la plénitude de ses grâces (*Jean*, 7, 39). Le Saint-Esprit les remplit tous, c'est-à-dire, comme l'explique saint Léon, non-seulement ils eurent en lui une participation, comme ci-devant, lorsqu'ils commencèrent à croire, lorsqu'ils furent baptisés, et lorsqu'ils furent consacrés pour remettre les péchés (*Jean*, 20, 22); mais ils le reçurent lui-même avec plénitude, dans une mesure surabondante, de sorte que les effets des lumières qu'il leur communiqua et de la sanctification qu'il opéra dans leur âme, se manifestèrent en eux sensiblement, d'une manière extraordinaire et miraculeuse (*Voy.* la note qui suit). Le chrétien attentif et réfléchi demandera ici : Puisque le Saint-Esprit ne fut envoyé pour la première fois qu'au jour de la Pentecôte, les opérations de sa grâce qui éclaire et sanctifie, n'existaient donc pas sous l'Ancien Testament, et même chez ces Gentils que Dieu daignait conduire au salut par des voies extraordinaires? Sans aucun doute le Saint-Esprit avait son opération même sous l'ancienne Alliance, car les effets du sacrifice et de la mort de Jésus-Christ s'étendent même aux temps antérieurs, attendu que le Fils de Dieu a voulu son œuvre de toute éternité; mais tout autre est son opération sous le Nouveau Testament. Sous l'Ancien Testament, il opérait d'une manière invisible chez ceux qui vivaient dans l'espérance de voir certainement s'accomplir les promesses divines, notamment les promesses relatives au futur avènement du Libérateur promis (*Hébr.* 11). Sous la nouvelle Alliance il a apparu d'une manière visible, et ses opérations se manifestent par des signes sensibles, les divins sacrements. Sous l'ancienne Alliance son opération était moins universelle; sous la nouvelle, elle s'étend à tous les hommes (7. 17). Sous l'ancienne Alliance la connaissance de la loi venait surtout du dehors; sous la nouvelle, elle vient plus particulièrement de la lumière intérieure (*Jérém.* 31, 33). Sous l'ancienne Alliance, le Saint-Esprit n'avait pas en vue le même degré de sainteté et de perfection que sous la nouvelle, car les saints de l'Ancien Testament se renfermèrent davantage dans la vie de pénitence. Parmi les Gentils les opérations du Saint-Esprit étaient encore plus restreintes.

⁶ Dans le grec : l'Esprit.

⁷ Les apôtres et les fidèles ne furent pas seulement instruits intérieurement, enflammés d'amour et aimés d'un esprit particulier, ils furent encore ornés de dons spéciaux, connus sous le nom de dons de la grâce, dont l'apôtre saint Paul (1. *Cor.* 12) parle au long. Parmi ces dons se distinguait le don des langues. Ils parlèrent tout à coup diverses langues, et non-seulement ils se comprenaient entre eux, mais ils étaient compris par les autres (*Voy.* ce qui suit). Ils croyaient, c'est pour cela qu'ils parlaient (*Ps.* 115, 10). L'erreur et le péché avaient engendré la diversité des langues, en sorte que les hommes ne se comprenant plus entre eux, ils furent contraints de se séparer (1. *Moy.* 11, 6 et suiv.); l'Esprit de vérité et de grâces a, il est vrai, laissé subsister la diversité des langues, comme il n'a pas non plus fait disparaître, pour nous humilier, les autres suites du péché; mais il a fait en sorte que les hommes, quoique divisés dans leur langage, pussent s'entendre mutuellement. C'est ce qu'il continue à faire, grâce à la religion de Jésus-Christ; non pas à la vérité comme à l'égard des apôtres et des disciples, qui parlaient et entendaient réellement les diverses langues, mais bien par l'unité de la foi et de la charité qui sont comme un langage qui fait que tous les hommes se comprennent et sont réunis dans une même famille. Ce qui a fait dire à saint Augustin : L'esprit d'orgueil

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi viri religiosi ex omni natione quæ sub cælo est.

6. Facta autem hac voce, convenit multitudo, et mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes.

7. Stupebant autem omnes, et mirabantur, dicentes : Nonne ecce omnes isti, qui loquuntur, Galilæi sunt,

8. et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus?

9. Parthi, et Medi, et Ælamitæ, et qui habitant Mesopotamiam, Judæam, et Cappadociam, Pontum, et Asiam,

10. Phrygiam, et Phamphyliam, Ægyptum, et partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen, et advenæ Romani,

11. Judæi quoque, et Proselyti, Cretes, et Arabes : audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.

12. Stupebant autem omnes, et mirabantur ad invicem dicentes : Quidnam vult hoc esse?

13. Alii autem irridentes dicebant : Quia musto pleni sunt isti.

14. Stans autem Petrus cum

5. Or il y avait à Jérusalem des Juifs religieux, de toutes les nations qui sont sous le ciel ⁸.

6. Après donc que ce bruit se fut répandu ⁶, il s'en assembla un grand nombre, et ils furent fort surpris de ce que chacun les entendait parler en sa langue.

7. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes; et dans cet étonnement ils s'entredisaient : Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ¹⁰?

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays?

9. Parthes, Mèdes, Elamites, ceux d'entre nous qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie,

10. la Phrygie et la Pamphylie, l'Égypte et cette partie de la Libye qui est proche de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome,

11. Juifs aussi et Prosélytes ¹¹, Crétois et Arabes ¹², nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu.

12. Etant donc tous étonnés, et dans la dernière admiration, ils s'entredisaient : Que veut dire ceci?

13. Mais d'autres s'en moquaient, et disaient : C'est qu'ils sont pleins de vin nouveau.

14. Alors Pierre, se présentant avec les

a divisé les langues; le Saint-Esprit les a réunies. Dans les apôtres et les disciples le don des langues était d'ailleurs un moyen providentiel, nécessaire pour leur vocation; car ayant été appelés pour prêcher l'Évangile à tous les peuples, il fallait absolument qu'ils possédassent le don de parler toutes les langues. Il n'est pas toutefois nécessaire de supposer qu'ils parlaient et entendaient réellement toutes les langues de l'univers; car il suffisait que ce don des langues leur fût communiqué à l'instant où ils devaient en user pour annoncer la foi à de tels ou tels peuples. C'est ce qui semble résulter de ces paroles : « Suivant que le Saint-Esprit leur donnait de parler. » Que ce don des langues ait en effet été commun dans les temps apostoliques parmi les fidèles, c'est un fait historique constant. Non-seulement saint Paul le déclare expressément (1. Cor. 14), les Pères apostoliques et les autres écrivains ecclésiastiques en font également mention.

7. 5. — ⁸ Depuis la captivité de Babylone et d'Assyrie il y eut des Juifs répandus chez les diverses nations. Ces Juifs se rendaient en grand nombre à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ou même pour y fixer leur séjour, afin de terminer leur vie auprès du temple.

7. 6. — ⁹ le bruit du vent (7. 2), et surtout la manière nette et précise dont les apôtres, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, s'exprimaient dans les diverses langues.

7. 7. — ¹⁰ On savait que les Galiléens étaient là réunis dans une même habitation; en outre, on les reconnaissait à leur idiome grossier, et quelques-uns s'étant rendus sur les lieux, se convainquirent de tout par eux-mêmes.

7. 11. — ¹¹ Juifs prosélytes, convertis au judaïsme (Voy. *Math.* 23, 15, note 19).

¹² Les provinces et les peuples dont il est ici fait mention étaient des diverses contrées de la Perse, de la Syrie, de la Judée, de l'Égypte, de l'Afrique occidentale, de l'Asie mineure, de Crète et d'Arabie.

onze, eieva sa voix, et leur dit ¹³ : O Juifs, et vous tous qui demeurez dans Jérusafem, considérez ce que je vais vous dire, et soyez attentifs à mes paroles.

15. Car ceux-ci ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure du jour ¹⁴.

16. Mais c'est ce qui avait été dit par le prophète Joël ¹⁵ :

17. Dans les derniers temps ¹⁶, dit le Seigneur ¹⁷, je répandrai de mon Esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront ; vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes.

18. En ces jours-là je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront ¹⁸.

19. Je ferai paraitre en haut des prodiges dans le ciel, et en bas des signes sur la terre, du sang, du feu, et une vapeur de fumée.

20. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que le grand jour

undecim, levavit vocem suam, et locutus est eis : Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea.

15. Non enim, sicut vos aestimatis, hi ebrii sunt, cum sit hora diei tertia :

16. sed hoc est, quod dictum est per prophetam Joel :

17. Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus) effundam de Spiritu meo super omnem carnem : et prophetabunt filii vestri, et filiae vestrae : et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt.

18. Et quidem super servos meos, et super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt :

19. et dabo prodigia in cælo sursum, et signa in terra deorsum, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam

ŷ. 14. — ¹³ Pierre parla, en qualité de chef des apôtres, de l'Eglise. Il se plaça selon toute apparence en un lieu de la salle à manger où il pouvait être vu par la multitude qui se tenait dans la rue, et d'où il pouvait se faire entendre. Suivant d'autres, il se rendit avec la foule dans le temple.

ŷ. 15. — ¹⁴ c'est-à-dire neuf heures du matin (Voy. Marc, 15, note 5). Suivant la coutume des Juifs on ne pouvait ni manger ni boire avant la prière du matin, qui commençait vers les trois (les neuf) heures, et, aux principales solennités, avant six (douze) heures.

ŷ. 16. — ¹⁵ Ces hommes ne sont point ivres, mais ce que le prophète Joël a prédit, qu'aux jours du Messie l'Esprit-Saint se communiquerait à tous les hommes avec des opérations extraordinaires de la grâce, commence aujourd'hui à s'accomplir. Saint Pierre rapporte bien le passage qui suit quant au sens, mais non pas d'une manière tout à fait littérale (Comp. l'explication développée de ces mêmes paroles dans Joël, 2, 28-32).

ŷ. 17. — ¹⁶ au temps du Messie (Voy. Isai. 2, note 4, 9, 1).

¹⁷ Dans le grec : dit Dieu.

ŷ. 18. — ¹⁸ Les faux mystiques veulent conclure de cette communication de l'Esprit, que le ministère extérieur de la prédication dans l'Eglise est inutile, attendu que le chrétien est instruit intérieurement par le Saint-Esprit. Mais les apôtres, après la descente du Saint-Esprit, cessèrent-ils donc de prêcher, et ne firent-ils pas à tous un devoir d'écouter et de croire ce qu'ils entendaient (Rom. 10, 17) ? Si l'Esprit est communiqué à tous, s'ensuit-il qu'il supplée lui seul au ministère extérieur de l'apostolat ? ne peut-il pas être donné pour mieux faire comprendre la doctrine que l'on a entendue ; la communication faite à tous de l'Esprit-Saint ne peut-elle pas se rapporter aux sacrements divins, auxquels tous participent ? Et si, dans le passage dont il s'agit, il est question du don de faire des prophéties et de voir des visions, le texte promet-il ce don à tous ? La communication de l'Esprit accompagné du don de prophétiser ne se rapporte-t-elle pas principalement aux temps apostoliques, aux dons appelés dons de la grâce (Voy. note 7), et ces dons mêmes dans ces temps-là furent-ils le partage de tous ? Evidemment tous n'en furent pas prévenus, ainsi que le prouve saint Paul (1. Cor. 12, 29).

veniat dies Domini magnus et manifestus.

21. Et erit: omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

22. Viri Israëlitaë, audite verba hæc: Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis:

23. hunc definite consilio et præscientia Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interestis:

24. quem Deus suscitavit, solitus doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.

25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conspectu meo semper: quoniam a dextris est mihi ne commovear:

26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea,

du Seigneur arrive et paraisse avec éclat¹⁹.

21. Et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé²⁰.

22. O Israélites, écoutez les paroles que je vais vous dire: Vous savez que Jésus de Nazareth²¹ a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous.

23. Car Jésus vous ayant été livré²² par un ordre exprès de la volonté de Dieu et par un décret de sa prescience, vous l'avez crucifié, et vous l'avez fait mourir par les mains des méchants²³.

24. Mais Dieu l'a ressuscité²⁴, en arrêtant les douleurs de l'enfer²⁵, où il était impossible qu'il fût retenu²⁶.

25. Car David dit de lui²⁷: J'ai toujours le Seigneur présent devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

26. C'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a chanté de joie, et

†. 20. — ¹⁹ Les †. 19 et 20 se rapportent à la destruction de Jérusalem, qui suivit de près la descente du Saint-Esprit (Voy. *Joël*, 2, note 31-33).

†. 21. — ²⁰ Il n'y aura que les chrétiens qui seront délivrés des châtimens qui fondront sur le monde (Voy. *Matth.* 24, note 19. *Joël*, 2, note 34). Le Seigneur des temps du Messie est Jésus-Christ (*Rom.* 10, 13).

†. 22. — ²¹ Voy. *Matth.* 2, 23, note 22.

†. 23. — ²² par Judas (Voy. *Matth.* 26, 24, note 27).

²³ Ce fut le vœu des Juifs que Jésus mourût en croix (*Matth.* 27, 23), et non-seulement des Juifs indigènes, mais encore de ceux qui habitaient en d'autres contrées, dont un grand nombre s'étaient rendus à Jérusalem pour la fête, et qui sans doute assistèrent à la condamnation de Jésus comme à une affaire de religion. Dans le grec: Vous étant saisis de lui après qu'il eut été livré, vous l'avez fait périr en l'attachant à la croix par les mains d'hommes iniques.

†. 24. — ²⁴ Jésus-Christ ressuscita par la vertu de sa nature divine (*Jean*, 10, 18): comme il tient cette nature du Père, sa sortie du tombeau peut aussi être attribuée au Père. De plus, quoiqu'elle fût propre au Fils, la résurrection était la volonté éternelle du Père (*Comp.* 4. *Cor.* 15).

²⁵ Litt.: en dissipant les douleurs, etc., en le délivrant de la vie de douleur des enfers. Si Jésus fût mort comme le reste des hommes pieux de l'ancienne Alliance, et si la mort avait eu quelque pouvoir sur lui, ainsi que sur tous les personnages pieux qui vécutent avant l'avènement du Messie (voy. là-dessus *Ps.* 6, note 7), il aurait éprouvé les douleurs de l'attente dans les enfers; mais étant lui-même l'objet de ces desirs douloureux, naturellement ils ne pouvaient le lier. L'expression araméenne que saint Pierre, dans sa prédication, emploie pour « douleur », signifie aussi « lien », ainsi que quelques-uns traduisent. Les deux traductions reviennent au même et sont renfermées l'une dans l'autre; car les personnages pieux, après leur mort, ressentant les douleurs de l'attente, étaient en effet liés, et l'attente elle-même était ainsi leur lien, lequel ne fut brisé que lorsque l'attente eut cessé par la possession de l'objet désiré. Dans le grec: le délivrant des douleurs de la mort.

²⁶ Car, bien qu'il ait voulu mourir pour nous, étant la vie même (*Jean*, 5, 26), il ne pouvait demeurer dans la mort, mais il fallait qu'il ressuscitât; c'est pourquoi cela avait été aussi prédit par David (Voy. ce qui suit).

†. 25. — ²⁷ Dans le *Ps.* 15. Dans ce psaume, David fait parler le Messie (Voy. son explication).

que ma chair même reposera en espérance ;

27. parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.

28. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie, et vous me remplirez de la joie que donne la vue de votre visage.

29. Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour ²⁸. 3. *Rois*, 2, 10.

30. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment qu'il ferait naître de son sang un fils qui serait assis sur son trône ²⁹,

31. dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir, il a parlé de la résurrection du Christ, *en disant* qu'il ³⁰ n'a point été laissé dans l'enfer ³¹, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption ³².

32. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, et nous sommes tous témoins de sa résurrection.

33. Après donc qu'il a été élevé *au ciel* par la main de Dieu, et qu'il a reçu la promesse que le Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit ³³, il a répandu cet Esprit saint que vous voyez et entendez maintenant.

34. Car David n'est point monté au ciel ³⁴; mais il dit lui-même : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite,

35. jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

36. Que toute la maison d'Israël sache donc très-certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ³⁵.

insuper et caro mea requiescet in spe :

27. Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

28. Notas mihi fecisti vias vitæ : et replebis me jucunditate cum facie tua.

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est, et sepultus : et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.

30. Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus :

31. providens locutus est de resurrectione Christi, quia neque caro ejus vidit corruptionem.

32. Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.

33. Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit hunc, quem vos videtis, et auditis.

34. Non enim David ascendit in cælum : dixit autem ipse : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis,

35. donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

36. Certissime sciat ergo omnis domus Israel, quia et Dominum eum, et Christum fecit Deus, hunc Jesum, quem vos crucifixistis.

ŷ. 29. — ²⁸ en sorte que ce n'est par conséquent point de lui qu'il a parlé dans ce psaume.

ŷ. 30. — ²⁹ Dans le grec, suivant quelques manuscrits : que le Messie sortirait, selon la chair, des descendants de ses reines, afin de s'asseoir sur son trône (de David) Voy. *Matth.* 1, note 13. *Luc*, 1, 32.

ŷ. 31. — ³⁰ Jésus-Christ.

³¹ dans les limbes, où les justes attendaient le Christ.

³² et que son corps n'a pas non plus été abandonné à la corruption.

ŷ. 33. — ³³ qu'il avait promis par ordre du Père.

ŷ. 34. — ³⁴ Par rapport au contexte et en union avec ce qui précède, le sens est : Car comme David, s'attribuant, dans le *Ps.* 109, le pouvoir divin, n'a point parlé de lui-même, mais que par celui qui est assis à la droite de Dieu, il entendait le Messie, de même est-ce le Messie, et non lui-même, qu'au *Ps.* 15, il a eu en vue sous le nom de celui qui ne tombera pas dans la corruption. Comp. avec ce qui suit le passage du *Ps.* 109, 1. et suiv, et les remarques, ainsi que *Marc*, 16, 19.

ŷ. 36. — ³⁵ Admettez donc comme une vérité entièrement certaine que Jésus,

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos : Quid faciemus viri fratres ?

38. Petrus vero ad illos : Pœnitentiam (inquit) agite, et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum : et accipietis donum Spiritus sancti.

39. Vobis enim est repromissio, et filiis vestris, et omnibus qui longe sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, et exhortabatur eos dicens : Salvamini a generatione ista prava.

41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

42. Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis, et orationibus.

43. Fiebat autem omni animæ timor : multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant, et metus erat magnus in universis.

44. Omnes etiam qui credebant,

37. Ayant ouï ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Frères, que faut-il que nous fassions ?

38. Pierre leur répondit : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ ³⁶, pour la rémission de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

39. Car la promesse a été faite à vous ³⁷, et à vos enfans, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

40. Il les instruisit encore par plusieurs autres discours; et il les exhortait, en disant : Sauvez-vous *du milieu* de cette race corrompue.

41. Ceux donc qui reçurent sa parole ³⁸ furent baptisés : et il y eut en ce jour environ trois mille personnes qui se joignirent ³⁹ *aux disciples*.

42. Ils persévéraient ⁴⁰ dans la doctrine des apôtres ⁴¹, dans la communion de la fraction du pain ⁴², et dans les prières.

43. Or tous les esprits étaient frappés de crainte : il se faisait aussi à Jérusalem beaucoup de prodiges et de merveilles par les apôtres ⁴³, en sorte que tout le monde en était effrayé ⁴⁴.

44. Ceux qui croyaient étaient tous *unis*

que vous avez crucifié, a été destiné de Dieu pour être le Messie et partager avec lui l'empire du monde.

ŷ. 38. — ³⁶ du baptême de Jésus-Christ, c'est-à-dire non pas du baptême de Jean ou des pharisiens, mais de celui que Jésus-Christ a prescrit (*Matth.* 28, 19). Comparez sur la différence entre le baptême de Jésus et celui de Jean *Matth.* 3, note 21.

ŷ. 39. — ³⁷ Litt. : Car la promesse est à vous, etc. — la rédemption par Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit promises par les prophètes.

ŷ. 41. — ³⁸ Dans le grec : qui reçurent de bonne volonté.

³⁹ Litt. : et en ce jour-là environ 3,000 âmes furent adjointes — à l'Eglise chrétienne.

ŷ. 42. — ⁴⁰ même au milieu des menaces de persécution.

⁴¹ dans l'instruction des apôtres, écoutant et mettant en pratique leurs enseignements.

⁴² c'est-à-dire de la fraction du pain dont tous mangeaient. Par la fraction du pain, il faut entendre la fraction du pain du sacrifice, qui était distribué comme le véritable corps du Seigneur, comme son corps offert en sacrifice. Le président de l'assemblée, à l'exemple du Seigneur (*Luc*, 24, 30. *Matth.* 26, 26), rompait le pain au sacrifice et le distribuait entre tous ceux qui étaient présents. Nous voyons par *saint Matth.* 26, 26, note 32, par *saint Luc*, 22, 19, comment le sacrifice était nécessairement uni à cette fraction du pain. D'autres traduisent le grec littéralement : dans la communauté et dans la fraction du pain. Ceux-ci entendent par la communauté, la communauté des biens dont il est question ŷ. 44.

ŷ. 43. — ⁴³ Les mots « dans Jérusalem » ne sont pas dans le grec.

⁴⁴ Ces paroles ne sont pas non plus dans le grec. La crainte était un saint effroi à la vue des merveilles par lesquelles Dieu glorifiait les apôtres (*Comp. Luc*, 7, 16. *Matth.* 9, 8).

ensemble ⁴⁵, et possédaient toutes choses en commun ⁴⁶.

⁴⁵. Ils vendaient leurs terres et leurs biens ⁴⁷; et ils les distribuèrent à tous selon le besoin que chacun en avait.

⁴⁶. Ils persévéraient aussi tous les jours dans le temple ⁴⁸ unis de cœur et d'esprit entre eux; et rompant le pain dans leurs maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur ⁴⁹.

⁴⁷. louant Dieu, et étant aimés de tout le peuple. Et le Seigneur augmentait tous les

erant pariter, et habebant omnia communia.

⁴⁵. Possessiones et substantias vendeabant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat.

⁴⁶. Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione, et simplicitate cordis,

⁴⁷. collaudantes Deum, et habentes gratiam ad omnem ple-

§. 44. — ⁴⁵ Ils n'habitaient pas ensemble dans une même demeure, mais ils se soutenaient, s'aidaient mutuellement, et se rassemblaient à des heures fixes pour rendre à Dieu en commun le culte qui lui est dû, pour la prédication, pour la prière et pour la fraction du pain (§. 42, 46. *Pl. b. 5, 12*).

⁴⁶ c'est-à-dire ils considéraient leurs biens comme des biens qui appartenaient également à leurs frères, et ils en faisaient part aux pauvres suivant leur besoin, en sorte que le riche était sans arrogance, le pauvre sans confusion, et que tous étaient remplis de charité.

§. 45. — ⁴⁷ Les riches vendaient ce dont ils pouvaient se passer. Par ces biens qu'ils vendaient, il ne faut pas entendre les maisons nécessaires à chacun pour son habitation : c'est ce qui résulte clairement du chap. 12, 12, où il est parlé de la maison qui appartenait à la mère de saint Marc (Estius). Les apôtres n'ont jamais fait aux premiers chrétiens une obligation de vendre leurs biens; chacun demeurerait libre de conserver ce qu'il possédait, pourvu qu'il n'oublât point ses frères qui étaient dans la pauvreté. Seulement ceux qui avaient une fois destiné à la communauté le prix des biens qu'ils vendaient, ne pouvaient plus licitement en retenir quoi que ce fût en propre. Tout cela est évident par la triste fin d'Ananie et de Saphire (*Pl. b. 4, 34* et suiv. 5, 1 et suiv.). La communauté des biens entre les premiers chrétiens n'était donc nullement commandée; c'était un simple conseil pour arriver à une plus haute perfection. Aussi ne lisons-nous pas qu'elle ait été nulle part généralement pratiquée; mais comme ce ne fut primitivement qu'une chose de perfection, elle ne s'est non plus maintenue dans la suite, durant tous les siècles, que dans les assemblées de ceux qui s'obligeaient par vœu à une vie plus parfaite, c'est-à-dire dans les cloîtres, qui existaient déjà dès les premiers temps du christianisme.

§. 46. — ⁴⁸ Les fidèles avaient leur manière particulière d'honorer Dieu, leur table particulière pour le sacrifice, comme dit saint Paul (*Hébr. 13, 10*), dont les ministres du tabernacle (les prêtres juifs) ne pouvaient pas manger; toutefois les chrétiens ne s'isolèrent pas tout d'un coup du culte judaïque, mais ils observèrent encore en grande partie les rites religieux du temple. L'ancienne Alliance ne devait se transformer que peu à peu en la nouvelle, afin de montrer que celle-ci n'est en rien opposée à l'autre, mais qu'elle n'est que l'ancienne continuée sous une forme nouvelle et plus parfaite (*Comp. Jean, 3, note 24*).

⁴⁹ Dans le principe, la fraction du pain ne se célébrait que dans une maison où tous pouvaient se rassembler (*Pl. h. 1, 13*); plus tard, le nombre des chrétiens s'étant accru jusqu'à des milliers (§. 41), ils durent se réunir dans plusieurs maisons. Ces maisons particulières furent comme le berceau des paroisses qui s'établirent dans la suite. Le président du lieu de réunion était comme le curé de ceux qui se réunissaient. La fraction du pain était suivie d'un repas en commun, auquel on participait avec un cœur rempli de joie, droit et innocent. Le but de ces repas était, suivant Tertullien, de se donner mutuellement des preuves extérieures de la charité dont on était intérieurement animé les uns à l'égard des autres. C'est ce qui avait fait donner à ces repas le nom d'agapes. Les agapes ne précédaient pas mais suivaient la célébration de l'Eucharistie; c'est ce qui résulte soit du texte même, soit du témoignage exprès des anciens. Saint Chrysostôme dit : Au temps des apôtres, on tenait à des jours déterminés des tables communes. A la fin de l'assemblée, et après avoir participé aux divins mystères, tous prenaient ensemble un repas, où les pauvres étaient traités par les riches, et ces derniers ne rougissaient pas de s'asseoir avec eux à la même table.

bem. Dominus autem augebat qui | jours ⁵⁰ le nombre de ceux qui devaient
salvi fierent quotidie in idipsum. | être sauvés ⁵¹

CHAPITRE III.

Pierre, guérit au nom de Jésus un paralytique de naissance. Seconde prédication du prince des apôtres.

1. Petrus autem, et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam.

2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur : quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum.

3. Is cum vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.

5. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

6. Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazareni surge, et ambula.

7. Et apprehensa manu ejus

1. Or Pierre et Jean montaient ¹ au temple pour être à la prière de la neuvième heure ².

2. Et il y avait un homme boiteux dès le sein de sa mère, que l'on portait et que l'on mettait tous les jours à la porte du temple, qu'on appelle la Belle porte ³, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple.

3. Cet homme ayant vu Pierre et Jean, qui allaient entrer dans le temple, les pria de lui donner quelque aumône.

4. Et Pierre arrêtant avec Jean sa vue sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous ⁴.

5. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'il allait recevoir quelque chose d'eux.

6. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or, ni argent ; mais ce que j'ai, je vous le donne. Levez-vous, au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez.

7. Et l'ayant pris par la main droite, il

†. 47. — ⁵⁰ Le grec ajoute : ajoutait à l'Eglise chaque jour ceux qui devaient être sauvés.

⁵¹ Les paroles de la Vulgate « in idipsum » (c'est-à-dire ensemble, conjointement), sont, dans le grec, jointes au verset qui suit.

†. 1. — ¹ Le grec ajoute : ensemble.

² La neuvième heure tombait à trois heures de l'après-midi (Voy. *Marc*, 15, note 5). Les Juifs se rassemblaient pour la prière à trois heures différentes : à la neuvième heure (voy. 2, 15), à la douzième heure (voy. 10, 9), et à la troisième heure. L'Eglise a emprunté de cette coutume la division de l'office divin, et elle l'a pareillement fixé aux trois principales heures de la journée : l'office du matin (Matines et Laudes, l'office du milieu du jour (Prime, Tierce, Sexte et None), et l'office du soir (Vêpres et Complies). Les trois offices principaux comprennent ensemble sept parties moindres, formant autant de prières distinctes, suivant *Ps.* 118, 164.

†. 2. — ³ Cette porte se trouvait à la partie orientale du mur le plus extérieur. Elle conduisait du parvis des Gentils à la vallée de Cédron. Elle était couverte de lames d'airain de Corinthe et ornée de plaques massives d'or et d'argent. Elle était appelée la Belle-Porte, parce qu'elle était la plus belle de toutes les portes du temple.

†. 4. — ⁴ Croyez et espérez que, quelque pauvres que nous soyons, nous pouvons vous rendre un insigne service!

le souleva; et aussitôt ses jambes et ses pieds s'affermirent ⁵.

8. Et faisant un saut, il se tint debout, et marcha; et il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu.

9. Et tout le peuple le vit marcher, et louer Dieu.

10. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui avait accoutumé d'être assis à la Belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration et d'étonnement de ce qui lui était arrivé.

11. Et comme il tenait *par la main* Pierre et Jean ⁶, tout le peuple étonné de cette merveille courut à eux à la galerie qu'on appelle de Salomon ⁷.

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple. O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par notre vertu ou par notre puissance que nous eussions fait marcher ce boiteux?

13. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ⁸, le Dieu de nos pères, a glorifié son Fils Jésus que vous avez livré, et renoncé devant Pilate, qui avait jugé qu'il devait être renvoyé absous.

14. Mais vous avez renoncé le Saint et le Juste ⁹, vous avez demandé qu'on vous accordât la grâce d'un homicide; *Matth.* 27, 20. *Marc.* 15, 11. *Luc.* 23, 18. *Jean.* 18, 40.

15. et vous avez fait mourir l'auteur de la vie ¹⁰; mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, et nous sommes témoins de sa résurrection ¹¹.

16. Or, c'est par la foi en son nom, que sa puissance a affirmé cet homme, que vous voyez, et que vous connaissez, et c'est cette foi qui vient de lui, qui a fait devant vous tous le miracle d'une si parfaite guérison ¹².

dextera, allevavit eum, et profu-
sus consolidatæ sunt bases ejus
et plantæ.

8. Et exiliens stetit, et ambulabat : et intravit cum illis in templum ambulans, et exiliens, et laudans Deum.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem et laudantem Deum.

10. Cognoscebant autem illum, quod ipse erat, qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi : et impleti sunt stupore et extasi, in eo quod contigerat illi.

11. Cum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

12. Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare?

13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

14. Vos autem Sanctum et Justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis :

15. auctorem vero vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes sumus.

16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidistis, et nos-
tis, confirmavit nomen ejus : et fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.

ÿ. 7. — ⁵ Dans le grec : ses pieds et ses jambes.

ÿ. 11. — ⁶ Dans le grec : suivant quelques manuscrits : Mais comme ce boiteux qui avait été guéri se tenait auprès de Pierre, etc.

⁷ Le portique de Salomon était un péristyle couvert, près du mur à l'orient du temple (Voy. *Jean.* 10, 23).

ÿ. 13. — ⁸ Dans le grec : Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Le Dieu qui s'est révélé à nos pères comme le Dieu vrai et unique.

ÿ. 14. — ⁹ Le Messie est appelé Saint et Juste (Voy. *Jean.* 19, 36. *Apoc.* 3, 7. *Isaïe.* 11, 4. 5. 53, 11).

ÿ. 15. — ¹⁰ C'est ainsi que Jésus-Christ est appelé (*Jean.* 1, 4. 17, 2. 11, 25).

¹¹ Voy. *pl. h.* 2, 32.

ÿ. 16. — ¹² C'est par la foi à ce que Jésus-Christ est, c'est par la foi en lui, comme Sauveur, que lui-même, le Sauveur du monde, a rendu les forces à ce boiteux; oui, c'est par la foi que Jésus demande que ce boiteux, ainsi que vous en êtes

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.

18. Deus autem, quæ prænu-tiavit per os omnium propheta-rum, pati Christum suum, sic implevit.

19. Pœnitementi igitur, et con-vertimini, ut deleantur peccata vestra :

20. ut cum venerint tempora refrigerii a conspectu Domini, et miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum,

21. quem oportet quidem cœ-lum suscipere usque in tempora restitutionis omnium, quæ locu-tus est Deus per os sanctorum suo-rum a sæculo prophetarum.

22. Moyses quidem dixit : Quo-niam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam me, ipsum au-dietis juxta omnia quæcumque locutus fuerit vobis.

23. Erit autem : omnis anima, quæ non audierit Prophetam il-lum, exterminabitur de plebe.

24. Et omnes prophète a Sa-muel, et deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos.

17. Cependant, mes frères, je sais que vous avez agi en cela par ignorance, aussi bien que vos sénateurs ¹³.

18. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avait prédit par la bouche de tous ses prophètes ¹⁴, que son Christ ¹⁵ souffrirait ¹⁶.

19. Faites donc pénitence, et convertis-sez-vous, afin que vos péchés soient effacés ¹⁷,

20. pour les temps du rafraîchissement que le Seigneur doit donner, lorsqu'il en-verra ce Jésus-Christ qui vous a été annoncé.

21. Il faut cependant que le ciel le reçoive jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, que Dieu a prédit par la bouche de ses saints prophètes, depuis le commence-ment du monde ¹⁸.

22. Moïse a dit aussi ¹⁹ : Le Seigneur vo-tre Dieu vous suscitera d'en re vos frères un prophète comme moi; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira. 5, *Moys.* 18, 15.

23. Et quiconque n'écouterà pas ce Pro-phète, sera exterminé du milieu du peuple ²⁰. 5. *Moys.* 18, 19.

24. Et tous les prophètes, qui ont pro-phétisé de temps en temps depuis Samuel, ont prédit ces jours ²¹.

vous-mêmes témoins, a recouvré une parfaite santé. — Encore ici le nom est mis pour la nature, pour tout ce que Jésus-Christ est. La foi vient par lui, dit saint Chrysostôme, en ce sens qu'il a péché et qu'il demande la foi. Jésus-Christ est en général l'auteur de la foi, aussi bien que de toutes les grâces; ce que les Juifs ignorants n'étaient pas, il est vrai, alors en état de comprendre, mais ce qu'ils de-vaient apprendre à comprendre plus tard.

¶ 17. — ¹³ Le peuple ni les chefs ne savaient ce qu'ils faisaient, comme le disent aussi saint Paul et Jésus-Christ lui-même (*Luc*, 23, 34. *1. Cor.* 2, 8); mais leur ignorance était coupable; car ils auraient pu croire s'ils avaient voulu.

¶ 18. — ¹⁴ Litt. : de tous les prophètes. — Dans le grec : de tous ses prophètes.

¹⁵ Litt. : que sont Oint, — dans le grec : que le Christ, etc.

¹⁶ Les souffrances du Messie ont été prédites distinctement dans le *Ps.* 21 et dans *Isaïe*, chap. 53; on en trouve en outre des figures dans tous les livres de l'Écriture (*Voy. Luc*, 24, 25).

¶ 19. — ¹⁷ *Voy. Col.* 2, 14.

¶ 21. — ¹⁸ Sens des versets 20 et 21 : Faites pénitence, afin que le regard du Seigneur vous comble de joie et de consolation, quand Dieu enverra pour la se-conde fois, en qualité de juge, celui qui vous est en ce moment annoncé comme Sauveur. Car maintenant il habite dans le ciel, et il y demeurera jusqu'à ce qu'il revienne comme juge et qu'il rétablisse toutes choses, comme Dieu l'a depuis long-temps fait prédire par les prophètes. — Ce rétablissement de toutes choses est la rénovation que Dieu opérera même dans la nature, lors du second avènement de Jésus-Christ pour juger le monde, ainsi que saint Pierre l'explique plus au long dans sa seconde Épître (3, 13). Les prophètes ont éralement prédit cette rénova-tion (*Voy. Isaïe*, 65, 17. 66, 22).

¶ 22. — ¹⁹ Le grec ajoute : à nos pères.

¶ 23. — ²⁰ n'appartiendra pas au peuple élu, soit ici-bas, dans le temps, soit plus tard, dans l'éternité.

¶ 24. — ²¹ Tous les prophètes ont fait des prophéties touchant le Christ et son

et de l'alliance ²² que Dieu a établie avec nos pères, en disant à Abraham : Toutes les nations de la terre seront bénies en votre race ²³. 1. *Moy.* 12, 3.

26. C'est pour vous premièrement que Dieu a suscité son Fils; et il vous l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun se convertisse de sa mauvaise vie ²⁴.

25. Vos estis filii prophetarum, et testamenti, quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham : Et in semine tuo benedicentur omnes familias terræ.

26. Vobis primum Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis : ut converteretis unusquisque a nequitia sua.

CHAPITRE IV.

Pierre et Jean sont pris. Augmentation du nombre des fidèles. Les deux apôtres devant le haut Conseil, qui les relâche et leur défend de prêcher davantage au nom de Jésus. Réponse de Pierre à cette défense. Les fidèles louent Dieu. Ils croissent en grâce et ils déposent leur avoir aux pieds des apôtres.

1. Comme ils parlaient au peuple, les prêtres, le capitaine des gardes du temple ¹ et les sadducéens ² survinrent,

2. ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, et qu'ils annonçassent la résurrection des morts en la personne de Jésus.

3. Et les ayant arrêtés, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, parce qu'il était déjà tard.

4. Cependant plusieurs de ceux qui avaient ouï le discours de Pierre crurent : et le nombre des hommes fut d'environ cinq mille ³.

5. Le lendemain les chefs du peuple, les sénateurs et les scribes s'assemblèrent dans Jérusalem,

1. Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotés, et magistratus templi, et sadducæi,

2. dolentes quod docerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis :

3. et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespéra.

4. Multi autem eorum, qui audierant verbum, crediderunt : et factus est numerus virorum quinquæ millia.

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores, et scribæ in Jerusalem;

règne, soit littéralement, soit en figure. Il y eut toujours des prophètes parmi les Israélites, mais leur ministère proprement dit, comme un état, commença avec Samuel (Voy. l'Introd. aux prophètes).

¶ 25. — ²² C'est vous que regarde en premier lieu ce que les prophètes ont annoncé relativement au salut à venir, et ce que Dieu a promis à Abraham avec lequel il conclut une alliance.

²³ c'est-à-dire dans votre postérité, dans le Christ (Voy. Gal. 3, 16).

¶ 26. — ²⁴ Comp. Matth. 15, 26 et suiv.

¶ 1. — ¹ Le capitaine du temple était le chef de la garde du temple, qui se composait de prêtres et de lévites (Comp. 4. Rois, 12, 9. 25, 18).

² Voy. Matth. 3, 7. Les sadducéens ne croyaient à aucune résurrection, et ils se regardaient en conséquence comme ceux que les apôtres avaient principalement en vue dans leurs reproches.

¶ 4. — ³ Litt. : et le nombre des hommes fut de 5000. — Dans le grec : d'environ cinq mille (Voy. pl. h. 2, 41).

6. et Annas princeps sacerdotum, et Caïphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali.

7. Et statuentes eos in medio, interrogabant : In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos ?

8. Tunc repletus Spiritu Sancto Petrus, dixit ad eos : Principes populi, et seniores audite :

9. Si nos hodie dijudicamur in beneficio hominis infirmi, in quo iste salvus est,

10. notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israel : quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit a mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

11. Hic est lapis, qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli :

12. et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

13. Videntes autem Petri constantiam, et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris, et idiotæ, admirabantur, et cognoscabant eos quoniam cum Jesu fuerant :

14. hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

6. avec Aune le grand prêtre, Caïphe⁴, Jean, Alexandre⁵, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale⁶.

7. Et ayant fait venir les apôtres au milieu d'eux⁷, ils leur dirent : Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action ?

8. Alors Pierre, rempli du Saint-Esprit, leur dit : Princes du peuple, et vous sénateurs⁸, écoutez :

9. Puisqu'aujourd'hui l'on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme impotent, et qu'on veut s'informer de la manière dont il a été guéri,

10. nous vous déclarons à vous tous, et à tout le peuple d'Israël, que c'est par le nom de notre Seigneur Jésus-Christ⁹ de Nazareth, lequel vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme a été guéri, et qu'il est debout devant vous.

11. C'est cette pierre, que vous, architectes, avez rejetée, et qui cependant a été faite la principale pierre de l'angle¹⁰. Ps. 117, 22. Isaïe, 28, 16. Matth. 21, 42. Marc, 12, 10. Luc, 20. 17. 1. Pier. 2, 7. Rom. 9, 33.

12. Et il n'y a point de salut par aucun autre; car nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés¹¹.

13. Lorsqu'ils virent la constance¹² de Pierre et de Jean, connaissant que c'étaient des hommes sans lettres, et du commun du peuple, ils en furent étonnés. Ils savaient aussi qu'ils avaient été disciples de Jésus.

14. Et comme ils voyaient aussi l'homme qui avait été guéri présent avec eux, ils n'avaient rien à leur opposer.

¶ 6. — ⁴ Voy. Luc, 3, 2. Matth. 26, 3.

⁵ deux membres du haut Conseil inconnus d'ailleurs.

⁶ Dans le grec : de la race du grand prêtre.

¶ 7. — ⁷ Les conseillers étaient assis en hémicycle autour de la salle.

¶ 8. — ⁸ Litt. : et vous, anciens. Le grec ajoute : d'Israël.

¶ 10. — ⁹ Les mots « de notre Seigneur » ne sont pas dans le grec.

¶ 11. — ¹⁰ Qui réunit les Juifs et les Gentils en un même édifice, dans l'Eglise.

¶ 12. — ¹¹ Nul autre que Jésus ne peut opérer l'œuvre de la rédemption et procurer le bonheur; car lui seul a été donné de Dieu aux hommes sous le ciel, afin qu'ils arrivent par lui à la félicité. Jésus seul peut rompre les liens dans lesquels tout homme, la nature humaine gémit captive, à savoir les liens de l'erreur et du péché; car lui seul est la vérité; lui seul, en qualité de Fils de Dieu, a le pouvoir d'effacer le péché et de réparer véritablement le tort qu'il nous a fait. Or il n'y a que l'homme de bien qui puisse parvenir au salut. On dira, il est vrai : Une vie intègre et probe, voilà ce qui sauve ! Mais pouvez-vous bien vous dire intègre et probe, si votre intégrité et votre probité ne vient de Jésus, si elle n'est en vous l'effet de sa grâce, de son amour et de sa foi ?

¶ 13. — ¹² Dans le grec : la franchise, la liberté pleine de confiance.

15. Ils leur commandèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils se mirent à délibérer entre eux,

16. en disant : Que ferons-nous à ces gens-ci ? Car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitants de Jérusalem ; cela est certain, et nous ne pouvons pas le nier ?

17. Mais afin qu'il ne se répande pas davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit.

18. Et les ayant fait appeler, ils leur défendirent de parler en quelque manière que ce fût, ni d'enseigner au nom de Jésus¹³.

19. Mais Pierre et Jean répondant, leur dirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu :

20. car pour nous, nous ne pouvons ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.

21. Alors ils les renvoyèrent avec menaces, ne trouvant point moyen de les punir à cause du peuple, parce que tous rendaient gloire à Dieu de ce qui était arrivé¹⁴.

22. Car l'homme qui avait été guéri d'une manière si miraculeuse avait plus de quarante ans.

23. Après donc qu'on les eut laissés aller, ils vinrent trouver leurs frères, et leur racontèrent tout ce que les princes des prêtres et les sénateurs leur avaient dit.

24. Ce qu'ayant entendu, ils élevèrent toutes leurs voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, et lui dirent : Seigneur¹⁵, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent.

15. *iusserunt autem eos foras extra concilium secedere : et conferebant ad invicem,*

16. *dicentes : Quid faciemus hominibus istis ? quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare.*

17. *Sed ne amplius divulgetur in populum comminemus eis, ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.*

18. *Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu.*

19. *Petrus vero et Joannes respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, iudicate :*

20. *non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.*

21. *At illi comminantes dimiserunt eos : non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat.*

22. *Annorum enim erat amplius quadraginta homo, in quo lactum fuerat signum istud sanitatis.*

23. *Dimissi autem venerunt ad suos : et annuntiaverunt eis, quanta ad eos principes sacerdotum et seniores dixissent.*

24. *Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cælum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt :*

γ. 18. — ¹³ Encore aujourd'hui il en est à peu près de même. On dit, il est vrai : Parlez de Jésus ; seulement ne dites que ceci et cela. Alors il était permis de dire que Jésus-Christ avait été crucifié, et qu'il était mort ; mais non pas, qu'il était ressuscité ; de nos jours on permet de dire qu'il est ressuscité et qu'il est au ciel, on peut lui offrir des couronnes et des sceptres autant qu'on veut lui en offrir ; mais prêcher qu'il n'y a que la croix et une vie crucifiée et mortifiée qui conduise au salut, cela est de nos jours chose insupportable. Les rois et les princes portent la croix sur leur poitrine et sur leur couronne, et quand ils veulent donner à quelqu'un quelque marque singulière de distinction, ils lui donnent une croix semblable ; mais si l'on vient à prêcher qu'il n'y a de salut que dans la croix, dans l'abnégation et la mortification, alors combien en est-il qui renient la croix dont ils se font une parure, et qui tournent le prédicateur en dérision !

γ. 21. — ¹⁴ Litt. : car tous glorifiaient ce qui avait été fait dans ce qui était arrivé. — Dans le grec : car tous glorifiaient Dieu au sujet de ce qui était arrivé.

γ. 24. — ¹⁵ Le grec ajoute : Vous, ô Dieu, qui avez fait, etc.

25. qui Spiritu Sancto per os patris nostri David, pueri tui, dixisti : Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania?

26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus?

27. convenerunt enim vere in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus, et populis Israel,

28. facere quæ manus tua et concilium tuum decreverunt fieri.

29. Et nunc Domine, respice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum,

30. in eo quod manum tuam extendas ad sanitates, et signa et prodigia fieri per nomen sancti Filii tui Jesu.

31. Et cum orassent, motus est locus, in quo erant congregati : et repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et loquebantur verbum Dei cum fiducia.

32. Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una : nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.

33. Et virtute magna reddebant

25. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David, votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles émuës, pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets¹⁶?

26. Les rois de la terre se sont élevés, et les princes ont conspiré contre le Seigneur, et contre son Christ.

27. Car Hérode et Ponce Pilate avec les Gentils, et le peuple d'Israël, se sont vraiment unis ensemble dans cette ville, contre votre saint Fils Jésus, que vous avez consacré¹⁷ par votre onction,

28. pour faire tout ce que votre puissance et votre conseil avaient ordonné devoir être fait¹⁸.

29. Maintenant donc, Seigneur, considérez leurs menaces, et donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté¹⁹,

30. en étendant votre main, afin qu'il se fasse, par le nom de votre Fils Jésus, des guérisons, des prodiges et des merveilles²⁰.

31. Lorsqu'ils eurent achevé leur prière, le lieu où ils étaient assemblés trembla : ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils annonçaient la parole de Dieu avec assurance²¹.

32. Or la multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un cœur et qu'une âme²² ; et nul ne considérait ce qu'il possédait comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étaient communes entre eux²³.

33. Les apôtres rendaient témoignage avec

ŷ. 25. — ¹⁶ Ces paroles et les suivantes sont du Psaume second, que David chanta au sujet du Messie et de ses ennemis (*Voyez-en* l'explication). Dans le grec : Vous qui avez dit par la bouche de David, votre serviteur, etc.

ŷ. 27. — ¹⁷ Voy. *Matth.* 1, note 1. Le texte de Complute n'a pas « dans cette ville ».

ŷ. 28. — ¹⁸ Nous voyons en réalité l'accomplissement de ce que, par votre toute-puissance et par votre sagesse, vous avez prévu et fait annoncer par votre prophète David. On a déjà plusieurs fois remarqué que la prévision de Dieu ne peut en aucune manière servir d'excuse aux méchants ; car comme ils ne font point le mal parce que Dieu le prévoit, mais parce qu'ils le veulent, de même Dieu prévoit seulement le mal voulu par eux, lequel ensuite, comme chose contingente, entre dans les desseins de Dieu sur le monde, ou dans les décrets divins.

ŷ. 29. — ¹⁹ Dans le grec : avec toute liberté et confiance.

ŷ. 30. — ²⁰ par Jésus, que nous invoquons.

ŷ. 31. — ²¹ D'autres traduisent : avec une généreuse liberté. Pendant qu'ils priaient, la grâce du Saint-Esprit s'affermait en eux, et tous furent remplis d'un courage particulier pour annoncer sans crainte la parole de Dieu et en rendre partout témoignage. L'ébranlement du lieu où ils étaient fut le signe sensible de l'approche de la Divinité (*Comp. Ps.* 113, 6).

ŷ. 32. — ²² parce qu'un même esprit d'amour et une même foi les animaient tous.

²³ Voy. *pl. h.* 2, 44.

une grande force ²⁴ à la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ ²⁵, et la grâce était grande dans tous les fidèles.

34. Car il n'y avait aucun pauvre parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre, ou des maisons, les vendaient et en apportaient le prix,

35. qu'ils mettaient aux pieds des apôtres; et on le distribuait ensuite à chacun selon qu'il en avait besoin ²⁶.

36. Joseph ²⁷, surnommé par les apôtres Barnabé (c'est-à-dire enfant de consolation), qui était lévite ²⁸, et originaire de l'île de Chypre,

37. vendit aussi un fonds de terre qu'il avait, et en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des apôtres.

apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri: et gratia magna erat in omnibus illis.

34. Neque enim quisquam egeus erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferbant pretia eorum quæ vendebant,

35. et ponebant ante pedes apostolorum. Dividebatur autem singulis prout cuique opus erat.

36. Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis) levites, Cyprius genere,

37. cum haberet agrum, vendidit eum, et attulit pretium, et posuit ante pedes apostolorum.

CHAPITRE V.

Ananie et Saphire sont frappés de mort subite en punition de leur hypocrisie. Pouvoir d'opérer des miracles dont sont revêtus les apôtres. Ils sont incarcérés, puis délivrés par un ange: ils enseignent dans le temple et ils sont conduits devant le haut Conseil. Pierre prend la parole. Conseil de Gamaliel. Les apôtres se réjouissent de souffrir pour Jésus-Christ.

1. Alors un homme nommé Ananie, et Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre;

2. et cet homme ayant retenu de concert

1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira uxore sua, vendidit agrum,

2. et fraudavit de pretio agri,

ŷ. 23. — ²⁴ par la prédication et par les miracles.

²⁵ Dans le grec : à la résurrection du Seigneur Jésus.

ŷ. 35. — ²⁶ Ainsi ceux qui donnaient étaient ceux que la grâce portait à donner (ŷ. 34), et ils donnaient librement. Celui qui faisait un don, le déposait respectueusement aux pieds des apôtres, qui le distribuait aux pauvres de l'Eglise, suivant leurs besoins, en sorte qu'il n'y avait parmi les chrétiens aucun nécessaireux (Voy. pl. h. 2, 44). Vous, hommes politiques, qui faites tant d'efforts pour faire disparaître l'inégalité qui existe entre les pauvres, dont le nombre s'accroît chaque jour, et les riches, appliquez-vous à faire revivre l'esprit du christianisme dans toutes les classes de la société civile, alors vous aurez atteint votre but; car là où règne l'esprit du christianisme, le riche donne au pauvre ce dont il a besoin, et le pauvre se contente de ce qui peut lui suffire; alors enfin cessera ce cri sauvage de liberté et d'égalité; car la liberté et l'égalité existeront alors réellement: la liberté, parce que nul ne sera plus esclave de besoins immodérés; l'égalité, parce que chacun aura ce qui lui sera nécessaire.

ŷ. 36. — ²⁷ Le grec porte José.

²⁸ de la tribu de Lévi, un ministre du sanctuaire

consilia uxore sua : et afferens partem quamdam, ad pedes apostolorum posuit.

3. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri?

4. Nonne manens tibi manebat, et venguatum in tua erat potestate? Quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

5. Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit, et expiravit. Et factus est timor magis super omnes qui audierant.

6. Sargentibus autem juvenes amoverunt eum, et efferentes sepelierunt.

7. Factum est autem quasi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

8. Dixit autem ei Petrus : Dic mihi mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit : Etiam tanti.

9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spi-

avec sa femme une partie du prix qu'il en avait reçu, apporta le reste, et le mit aux pieds des apôtres¹.

3. Mais Pierre lui dit : Ananie, comment Satan a-t-il tenté votre cœur², pour vous porter à mentir au Saint-Esprit, et à détourner une partie du prix de ce fonds de terre³?

4. Ne demeurait-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder, et après même l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous⁴? Comment donc avez-vous conçu ce dessein dans votre cœur⁵? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu⁶.

5. Ananie ayant ouï ces paroles, tomba, et rendit l'esprit : et tous ceux qui en entendirent parler, furent saisis d'une extrême crainte.

6. Aussitôt des jeunes gens⁷ se levant, enlevèrent le corps⁸, et l'ayant emporté ils l'enterrèrent.

7. Environ trois heures après, sa femme qui ne savait point ce qui était arrivé, entra.

8. Et Pierre lui dit : Femme, dites-moi : Avez-vous vendu tant votre fonds de terre? Elle lui répondit : Oui, nous l'avons vendu cela.

9. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour ten-

§. 2. —¹ Ananie était absolument le maître de son argent, comme le dit plus bas (§. 4) saint Pierre lui-même, et il avait la faculté de tout garder pour lui; mais son péché consistait en ce qu'il retint par avarice une partie de l'argent, sans le découvrir, voulant néanmoins avoir l'air d'avoir tout donné, afin d'en partager le mérite avec tous les autres.

§. 3. —² Dans le grec : Pourquoi satan a-t-il rempli votre cœur (s'en est-il emparé, rendu maître)?

³ Comment avez-vous pu permettre à satan de triompher de votre cœur, vous laisser porter par une telle action à un mensonge à l'égard de l'Esprit-Saint? — A proprement parler, Ananie mentit à l'Eglise en retenant une partie de ce qu'il lui avait promis; mais comme depuis son effusion, le Saint-Esprit était l'âme et la vie de l'Eglise, il mentit également au Saint-Esprit. Pierre eut connaissance du fait par une illumination de l'Esprit-Saint.

§. 4. —⁴ Qui vous a fait une obligation de vendre votre champ, ou d'en mettre le prix à votre disposition, après l'avoir vendu?

⁵ Comment avez-vous pu laisser prendre à la tentation par laquelle satan vous portait à cette action (§. 3), assez d'empire pour vous déterminer librement à la commettre?

⁶ Ce ne sont point les fidèles que vous avez trompés, comme si vous leur eussiez donné tout votre superflu, pendant que vous en reteniez quelque chose, mais Dieu lui-même qui habite en eux. Ce passage offre une preuve claire de la divinité du Saint-Esprit.

§. 6. —⁷ Apparemment les diacres, qui plus tard furent établis spécialement pour les Grecs (chap. 6). Ils sont appelés jeunes hommes par opposition aux anciens, aux prêtres et aux apôtres.

⁸ Dans le grec : Ils le préparèrent (pour la sépulture). Ils enveloppèrent son cadavre dans un linceul.

ter l'Esprit du Seigneur⁹? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari qui sont à cette porte, et ils vont aussi vous porter en terre.

10. Au même moment elle tomba à ses pieds, et rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrés, la trouvèrent morte, et l'emportant, ils l'enterrèrent auprès de son mari.

11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Eglise, et parmi tous ceux qui en entendirent parler.

12. Cependant les apôtres faisaient beaucoup de miracles et de prodiges parmi le peuple : et tous étant unis dans un même esprit, s'assemblaient dans la galerie de Salomon¹⁰.

13. Aucun des autres n'osait se joindre à eux¹¹; mais le peuple leur donnait de grandes louanges.

14. Et le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant hommes que femmes, se multipliait de plus en plus. *Pl. h. 2, 47. Pl. b. 11, 24.*

15. De sorte qu'on apportait les malades dans les rues, et qu'on les mettait sur des lits et sur des paillasses, afin que lorsque Pierre passerait, son ombre au moins en couvrit quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies¹².

16. Un grand nombre de personnes accouraient aussi des villes voisines à Jérusalem, où ils amenaient les malades et ceux qui étaient tourmentés par des esprits¹³ impurs; et ils étaient tous guéris.

17. Alors le grand prêtre se leva, et tous ceux qui étaient comme lui de la secte des sadducéens¹⁴, furent transportés de colère¹⁵:

ritum Domini? Ecce pedes eorum, qui sepelierunt virum tuum, ad ostium, et efferent te.

10. Confeslium cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Intranses autem juvenes, invenerunt illam mortuam, et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

11. Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc.

12. Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe. Et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.

13. Cæterorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed magnificabat eos populus.

14. Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum, ac mulierum,

15. ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis.

16. Concurrerat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros et vexatos a spiritibus immundis : qui curabantur omnes.

17. Exurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis sadducæorum), repleti sunt zelo :

‡ 9. — ⁹ pour faire l'épreuve si le Saint-Esprit, qui habite en nous, le saurait, ou non.

‡ 12. — ¹⁰ à savoir les apôtres. Ils se tenaient vraisemblablement là, afin de pouvoir annoncer Jésus-Christ aux Juifs qui venaient au temple (Voy. *pl. h. 3, 11*).

‡ 13. — ¹¹ La crainte des grands prêtres et des anciens empêchait ceux mêmes qui croyaient de se réunir aux apôtres, lorsqu'ils étaient devant tout le peuple dans le portique de Salomon. Suivant saint Chrysostôme, le respect qu'ils avaient pour les apôtres en était en partie la cause; car les apôtres étaient admirés comme des anges, inébranlables dans les dangers, élevés au-dessus de tout ce qu'il y a de terrestre; ils respiraient un feu divin, par leur regard ils imprimaient un respect profond, c'étaient enfin des hommes brûlants de charité et d'une vie vraiment divine.

‡ 15. — ¹² Pierre, le représentant visible du Seigneur, se distinguait parmi les autres apôtres par la vertu merveilleuse qui était en lui; car son ombre même opérait des miracles (Comp. *Jean, 14, 12. Matth. 9, 20, 21*). Les dernières paroles : et qu'ils fussent, etc., ne sont pas dans le grec.

‡ 16. — ¹³ Voy. *Matth. 4, 24*.

‡ 17. — ¹⁴ Le grand prêtre est vraisemblablement Caïphe (*Pl. h. 4, 6*). Il appartenait ainsi à la secte des libres-penseurs (Voy. *Matth. 3, 7*).

¹⁵ Litt. : de zèle, — de colère, de jalousie.

18. et iniecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodia publica.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, et educens eos, dixit :

20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.

21. Qui cum audissent, intraverunt diluculo in templum, et docebant. Adveniens autem princeps sacerdotum, et qui cum eo erant, convocaverunt concilium, et omnes seniores filiorum Israël : et miserunt ad carcerem ut adducerentur.

22. Cum autem venissent ministri, et aperto carcere non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,

23. dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, et custodes stantes ante januas : aperientes autem neminem intus invenimus.

24. Ut autem audierunt hos sermones magistratus templi, et principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, et docentes populum.

26. Tunc abiit magistratus cum ministris, et adduxit illos sine vi : timebant enim populum ne lapidarentur.

27. Et cum adduxissent illos, statuerunt in concilio. Et interrogavit eos princeps sacerdotum,

28. dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto : et ecce replestis Jerusalem doctrina vestra : et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

18. et ayant fait prendre les apôtres, ils les mirent dans la prison publique.

19. Mais l'ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison; et les ayant fait sortir, il leur dit :

20. Allez dans le temple, et prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette doctrine de vie ¹⁶.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent au temple dès le point du jour, et se mirent à prêcher ¹⁷. Cependant le grand prêtre, et ceux qui étaient avec lui étant venus, ils rassemblèrent le conseil, et tous les sénateurs du peuple d'Israël, et envoyèrent à la prison, afin qu'on amenât les apôtres.

22. Les officiers y étant venus, ouvrirent la prison ¹⁸; et ne les y ayant point trouvés, ils s'en retournèrent faire leur rapport.

23. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée, et les gardes devant les portes; mais l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans.

24. Le capitaine des gardes du temple, et les princes des prêtres ¹⁹ ayant ouï ces paroles, se trouvèrent fort en peine touchant ces hommes, ne sachant ce qui arriverait de ces gens-là.

25. Or quelqu'un leur vint dire en même temps : Voilà ces hommes que vous aviez mis en prison qui sont dans le temple, et qui enseignent le peuple.

26. Alors le capitaine des gardes du temple partit avec ses officiers, et les amena sans violence; car ils craignaient d'être lapidés par le peuple.

27. Quand ils les eurent amenés, ils les présentèrent au conseil; et le grand prêtre leur parla en ces termes :

28. Ne vous avions-nous pas expressément défendu d'enseigner en ce nom-là? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, et vous voulez nous charger du sang de cet homme ²⁰.

ŷ. 20. — ¹⁶ Litt. : toutes les paroles de cette vie. — La prédication de l'Évangile renferme les paroles de vie, parce que l'Évangile fait connaître Jésus-Christ qui vit et qui donne la vie à tous ceux qui croient en lui; parce qu'il est la vertu de Dieu qui ressuscite et conduit au salut tous ceux qui le reçoivent avec l'obéissance de la foi.

ŷ. 21. — ¹⁷ Il y avait toujours du monde au temple. Pendant la nuit même il s'y trouvait un nombre considérable de prêtres et de lévites, qui faisaient la garde.

ŷ. 22. — ¹⁸ Dans le grec : et ne les ayant point trouvés dans la prison, etc.

ŷ. 24. — ¹⁹ Dans le grec : Le capitaine du temple et les autres grands prêtres, etc.

ŷ. 28. — ²⁰ Vous voulez nous faire passer pour coupables de sa mort, comme si

29. Pierre et les apôtres répondant, dirent : il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes²¹.

30. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir, en le pendant au bois de la croix.

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance²², comme étant le prince²³ et le Sauveur, pour donner à Israël la grâce de la pénitence et la rémission des péchés²⁴.

32. Et nous sommes nous-mêmes les témoins de ce que nous vous disons; et le Saint-Esprit, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent, l'est aussi avec nous²⁵.

33. Ayant entendu ces choses, ils étaient transportés de rage, et ils délibéraient de les faire mourir.

34. Mais un pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui était honoré de tout le peuple²⁶, se levant dans le conseil, commanda qu'on fit retirer les apôtres pour un peu de temps;

35. et il dit à ceux qui étaient assemblés : O Israélites, prenez garde à vous sur ce que vous avez à faire à l'égard de ces personnes.

36. Car il y a quelque temps qu'il s'éleva un certain Théodas, qui prétendait être quelque chose de grand; et il y eut environ quatre cents hommes qui s'attachèrent à lui : mais il fut tué, et tous ceux qui avaient cru en lui se dissipèrent, et furent réduits à rien²⁷.

29. Respondens autem Petrus, et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis quam hominibus.

30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.

31. Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit dextera sua, ad dandam poenitentiam israeli, et remissionem peccatorum;

32. et nos sumus testes horum verborum, et Spiritus Sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

33. Hæc cum audissent discubabantur, et cogitabant interficere illos.

34. Surgens autem quidam in concilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor honorabilis universe plebi, jussit foras ad breve homines fieri.

35. Dixitque ad illos : Viri israelitæ, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis.

36. Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensus virorum circiter quadringentorum : qui occisus est : et omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, et redacti ad nihilum.

nous avions fait mourir dans sa personne la personne du Messie. — Mais ils avaient eux-mêmes peu de temps auparavant crié : Que son sang retombe sur nous ! (Voy. *Matth.* 27, 25).

ŷ. 29. — ²¹ Combien saint Pierre tient ici un langage différent de celui qu'il tenait naguère dans la cour du grand prêtre ! Le respect humain est un des plus grands obstacles au progrès dans le christianisme. Il serait toutefois possible de prendre dans un mauvais sens les paroles ci-dessus, et d'en abuser. Pour en faire la règle de sa conduite, il faut être entièrement certain que la chose qu'exigent les hommes qui ont droit de nous commander, est contraire à Dieu et à la conscience.

ŷ. 31. — ²² *Litt.* : par sa droite (Voy. *pl. h. 2, 23*).
²³ comme étant le premier, celui qui marche à la tête, celui qui fraye la voie. Jésus-Christ n'est pas seulement le Sauveur des hommes, il est aussi le premier homme nouveau dont les exemples doivent être suivis par tous ceux qui ont été régénérés par sa grâce.

²⁴ Il donne par la grâce, qu'il a méritée par sa mort, un changement de dispositions et le pardon. Ainsi sans changement de dispositions, point de pardon, et l'un et l'autre sont ses dons.

ŷ. 32. — ²⁵ Ce que nous disons de sa résurrection et de son exaltation, nous l'affirmons comme témoins oculaires, aussi bien que le Saint-Esprit qui habite en nous, et qui opère des prodiges.

ŷ. 34. — ²⁶ vraisemblablement le même dont parle saint Paul (*Pl. b. 22, 3*).

ŷ. 36. — ²⁷ L'histoire ne fait rien connaître de plus relativement à ce Théodas (Theudas), qui s'éleva avant Judas dont il est parlé ci-après. Elle parle seulement en général des troubles qui eurent lieu en ce temps-là dans la Palestine. Cette sédition n'ayant été faite que par quelques centaines d'individus, a bien pu être passée sans silence.

37. Post haec exiit Judas Galilæus in diebus professionis, et avertit populum post se, et ipse perit : et omnes, quotquot convenserunt ei, dispersi sunt.

38. Et nunc itaque dico vobis : Discedite ab hominibus istis, et sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvatur :

39. si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini. Conenserunt autem illi.

40. Et convocantes apostolos, cæsis denunciaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dicerentur eoa.

41. Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habitus sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

42. Omni autem die non cessant, in templo et circa domos, docentes et evangelizantes Christum Jesum.

37. Judas de Galilée s'éleva après lui dans le temps du dénombrement du peuple, et il attira à lui beaucoup de monde ; mais il périt aussi, et tous ceux qui étaient entrés dans son parti furent dissipés³⁷.

38. Voici donc le conseil que je vous donne : Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, et laissez-les ; car si ce conseil, ou cette œuvre, vient des hommes, elle se détruira.

39. Mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même. Ils se rendirent à son avis.

40. Et ayant fait venir les apôtres, ils leur défendirent, après les avoir fait fouetter³⁹, de parler à l'avenir au nom de Jésus, et ils les laissèrent aller.

41. Alors les apôtres sortirent du conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. *Matth. 5, 10. 12.*

42. Et ils ne cessaient point tous les jours d'enseigner et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons.

CHAPITRE VI.

Election et consécration des sept diacres. Étienne, rempli du Saint-Esprit, est accusé et conduit devant le haut Conseil.

1. In diebus autem istis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hæbreos, eo quod despice-

1. En ce temps-là, le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des Grecs contre les Hébreux¹, de ce que leurs veuves étaient méprisées dans la dis-

† 37. — ³⁷ Le recensement dont il est ici parlé (Comp. pl. h. *Luc*, 2, note 1) fut fait par les Romains en l'an 6 après la naissance de Jésus-Christ, lorsqu'Archélaüs, fils d'Hérode, fut exilé à Vienne dans les Gaules par César Auguste, et que son royaume fut réduit en une province romaine. Cet événement excita parmi les Juifs un mécontentement profond. Judas de Gamala dans la Gaulonite, appelé aussi le Galiléen, profita de ces dispositions, souleva le peuple en publiant que les Romains voulaient réduire les Juifs en esclavage, et se fit un très-fort parti.

† 40. — ³⁹ Voy. *Matth.* 10, 19.

† 1. — ¹ des Grecs, des Juifs récemment convertis au christianisme contre les Hébreux. Par les premiers il faut entendre ces Juifs qui parlaient le grec comme leur langue naturelle. Ils étaient de différents pays, où l'on parlait grec ; ils étaient venus à Jérusalem pour y faire leurs jours (Voy. pl. h. 2, 5), et ils avaient embrassé depuis peu la religion chrétienne. Les Hébreux habitaient dans la Palestine, et à Babylone ; ils parlaient l'araméen, langue alors adoptée par les Hébreux, et ils se distinguaient particulièrement par une exacte observation des cérémonies du temple, ce dont ils se faisaient un grand mérite. Les Grecs étant étrangers, il pouvait aisément se faire qu'au milieu du nombre de jour en jour croissant des fidèles, quelques-uns d'entre eux fussent négligés, et eussent moins de part aux aumônes.

pensation de ce qui se donnait chaque jour ².

2. C'est pourquoi les douze ayant assemblé tous les disciples, leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu, pour avoir soin des tables ³.

3. Choisissez donc, ô nos frères, sept hommes d'entre vous ⁴, d'une probité reconnue ⁵, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, à qui nous commettons ce ministère.

4. Et pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole ⁶.

5. Ce discours plut à toute l'assemblée ; et ils élurent Etienne, homme plein de foi et du Saint-Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte ⁷ d'Antioche.

6. Ils les présentèrent devant les apôtres ⁸, qui leur imposèrent les mains, en priant ⁹.

rentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis.

3. Considerate ergo fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu Sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus.

4. Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide et Spiritu Sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Parmenam, et Nicolaum advenam Antiochenum.

6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum : et orantes imposuerunt eis manus.

² Les veuves avaient un besoin tout particulier d'être assistées, parce que, suivant la loi, elles ne pouvaient hériter, et qu'ainsi elles demeuraient abandonnées à la seule commisération.

ŷ. 2. — ³ que nous employions notre temps à distribuer les aumônes de nos propres mains pour obvier à tous les malentendus ; notre devoir est de prêcher. Dans le principe les apôtres faisaient eux-mêmes la distribution des aumônes ; mais lorsque le nombre des fidèles se fut accru, il y a toute apparence qu'ils se bornèrent à surveiller, et qu'ils laissèrent à d'autres personnes de confiance le soin de les distribuer aux pauvres en particulier. Ces personnes ne furent pas, ce semble, toujours assez attentives ni assez impartiales dans leur emploi.

ŷ. 3. — ⁴ Le nombre sept est choisi comme un nombre sacré.

⁵ Litt. : d'un bon témoignage, — qui jouissent d'une bonne réputation.

ŷ. 4. — ⁶ Par la prière, ils attiraient en eux les trésors de l'Esprit-Saint ; par la prédication, ils en faisaient la dispensation. La prédication est ici rappelée sans qu'il soit fait mention de l'oblation du sacrifice, comme étant leur occupation principale ; en effet, le principal but des apôtres, à cette époque, était d'amener dans le sein de l'Eglise les Juifs non encore convertis, et ils ne pouvaient paraître devant eux qu'en qualité de prédicateurs, et non comme sacrificateurs. Cela n'empêcha point qu'ils n'offrissent également le saint Sacrifice dans les maisons particulières (Voy. *pl. h. 5, 42*), lorsqu'ils prêchaient en présence des chrétiens.

ŷ. 5. — ⁷ Voy. *pl. h. 2, 11*.

ŷ. 6. — ⁸ L'assemblée fit le choix, et les apôtres le confirmèrent ; plus tard, le nombre des fidèles étant devenu trop considérable, il devint nécessaire pour prévenir les désordres, que le choix des ministres inférieurs de l'Eglise se fit par les supérieurs.

⁹ Par la prière, ils demandèrent la grâce spéciale qui était nécessaire pour l'exercice de cette nouvelle dignité ; par l'imposition des mains, ils communiquèrent en effet cette grâce, et l'imposition des mains était en outre le signe sensible de la grâce communiquée et de la collation de cette dignité (Comp. *Hébr. 6, 2. 1. Tim. 4, 14 5, 22*). Les hommes qui en furent revêtus furent appelés diacres (ministres), la dignité elle-même s'appela diaconat. Elle consistait principalement à servir les pauvres (ŷ. 1. 2) et à prendre soin de la table commune (ŷ. 2). Comme les repas fraternels étaient ordinairement joints à la participation à la divine Eucharistie (Voy. *pl. h. 2, 46*), il n'y a nul doute que les diacres distribuaient aussi cette nourriture divine ; et l'on voit également (ŷ. 13. 14 et *pl. b. 8, 12. 88*) qu'ils annonçaient

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde : multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

8. Stephanus autem plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9. Surrexerunt autem quidam de synagoga, quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia, et Asia, disputantes cum Stephano :

10. et non poterant resistere sapientiæ, et Spiritui, qui loquebatur.

11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiarum in Moysen, et in Deum.

12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas : et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium,

13. et statuerunt falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversus locum sanctum, et legem ;

14. Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazareus hic, destruet locum istum, et mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses.

7. Cependant la parole du Seigneur se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait fort dans Jérusalem. Il y en avait aussi beaucoup d'entre les prêtres qui obéissaient à la foi.

8. Or, Etienne étant plein de grâce et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

9. Et quelques-uns de la synagogue, qui est appelée la synagogue des Affranchis, et des Cyréniens, et des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie et d'Asie, s'élevèrent contre Etienne, et disputaient avec lui ¹⁰ :

10. mais ils ne pouvaient résister à la sagesse, et à l'Esprit qui parlait *en lui*.

11. Alors ils subornèrent des gens, pour leur faire dire qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre Moïse et contre Dieu.

12. Ils émurent donc le peuple, les sénateurs et les scribes ; et se jetant sur Etienne, ils l'entraînèrent et l'emmenèrent au conseil.

13. Et ils produisirent contre lui de faux témoins qui disaient : Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint ¹¹ et contre la loi ;

14. Car nous lui avons oui dire, que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu-ci et changera les traditions que Moïse nous a laissées ¹².

la parole de Dieu et qu'ils baptisaient. Les diacres étaient en outre les ministres des apôtres et des évêques dans le saint ministère, et c'est la raison pour laquelle ils sont souvent nommés à côté des évêques mêmes (*Phil.* 1, 1. *1. Tim.* 3, 2. 8). Il faut soigneusement distinguer les prêtres des diacres (*Comp. pl. b.* 11, 30). Les prêtres étaient dans la primitive Eglise, ainsi que le prouve la tradition constante, ces soixante et douze disciples, dont Jésus lui-même fit choix et qu'il mit au nombre des apôtres (*Luc.* 10, 1). Ils se divisaient avec les apôtres dans les maisons (*Pl. h.* 5, 42) et les assemblées particulières pour y rompre le pain durant le saint office, pour offrir le sacrifice divin et régler le banquet sacré. Qu'outre les apôtres il n'y eût que les prêtres qui offrirent le saint sacrifice, c'est ce que la tradition la plus ancienne met hors de doute. Voici comment s'exprimait saint Justin martyr, au second siècle : Les prêtres seuls peuvent traiter la divine Eucharistie, suivant le commandement que Jésus-Christ fit aux apôtres, lorsqu'il dit : Faites ceci en mémoire de moi.

7. 9. — ¹⁰ Il y avait à Jérusalem plusieurs centaines de synagogues ou de lieux de réunion pour prier ou pour entendre les divines Ecritures. Comme saint Etienne le rapporte ici, les prédicateurs de la foi avaient coutume d'entrer dans des synagogues pour instruire les Juifs. Par ces affranchis quelques-uns entendaient ces Juifs qui avaient été conduits par Pompée comme captifs en Italie, mais qui plus tard furent mis en liberté (*Comp.* la dernière note au 2^e livre des *Mach.*). Pourquoi les Juifs de Cyrène, d'Alexandrie, de Cilicie et d'Asie (*Voy. pl. b.* 2, 10) s'étaient-ils réunis à eux, c'est ce qu'on ne peut pas dire.

7. 13. — ¹¹ Jérusalem.

7. 14. — ¹² Jésus prédit bien la destruction de Jérusalem et du temple (*Matth.* 24, 1 et suiv.), mais non pas qu'il les détruirait lui-même. Il ne changea pas non

<p>15. Et tous ceux qui étaient assis dans le conseil, ayant les yeux sur lui, virent son visage éclairant comme le visage d'un ange ¹³.</p>	<p>15. Et intuentes eum omnes, qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.</p>
---	--

CHAPITRE VII.

Discours de saint Etienne devant le grand Conseil. Il meurt martyr en priant pour ses ennemis. Saul consent à sa mort.

<p>1. Alors le grand prêtre lui demanda si ce que l'on disait était véritable.</p> <p>2. Il répondit ¹ : Mes frères et mes pères, écoutez : Le Dieu de gloire ² apparut à notre père Abraham, lorsqu'il était en Mésopotamie ³, avant qu'il demeurât à Charan,</p> <p>3. et lui dit : Sortez de votre pays et de votre parenté, et venez dans la terre que je vous montrerai ⁴.</p> <p>4. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et vint demeurer à Charan. Et après que son père fut mort, Dieu le fit passer en cette terre que vous habitez aujourd'hui ⁵,</p>	<p>1. Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent ?</p> <p>2. Qui ait : Viri fratres, et patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri nostro Abraham cum esset in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan,</p> <p>3. et dixit ad illum : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram, quam monstraveram tibi.</p> <p>4. Tunc exiit de terra Chaldæorum, et habitavit in Charan. Et inde, postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in qua nunc vos habitatis.</p>
--	---

plus la loi en ce sens qu'il l'abrogea, mais en ce sens seulement qu'il la perfectionna (Voy. *Matth.* 3, 17. 18). Etienne ne disait pas et n'enseignait pas autre chose que Jésus.

¶ 15. — ¹³ rayonnant d'un éclat céleste (Voy. *Matth.* 13, 43).

¶ 2. — ¹ Saint Etienne se montre dans le discours suivant un chaud apologiste de la religion de ses pères, et il réfute par là même le reproche que lui faisaient ses adversaires d'enseigner une doctrine contraire à cette religion. Il suit en même temps les divers degrés de développement par lesquels la religion mosaïque a passé, et il fait voir comment son peuple a été constamment sous ce rapport en opposition avec les ordres que Dieu donnait à leurs pères, et surtout comment il s'est opposé au dernier développement qui a transformé la loi en la religion chrétienne, dont ils ont fait mourir l'auteur. Ce discours tombe en l'an 34 de Jésus-Christ, ou, suivant d'autres, vers les derniers jours de l'an 33.

² la divinité qui se révéla dans ses apparitions.

³ Lorsqu'il était encore à Ur en Chaldée, lieu situé non loin de la ville de Nisibe qui se forma plus tard, et qui, par conséquent, était en Mésopotamie (Voy. 1. *Moy.* 15, 7. D'après 1. *Moy.* 11, 1). C'était aussi la volonté de son père Tharé.

¶ 3. — ⁴ Dieu dit ces mêmes paroles lorsqu'il fallut qu'Abraham passât de Charan dans le pays de Chanaan (1. *Moy.* 12, 1).

¶ 4. — ⁵ Par la mort de son père il faut entendre ici sa mort spirituelle, sa chute dans le culte des idoles (voy. 1. *Moy.* 12, note 2); car Tharé vécut encore soixante ans après le départ d'Abraham. En effet, Abraham naquit l'an 78 de Tharé (1. *Moy.* 11, 26), et il avait atteint la soixante et quinième année de sa vie, qui était, par conséquent, la cent quarante-cinquième de Tharé, lorsqu'il passa dans la terre de Chanaan (1. *Moy.* 11, 32). Or ce ne fut point à l'année de la mort de Tharé, puisque d'après 1. *Moy.* 11, 32, Tharé vécut en tout deux cent cinq ans, d'où il suit qu'il doit avoir vécu encore soixante ans après le départ d'Abraham. — ⁶ Cette solution peut être admise; mais cette mort spirituelle ne plaira pas à tout le monde, parce qu'on ne la trouvera pas assez en analogie avec le langage de la loi an-

Et non dedit illi hæreditatem in ea, nec passum pedis : sed repromisit dare illi eam in possessionem, et semini ejus post ipsum, cum non haberet filium.

6. Locutus est autem ei Deus : Quia erit semen ejus accola in terra aliens, et servituti eos subijicient, et male tractabunt eos annis quadringentis :

7. et gentem cui servierint, judicabo ego, dixit Dominus ; et post hæc exhibunt, et servant mihi in loco isto.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionsi : et sic genuit Isaac, et circumcidit eum die octavo : et Isaac, Jacob : et Jacob, duodecim patriarchas.

9. Et patriarchæ emulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum ; et erat Deus cum eo :

10. et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

11. Venit autem fames in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna : et non inveniebant cibos patres nostri.

12. Cum audisset autem Jacob

5. où il ne lui donna aucun héritage⁶, non pas même où asseoir le pied : mais il lui promit de lui en donner la possession, et à sa postérité après lui, lorsqu'il n'avait point encore de fils⁷.

6. Et Dieu lui prédit que sa postérité demeurerait dans une terre étrangère, où elle serait tenue en servitude et fort maltraitée pendant quatre cents ans⁸.

7. Mais j'exercerai, dit le Seigneur⁹, ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude ; et après cela ils sortiront, et me serviront en ce lieu-ci.

8. Et il lui donna l'alliance de la circoncision¹⁰ ; et ainsi¹¹ Abraham ayant engendré Isaac, il le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches¹².

9. Les patriarches émus d'envie vendirent Joseph pour être mené en Egypte¹³ : mais Dieu était avec lui ;

10. et il le délivra de toutes ses afflictions : et l'ayant rempli de sagesse, il le rendit agréable à Pharaon, roi d'Egypte, qui lui donna la conduite de son royaume et de toute sa maison¹⁴.

11. Cependant toute l'Egypte et la terre de Chanaan furent affligées d'une grande famine ; et nos pères ne pouvaient trouver de quoi vivre.

12. Mais Jacob ayant ouï dire qu'il y avait

cième. Il y en a qui résolvent autrement la difficulté ; ils supposent qu'Abraham est le plus jeune de ses deux frères, Nachor et Aran, et qu'il naquit, non en l'an 70, mais en l'an 130 de Tharé, ce qui lève toute difficulté (Voy. Cornel. a lapide. 1. Moys. 11 et 12).

§. 5. — ⁶ aucune demeure permanente et en propre.

§. 7. Le pays ne lui fut promis que dans sa postérité, et même dans un temps où il n'avait pas encore de fils de son épouse, lequel cependant pouvait seul être l'héritier légal de ses possessions (Comp. 1. Moys. 12, 7. 13, 15, 17, 8). La promesse fut donc faite dans des conjonctures qui paraissaient absolument la contredire ; et cependant Abraham crut. Et vous, donne à entendre saint Etienne, vous qui voyez la promesse accomplie, vous ne croyez point !

§. 6. — ⁸ Le nombre « quatre cents » ne se rapporte pas seulement à la servitude d'Egypte mentionnée dans le verset, mais encore au pèlerinage dans les pays étrangers, en sorte que le séjour en Palestine y est aussi compris. Au surplus, c'est un nombre rond ; il y a expressément « quatre cent trente » dans 2. Moys. 12, 40. Gal. 3, 17.

§. 7. — ⁹ Dans le grec : Dieu.

§. 8. — ¹⁰ Il lui donna comme signe sensible de son alliance avec lui la circoncision (Voy. 1. Moys. 17).

¹¹ après que le précepte de la circoncision lui eut été donné.

¹² Voy. 1. Moys. 21, 25, 29, 38 et suiv.

§. 9. — ¹³ Ainsi déjà parmi les patriarches, c'est la pensée de saint Etienne, éclata l'opposition à la grâce de Dieu, grâce qui se manifestait dans Joseph (Voy. 1. Moys. 37).

§. 10. — ¹⁴ Voy. 1. Moys. 40.

du blé en Egypte, il y envoya nos pères pour la première fois ¹³.

13. Et la seconde fois, Joseph fut reconnu de ses frères, et Pharaon sut de quelle famille il était ¹⁶.

14. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, et toute sa famille, qui consistait en soixante et quinze personnes ¹⁷.

15. Jacob descendit donc en Egypte, où il mourut, lui et nos pères ¹⁸.

16. Et ils furent transportés en Sichem, et on les mit dans le sépulcre qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des enfants d'Hémor, fils de Sichem ¹⁹.

17. Mais comme le temps de la promesse ²⁰ que Dieu avait faite à Abraham s'approchait, le peuple s'accrut, et se multiplia beaucoup en Egypte,

18. jusqu'au règne d'un autre roi, qui n'avait point connu Joseph

19. Ce prince, usant d'une malice artificieuse contre notre nation, accabla nos pères de maux, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfants, pour en exterminer la race ²¹.

20. Ce fut en ce temps-là que naquit Moïse, qui était agréable à Dieu ²². Il fut nourri trois mois dans la maison de son père ²³.

esse frumentum in Ægypto : misit patres nostros primum :

13. et in secunde cognitus est Joseph a fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus.

14. Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque.

15. Et descendit Jacob in Ægyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri.

16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham pretio argenti a filiis Hemor filii Sichem.

17. Cum autem appropinquaret tempus promissionis, quam confessus erat Deus Abraham, crevit populus, et multiplicatus est in Ægypto,

18. quoadusque surrexit alius rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.

19. Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos ne vivificarentur.

20. Eodem tempore natus est Moyses, et fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.

§. 12. — ¹⁵ Voy. 1. Moys. 42.

§. 13. — ¹⁶ Voy. 1. Moys. 43-45.

§. 14. — ¹⁷ Dans 1. Moys. 46, 27. 2. Moys. 1, 5. 5. Moys. 10, 22, il n'y a que soixante-dix personnes; mais l'ancienne version grecque porte aussi soixante-quinze. Il y a toute apparence que cette version et saint Etienne comprennent dans ce nombre les cinq petits-fils de Joseph, fils de Manassés et d'Ephraïm (1. Par. 7, 14). — * Saint Etienne paraît avoir été un juif helléniste; il parlait en outre à des auditeurs qui la plupart étaient hellénistes comme lui; rien d'étonnant s'il cite l'Écriture suivant les Septante.

§. 15. — ¹⁸ Voy. 1. Moys. 48, 49.

§. 16. — ¹⁹ D'après une ancienne tradition, que saint Etienne suit ici, non-seulement Joseph (2. Moys. 13, 19. Jos. 24, 32), mais encore les autres patriarches, ses frères, furent enterrés à Sichem. Jacob y avait acheté un lieu de sépulture des enfants d'Hémor (1. Moys. 33, 19). C'est Abraham, le père de la nation, qui est dit ici l'avoir acheté, au lieu de son petit-fils; c'est ainsi que Jacob lui-même (Israël) est souvent désigné pour ses descendants. — * Suivant d'autres, Abraham avait réellement acheté un champ à Sichem, ce que saint Etienne, au défaut des Écritures qui se taisent là-dessus, savait par tradition. Il en est enfin qui voient simplement ici une faute de copistes et le nom d'Abraham intercalé dans le texte au lieu de celui de Jacob. Hémor, dans la Vulgate, est appelé fils de Sichem; d'après le grec il fallait dire « Hémor de Sichem ». Jacob lui-même, de la sépulture duquel il ne semble point être question dans le verset ci-dessus, fut enterré dans la grotte d'Éphron, près d'Hébron.

§. 17. — ²⁰ d'une nombreuse postérité (Voy. 1. Moys. 12, 7. Comp. 2. Moys. 1 9, 20).

§. 19. — ²¹ Comp. 2. Moys. 1, 10-22. 2, 1-4.

§. 20. — ²² par rapport à sa destinée de devenir le libérateur de son peuple.

²³ Les parents ne purent cacher l'enfant plus longtemps (Voy. 2. Moys. 2).

21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutrit eum sibi in filium.

22. Et eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum, et erat potens in verbis, et in operibus suis.

23. Cum autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus ut visitaret fratres suos filios Israël.

24. Et cum vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum : et fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percussio Ægyptio.

25. Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis : at illi non intellexerunt.

26. Sequenti vero die apparuit illis litigantibus : et reconciliabat eos in pace, dicens : Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum ?

27. Qui autem injuriam faciebat proximo, repulit eum dicens : Quis te constituit principem et judicem super nos ?

28. numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium ?

29. Fugit autem Moyses in verbo isto : et factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos.

30. Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina angelus in igne flammæ rubi.

21. Et ayant été exposée ensuite, la fille de Pharaon l'emporta, et le nourrit comme son fils.

22. Depuis, Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Égyptiens, et devint puissant en paroles ²⁴ et en œuvres.

23. Mais quand il eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans l'esprit d'aller visiter ses frères, les enfants d'Israël.

24. Et voyant qu'on faisait injure à l'un d'eux, il le défendit et le vengea en tuant l'Égyptien qui l'outrageait. 2. *Moy.* 2, 12.

25. Or il croyait que ses frères comprendraient bien que ce serait par sa main que Dieu les délivrerait ²⁵; mais ils ne le comprirent pas ²⁶.

26. Le lendemain s'étant rencontré lorsque quelques-uns d'eux se querellaient, et tâchant de les accorder, il leur dit : Mes amis, vous êtes frères, comment vous faites-vous injure l'un à l'autre ?

27. Mais celui qui faisait injure à l'autre, le rebuta, en lui disant : Qui vous a établi prince et juge sur nous ?

28. Ne voudriez-vous point me tuer : comme vous tuâtes hier cet Égyptien ?

29. Cette parole fut cause que Moïse s'enfuit ; et il demeura comme étranger au pays de Madian, où il eut deux fils. 2. *Moy.* 2, 21 et suiv.

30. Quarante ans après, un ange ²⁷ lui apparut au désert de la montagne de Sina ²⁸, dans la flamme d'un buisson qui brûlait.

†. 22. — ²⁴ quoiqu'il bégayât (2. *Moy.* 4, 10. 6, 12), Moïse parlait avec beaucoup de force.

†. 25. — ²⁵ Ainsi Moïse était dès lors instruit par une lumière surnaturelle de sa vocation ; et puisqu'il frappa l'Égyptien injuste dans le but de donner à ses frères une marque sensible de ce à quoi il était destiné, il n'y a aucun doute que ce ne fût par un effet de sa volonté divine que ce châtement retomba sur l'Égyptien.

²⁶ Dieu préparait un nouvel ordre de choses pour le salut de son peuple, il voulait donner à l'alliance qu'il avait faite avec les patriarches un nouveau développement ; mais le peuple n'y était pas disposé, et il se montra rebelle contre le Libérateur (*Voy.* ce qui suit). C'est ainsi que vous agissez vous-mêmes, veut dire saint Etienne, vous qui rejetez le Seigneur Jésus.

†. 30. — ²⁷ Dans le grec : un ange (un envoyé) du Seigneur, c'est-à-dire Dieu se manifestant aux hommes, Jéhovah, le Fils de Dieu apparaissant sous une forme sensible, ainsi qu'il résulte de 2. *Moy.* 3, où les expressions « anges du Seigneur (de Jéhovah) » et « Seigneur (Jéhovah) » sont mises l'une pour l'autre (Comp. *Jean*, 1. note 7. *Ezéch.* 1 et les notes).

²⁸ qui était une partie du mont Horeb (2. *Moy.* 3, 1); car sur ce mont s'élèvent deux rochers en forme de pics, dont l'un est appelé mont Sainte-Catherine, et l'autre mont Sina.

31. Ce que Moïse ayant aperçu, il fut étonné de ce qu'il voyait; et s'approchant pour considérer ce que c'était, il entendit la voix du Seigneur, qui lui dit ²⁹ :

32. Je suis le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse tout tremblant n'osait regarder.

33. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliers de vos pieds; car le lieu où vous êtes est une terre sainte ³⁰.

34. J'ai vu et considéré l'affliction de mon peuple qui est en Egypte; j'ai entendu leur gémissement, et je suis descendu ³¹ pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoie en Egypte ³².

35. Ce Moïse, qu'ils avaient renoncé, en disant : Qui vous a établi prince et juge? fut celui-là même que Dieu envoya pour prince et pour libérateur, sous la conduite de l'ange qui lui était apparu dans le buisson.

36. Ce fut lui qui les fit sortir, faisant des prodiges et des miracles en Egypte, dans la mer Rouge, et au désert, durant quarante ans.

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Dieu ³³ vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi, écoutez-le ³⁴.

38. C'est lui qui pendant que le peuple était assemblé au désert, s'entretenait avec l'ange ³⁵ qui lui parlait sur la montagne de Sina. C'est lui qui était avec nos pères, et qui a reçu les paroles de vie pour nous les donner ³⁶.

39. Nos pères ne voulurent point lui obéir; mais ils le rebutèrent, retournant de cœur en Egypte, 2. *Moys.* 32, 1 et suiv.

40. et disant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent ³⁷ devant nous; car nous

31. Moyses autem videns, admiratus est visum; et accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens :

32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare.

33. Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum : locus enim in quo stas terra sancta est.

34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum.

35. Hunc Moysen, quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem? hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli, qui apparuit illi in rubo.

36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terra Ægypti, et in Rubro mari, et in deserto annis quadraginta.

37. Hic est Moyses, qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tanquam me, ipsum audietis.

38. Hic est, qui fuit in ecclesia in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, et cum patribus nostris : qui accepit verba vitæ dare nobis.

39. Cui noluerunt obedire patres nostri : sed repulerunt, et aversi sunt cordibus suis in Ægyptum,

40. dicentes ad Aaron : Fac nobis deos, qui præcedant nos : Moy-

‡ 31. — ²⁹ « qui lui dit » n'est pas dans le grec.

‡ 33. — ³⁰ Faites ce que l'on fait quand on entre dans le temple, devant Dieu ; car vous êtes devant Dieu.

‡ 34. — ³¹ Descendre de la part de Dieu, dit saint Augustin, est la même chose que faire sur la terre quelque chose d'insolite contre le cours de la nature (Voy. 1. *Moys.* 11, note 3).

³² Voy. 2. *Moys.* 3, 7-10.

‡ 37. — ³³ Dans le grec : le Seigneur, Dieu.

³⁴ Voy *pl. h.* 3, 22. 23.

‡ 38. — ³⁵ qui sur le mont Sinaï, autour duquel le peuple se tenait, était auprès de Dieu pour en recevoir la loi.

³⁶ Voy. 2. *Moys.* 19 et suiv.

‡ 40. — ³⁷ un Dieu, une figure de Seigneur. Le nombre pluriel est mis par majesté au lieu du singulier (Voy. 2. *Moys.* 32, 1 et suiv.).

ses enim hic, qui eduxit nos de terra Egypti, nescimus quid factum sit ei.

41. Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostiam simulacro, et lætabantur in operibus manuum suarum.

42. Convertit autem Deus, et tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum : Numquid victimas et hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel ?

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, et sidus Dei vestri Rempham, figuras, quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundum formam quam viderat.

45. Quod et induxerunt, suscipientes patres nostri cum Jesu in

ne savons ce qu'est devenu ce Moÿse qui nous a tirés du pays d'Egypte.

41. Ils firent en ces jours-là un veau, et sacrifièrent à l'idole, et ils mettaient leur joie dans l'ouvrage de leurs mains³⁸.

42. Alors Dieu se détourna d'eux, et les abandonna de telle sorte, qu'ils adorèrent l'armée du ciel³⁹, comme il est écrit au livre des Prophètes⁴⁰ : Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices et des hosties dans le désert durant quarante ans⁴¹ ?

43. Et vous avez porté en triomphe le tabernacle de Moloch⁴², et l'astre de votre dieu Rempham⁴³, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone⁴⁴. Amos, 5, 25.

44. Nos pères eurent au désert le tabernacle du témoignage⁴⁵, comme Dieu, parlant à Moÿse, lui avait ordonné de le faire selon le modèle qu'il avait vu⁴⁶.

45. Et nos pères l'ayant reçu, ils l'emportèrent sous la conduite de Josué⁴⁷, au pays

¶ 41. —³⁸ En Egypte on honorait le bœuf Apis comme figure d'Osiris (du soleil). Les Juifs ayant été ainsi accoutumés à cette représentation, Aaron se servit du veau comme figure de Jéhovah; mais les Israélites ne le considèrent pas comme une simple figure, ils l'adorèrent comme un Dieu. Telle fut la reconnaissance des Israélites immédiatement après leur délivrance, telle fut leur obéissance à leur Libérateur, c'est avec ce sentiment de subordination qu'ils reçurent les nouvelles ordonnances de Dieu! Or, tels furent les pères, tels sont les enfants; c'est ce que veut faire entendre saint Etienne.

¶ 42. —³⁹ Il retira sa grâce et il permit qu'ils s'abandonnassent de plus en plus au culte idolâtrique des astres du ciel. Dieu punit le péché par le péché.

⁴⁰ au livre des petits Prophètes (voy. l'Introduction à ces livres), et en effet dans le prophète Amos, 5, 25.

⁴¹ Dieu nie que les Israélites lui aient offert des sacrifices dans le désert, parce qu'ils n'avaient pas les dispositions convenables, et qu'ils sacrifiaient en même temps aux idoles (Voy. dans Amos l'explication de ce passage et du suivant).

¶ 43. —⁴² Moloch est aussi un dieu représentant le soleil (Voy. 3. Moÿs. 18, 21).

⁴³ le dieu Rempham, qui est un astre. C'est le nom égyptien de la planète Saturne (Voy. 3. Moÿs. 18, note 18). — * L'hébreu porte littéralement : Vous portiez les tentes de votre roi, et Saturne votre idole, l'astre de votre dieu que vous vous étiez fait. — Par où l'on voit qu'il n'est pas question de Rempham; les Septante peuvent avoir mal lu l'hébreu. Votre roi est mis pour Moloch (Voy. D. Calmet).

⁴⁴ Les derniers mots signifient dans Amos : C'est pourquoi je vous transférerai à Damas. Saint Etienne a spécifié plus distinctement les contrées dans lesquelles les Israélites furent transportés.

¶ 44. —⁴⁵ le saint tabernacle (2. Moÿs. 25, 9 et suiv.). Afin de mettre en lumière le châtement que méritait le culte des idoles, l'orateur sacré rappelle le tabernacle érigé par l'ordre de Dieu, et dans lequel les Israélites auraient pu l'adorer. Le respect avec lequel il en parlait, aussi bien que du temple (¶ 47. 48) devait en outre faire disparaître l'accusation qu'on portait contre lui (Pl. h. 6, 13), d'avoir parlé contre le temple.

⁴⁶ Voy. 2. Moÿs. 25, 40.

¶ 45. —⁴⁷ Litt. : de Jésus, — avec Josué, le guide des Israélites après la mort de Moÿse. Les noms de Jésus et de Josué ont la même signification, de là le changement de l'un en l'autre.

qui avait été possédé par les nations ⁴⁸ que Dieu chassa devant eux. *Et il y fut jusqu'au temps de David* ⁴⁹,

46. qui trouva grâce devant Dieu, et qui lui demanda qu'il pût bâtir une demeure au Dieu de Jacob ⁵⁰.

47. Ce fut néanmoins Salomon qui lui bâtit un temple ⁵¹.

48. Mais ⁵² le Très-Haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes, selon cette parole du prophète : *Isaïe*, 66, 1.

49. Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied ⁵³. Quelle maison me bâtiriez-vous, dit le Seigneur, et quel pourrait être le lieu de mon repos ?

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses ?

51. Têtes durs, *hommes* incircuncis de cœur et d'oreilles ⁵⁴, vous résistez toujours au Saint-Esprit ⁵⁵, et vous êtes tels que vos pères ont été.

52. Qui est celui d'entre les prophètes que vos pères n'aient point persécuté ? Ils ont tué ceux qui *leur* prédisaient l'avènement du Juste ⁵⁶ que vous venez de trahir, et dont vous avez été les meurtriers ⁵⁷;

53. vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée ⁵⁸.

possessionem gentium, quas expulit Deus a facie patrum nostrorum, usque in diebus David,

46. qui invenit gratiam ante Deum, et petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.

47. Salomon autem ædificavit illi domum.

48. Sed non excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit :

49. Cælum mihi sedes est : terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi ? dicit Dominus, aut quis locus requietionis meæ est ?

50. Nonne manus mea fecit hæc omnia ?

51. Dura cervice, et incircuncis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis, sicut patres vestri, ita et vos.

52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri ? Et occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis :

53. qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

⁴⁸ les Chananéens.

⁴⁹ Ce fut David qui acheva de purger le pays de tous les Chananéens.

ŷ. 46. — ⁵⁰ qu'il lui fût permis de bâtir un temple à Dieu (Voy. 2. Rois, 7. Ps. 131).

ŷ. 47. — ⁵¹ Voy. 3. Rois, 6 et 7. 2. Par. 2-4.

ŷ. 48. — ⁵² Malgré tout le respect que saint Etienne montre pour le temple, il ne peut s'empêcher de remarquer avec les prophètes, que l'on doit bien se garder de croire que le temple soit l'unique demeure de Dieu. C'eût été l'estimer au-delà de ce qu'il était d'une manière coupable. Il semble par ce qui suit qu'il ait voulu accuser ses juges de tomber dans cette fausse appréciation.

ŷ. 49. — ⁵³ c'est-à-dire je suis présent partout.

ŷ. 51. — ⁵⁴ Vous, qui avez un cœur sans bonnes dispositions, sans docilité, et qui, pour cette raison, refusez d'entendre la vérité. — Cette apostrophe véhémement fait conjecturer que les auditeurs, aux dernières paroles de l'orateur, donnèrent : à son égard des marques de mécontentement, ce qui le détermina à leur adresser de durs reproches.

⁵⁵ en vous montrant constamment à l'égard de toutes les ordonnances de Dieu sans reconnaissance et animés de sentiments de rébellion, et, de plus, en les méprisant.

ŷ. 52. — ⁵⁶ du Christ.

⁵⁷ Litt. : que vous avez trahi et dont vous avez été les meurtriers, — que vous avez trahi, en livrant Jésus-Christ aux Romains

ŷ. 53. — ⁵⁸ Lorsque le Seigneur donna sa loi, il était accompagné par des milliers de ses saints, comme on le voit 3. Moys. 33, 2. Mais ce ministère des anges, ainsi que l'entendent plusieurs interprètes, ne fut qu'un ministère extérieur, et non un ministère proprement dit. Le ministère propre des anges, lorsque la loi fut donnée, consista en ce que le Fils de Dieu, qui est l'auteur de l'ancienne comme de la nouvelle alliance, apparut dans l'ancienne alliance sous les dehors d'un ange, et qu'il donna ses ordonnances par des anges (Pl. h. ŷ. 30. 2. Moys. 14, 19. 23, 20. 23. Juges, 2, 1. 6, 22. 13, 3. Zach. 1, 8 et les notes). Ainsi la loi fut donnée par un

54. Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris Dei. Et ait : Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei.

56. Exclamantes autem voce magna continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum.

57. Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant : et testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis, qui vocabatur Saulus.

58. Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum.

59. Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consentiens neci : ejus.

54. A ces paroles ils entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui.

55. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire⁵⁹ de Dieu, et Jésus qui était debout à la droite de Dieu ; et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu⁶⁰.

56. Alors poussant des cris tous d'une voix, et se bouchant les oreilles, ils se jetèrent tous ensemble sur lui :

57. et l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidèrent : et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul⁶¹.

58. Ainsi ils lapidaient Etienne, et lui invoquait Jésus, et disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit.

59. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur. Or Saul avait consenti à la mort d'Etienne.

CHAPITRE VIII.

Persécution contre les fidèles. Philippe prêche et baptise dans Samarie. Simon le Magicien se fait baptiser. Pierre et Jean conférèrent le Saint-Esprit dans Samarie. Simon veut acheter à prix d'argent ce même pouvoir. Un intendant des trésors de la reine d'Ethiophie est converti¹.

1. Facta est autem in illa die | 1. Il s'éleva en ce temps-là une grande
persécutio magna in Ecclesia, quæ | persécution contre l'Eglise de Jérusalem ; et

Dieu-ange, l'Evangile par un Dieu-homme (Voy. une explication plus détaillée dans l'Epître aux Galates, 3, 19).

§. 55. — ⁵⁹ l'éclat de la lumière céleste.

⁶⁰ Je vois le Fils de l'homme, naguère méprisé, environné de la puissance divine dans la majesté de Dieu. — Il était debout, dit saint Grégoire, parce que se tenir debout est l'attitude qui convient à un combattant et à celui qui porte secours.

§. 57. — ⁶¹ Les témoins devaient jeter les premières pierres contre le condamné (5 Moys. 13, 10, 17, 7). Ils déposèrent leurs vêtements de dessus, afin de pouvoir plus commodément lancer des pierres (voy. pl. b. 22, 23), et les donnèrent à garder au jeune Saul. Saul, originaire de Tarse en Cilicie, avait étudié à Jérusalem la loi et la tradition, dans l'intention de devenir rabbin (maître, docteur). Il pouvait alors être âgé de vingt-cinq à trente ans. Il devint bientôt chrétien et apôtre (pl. b. chap. 9, 1 et suiv.), et il porta dans la suite le nom de Paul (pl. b. 13, 9).

¹ Les événements dont il est ici question tombent dans les années 34 et 35 après la naissance de Jésus-Christ.

tous ², excepté les apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie.

2. Or quelques hommes qui craignaient Dieu prirent soin d'ensevelir Etienne, et firent *ses funérailles avec un grand deuil*.

3. Cependant Saul ravageait l'Eglise; et entrant dans les maisons, il en tirait par force les hommes et les femmes, et les faisait mettre en prison ³.

4. Ceux donc qui étaient dispersés, passaient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu.

5. Ainsi Philippe ⁴ étant venu dans la ville de Samarie, leur prêchait Jésus-Christ.

6. Et les peuples étaient attentifs aux choses que Philippe leur disait, et l'écoutaient tous avec un même ardeur, voyant les miracles qu'il faisait.

7. Car les esprits impurs ⁵ sortaient des corps de plusieurs possédés, en jetant de grands cris.

8. Et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent guéris.

9. Ce qui remplit la ville d'une grande joie. Or il y avait dans la même ville un homme nommé Simon, qui y avait auparavant exercé la magie, et qui avait séduit le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand ⁶ :

10. de sorte qu'ils le suivaient tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disaient : Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portait à le suivre, c'est qu'il y avait déjà longtemps qu'il leur avait renversé l'esprit par ses enchantements ⁷.

12. Mais ayant cru ce que Philippe leur annonçait du royaume de Dieu, ils étaient baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ ⁸.

erat Ierosolymis, et omnes dispersi sunt per regiones Judææ Samaritæ, præter apostolos.

2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planctum magnum super eum.

3. Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

5. Philippus autem descendens in civitatem Samaritæ, prædicabat illis Christum.

6. Intendebant autem turbæ his quæ a Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat.

7. Multi enim eorum, qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magna exibat.

8. Multi autem paralytici et claudi curati sunt.

9. Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samaritæ, dicens se esse aliquem magnum :

10. cui auscultabant omnes a minimo usque ad maximum, dicentes : Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magis suis dementasset eos.

12. Cum vero creditissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Iesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.

ŷ. 1. — ² la plupart (Voy. ŷ. 3).

ŷ. 2. — ³ Etant un pharisien zélé, il agissait avec mission du haut Conseil.

ŷ. 3. — ⁴ le diacre (Voy. pl. h. 6, 5).

ŷ. 7. — ⁵ Voy. Matth. 4, 24. Pl. h. 5, 12-16.

ŷ. 9. — ⁶ Simon était Samaritain, d'un bourg appelé Gitton. Suivant saint Justin, il était considéré par ses sectateurs comme le Dieu très-haut et tout-puissant. Suivant saint Irénée, il enseignait qu'il avait apparu parmi les Samaritains comme le Père, parmi les Juifs comme le Fils, parmi les Gentils comme le Saint-Esprit, et qu'il était la vertu souveraine. Les enchantements auxquels il se livrait étaient, ce semble, quelque chose de plus que de simples prestiges, puisqu'il avait parlé ainsi de lui-même, et qu'il parvint à se faire un si grand nombre de partisans. Le pouvoir que déployait encore alors satan (ŷ. 7), pour soutenir son royaume, ne laisse pas lieu de douter que ce ne fût lui qui agit dans Simon (Comp. 2. Moys. 7, note 6. 1. Rois, 28, note 8). Saint Ignace, le martyr, appelle Simon le premier-né de satan.

ŷ. 11. — ⁷ D'autres traduisent : qu'il les avait aveuglés, insatués.

ŷ. 12. — ⁸ de la manière dont Jésus-Christ avait ordonné que le baptême fût

13. Tunc Simon et ipse credit : et cum baptizatus esset, adherabat Philippo. Videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

14. Cum autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quod recepissent Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem.

15. Qui cum venissent, oraverunt pro ipsis ut acciperent Spiritum sanctum :

16. nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu.

17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum.

18. Cum vidisset autem Simon, quia per impositionem manus apo-

13. Alors Simon crut aussi lui-même : et après qu'il eut été baptisé, il s'attachait à Philippe ⁹. Et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il en était dans l'admiration et dans l'étonnement.

14. Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean ¹⁰,

15. qui étant venus firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit :

16. car il n'était point encore descendu sur aucun d'eux ; mais ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus ¹¹.

17. Alors ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit ¹².

18. Lorsque Simon eut vu que le Saint-Esprit était donné par l'imposition de la

conféré. Dans le grec : Or ayant cru à Philippe qui annonçait l'heureuse nouvelle touchant le royaume de Dieu et le nom de Jésus-Christ, les hommes et les femmes se faisaient baptiser.

§. 13. — ⁹ Simon crut, mais non pas de la foi qui vivifie, mais seulement dans la vue d'être baptisé et de contracter une union plus étroite avec Philippe, dont il espérait recevoir le don de faire des miracles, pour le faire servir ensuite à satisfaire son ambition et à son propre avantage (Aug., Grég., Cyril., Chrys.).

§. 14. — ¹⁰ Pierre n'est pas ici envoyé comme un subordonné, auquel on donne des ordres, mais en qualité de chef et de premier supérieur, que l'on prie d'entreprendre un voyage pieux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il lui convenait mieux qu'à point d'autres, en sa qualité de chef suprême de l'Eglise, de recevoir dans son sein les églises nouvelles et de les unir à l'Eglise-mère.

§. 16. — ¹¹ ils n'avaient (primitivement) reçu que le baptême suivant le rit établi par Jésus. Dans le baptême ils avaient, il est vrai, reçu le Saint-Esprit pour la régénération (Jean, 3, note 7), mais non pas dans la plénitude de ses grâces, comme au jour de la Pentecôte (voy. pl. h. 2, 1 et suiv.), de manière à être solidement affermis dans la profession de la foi par leurs discours et par leurs œuvres. Ce bienfait ils devaient le recevoir en recevant le sacrement divin de la confirmation.

§. 17. — ¹² Ainsi après le baptême, l'imposition des mains pour la réception du Saint-Esprit (la confirmation) fut encore jugée nécessaire. C'est pourquoi saint Clément de Rome, un des disciples des apôtres, dit également : Il faut se hâter de donner à tous sans délai la régénération (le baptême), et ils se feront enfin marquer du sceau (de la confirmation) par l'évêque, comme nous l'avons reçu de saint Pierre, et que nous l'ont appris les autres apôtres par l'ordre de Dieu. C'est encore l'usage de nos jours, dit saint Cyprien, que l'on présente aux préposés des églises ceux qui ont été baptisés dans l'église, afin que par la prière et par l'imposition des mains ils reçoivent le Saint-Esprit. Le dernier concile œcuménique, le concile de Trente (sess. 7, can. 1), n'a pas une autre doctrine; il s'exprime ainsi : Si quelqu'un dit que la confirmation de ceux qui ont été baptisés est une vaine cérémonie, et non plutôt un sacrement véritable et proprement dit; ou que primitivement ce n'était rien autre qu'une instruction par laquelle ceux qui étaient parvenus à l'âge de l'adolescence rendaient en présence de l'Eglise compte de leur foi, qu'il soit anathème. Observez encore que régulièrement ce sacrement n'est administré que par les évêques; ce qui fut cause que les apôtres furent appelés pour le conférer. De savoir si les apôtres en le conférant ont fait usage de l'onction du saint chrême, cela n'est pas, il est vrai, hors de tout doute, mais c'est ce qui est infiniment probable; car l'onction a été depuis lors pratiquée dans ce sacrement, ce qui n'aurait pas eu lieu si les apôtres eux-mêmes ne l'avaient pas employée.

main des apôtres ¹⁸, il leur offrit de l'argent,

19. et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'aurai imposé les mains reçoivent le Saint-Esprit ¹⁹. Mais Pierre lui dit :

20. Que votre argent périsse avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent.

21. Vous n'avez point de part, et vous ne pouvez rien prétendre à ce ministère ²⁰; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu.

22. Faites donc pénitence de cette méchanceté; et priez Dieu, afin que, s'il est possible, il vous pardonne cette pensée de votre cœur :

23. car je vois que vous êtes dans un fiel amer, et dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit : Priez vous autres le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit ²¹.

25. Pour eux, après avoir rendu témoignage au Seigneur, et prêché sa parole, ils retournèrent à Jérusalem, annonçant l'Évangile en plusieurs cantons des Samaritains ²².

26. Cependant un ange du Seigneur parla à Philippe, et lui dit : Levez-vous, et allez vers le midi, au chemin qui descend

stolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,

19. dicens : Date et mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum :

20. Pecunia tua tecum sit in perditionem : quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri.

21. Non est tibi pars, neque sors in sermone isto; cor enim tuum non est rectum coram Deo.

22. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua : et roga Deum, si forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui.

23. In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis video te esse.

24. Respondens autem Simon, dixit : Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.

25. Et illi quidem testificati et locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens : Surge, et vade contra meridia-

¶ 18. — ¹⁸ De même qu'au jour de la Pentecôte, lorsque pour la première fois le Saint-Esprit se répandit sur les apôtres et se manifesta en eux visiblement dans sa plénitude; de même il arrivait souvent dans les premiers temps de l'Église, que l'Esprit divin se manifestât d'une manière sensible par les dons miraculeux qu'il mettait subitement dans ceux qui avaient été baptisés ou confirmés (voy. *pl. h.* 2, 4). Simon avait vu ces dons merveilleux dans ceux qui venaient de recevoir la confirmation.

¶ 19. — ¹⁹ Comme il avait auparavant, dans son art magique, fasciné ses concitoyens, Simon souhaitait de même se faire admirer parmi eux en qualité de chrétien par le don de communiquer le Saint-Esprit, et ce don il croyait qu'on pouvait l'acheter à prix d'argent. C'est à raison de l'exemple qu'il donna, que le crime de ceux qui trafiquent d'une manière quelconque des dons et des dignités spirituels, ou qui cherchent à se les procurer à prix d'argent, est appelé simonie.

¶ 21. — ²⁰ Litt. : à ce discours, à cette doctrine. — Vous n'avez point la vraie foi du chrétien; vous feignez seulement de l'avoir, et vous n'avez ainsi aucune part à la doctrine de Jésus-Christ et à ses promesses.

¶ 24. — ²¹ Ces paroles n'étaient pas non plus inspirées par un sentiment de droiture et de pénitence, mais par la crainte; car, ainsi que nous l'apprend saint Irénée, après le départ des apôtres, il pervertit nombre de Samaritains, en apostasiant lui-même. Suivant le même Père de l'Église, ce déchaînement de doctrines erronées par lesquelles les hérétiques du premier siècle s'efforcèrent de souiller et de défigurer la pureté du christianisme, avait sa source dans la Gnose, c'est-à-dire dans la science occulte de Simon, et c'est pour cela que dans la primitive Église il était appelé le père des hérétiques.

¶ 25. — ²² Vers ce temps-là Pierre se rendit à Antioche et y demeura sept ans en qualité d'évêque; il fit durant ces sept ans plusieurs courses apostoliques considérables. Il retourna à Jérusalem l'an 43 ou 44 (Voy. *pl. b.* chap. 12, note 19).

num, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam : hæc est deserta.

27. Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus potens, Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem :

28. et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam.

29. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede, et adjuuge te ad currum istum.

30. Accurrens autem Philippus audivit eum legentem Isaiam prophetam, et dixit : Putasne intelligis quæ legis ?

31. Qui ait : Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi ? Rogavitque Philippum ut ascenderet, et sederet secum.

32. Locus autem Scripturæ, quam legebat, erat hic : Tanquam ovis ad occisionem ductus est : et sicut agnus coram tondente se, sine voce, sic non aperuit os suum.

33. In humilitate iudicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit, quoniam tolletur de terra vita ejus ?

34. Respondens autem eunuchus Philippo, dixit : Obsecro te, de quo propheta dicit hoc ? de se, an de alio aliquo ?

35. Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista evangelizavit illi Jesum.

36. Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam :

de Jérusalem à Gaza ¹⁸, qui est déserte.

27. Et se levant, il s'en alla. Or un Ethiope eunuque, l'un des premiers officiers de Candace, reine d'Ethiopie, et surintendant de tous ses trésors, était venu à Jérusalem pour adorer ¹⁹.

28. Et il s'en retournait étant assis dans son chariot, et lisant le prophète Isaïe.

29. Alors l'Esprit ²⁰ dit à Philippe : Avancez, et approchez-vous de ce chariot.

30. Aussitôt Philippe accourut ; et ayant ouï que l'eunuque lisait le prophète Isaïe, il lui dit : Croyez-vous entendre ce que vous lisez ?

31. Il lui répondit : Comment le pourrais-je, si quelqu'un ne me l'explique ? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui.

32. Or le passage de l'Écriture qu'il lisait, était celui-ci ²¹ : Il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert la bouche, non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.

33. Le jugement porté contre lui dans son abaissement a été aboli. Qui pourra compter sa génération, parce que sa vie sera re-rançhée de la terre ²² ?

34. L'eunuque dit donc à Philippe : Je vous prie de me dire de qui le prophète entend parler, si c'est de lui-même, ou de quelqu'autre ?

35. Alors Philippe, prenant la parole, commença par cet endroit de l'Écriture à lui annoncer Jésus.

36. Après avoir marché quelque temps, ils rencontrèrent de l'eau, et l'eunuque lui

γ. 26. — ¹⁸ Gaza, ancienne ville des Philistins, était une des villes de la Palestine les plus méridionales, sur les bords de la mer Méditerranée ; elle fut détruite dans la guerre des Romains.

γ. 27. — ¹⁹ C'était, selon toute vraisemblance, un Israélite. Candace était le nom commun de toutes les reines d'Ethiopie.

γ. 29. — ²⁰ L'ange (γ. 26), qui plus bas est appelé l'Esprit du Seigneur (39).

γ. 32. — ²¹ *Isaïe*, 53, 7, 8. Le passage est tiré de cette section (chap. 52, 13-53, 12), qui traite des souffrances du Messie, mais il n'est pas rapporté d'après le texte hébreu, mais d'après l'ancienne version grecque ; c'est pour cela que, quoique le sens soit le même, les expressions offrent quelque divergence.

γ. 33. — ²² Litt. : Dans son humiliation, son jugement a été supprimé. — Le Messie souffrira avec l'amour et la patience d'une brebis ; mais après qu'il sera descendu au plus bas degré d'humiliation, le châtement qui l'avait frappé à cause des péchés des hommes prendra fin, sa vie sera enlevée de la terre, et il sera glorifié auprès de Dieu. Qui pourrait compter la postérité spirituelle qu'il engendrera par sa mort ? Voy. l'explication plus développée dans le prophète Isaïe.

dit : Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé ?

37. Philippe lui répondit : Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur. Il lui repartit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu ²³.

38. Il commanda aussitôt qu'on arrêtât son chariot, et ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque.

39. Etant remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe ²⁴, et l'eunuque ne le vit plus : mais il continua son chemin, étant plein de joie.

40. Et Philippe se trouva dans Azot ²⁵, d'où étant sorti, il annonça l'Évangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vint à Césarée ²⁶.

et ait eunuchus : Ecce aqua, quid prohibet me baptizari ?

37. Dixit autem Philippus : Si credis ex toto corde, licet. Et respondens ait : Credo Filium Dei esse Jesum Christum.

38. Et jussit stare currum : et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum.

39. Cum autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, et amplius non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.

40. Philippus autem inventus est in Azoto, et per transiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Caesaream.

CHAPITRE IX.

Saul persécute les fidèles, et il est miraculeusement converti. Il prêche à Damas, il se rend de nouveau à Jérusalem, se retire à Césarée, et retourne ensuite à Tarse. Pierre guérit Enée, et il ressuscite Tabithe d'entre les morts.

1. Cependant Saul ne respirant encore que menaces et que carnage contre les disciples du Seigneur ¹, vint trouver le grand prêtre, Gal. 1, 13.

2. et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas ² ; afin que s'il se trouvait quelques personnes de cette secte ³, hommes ou femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

3. Mais comme il était en chemin, et qu'il approchait déjà de Damas, il fut tout d'un coup environné d'une lumière du ciel.

1. Saulus autem adhuc spirans minarum et caedis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum,

2. et petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas : ut si quos invenisset hujus viae viros ac mulieres, victos perduceret in Jerusalem.

3. Et cum iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco : et subito circumfulsit eum lux de caelo.

§. 37. — ²³ Dans cet article de foi étaient compris tous les autres ; car quiconque tient Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, croit tout ce qu'il a enseigné et ordonné.

§. 39. — ²⁴ Il le transporta subitement à Azot (§. 40), afin que cette disparition miraculeuse servît à affermir la foi de l'intendant (Chrys., etc.). Comp. Dan. 14, 35.

§. 40. — ²⁵ également une ancienne ville des Philistins, située au nord de Gaza. ²⁶ ville sur les bords de la mer Méditerranée avec un port, la résidence du gouverneur de la contrée. On croit que c'était le lieu de la demeure de Philippe (Voy. pl. b. 21, 8).

§. 1. — ¹ La conversion de Saul (Voy. pl. h. 7, 59) est encore rapportée pl. b. 22, 4-16. 20, 9-18. Ces trois récits se complètent mutuellement. Le fait tombe vers l'âge 34 ou 35 après la naissance de Jésus-Christ.

§. 2. — ² une ville fort peuplée, à l'orient de l'Antiliban.

³ Litt. : de cette voie, de cette religion, professant cette doctrine.

4. Et cadens in terram audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris?

5. Qui dixit : Quis es Domine? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris ; durum est tibi contra stimulum calcitrare.

6. Et tremens, ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere?

7. Et Dominus ad eum : Surge, et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. Viri autem illi, qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.

8. Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes introduxerunt Damascum.

9. Et erat ibi tribus diebus non videns, et non manducavit, neque bibit.

10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias : et dixit ad illum in visu Dominus : Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine.

11. Et Dominus ad eum : Surge, et vade in vicum, qui vocatur rectus : et quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem : ecce enim orat.

12. (Et vidit virum Ananiam nomine, introentem et imponentem sibi manus ut visum recipiat.)

4. Et tombant par terre, il entendit une voix qui lui disait ^b : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ^b.

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez : il vous est dur de regarder contre l'aiguillon ^c.

6. Alors tremblant et effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse?

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, et entrez dans la ville; et là ou vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Or, les hommes qui l'accompagnaient s'arrêtèrent tout étonnés : car ils entendaient une voix, mais ils ne voyaient personne. *Pl. b. 22, 9. 26, 14.*

8. Saul se leva donc de terre; et ayant les yeux ouverts, il ne voyait point. Ainsi ils le conduisirent par la main, et le menèrent à Damas,

9. où il fut trois jours sans voir : et il ne mangeait ni ne buvait.

10. Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananie ^d, à qui le Seigneur dit dans une vision ^e : Ananie! Et il répondit : Me voici, Seigneur.

11. Le Seigneur ajouta : Levez-vous, et vous en allez dans la rue qu'on appelle droite, et cherchez dans la maison de Judas un nommé Saul de Tarse ^f; car il y est en prière ^g.

12. (Et Saul voyait en vision un homme nommé Ananie, qui entrait, et lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue ^h.)

§. 4. — ^b en langue hébraïque (*Pl. b. 26, 14*).

^b Jésus-Christ vit dans les siens; les persécuter, c'est le persécuter lui-même. Il ne forme avec eux qu'une personne dont il est le chef et dont ils sont les membres. Les souffrances qu'endurent les membres, la tête y prend également part.

§. 5. — ^c Votre résistance tournerait à votre propre désavantage. En Orient on se sert de l'aiguillon pour accélérer la marche des animaux employés à transporter des fardeaux et à labourer; s'ils sont récalcitrants contre l'aiguillon, ils ne font que se blesser d'une manière plus douloureuse.

§. 10. — ^d Suivant saint Chrysostôme, c'était un chrétien de distinction, un prêtre suivant saint Augustin, et un des soixante et douze disciples au rapport de plusieurs anciens.

^e dans un ravissement qui l'éleva de ce monde sensible dans le monde au-dessus des sens.

§. 11. — ^f ville capitale de la Cilicie, dans l'Asie-Mineure. Il régnait dans cette ville un grand mouvement scientifique.

^g Ne craignez pas d'aller trouver Saul; car il n'est plus persécuter, mais il prie et se dispose à devenir chrétien (*Chrys.*).

§. 12. — ^h Ce verset renferme la remarque de saint Luc, que Saul, à l'heure même qu'Ananie eut sa vision, fut ravi en esprit et le vit venir à lui pour lui rendre la vue. Il fallait que Saul dans sa vision reçût une impression des traits d'Ananie, afin de le recevoir comme l'envoyé de Dieu, lorsqu'il viendrait auprès de lui. D'autres prennent les paroles du verset comme dites par Jésus-Christ lui-même. Dans le grec : il vit en vision un homme appelé Ananie, etc.

13. Ananie répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem.

14. Et même il a reçu le pouvoir des princes des prêtres pour emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom ¹².

15. Le Seigneur lui repartiit : Allez, parce que cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les Gentils ¹³, devant les rois, et devant les enfants d'Israël.

16. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom ¹⁴.

17. Ananie donc s'en alla; et étant entré dans la maison, il lui imposa les mains ¹⁵, et lui dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui vous est apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue et que vous soyez rempli du Saint-Esprit.

18. Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue : et s'étant levé, il fut baptisé.

19. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces; et il demeura durant quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

20. Et aussitôt il prêcha Jésus dans les synagogues, assurant qu'il était le Fils de Dieu ¹⁶.

13. Respondit autem Ananias : Domine, audivi a multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem :

14. Et hic habet potestatem a principibus sacerdotum alligandi omnes, qui invocant nomen tuum.

15. Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israel.

16. Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.

17. Et abiit Ananias, et introivit in domum, et imponens ei manus dixit : Saule, frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto.

18. Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ, et visum recepit, et surgens baptizatus est.

19. Et cum accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis, qui erant Damasci, per dies aliquot.

20. Et continuo in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei.

§. 14. — ¹² c'est-à-dire vous.

§. 15. — ¹³ Sa vocation fut principalement d'annoncer l'Évangile aux nations, et de là le nom de docteur des Gentils qui lui a été donné (1. *Tim.* 2, 7).

§. 16. — ¹⁴ La particule « car » donne la raison pour laquelle Saul fut choisi comme un vase d'élection, et indique la manière et les moyens par lesquels il devait porter Jésus-Christ devant les nations, de sorte que le sens est : Saul sera pour moi un vase d'élection, et il opérera de grandes conversions parmi les peuples, parce qu'il souffrira beaucoup pour moi. La tâche de l'ouvrier apostolique consiste donc autant à souffrir qu'à travailler (Comp. *Rom.* 5, 3. 2. *Cor.* 1, 5).

§. 17. — ¹⁵ L'imposition des mains était usitée dans la simple bénédiction (*Matth.* 19, 13) de même que pour la guérison des maladies (*Marc.* 16, 18). Ananie bénit Saul, afin de lui obtenir la grâce et pour guérir sa cécité. Telle est peut-être l'origine de l'usage reçu dans l'ancienne Eglise d'imposer les mains aux catéchumènes avant le baptême.

§. 20. — ¹⁶ Ainsi par un effet de la grâce, Saul devient tout d'un coup de persécuteur un apôtre. Au sujet de cette conversion subite et de l'affermissement progressif de Saul (§. 22) dans le caractère chrétien, un interprète catholique dit excellemment : Naguères emporté et furieux, maintenant seulement courageux et résolu; naguères respirant la violence, maintenant plein de force et entreprenant; autrefois impatient et opiniâtre à l'égard de tout ce qui s'opposait à lui sur sa voie, maintenant seulement ferme et constant; autrefois sauvage et sombre, maintenant sérieux seulement; autrefois rempli d'un zèle brutal, maintenant uniquement pénétré de la crainte de Dieu; jadis absolument inaccessible à tout sentiment de commisération et de miséricorde, maintenant se glorifiant lui-même des larmes qu'il avait vues couler avec indifférence des yeux d'autrui; auparavant sans amitié pour personne, maintenant le frère de tous les hommes, animé de sentiments de bienveillance,

21. Stupebant autem omnes qui audiebant, et dicebant : Nonne hic est, qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud : et huc ad hoc venit, ut vincetos illos duceret ad principes sacerdotum ?

22. Saulus autem multo magis convalescebat, et confundebat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

23. Cum autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem et portas die ac nocte, ut eum interficerent.

25. Accipientes autem eum discipuli nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

26. Cum autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus.

27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad apostolos : et narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.

28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini.

29. Loquebatur quoque gentibus : et disputabat cum Græcis : illi autem quærebant occidere eum.

21. Tous ceux qui l'écoutaient étaient frappés d'étonnement, et ils disaient : N'est-ce pas là celui qui persécutait avec tant d'ardeur dans Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom, et qui est venu ici pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres ?

22. Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait¹⁷ les Juifs qui demeuraient à Damas, leur montrant que Jésus était le Christ¹⁸.

23. Longtemps après¹⁹, les Juifs résolurent ensemble de le faire mourir.

24. Mais Saul fut averti du dessein qu'ils avaient formé contre sa vie ; et comme ils faisaient garde jour et nuit aux portes pour le tuer, 2. Cor. 11, 32. 33.

25. les disciples le prirent, et le descendirent durant la nuit, par la muraille, dans une corbeille.

26. Etant ainsi venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples ; mais tous les craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple²⁰.

27. Alors Barnabé²¹, l'ayant pris, le mena aux apôtres²², et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu dans le chemin, et ce qu'il lui avait dit, et comme depuis il avait parlé librement et fortement dans la ville de Damas au nom de J. sus²³.

28. Saul demeura donc dans Jérusalem, vivant avec eux, et parlant avec force au nom du Seigneur²⁴.

29. Il parlait aussi aux Gentils, et il disputait avec les Grecs²⁵ : or, ceux-ci cherchaient un moyen de le tuer.

prenant part à tout ce qui regarde le prochain, compatissant ; cependant point de faiblesse, toujours grand, mâle et noble au milieu des tourments et des tribulations.

‡. 22. — ¹⁷ D'autres traduisent : et faisait taire.

¹⁸ que Jésus était le Messie promis dans l'Ancien Testament.

‡. 23. — ¹⁹ D'après Gal. 1, 17. 18, après un espace de trois ans que Saul passa en Arabie, en très-grande partie sans doute pour se préparer dans le silence à sa vocation d'être l'apôtre du monde. Ce qui suit tombe par conséquent vers l'an 36 ou 37 après la naissance de Jésus-Christ.

‡. 26. — ²⁰ Peu après la conversion de Saul, il s'éleva une guerre entre le prince arabe Arétas, qui avait Damas sous sa domination, et les Romains. Cette guerre interrompit les relations qui existaient entre Jérusalem et Damas, ce qui explique comment on pouvait manquer à Jérusalem de nouvelles relativement au changement des dispositions de Saul. — * De Jérusalem à Damas il y a environ de soixante et dix à soixante et quinze lieues.

‡. 27. — ²¹ Voy. pl. h. 1, 23.

²² à Pierre et à Jacques (Voy. Gal. 1, 18. 19).

²³ comment il avait annoncé Jésus.

‡. 28. — ²⁴ Le grec ajoute : Jésus.

‡. 29. — ²⁵ avec les Juifs grecs (Voy. pl. h. 6, 1). Dans le grec : Il parlait et disputait contre les Grecs.

30. Ce que les frères ayant reconnu, ils le menèrent à Césarée²⁶, et l'envoyèrent à Tarse²⁷.

31. Cependant l'Eglise était en paix par toute la Judée, la Galilée et la Samarie²⁸, et elle s'établissait²⁹ marchant dans la crainte du Seigneur, et était remplie de la consolation du Saint-Esprit.

32. Or, Pierre visitant tous les disciples³⁰, vint aussi voir les saints qui habitaient à Lydde³¹.

33. Il y trouva un homme nommé Enée, qui depuis huit ans était couché sur un lit, étant paralytique.

34. Et Pierre lui dit : Enée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit : levez-vous, faites vous-même votre lit. Et aussitôt il se leva.

35. Tous ceux qui demeuraient à Lydde et à Sarone³² virent cet homme, et ils se convertirent au Seigneur.

36. Il y avait aussi à Joppé³³ entre les disciples une femme nommée Tabithe ou Dorcas³⁴, selon que *les Grecs* expliquent ce nom. Elle était remplie de bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait.

37. Or, étant tombée malade en ce temps-là, elle mourut : et après qu'on l'eut la-

30. Quod cum cognovissent fratres, dederunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam, et Samariam, habebat pacem et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione Sancti Spiritus replebatur.

32. Factum est autem, ut Petrus dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ.

33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.

34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, et sterne tibi. Et continuo surrexit.

35. Et viderunt eum omnes, qui habitabant Lyddæ et Saronæ : qui conversi sunt ad Dominum.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosynis, quas faciebat.

37. Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur.

ÿ. 30. — ²⁶ Voy. *pl. h.* 8, 40.

²⁷ sa ville natale (*Voy. ÿ. 41*). — * Après sa conversion, Paul passa trois ans dans la retraite. Ce fut donc vers l'an 37 ou 38 (ÿ. 4, note 1) qu'il vint à Jérusalem. Il ne tarda pas à retourner à Tarse, et il n'est plus parlé de lui jusqu'à sa première course apostolique avec Barnabé, vers l'an 41 ou 42 (*Voy. chap. 11, 25*).

ÿ. 31. — ²⁸ Dans le grec : Les églises (les communautés particulières), etc. Les Juifs à cette époque, étaient si occupés de leurs propres affaires, qu'ils perdirent quelque temps les chrétiens de vue. Ce qui leur causait surtout de la crainte et de l'effroi, et ce qui provoqua toute leur énergie et les inquiéta, était l'ordre qu'avait donné l'empereur Caius Caligula de placer dans le temple sa statue pour y être adorée, et de l'y placer à force ouverte, en cas qu'il y eût résistance de la part du peuple.

²⁹ elle s'affermissait.

ÿ. 32. — ³⁰ en qualité de pasteur suprême ; vers l'an 37 ou 38 de Jésus-Christ.

³¹ Lydde était une ville à environ quatre lieues de la mer Méditerranée, et à dix lieues de Jérusalem.

ÿ. 35. — ³² dans la plaine qui environne Lydde.

ÿ. 36. — ³³ Joppé était une ville avec un port sur la mer Méditerranée, — * et l'une des plus anciennes villes du monde, tellement qu'au dire des anciens et de Plîne lui-même, elle aurait été bâtie avant le déluge. « Est Joppe ante diluvium, » ut ferunt, condita (Pomp. Mela). Joppe Phœnicum antiquior, ut ferunt, terrarum » inundatione. (Plin.). — Plusieurs fois détruite et rebâtie dans la suite des siècles, Joppé existe encore avec environ 5,000 habitants, parmi lesquels 3,000 mahométans et 600 chrétiens. C'est un petit port de mer dans une position charmante et environné d'une plaine très-fertile. — Un hospice tenu par des religieux franciscains espagnols y donne l'hospitalité aux pèlerins.

³⁴ c'est-à-dire gazelle (chevreuil).

Quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

38. Cum autem prope esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

39. Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et cum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum : et circumsteterunt illum omnes viduæ sentes, et ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas.

40. Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit : et conversus ad corpus, dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos : et viso Petro, resedit.

41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vitam.

42. Notum autem factum est per universam Joppem : et crederunt multi in Domino.

43. Factum est autem, ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.

vée, on la mit dans une chambre haute ³⁵.

38. Mais comme Lydde était près de Joppé, les disciples ayant ouï dire que Pierre y était, ils envoyèrent vers lui deux hommes, pour le prier de prendre la peine de venir jusque chez eux.

39. Et Pierre se levant, s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent à la chambre haute, où toutes les veuves se présentèrent à lui en pleurant, et en lui montrant les robes et les habits que Dorcas leur faisait ³⁶.

40. Alors Pierre ayant fait sortir tout le monde ³⁷, se mit à genoux, et pria ; et se tournant vers le corps, il dit : Tabithe, levez-vous. Elle ouvrit les yeux ; et ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant.

41. Et lui donnant aussitôt la main, il la leva ; et ayant appelé les saints ³⁸ et les veuves, il la leur rendit vivante.

42. Ce miracle fut su de toute la ville de Joppé : et plusieurs crurent au Seigneur.

43. Or, Pierre demeura plusieurs jours dans Joppé, chez un corroyeur nommé Simon.

CHAPITRE X.

Vision de Corneille. Il envoie à saint Pierre. Vision de saint Pierre. Saint Pierre se rend auprès de Corneille et lui annonce Jésus-Christ. Effusion du Saint-Esprit sur Corneille et sur plusieurs autres Gentils. Ils sont baptisés.

1. Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica,

2. religiosus, ac timens Deum ~~per~~ omni domo sua, faciens elec-

1. Il y avait un homme à Césarée ¹, nommé Corneille, qui était centenier dans une cohorte ² appelée l'Italienne.

2. Il était religieux et craignant Dieu avec toute sa maison ; il faisait beaucoup

§. 37. — ³⁵ qui était sur la plate-forme du toit.

§. 39. — ³⁶ Le grec ajoute : Pendant qu'elle était avec elles.

§. 40. — ³⁷ afin d'être seul avec Dieu, qu'il voulait prier du foud de son cœur sans trouble.

§. 41. — ³⁸ les fidèles.

§. 1. — ¹ Voy. *pl. h.* 8, 40.

² La cohorte comprenait environ 600 hommes. Celle-ci est appelée la cohorte Italienne, parce qu'elle se composait entièrement de soldats originaires d'Italie.

d'aumônes au peuple, et il priaït Dieu incessamment ³.

3. Cet homme, vers la neuvième heure du jour ⁴, vit clairement dans une vision un ange de Dieu, qui se présenta devant lui, et lui dit : Corneille.

4. Alors, regardant l'ange, il fut saisi de frayeur, et lui dit : Seigneur, que demandez-vous de moi? L'ange lui répondit : Vos prières et vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu ⁵, et il s'en est souvenu.

5. Envoyez donc présentement des personnes à Joppé ⁶, et faites venir un certain Simon, surnommé Pierre,

6. qui est logé chez un corroyeur, nommé Simon, dont la maison est près de la mer : c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.

7. L'ange qui lui parlait s'étant retiré, il appela deux de ses domestiques, et un soldat craignant Dieu ⁷, du nombre de ceux qui lui obéissaient ;

8. et leur ayant dit tout ce qui lui était arrivé, il les envoya à Joppé.

9. Le lendemain, lorsqu'ils étaient en chemin, et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison ⁸, vers la sixième heure ⁹, pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui apprêtait à manger, il lui survint un ravissement d'esprit.

11. Et il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe qu'on descendait par les quatre coins du ciel en terre ¹⁰,

12. où il y avait de toutes sortes d'animaux à quatre pieds ¹¹, de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel.

13. Et il ouït une voix qui lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez et mangez.

14. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde,

mosynas multas plebi, et deprascans Deum semper :

3. is vidit in visu manifeste, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli.

4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine? Dixit autem illi : Orationes tuæ, et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.

5. Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus :

6. hic hospitatur apud Simonem quendam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic dicet tibi quid te oporteat facere.

7. Et cum discessisset angelus, qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, et militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant.

8. Quibus cum narrasset omnia, misit illis in Joppen.

9. Postera autem die, iter illis facientibus et appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in superiora ut oraret circa horam sextam.

10. Et cum esuriret, voluit gustare. Parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus :

11. et vidit cælum apertum, et descendens vas quoddam, velut linteam magnum, quator initiis submitti de cælo in terram,

12. in quo erant omnia quadrupedia, et serpentina terræ, et volatilia cæli.

13. Et facta est vox ad eum : Surge Petre, occide, et manduca.

14. Ait autem Petrus : Absit

¶ 2. — ³ Corneille était un Gentil (*Pl. b. 11, 1*) ; mais, comme le prouvent les œuvres de piété qu'il pratiquait, il suivait la religion des Juifs, c'était un prosélyte de la porte (*Matth. 23, note 19*).

¶ 3. — ⁴ à trois heures de l'après-midi, qui était une des heures de prières (*Voy. pl. h. 3, 1*).

¶ 4. — ⁵ vos bonnes œuvres sont présentes devant Dieu, et il les voit avec complaisance (*Comp. Tob. 12, 12*).

¶ 5. — ⁶ *Voy. pl. h. 9, 26*.

¶ 7. — ⁷ qui était aussi prosélyte (*Voy. note 3*).

¶ 9. — ⁸ Dans le grec : sur le toit (sur la plate-forme) de la maison.

⁹ vers le midi (*Voy. 3, 1*).

¶ 11. — ¹⁰ Les mots « du ciel » ne sont pas dans le grec.

¶ 12. — ¹¹ Le grec ajoute : d'animaux sauvages (*Voy. pl. b. 11, 6*).

Domine, quia nunquam manducavi omne commune et immundum.

15. Et vox iterum secundo ad eum : Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.

16. Hoc autem factum est per ter : et statim receptum est vas in cœlum.

17. Et dum intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio, quam vidisset : ecce viri qui missi erant a Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam.

18. Et cum vocassent, interrogabant, si Simon, qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.

19. Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei : Ecce viri très quærun't te.

20. Surge itaque, descende, et vade cum eis nihil dubitans : quia ego misi illos.

Seigneur ; car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur et souillé ¹².

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié ¹³.

16. Cela s'étant fait jusqu'à trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel.

17. Lorsque Pierre était en peine en lui-même de ce que pouvait signifier la vision qu'il avait eue ¹⁴, les hommes envoyés par Corneille, s'étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent à sa porte.

18. Et ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si ce n'était pas là que Simon, surnommé Pierre, était logé.

19. Cependant comme Pierre pensait à la vision qu'il avait eue, l'Esprit ¹⁵ lui dit : Voilà trois hommes qui vous demandent.

20. Levez-vous donc, descendez, et ne faites point difficulté d'aller avec eux, car c'est moi qui les ai envoyés.

¶ 14. — ¹² Seigneur, je ne puis tuer arbitrairement les animaux qui sont dans la corbeille, car il y en a parmi eux d'impurs et de souillés. Les Juifs appelaient souillé (commun) ce qui n'avait pas été purifié selon les prescriptions des pharisiens, par exemple les mains non lavées ; impur, ce que la loi défendait de manger, par exemple le porc, le lièvre, le vautour, etc. Dans l'Ancien Testament, alors que le péché dominait encore, parce que Jésus-Christ ne l'avait point encore effacé, la loi, entre autres fins, avait aussi celle de montrer le péché pour en inspirer de l'horreur. C'est pour cette raison que non-seulement elle contient des défenses précises à l'égard de tous les points où l'on pouvait pécher, mais qu'elle faisait remarquer les états naturels et les êtres mêmes dans la dégénération ou le désordre desquels le péché était surtout sensible. Ces états et ces êtres, elle les représentait comme dignes d'horreur et impurs, et elle défendait de se mettre en contact avec eux, afin, par ce moyen, de faire redouter le péché lui-même. Au nombre de ces états et de ces êtres étaient, par exemple, la lèpre, le flux de sang, les reptiles et autres animaux dans lesquels on apercevait quelque chose de déréglé. Voy. de plus longues explications dans 3. Moys. 11, 1. note 1, chap. 12-15.

¶ 15. — ¹³ La purification s'est accomplie par le sacrifice et la mort de Jésus-Christ. Par la vertu de ce sacrifice et de cette mort, les hommes qui veulent en profiter reçoivent non-seulement le pardon de leurs fautes et la remise de la peine due à leurs péchés, mais encore le pouvoir et les moyens de se conserver à l'avenir exempts de la mort du péché ; il y a plus, non-seulement la domination du péché lui-même est de cette manière anéantie, mais les suites mêmes du péché, la mort et la destruction, et tous les désordres cessent peu à peu dans la nature, et la nature par conséquent est rétablie, ainsi que l'homme, dans sa condition primitive. Ainsi Jésus-Christ sanctifie-t-il toutes choses ; ainsi par lui tout ce qui était impur, tout ce qui auparavant était à juste titre déclaré impur, et comme tel était un objet d'horreur, parce que le péché qui en avait été la cause, dominait encore avant lui, est-il purifié (Comp. Zach. 13, note 3). La voix voulait donc dire : Désormais avec le péché toutes les impuretés que le péché avait occasionnées ont cessé ; grâce à la purification de Jésus-Christ, il n'est plus besoin de ces purifications qui prescrivait l'ancienne Alliance, et, non plus que le Juif, le Gentil jusque-là réputé impur, n'a plus besoin d'autre purification que de celle que Jésus-Christ lui ordonne par la vraie foi. Ne faites donc vous-même plus aucune difficulté d'admettre les Gentils à la purification de Jésus-Christ. C'est cette dernière conséquence que Pierre, pour son instruction, devait tirer de la vision (Voy. ¶ 28).

¶ 17. — ¹⁴ Le sens de la vision ne lui devint entièrement clair que par ce qui suivit.

¶ 19. — ¹⁵ de Dieu.

21. Pierre étant descendu pour aller trouver ces hommes ¹⁶, leur dit : Je suis celui que vous cherchez; quel est le sujet pour lequel vous êtes venus?

22. Ils lui répondirent : Corneille, centenaire, homme juste et craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation juive, a été averti par un saint ange de vous faire venir en sa maison, et d'écouter vos paroles ¹⁷.

23. Pierre les ayant donc fait entrer, les logea; et le lendemain il partit avec eux, et quelques-uns des frères de la ville de Joppé l'accompagnèrent.

24. Le jour d'après ils arrivèrent à Césarée, où Corneille les attendait avec ses parents et ses plus intimes amis, qu'il avait assemblés chez lui.

25. Lorsque Pierre fut entré, Corneille vint au-devant de lui, et se jetant à ses pieds, il l'adora ¹⁸.

26. Mais Pierre le releva, lui disant : Levez-vous, je ne suis qu'un homme non plus que vous.

27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans sa maison, où il trouva beaucoup de personnes qui s'y étaient assemblées.

28. Alors il leur dit : Vous savez que les Juifs ont une grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger ¹⁹, ou de l'aller trouver chez lui ²⁰ : mais Dieu m'a fait voir que je ne devais estimer aucun homme impur ou souillé ²¹.

21. Descendens autem Petrus ad viros, dixit : Ecce ego sum, quem quæritis : quæ causa est, propter quam venistis?

22. Qui dixerunt : Cornelius centurio, vir justus, et timens Deum, et testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab angelo sancto, accersire te in domum suam, et audire verba abs te.

23. Introducens ergo eos, recepit hospitio. Sequenti autem die surgens profectus est cum illis : et quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum.

24. Altera autem die introivit Cæsaream. Cornelius vero expectabat illos, convocatis cognatis suis, et necessariis amicis.

25. Et factum est cum introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius, et procidens ad pedes ejus adoravit.

26. Petrus vero elevavit eum, dicens : Surge, et ego ipse homo sum.

27. Et loquens cum illo intraivit, et invenit multos qui convenerant :

28. dixitque ad illos : Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo, conjungi aut accedere ad alienigenam : sed mihi ostendit Deus, neminem communem aut immundum dicere hominem.

†. 21. — ¹⁶ Le grec, dans plusieurs manuscrits, ajoute : qui avaient été envoyés auprès de lui par Corneille.

†. 22. — ¹⁷ les paroles de la vie éternelle.

†. 25. — ¹⁸ Il révérait en lui un caractère céleste, ayant reçu ordre de s'adresser à lui dans une vision du ciel.

†. 28. — ¹⁹ avec quelqu'un qui n'est pas Israélite, avec un Gentil.

²⁰ Les incirconcis, les Gentils, qui vivaient au gré de leurs passions et dans le culte des idoles, étaient souillés aux yeux des Juifs; il était défendu à ces derniers d'entretenir aucun commerce avec eux.

²¹ Saint Pierre et les autres apôtres n'ignoraient pas que les Gentils étaient aussi appelés au salut (*Jean*, 10, 16), mais comment et par quel moyen entreraient-ils dans l'Eglise? serait-ce seulement après avoir embrassé la loi cérémonielle de Moïse, ou bien sans l'embrasser, que la porte leur en serait ouverte? sur tout cela ils n'étaient point encore suffisamment éclairés. Le Seigneur ayant positivement déclaré que toute la loi mosaïque serait maintenue (*Matth.* 5, 17, 18), ils pouvaient croire que les Gentils impurs seraient tenus de se purifier au moyen de la loi mosaïque, avant de pouvoir prendre part aux bénédictions de la loi chrétienne. Le Seigneur avait, il est vrai, aussi parlé d'un culte en esprit et en vérité, qui serait désormais rendu à Dieu (*Jean*, 4, 23); mais ils avaient besoin d'une plus ample instruction pour comprendre comment ce culte pouvait s'allier avec le maintien de la loi. C'est ce que fit en cette circonstance, et plus encore dans la suite, l'Esprit-Saint qui devint le condense insensiblement à la connaissance de toute vérité. En effet, par sa vision, saint Pierre apprit que Jésus-Christ avait fait disparaître toutes les causes

29. Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo, quam ob causam accersistis me?

30. Et Cornelius ait : A nudiusquarta die usque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea, et ecce vir stetit ante me in veste candida, et ait :

31. Corneli, exaudita est oratio tua, et eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.

32. Mitte ergo in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus : hic hospitatur in domo Simonis coriarii juxta mare.

33. Confestim ergo misi ad te : et tu bene fecisti veniendo. Nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt a Domino.

34. Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus :

35. sed in omni gente, qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.

36. Verbum misit Deus filiis Israel, annuntians pacem per Je-

29. C'est pourquoi dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé quérir ²⁹?

30. Alors Corneille lui dit : Il y a maintenant quatre jours que m'étant ~~mis en~~ prière dans ma maison à la neuvième heure ³⁰, un homme vêtu d'une robe blanche vint se présenter tout d'un coup devant moi, et me dit :

31. Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes ³¹.

32. C'est pourquoi envoyez à Joppé, et faites venir de là Simon, surnommé Pierre : il est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer ³².

33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous, et vous m'avez fait la grâce de venir. Nous voilà donc maintenant tous assemblés devant vous pour ouïr de votre bouche tout ce que le Seigneur ³³ vous a ordonné de nous dire.

34. Alors Pierre prenant la parole, dit : En vérité je vois bien que Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes ³⁴ : 5. *Moy.* 10, 17. 2. *Paral.* 19, 7. *Job.* 34, 19. *Say.* 6, 8. *Eccl.* 35, 15. *Rom.* 2, 11. *Galat.* 2, 6. *Ephés.* 6, 9. *Colos.* 3, 25. 1. *Pier.* 1, 17.

35. mais qu'en toute nation celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lu est agréable ³⁵.

36. C'est ce que Dieu a fait entendre aux enfants d'Israël, en leur annonçant la paix

d'impureté, que les Gentils n'avaient plus besoin d'aucune autre purification que de celle qui leur avait été donnée en Jésus-Christ, et, qu'en conséquence, ils avaient immédiatement accès auprès de lui.

ŷ. 29. — ²⁹ Pierre le savait bien, comme on le voit clairement par es qui précède ; mais il fit cette question afin de mieux s'assurer des dispositions de Corneille, et de l'enflammer d'un plus vif désir d'entendre la parole du salut (Chrys).

ŷ. 30. — ³⁰ Dans le grec : qu'étant à jeûn, et m'étant mis en prière dans ma maison à la neuvième heure.

ŷ. 31. — ³¹ Voy. ŷ. 3 et suiv.

ŷ. 32. — ³² Le grec ajoute : il viendra et vous instruira.

ŷ. 33. — ³³ Dans le grec : Dieu.

ŷ. 34. — ³⁴ à la condition extérieure, particulièrement si l'on est Juif ou Gentil.

ŷ. 35. — ³⁵ Sous-entendez, d'après le contexte : il lui est agréable, en sorte que, pourvu qu'il soit docile comme Corneille, il l'appelle à la rédemption par Jésus-Christ, comme il y a appelé Corneille par le baptême et l'entrée dans la vraie Eglise (ŷ. 47). Le sens de ce verset n'est donc pas qu'un homme quelconque, à quelque religion qu'il appartienne, pourvu qu'il craigne Dieu et qu'il pratique les bonnes œuvres comme Corneille, même sans être à Jésus-Christ et sans être membre de la véritable Eglise, est agréable à Dieu et se sauve. Le sens est bien plutôt que tous les hommes peuvent aller à Jésus-Christ, et que ceux qui ont la crainte de Dieu, et qui pratiquent la vertu, reçoivent de Dieu des moyens et des secours particuliers pour approcher en effet de Jésus-Christ, et par lui, et en qualité de membres de sa véritable Eglise, pour parvenir au salut.

par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous ²⁹.

37. Et vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, et qui a commencé par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché; *Matth. 4, 12-17.*

38. comment Dieu a oint de l'Esprit saint et de force, Jésus de Nazareth, qui allant de lieu en lieu faisait du bien, et guérissait tous ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui.

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix.

40. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et a voulu qu'il se montrât,

41. non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avait choisis avant tous les temps : à nous, qui avons mangé et bu avec lui, depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.

42. Et il nous a commandé de prêcher et d'attester devant le peuple, que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts. *Matth. 25, 31.*

43. Tous les prophètes lui rendent ce témoignage, que tous ceux qui croiront en lui recevront par son nom ³⁰ la rémission de leurs péchés.

44. Pierre parlait encore lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole ³¹.

45. Et les fidèles circoncis ³² qui étaient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement, de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les Gentils;

sum Christum (hie est omnium Dominus).

37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim a Galilæa, post baptismum, quod prædicavit Joannes,

38. Jesum a Nazareth : quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo, quoniam Deus erat cum illo.

39. Et nos testes sumus omnium, quæ fecit in regione Judæorum, et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno.

40. Hunc Deus suscitavit tertia die, et dedit eum manifestum fieri,

41. non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo : nobis, qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis.

42. Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari, quia ipse est, qui constitutus est a Deo iudex vivorum et mortuorum.

43. Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes, qui credunt in eum.

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.

45. Et obstupuerunt ex circumcissione fideles, qui venerant cum Petro : quia et in nationes gratia Spiritus sancti effusa est.

ŷ. 36. — ²⁹ Le sens en union avec ce qui précède est : Dieu n'accorde point de préférence aux Juifs, il appelle tous les hommes au salut, et celui auquel il fait plus de grâces, c'est le cœur pieux. A la vérité, Dieu a d'abord envoyé la parole de paix aux Juifs; mais Jésus qui a annoncé cette parole, est le Seigneur et le Sauveur de tous.

ŷ. 43. — ³⁰ par lui.

ŷ. 44. — ³¹ La grâce de préparation au baptême qui avait déjà mis dans Corneille et dans ceux qui l'environnaient, des sentiments de pénitence et de foi, pendant que Pierre parlait, se manifesta encore d'une manière sensible par des effets extraordinaires, par les dons de la grâce dont il a été fait mention (Voy. *pl. h. 2* et suiv.). Si ces dons de la grâce se rendirent sensibles, même avant le baptême, on en trouve la raison, soit dans l'importance extraordinaire du fait, Corneille étant les prémices de la gentilité, et le mur de séparation qui existait entre les Juifs et les Gentils étant renversé dans lui; soit, ainsi que le remarque saint Chrysostôme, dans les Juifs convertis au christianisme, qui, sans cela, auraient pu trouver un sujet de scandale dans le baptême de Corneille (Voy. *ŷ. 47* et *pl. b. 11, 17. 18*).

ŷ. 45. — ³² sortis des rangs des Juifs.

46. Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi, qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos?

48. Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

46. car ils les entendaient parler *diverses* langues, et glorifier Dieu. *Pl. h. 2, 4.*

47. Alors Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont déjà reçu le Saint-Esprit comme nous ³⁵?

48. Et il commanda qu'on les baptisât ³⁴ au nom du Seigneur Jésus-Christ ³⁵. Après cela ils le prièrent de demeurer quelques jours avec eux.

CHAPITRE XI.

Obligé de s'expliquer au sujet de la réception des Gentils dans le sein de l'Eglise, Pierre justifie sa conduite. Progrès de la religion chrétienne à Antioche et dans d'autres contrées. Barnabé et Saul sont envoyés à Antioche, et les disciples y reçoivent le nom de chrétiens. Sur la prédiction d'Agabe, les chrétiens d'Antioche envoient des aumônes à Jérusalem.

1. Audierunt autem apostoli, et fratres, qui erant in Judæa : quoniam et gentes receperunt verbum Dei.

2. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabat adversus illum, qui erant ex circumcissione,

3. dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis?

4. Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem, dicens :

5. Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quod-

1. Cependant les apôtres et les frères qui étaient dans la Judée, apprirent que les Gentils même avaient reçu la parole de Dieu.

2. Et lorsque Pierre fut venu à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui ¹,

3. et lui disaient : Pourquoi avez-vous été chez des hommes incirconcis, et avez-vous mangé avec eux ²?

4. Mais Pierre commença à leur raconter par ordre comment la chose s'était passée :

5. Lorsque j'étais, dit-il, dans la ville de Joppé en prière, il me survint un ravissement d'esprit, et j'eus une vision dans la-

¶ 47. — ³⁵ Est-il possible de ne pas donner l'eau, afin que ceux qui ont reçu la grâce de la préparation au baptême avec les dons extraordinaires qui nous ont été communiqués à nous-mêmes au jour de la Pentecôte, reçoivent également le baptême, la grâce de la régénération, qui leur méritera le titre et la qualité d'enfants de Dieu ?

¶ 48. — ³⁴ suivant ce qui avait été prescrit par Jésus-Christ.

³⁵ Les mots « Jésus-Christ » ne sont pas dans le grec. De même que Pierre, le chef de l'Eglise, fut, au jour de la Pentecôte (*Pl. h. 2*), le premier qui augmenta le nombre des adorateurs du Seigneur en attirant des croyants du sein du judaïsme, de même ce fut encore par lui que les Gentils commencèrent à entrer dans l'Eglise. Voyez encore ici le maître de la maison avec les clefs du royaume du ciel !

¶ 2. — ¹ Voy. *pl. h. 10*, note 32.

¶ 3. — ² Voy. *pl. h. 10*, note 20.

quelle je vis descendre du ciel comme une grande nappe qui, tenue par les quatre coins, s'abaissait et venait jusqu'à moi³.

6. Et la considérant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel.

7. J'entendis aussi une voix qui me dit : Pierre, levez-vous; tuez et mangez.

8. Je répondis : Je n'ai garde, Seigneur; car jamais rien d'impur et de souillé n'entra dans ma bouche.

9. Et la voix me parlant du ciel une seconde fois, me dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

10. Cela se fit jusqu'à trois fois; et ensuite toutes ces choses furent retirées dans le ciel.

11. Au même moment trois hommes qui avaient été envoyés vers moi de la ville de Césarée, se présentèrent à la porte de la maison où j'étais.

12. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans faire aucune difficulté. Ces six de nos frères que vous voyez, vinrent aussi avec moi, et nous entrâmes dans la maison de cet homme,

13. qui nous raconta aussi comment il avait vu dans sa maison un ange, qui s'était présenté devant lui, et lui avait dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon, surnommé Pierre :

14. il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvés, vous et toute votre maison.

15. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous au commencement.

16. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. *Matth. 3, 11. Marc, 1, 8. Luc. 3, 16. Jean, 1, 26. Pl. h. 1, 5. Pl. b. 19, 4.*

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu?

18. Ayant entendu ce discours, ils s'apaisèrent, et glorifièrent Dieu, en disant : Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la pénitence qui mène à la vie⁴.

dam velut linteam magnum quatuor initiis summitti de caelo, et venit usque ad me.

8. In quoc intuens considerabam, et vidi quadrupedia terræ, et bestias, et reptilia, et volatilia cæli.

7. Audivi autem et vocem dicentem mihi : Surge Petre, occide, et manduca.

8. Dixi autem : Nequaquam Domine : quia commune aut immundum nunquam introivit in os meum.

9. Respondit autem vox secundo de caelo : Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.

10. Hoc autem factum est per ter : et recepta sunt omnia rursum in cælum.

11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo in qua eram, missi a Cæsaræa ad me.

12. Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis, nihil hæsitans. Venerunt autem mecum et sex fratres isti, et ingressi sumus in domum viri.

13. Narravit autem nobis, quomodo vidisset angelum in domo sua, stantem, et dicentem sibi : Mitte in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus,

14. qui loquetur tibi verba, in quibus salvus eris tu, et universa domus tua.

15. Cum autem cœpisssem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio.

16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto.

17. Si ergo eandem gratiam dedit illis Deus sicut et nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt : et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus penitentiam dedit Deus ad vitam.

3. 5. — ³ Voy. *pl. h. 10, 9-16.*

4. 18. — ⁴ sans avoir auparavant embrassé le judaïsme (*Voy. pl. h. 10, note 21*).

19. Et illi quidem, qui dispersi fuerant a tribulatione, quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen, et Cyprum, et Antiochiam, nemini loquentes verbum nisi solis Judæis.

20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii, et Cyrenæi, qui cum introissent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.

21. Et erat manus Domini cum eis : multusque numerus creditum conversus est ad Dominum.

22. Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis : et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

23. Qui cum pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est : et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino :

24. quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto, et fide. Et apposita est multa turba Domino.

25. Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum : quem cum invenisset, perduxit Antiochiam.

26. Et annum totum conversati

19. Cependant ceux qui avaient été dispersés par la persécution qui s'était élevée à la mort d'Étienne ⁵, avaient passé jusqu'en Phénicie ⁶, en Chypre ⁷, à Antioche ⁸, et n'avaient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement ⁹.

20. Mais quelques-uns d'entre eux, qui étaient de Chypre et de Cyrène ¹⁰, étant entrés dans Antioche, parlèrent aussi aux Grecs, et leur annoncèrent le Seigneur Jésus ¹¹.

21. Et la main du Seigneur ¹² était avec eux ; de sorte qu'un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur ¹³.

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jérusalem, ils envoyèrent Barnabé à Antioche ¹⁴.

23. Lequel y étant arrivé, et ayant vu la grâce de Dieu ¹⁵, il s'en réjouit, et les exhorta tous à demeurer dans le Seigneur, avec un cœur ferme ¹⁶.

24. Car c'était un homme vraiment bon, plein du Saint-Esprit et de foi. Et un grand nombre de personnes se joignirent au Seigneur.

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse, pour chercher Saul ¹⁷ ; et l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche.

26. Ils demeurèrent un an entier dans

γ. 19. — ⁵ Voy. *pl. h. 8, 1* et suiv.

⁶ contrée maritime de Syrie, sur les bords de la mer Méditerranée.

⁷ une grande île dans la Méditerranée.

⁸ Voy. *pl. h. 6, 5*.

⁹ Pourquoi? (Voy. *pl. h. 10, note 21*).

γ. 20. — ¹⁰ Voy. *pl. h. 2, 10*. On ne sait pas qui étaient ces hommes ; peut-être étaient-ce ceux qui sont désignés *pl. h. 13, 1*.

¹¹ Les Gentils dont il est ici question étaient sans doute ou des prosélytes de la porte ou des adorateurs du vrai Dieu (Voy. *pl. h. 10, 2*), qui souvent entraient dans les synagogues où les disciples prêchaient.

γ. 21. — ¹² la grâce du Seigneur.

¹³ La conversion et la réception de ces Gentils dans l'Eglise eut lieu, suivant quelques-uns, avant le baptême de Corneille, suivant d'autres, à la même époque. D'autres soutiennent avec plus de vraisemblance qu'elle n'arriva qu'après ; en effet, ce n'est que par les miracles qui accompagnèrent la réception de Corneille, que l'on peut expliquer l'empressement spontané que montrèrent les Juifs devenus chrétiens à Jérusalem, à envoyer Barnabé à Antioche (γ. 22) avec mission pour recevoir dans l'Eglise les Gentils convertis. Saint Luc, il est vrai, place le voyage de ces personnages à l'époque de la persécution occasionnée par la mort de saint Etienne (γ. 19) ; mais avant qu'ils eussent annoncé l'Evangile dans toute la Phénicie et dans l'île de Chypre, et qu'ils fussent arrivés à Antioche, il put bien s'écouler un certain laps de temps.

γ. 22. — ¹⁴ Voy. *pl. h. 4, 36*.

γ. 23. — ¹⁵ Le zèle des nouveaux chrétiens convertis de la gentilité, et les dons de l'esprit dont ils étaient favorisés (Voy. *pl. h. 2, 1* et suiv.).

¹⁶ à persévérer dans le bon propos de croire au Seigneur, et de le servir.

γ. 25. — ¹⁷ car le champ était enfin ouvert à ses travaux (Voy. *pl. h. 9, 30, 7, 59*).

cette Eglise, où ils instruisirent un grand nombre de personnes; de sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à être nommés chrétiens ¹⁸.

27. En ce même temps quelques prophètes vinrent de Jérusalem à Antioche ¹⁹;

28. l'un desquels, nommé Agabus ²⁰, prédit, par l'Esprit de Dieu ²¹, qu'il y aurait une grande famine par toute la terre, comme elle arriva ensuite sous Claude ²².

29. Et les disciples résolurent d'envoyer chacun selon son pouvoir ²³ quelques aumônes aux frères qui demeuraient en Judée :

30. ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux anciens ²⁴ du peuple, par les mains de Barnabé et de Saul ²⁵.

sunt ibi in Ecclesia : et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli, christiani.

27. In his autem diebus supervenerunt ab Jerosolymis prophetae Antiochiam :

28. et surgens unus ex eis nomine Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in universo orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio.

29. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæa fratribus :

30. quod et fecerunt, mittentes ad seniores per manus Barnabæ et Sauli.

ŷ. 26. — ¹⁸ en l'an 41 ou 42 de Jésus-Christ. Ce furent les païens, et même les Romains, comme le montre la terminaison du mot (christiani), qui donnèrent ce nom aux fidèles. Les disciples s'étant multipliés d'une manière considérable, il leur sembla que le christianisme formait désormais une secte qui aurait de la durée; et comme ils désignaient les adeptes de chaque secte par le nom de son auteur, ils appelèrent également les disciples chrétiens du nom de Christ. Les disciples eux-mêmes furent encore longtemps sans se donner ce nom. — * Ils s'appelaient simplement frères, saints, disciples de Jésus, et croyants ou fidèles, dénominations qui se trouvent encore dans les écrits des hommes apostoliques.

ŷ. 27. — ¹⁹ Parmi les dons de l'Esprit dont Dieu ornait les premiers chrétiens, l'un d'une manière, l'autre d'une autre, était aussi le don de prophétie (Voy. *pl. h. 2, 4. 1. Cor. 14*).

ŷ. 28. — ²⁰ personnage qui n'est pas connu d'ailleurs.

²¹ par le Saint-Esprit.

²² La famine dont il est ici parlé se fit sentir dans toute la Palestine, la quatrième année de l'empereur Claude (l'an 44 ou 45 de Jésus-Christ).

ŷ. 29. — ²³ Voy. *pl. h. 6, 1*.

ŷ. 30. — ²⁴ Litt. : aux anciens, aux prêtres (Comp. *pl. h. 6, 6*). Depuis la plus haute antiquité, les chefs chez les Juifs portaient le nom d'anciens (1. *Moys. 50, 7. 2. Moys. 3, 16. 18*), comme chez les Arabes ils sont appelés scheichs (anciens), et au moyen-âge on les appelait chez les Allemands grafen (grau, grisons, vieillards à cheveux blancs). — * On traduit aujourd'hui le mot allemand « graf » par le mot français : comte. — Ils portaient ce nom parce qu'ordinairement on faisait choix pour ces fonctions d'hommes âgés et expérimentés. Les apôtres qui introduisirent dans l'Eglise plusieurs coutumes judaïques, donnèrent pareillement aux hommes qu'ils destinaient à être les préposés des églises particulières, le titre ou le nom d'anciens, c'est-à-dire de *presbyteri*, ce qui est le mot grec employé dans le même sens, et d'où est dérivé, par contraction, le mot français *prêtres* (Comp. *pl. b. 20, 17. Tit. 1, 5. Jac. 5, 14. 1. Tim. 5, 17*). Eux-mêmes étaient les grands-prêtres, et ils avaient la haute direction des églises (*Pl. b. 15, 2*), ou bien ils établissaient là où ils ne pouvaient se trouver eux-mêmes présents, d'autres anciens d'un rang supérieur, tels que Timothée et Tite (1. *Tim. 5, 19. Tit. 1, 5*), qu'ils appelaient évêques (*presbyteros episcopos*). De la mention des anciens qui est faite ci-dessus, il résulte d'ailleurs clairement que dans l'Eglise de Jérusalem, la plus ancienne de toutes, outre les apôtres il y avait encore d'autres chefs, qui étaient prêtres; car si les apôtres avaient été les chefs uniques de cette Eglise, ils auraient été ici désignés par leur nom propre, comme étant ceux auxquels Barnabé et Saul devaient remettre les aumônes.

²⁵ L'an 42 ou 43 de Jésus-Christ; suivant d'autres, l'an 45, peu de temps avant que la famine se fit sentir.

CHAPITRE XII.

L'apôtre saint Jacques-le-Majeur souffre la mort du martyr. Incarcération et délivrance de saint Pierre. Hérode Agrippa meurt frappé par la vengeance divine. Barnabé et Saul retournent à Antioche.

1. Eodem autem tempore misit Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de Ecclesia.

2. Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.

3. Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies Azymorum.

4. Quem eum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.

5. Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.

6. Cum autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus : et custodes ante ostium custodiebant carcerem.

1. En ce même temps ¹, le roi Hérode employa sa puissance ² pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise,

2. et il fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean ³.

3. Et voyant que cela plaisait aux Juifs, il fit encore prendre Pierre. Or c'étaient alors les jours des pains sans levain ⁴.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, et le donna à garder à quatre bandes de quatre soldats chacune, dans le dessein de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâques ⁵.

5. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Eglise faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui.

6. Mais la nuit même d'avant le jour où Hérode avait résolu de l'envoyer au supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes ⁶, et que les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison,

¶ 1. — ¹ pendant que Saul et Barnabé étaient à Jérusalem (Voy. *pl. h.* 11, note 25).

¶ Litt. : étendit ses mains — c'est-à-dire se disposait à... Cet Hérode était le petit-fils d'Hérode-le-Grand, le propre fils d'Aristobule (Voy. la dernière remarque sur le 2^e livre des *Mach.*). Après la mort de son oncle Philippe (*Luc*, 3, 1), l'empereur Caligula l'éleva l'an 37 de Jésus-Christ à la dignité de Tétrarque de l'Iturée. Après l'exil malheureux d'Hérode-Antipas (*Matth.* 14, 1), il reçut encore la Galilée et la Pérée, et il reçut également de l'empereur Claude, l'an 41, les provinces romaines de Judée et de Samarie, en sorte qu'il réunit sous son sceptre tout le royaume de Judée comme l'avait possédé Hérode-le-Grand. C'était un Juif zélé, et son zèle en fit un persécuteur des chrétiens.

¶ 2. — ² Voy. *Matth.* 4, 21. C'était une colonne de l'Eglise (*Gal.* 1, 19. 2, 9), un fils du tonnerre (*Marc.* 3, 17).

¶ 3. — ³ de Pâques (Voy. *Matth.* 26, 17).

¶ 4. — ⁴ de le faire exécuter publiquement, afin de donner un spectacle au peuple nombreux rassemblé pour la fête de Pâques. Chez les Romains, les escouades étaient composées de quatre soldats. Une escouade devait toujours veiller la quatrième partie de la nuit. Pierre ayant été livré à quatre escouades, il y avait toujours pour le garder quatre soldats.

¶ 5. — ⁵ Durant la nuit après laquelle Pierre devait être exécuté, il était plus étroitement gardé. C'était la coutume chez les Romains d'attacher les prisonniers aux soldats avec des chaînes; Pierre s'endormit paisiblement sur le sein de la Providence divine, abandonnant à Dieu sa vie et sa mort.

7. l'ange du Seigneur parut tout d'un coup, et le lieu fut rempli de lumière : et poussant Pierre par le côté, il le réveilla, et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tombèrent de ses mains.

8. Et l'ange lui dit : Mettez votre ceinture, et chaussez vos souliers ⁷. Il le fit. Et l'ange ajouta : Prenez votre vêtement ⁸, et suivez-moi.

9. Il sortit donc, et il le suivait, ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange, fût véritable; mais s'imaginant que ce qu'il voyait n'était qu'un songe ⁹.

10. Lorsqu'ils eurent passé le premier et le second corps de garde ¹⁰, ils vinrent à la porte de fer ¹¹, par où l'on va à la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux; et étant sortis, ils allèrent le long d'une rue; mais l'ange le quitta aussitôt après.

11. Alors Pierre étant revenu à soi, dit : C'est à cette heure que je reconnais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode, et de toute l'attente du peuple juif ¹².

12. Et plein de ces pensées ¹³, il vint en la maison de Marie, mère de Jean, surnommée Marc ¹⁴, où plusieurs étaient assemblés, et en prière.

13. Comme il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhodée ¹⁵, vint pour écouter.

14. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie, qu'au lieu de lui ouvrir, elle courut dire dans la maison que Pierre était à la porte.

15. Ils lui dirent : Vous avez perdu l'esprit. Mais elle les assura que c'était lui. Et ils disaient : C'est son ange ¹⁶.

16. Cependant Pierre continuait à frapper. Et lorsqu'ils eurent ouvert, l'ayant vu, ils furent saisis d'un extrême étonnement.

7. Et ecce angelus Domini astitit : et lumen refulsit in habitaculo : percussoque latere Petri, excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.

8. Dixit autem Angelus ad eum : Præcingere, et calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumda tibi vestimentum tuum, et sequare me.

9. Et xiens sequebatur eum, et nesciebat quia verum est, quod fiebat per angelum : existimabat autem se visum videre.

10. Transeuntes autem primam et secundam custodiam venerunt ad portam ferream, quæ ducit ad civitatem : quæ ultro aperta est eis. Et exeuntes processerunt vicum unum : et continuo discessit angelus ab eo.

11. Et Petrus ad se reversus, dixit : Nunc scio vere, quia misit Dominus angelum suum, et eripuit me de manu Herodis, et de omni expectatione plebis Judæorum.

12. Consideransque venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, et orantes.

13. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhodæ.

14. Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intro currens nuntiavit stare Petrum ante januam.

15. At illi dixerunt ad eam : Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est.

16. Petrus autem perseverabat pulsans. Cum autem aperuissent, viderunt eum, et obstupuerunt.

7. 8. — ⁷ Les Orientaux quittent leurs ceintures et leurs sandales dans les appartements.

⁸ votre habit de dessus, votre manteau.

7. 9. — ⁹ que tout cela se passait au-dedans de lui en esprit.

7. 10. — ¹⁰ qui se trouvaient à la première et à la seconde porte.

¹¹ jusqu'à la porte la plus extérieure de la prison.

7. 11. — ¹² et de tous les Juifs qui attendaient mon exécution.

7. 12. — ¹³ réfléchissant au bienfait qui lui avait été accordé.

¹⁴ le même qui a écrit le second Evangile.

7. 13. — ¹⁵ Le mot grec Ρωδη signifie rosier.

7. 15. — ¹⁶ Son ange gardien. C'était donc une opinion commune chez les premiers chrétiens, que chacun a son ange gardien particulier (Comp. Matth. 18, 10.)

17. Annuens autem eis manu ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere, dixitque : Nuntiate Jacobo et fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.

18. Facta autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.

19. Herodes autem cum requisisset eum, et non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci : descendensque a Judæa in Cæsaream, ibi commoratus est.

20. Erat autem iratus Tyriis, et Sydoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, et persuasione Blasti, qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem, eo quod avertentur regiones eorum ab illo.

21. Statuto autem die, Herodes vestitus veste regia, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos.

22. Populus autem acclamabat : Dei voces, et non hominis.

23. Confestim autem percussit eum angelus Domini, eo quod non dedisset honorem Deo : et consumptus a vermibus expiravit.

24. Verbum autem Domini crecebat, et multiplicabatur.

17. Mais lui, leur ayant fait signe de la main qu'ils se tussent¹⁷, il leur raconta comment le Seigneur l'avait retiré de la prison, et leur dit : Faites savoir ceci à Jacques et aux frères¹⁸. Et il sortit, et s'en alla en un autre lieu¹⁹.

18. Quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats, pour savoir ce que Pierre était devenu.

19. Et Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice²⁰; et il s'en alla de Judée à Césarée où il demeura²¹.

20. Or il était irrité contre les Tyriens et les Sydoniens²²; mais ils vinrent le trouver d'un commun accord; et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi²³.

21. Hérode ayant donc pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale; et étant assis sur son trône, il haranguait devant eux.

22. Et le peuple criait dans ses acclamations : C'est la voix d'un dieu, et non d'un homme.

23. Mais au même instant un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire²⁴ à Dieu; et étant mangé des vers, il mourut²⁵.

24. Cependant la parole du Seigneur²⁶ faisait de grands progrès, et se répandait de plus en plus²⁷.

¶ 17. — ¹⁷ de peur de faire du bruit et d'être découvert.

¹⁸ Jacques-le-Mineur, fils d'Alphée et parent de Jésus, qui est aussi l'auteur d'une épître (*Matth.* 13, 53. *Jac.* 1), était évêque de Jérusalem.

¹⁹ afin de se soustraire aux recherches. Dans ce temps-là Pierre se rendit à Rome et fixa dans cette ville son siège d'une manière permanente. Cependant la neuvième année de Claude il fut contraint de se sauver hors de Rome, parce qu'un édit de l'empereur bannissait tous les Juifs de la ville. Durant ce temps-là, il vint à Jérusalem, et tint le concile des Apôtres (chap. 15).

¶ 19. — ²⁰ pour les punir, vraisemblablement pour leur faire subir la peine de mort; car les soldats qui laissaient échapper un prisonnier subissaient d'ordinaire la même peine que celle à laquelle il était condamné.

²¹ afin, comme le rapporte l'historien juif Josèphe, de célébrer des jeux en l'honneur de l'empereur Claude.

¶ 20. — ²² les habitants des villes célèbres de Tyr et de Sidon (*Matth.* 11, 21). Il y a toute apparence qu'il y avait entre lui et eux quelques contestations par suite desquelles il empêchait l'exportation des grains de ses états dans leur pays.

²³ Litt. : de lui, — de ses terres, comme porte le grec. Ces peuples tout adonnés au commerce, négligeaient la culture de leurs champs.

¶ 23. — ²⁴ Hérode se complut dans des honneurs idolâtriques, et par là il se rendit passible, suivant la loi de Moïse, de la peine de mort, qui lui fut infligée par un ange.

²⁵ l'an 43, suivant d'autres 44 de Jésus-Christ. L'historien juif Josèphe dit simplement qu'Hérode, après ce discours, éprouva des coliques cruelles, et qu'il mourut cinq jours après; saint Luc donne la raison prochaine de ces douleurs.

¶ 24. — ²⁶ Dans le grec : de Dieu.

²⁷ gagnait chaque jour plus de partisans.

25. Et après que Barnabé et Saul se furent acquittés de leur ministère ²⁸, ils retournèrent de Jérusalem ²⁹, ayant pris avec eux Jean, surnommé Marc ³⁰.

25. Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Jerosolymis expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.

CHAPITRE XIII.

Saul et Barnabé sont envoyés dans les contrées des nations. Ils prêchent à Chypre, où le magicien Barjésu est frappé de cécité, et le proconsul Sergius Paulus se convertit. Saul (Paul) annonce ensuite la foi dans la synagogue d'Antioche de Pisidie, où les Juifs s'élèvent contre lui, mais grand nombre de Gentils croient.

1. Il y avait alors dans l'église d'Antioche des prophètes et des docteurs ¹, entre lesquels étaient Barnabé et Simon qu'on appelait le Noir, Lucius le Cyrénéen, Manahen, frère de lait d'Hérode le Tétrarque ², et Saul ³.

2. Or pendant qu'ils s'acquittaient des fonctions de leur ministère ⁴ devant le Seigneur, et qu'ils jeûnaient ⁵, le Saint-Esprit leur dit ⁶ : Séparez-moi ⁷ Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés ⁸.

1. Erant autem in ecclesia, quæ erat Antiochiæ, prophetæ, et doctores, in quibus Barnabas, et Simon qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, et Saulus.

2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos.

γ. 25. — ²⁸ Voy. *pl. h.* 11, 30.

²⁹ à Antioche.

³⁰ Voy. γ. 12.

γ. 1. — ¹ c'est-à-dire des fidèles qui possédaient le don de prophétie et une aptitude particulière pour instruire les autres dans la religion (Voy. *pl. h.* 2, 4, 17. *Joël.* 2, 28. 1. *Cor.* 14). C'était des hommes doués de ces dons qu'on choisissait d'ordinaire pour les placer à la tête des églises comme pasteurs.

² élevé avec Hérode Antipas, fils d'Hérode-le-Grand (Voy. 2. *Mach.* 15, note 12). C'était alors l'usage de faire élever d'autres enfants avec ceux des grands.

³ Parmi les personnages ici désignés, Barnabé était sûrement un ancien, un prêtre; car il appartenait aux prémices de l'Esprit saint (voy. *pl. h.* 4, 36), et il reçut des apôtres l'importante mission d'Antioche (*Pl. h.* 11, 22). Il en est de même de Saul; car Barnabé l'avait pris pour collègue (*Pl. h.* 11, 25). Les autres, Simon, Lucius et Manahen, étaient, ce semble, des anciens d'un rang supérieur, car ils avaient le pouvoir de la consécration (ou de l'ordination), γ. 3, lequel était exclusivement exercé par les apôtres (*Pl. h.* 6, 6), et par ceux qui tenaient leurs places, les évêques (1. *Tim.* 5, 22. *Tit.* 1, 5).

γ. 2. — ⁴ Le mot grec liturgie, qui est ici traduit par « fonctions du ministère, » signifie proprement l'acte par lequel on rend à Dieu un culte public. Les écrivains sacrés (voy. *Hébr.* 10, 11) et les anciens chrétiens s'en servaient pour désigner l'oblation du saint sacrifice, que pour cette raison ils appelaient liturgie.

⁵ et le jour où ils célébraient le culte public, n'ayant pris aucune nourriture. Les premiers chrétiens avaient coutume de joindre ensemble la prière publique et le jeûne (Voy. 1. *Cor.* 7, 5).

⁶ « Leur » n'est pas dans le grec. Le Saint-Esprit se révéla intérieurement à ceux qui étaient revêtus d'une dignité supérieure (aux évêques).

⁷ Séparez, sanctifiez, consacrez-les par l'imposition des mains et la prière.

⁸ pour la propagation du christianisme parmi les Gentils (Comp. *pl. h.* 9, 15).

3. Tunc jejunantes, et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

4. Et ipsi quidem missi a Spiritu sancto abierunt Seleuciam; et inde navigaverunt Cyprum.

5. Et cum venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem et Joannem in ministerio.

6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magnum pseudopphetam, Judæum, cui nomen erat Barjesu,

7. qui erat cum proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic, accersitis Barnaba et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.

8. Resistebat autem illis Elymas magus (sic enim interpretatur nomen ejus), quærens avertere proconsulem a fide.

9. Saulus autem, qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum,

10. dixit : O plene omni dolo, et omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.

3. Alors après qu'ils eurent jeûné⁹ et prié, ils leur imposèrent les mains¹⁰, et les laissèrent aller.

4. Etant ainsi envoyés par le Saint-Esprit, ils allèrent à Séleucie¹¹, et de là ils s'embarquèrent pour passer en Chypre.

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine¹², ils prêchaient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs, et ils avaient avec eux Jean¹³, pour les servir¹⁴.

6. Ayant traversé l'île jusqu'à Paphos¹⁵, ils trouvèrent un Juif magicien¹⁶ et faux prophète, nommé Barjésu,

7. qui était avec le proconsul Serge Paul, homme très-prudent. Ce proconsul ayant envoyé quérir Barnabé et Saul, désirait entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas¹⁷ le magicien (car c'est ce que signifie ce nom d'Elymas), leur résistait, s'efforçant d'empêcher le proconsul d'embrasser la foi.

9. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul¹⁸, étant rempli du Saint-Esprit, et regardant fixement cet homme,

10. lui dit : O homme plein de toute sorte de tromperie et de fourberie, enfant du diable¹⁹, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur²⁰ ?

ÿ. 3. — ⁹ de nouveau, soit pour implorer la grâce de Dieu, soit pour préparer dignement les élus; car le jeûne détache l'esprit des choses terrestres et le porte au recueillement. Encore aujourd'hui l'Eglise catholique observe la même pratique.

¹⁰ ils les consacèrent évêques. Suivant quelques-uns cela arriva l'an 44, suivant d'autres l'an 45. A partir de cet endroit saint Luc raconte l'établissement de l'Eglise parmi les nations par le ministère de l'apôtre saint Paul; jusqu'ici il avait raconté l'établissement de l'Eglise parmi les Juifs par le prince des apôtres, saint Pierre. — * Ici commence la seconde partie des Actes des apôtres, ou l'histoire de saint Paul, qui continue jusqu'à la soixante et unième année de Jésus-Christ, cinq ou six ans avant le martyre de l'Apôtre.

ÿ. 4. — ¹¹ une ville de Syrie, près de la mer Méditerranée.

ÿ. 5. — ¹² aujourd'hui Famagosta, capitale de l'île de Chypre.

¹³ Voy. *pl. h.* 12, 25.

¹⁴ comme diacre (Voy. *pl. h.* 6, note 9).

ÿ. 6. — ¹⁵ ville à l'extrémité occidentale de l'île, avec un temple célèbre de Vénus.

¹⁶ Voy. *pl. h.* 8, 9-11.

ÿ. 8. — ¹⁷ c'est-à-dire enchanteur; magicien dans la langue arabe.

ÿ. 9. — ¹⁸ Les interprètes presque unanimement croient que ce fut saint Paul qui prit lui-même ce nom, parce que c'était celui du proconsul, qu'il convertit à la foi chrétienne; du moins dans toute la suite saint Luc le nomme-t-il toujours Paul, et l'Apôtre se donne constamment à lui-même le même nom. Il convenait que l'Apôtre des Gentils eût un nom romain; c'était d'ailleurs une coutume presque générale parmi les Juifs, de prendre dans leurs relations avec les Gentils des noms particuliers, que ces derniers pouvaient comprendre. Paul est une contraction de Pusillus, et il signifie : petit.

ÿ. 10. — ¹⁹ toi, qui es animé de sentiments diaboliques (Voy. *Jean*, 8, 44).

²⁰ de représenter comme une erreur la vérité chrétienne ?

11. Voilà la main du Seigneur qui est sur vous; vous allez devenir aveugle, et vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain temps. Aussitôt les ténèbres tombèrent sur lui, ses yeux s'obscurcirent, et tournant de tous côtés, il cherchait quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Le proconsul ayant vu ce miracle, embrassa la foi, et il admirait la doctrine du Seigneur.

13. Paul et ceux qui étaient avec lui s'étaient embarqués à Paphos, vinrent à Perge, en Pamphylie ²¹. Mais Jean les ayant quittés, s'en retourna à Jérusalem ²².

14. Et pour eux, étant partis de Perge, ils vinrent à Antioche de Pisidie ²³; et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils s'assirent.

15. Après la lecture de la loi et des prophètes ²⁴, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire : Nos frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez parler.

16. Aussitôt Paul se levant, fit signe de la main qu'on fit silence, et leur dit : O Israélites, et vous qui craignez Dieu ²⁵, écoutez :

17. Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos pères, et a élevé ²⁶ ce peuple pendant qu'ils demeuraient en Égypte, d'où il les tira par la force de son bras ²⁷. 2. *Moy.* 1, 1, 13, 21. 22. 16, 3.

18. Et durant l'espace de quarante ans, il supporta leurs mœurs dans le désert ²⁸.

19. Et ayant détruit sept nations au pays de Chanaan, il leur en distribua les terres par le sort, 5. *Moy.* 7, 1. *Jos.* 14, 2.

20. environ quatre cent cinquante ans après ²⁹. Il leur donna ensuite des juges,

11. Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus, non videris solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, et tenebræ, et circuiens quærebat qui ei manum daret.

12. Tunc proconsul cum vidisset factum, credidit admirans super doctrina Domini.

13. Et cum a Papho navigassent Paulus et qui cum eorant, venerunt Pergen Pamphylæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.

14. Illi vero pertranseuntes Pergen venerunt Antiochiam Pisiidiæ : et ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.

15. Post lectionem autem legis, et prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.

16. Surgens autem Paulus, et manu silentium indicens, ait : Viri Israelitæ, et qui timetis Deum audite :

17. Deus plebis Israel elegit patres nostros, et plebem exaltavit cum essent incolæ in terra Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex ea,

18. et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto.

19. Et destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,

20. quasi post quadringentos et quinquaginta annos : et post hæc

ŷ. 13. — ²¹ une province sur les bords de la Méditerranée. L'an 45, suivant d'autres 46.

²² contre la volonté des deux apôtres (voy. *pl. h.* 15, 38), par défaut de courage, comme remarque saint Chrysostôme.

ŷ. 14. — ²³ une province située au nord de la Pamphylie.

ŷ. 15. — ²⁴ Chaque jour de sabbat on lisait dans la synagogue un passage de la loi de Moïse et des prophètes, après quoi on faisait une exhortation (Voy. *Luc.* 4, 16. 17).

ŷ. 16. — ²⁵ On donnait le nom d'hommes craignant Dieu aux prosélytes (Voy. *pl. h.* 10, 2).

ŷ. 17. — ²⁶ multiplié, comblé de gloire.

²⁷ Comparez le discours tout semblable de saint Etienne et les notes *pl. h.* chapitre 7.

ŷ. 18. — ²⁸ leur rébellion. D'autres traduisent : il les nourrit dans le désert.

ŷ. 20. — ²⁹ Y compris les années de l'élection des patriarches (ŷ. 17). C'est un nombre rond qu'il ne faut pas prendre mathématiquement.

dedit iudices, usque ad Samuel : jusqu'au prophète Samuel. *Jug. 2, 16, 3, 9.* prophetam.

21. Et exinde postulerunt regem : et dedit illis Deus Saul filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta;

22. et amodo illo, suscitavit illis David regem : cui testimonium perhibens, dixit : inveni David filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.

23. Hujus Deus ex semine secundum permissionem eduxit Israel salvatorem Jesum,

24. prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israel.

25. Cum impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calcamenta pedum solvere.

26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.

27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes, et voces prophetarum, quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt :

28. et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt a Pilato, ut interficerent eum.

29. Cumque consummasset omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

30. Deus vero suscitavit eum a mortuis tertia die : qui visus est per dies multos his

21. Alors ils demandèrent un roi³⁰; et Dieu leur donna Saül, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, qui régna quarante ans.

22. Puis l'ayant rejeté, il leur donna David pour roi, auquel il rendit témoignage en disant : J'ai trouvé David, fils de Jesse, qui est un homme selon mon cœur, et qui accomplira toutes mes volontés. 1. *Rois*, 13, 14, 16, 13. *Ps.* 88, 21.

23. Ça été de sa race que Dieu, selon sa promesse³¹, a suscité Jésus pour être le sauveur d'Israël,

24. Jean ayant prêché avant lui, à tout le peuple d'Israël, le baptême de la pénitence, pour préparer son avènement. *Matth.* 3, 1. *Marc.* 1, 4. *Luc.* 3, 3.

25. Et lorsque Jean achevait sa course, il disait : Je ne suis point celui que vous pensez : mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers. *Matth.* 3, 11. *Marc.* 1, 7. *Jean.* 1, 20, 27.

26. C'est à vous, mes frères, qui êtes enfants de la race d'Abraham, et à ceux d'entre vous qui craignent Dieu³², que cette parole de salut avait été envoyée.

27. Car les habitants de Jérusalem, et leurs princes ne l'ayant point connu pour ce qu'il était³³, et n'ayant point entendu les paroles des prophètes qui se lisent chaque jour de sabbat, ils les ont accomplies, en le condamnant³⁴.

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils demandèrent à Pilate qu'il le fit mourir. *Matth.* 27, 20. 23. *Marc.* 15, 12 et suiv. *Luc.* 23, 23. *Jean.* 19, 15.

29. Et lorsqu'ils eurent accompli tout ce qui avait été écrit de lui³⁵, on le descendit de la croix, et on le mit dans le tombeau. *Matth.* 27, 59 et suiv.

30. Dieu l'a ressuscité d'entre les morts³⁶ le troisième jour³⁷, et il a été vu durant plusieurs jours par ceux

γ. 21. — ³⁰ Voy. 1. *Rois*, 8-10.

γ. 23. — ³¹ Voy. 2. *Rois*, 7, *Isaïe*, 41, 1. *Jér.* 23, 5, 6.

γ. 26. — ³² Voy. note 25.

γ. 27. — ³³ Voy. *Jean*, 16, 3.

³⁴ Voy. *pl. h.* 3, 15-18.

γ. 29. — ³⁵ lorsque toutes les prophéties qui se rapportent à lui furent entièrement accomplies (Voy. *Luc.* 24, 26, 27).

γ. 30. — ³⁶ Saint Paul également attache à la résurrection de Jésus-Christ la plus haute importance (Voy. *Matth.* 28, note 4. *Pl. h.* 2, 24 et suiv.).

³⁷ « le troisième jour » n'est pas dans le grec.

31. qui étaient venus avec lui de Galilée à Jérusalem³⁸, lesquels lui rendent encore aujourd'hui témoignage devant le peuple.

32. Ainsi nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos pères;

33. Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs enfants³⁹, en ressuscitant Jésus, selon qu'il est écrit dans le second psaume⁴⁰ : Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui⁴¹.

34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus retourner dans la corruption, il dit : J'accomplirai fidèlement les promesses que j'ai faites à David⁴².

35. Et il dit encore dans un autre endroit⁴³ : Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

36. Car pour David, après avoir servi en son temps aux desseins de Dieu, il s'est endormi, et a été mis avec ses pères, et il a éprouvé la corruption. 3. *Rois*, 2, 10.

37. Mais celui que Dieu a ressuscité d'entre les morts, n'a point éprouvé la corruption.

38. Sachez donc, mes frères, que c'est pour lui que la rémission des pécheurs vous est annoncée,

39. et que quiconque croit, est justifié par lui de toutes les choses dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse⁴⁴.

31. qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros repromissio facta est :

33. quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in Psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

34. Quod autem suscitavit eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia.

35. Ideoque et alias dixit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

36. David enim in sua generatione cum administrasset, voluntati Dei dormivit : et appositus est ad patres suos, et vidit corruptionem.

37. Quem vero Deus suscitavit a mortuis, non vidit corruptionem.

38. Notum igitur sit vobis viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur, et ab omnibus, quibus non potuistis in lege Moysi justificari,

39. in hoc omnis, qui credit, justificatur,

ŷ. 31. — ³⁸ Voy. *Matth.* 28. *Marc.* 16. *Luc.* 24. *Jean.* 20. *Pl. h.* 1, 4. 1. *Cor.* 15, 6 et suiv.

ŷ. 33. — ³⁹ Litt. : Dieu l'ayant accomplie en faveur de nos enfants, en ressuscitant, etc. — en faveur de nos concitoyens. Dans le grec et le syriaque : pour nous, qui sommes leurs enfants.

⁴⁰ Suivant une autre leçon du grec : dans le psaume 1^{er}. Dans plusieurs antiques manuscrits de l'Ancien Testament, le premier psaume était réuni au second, d'où il suit que ce dernier pouvait être désigné comme le premier.

⁴¹ Dieu, dans le psaume deuxième (ŷ. 7), adresse ces paroles au Messie, en tant qu'il est Fils de Dieu, engendré de toute éternité par le Père (Voy. l'explication de ce psaume). Selon saint Paul, elles contenaient en même temps une prophétie relative à la résurrection du Messie; et cela est entièrement dans la nature des choses. En effet, puisque le Messie est le Fils de Dieu, la vie, le principe de toute vie, il était impossible que la mort le retint lui-même captif, et le témoignage rendu à son caractère divin était par lui-même une prédiction de sa future résurrection (Voy. *Jean.* 10, 17. 18).

ŷ. 34. — ⁴² Sens du verset : Le Sauveur Jésus est ressuscité par la vertu de Dieu, pour vivre éternellement; nous en avons une preuve dans la prophétie d'Isaïe (53, 3), suivant laquelle Dieu fait avec nous une alliance éternelle, qui a son fondement dans les entrailles miséricordieuses et dans la fidélité du second David, à savoir, le Sauveur Jésus (Voy. l'explication de ce passage prophétique). En effet, si l'alliance est éternelle, celui sur lequel elle repose ne saurait passer.

ŷ. 35. — ⁴³ Voy. *Ps.* 15, 10. *Comp. pl. h.* 2, 27.

ŷ. 39. — ⁴⁴ Les sacrifices, les consécérations, les expiations de l'ancienne

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis :

41. Videte contemptores, et admiramini, et disperdimini : quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarraverit vobis.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc.

43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum, Paulum et Barnabam : qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei.

44. Sequenti vero sabbato pene universa civitas convenit audire verbum Dei.

45. Videntibus autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, et contradicebant his, quæ a Paulo dicebantur, blasphemantes.

46. Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei : sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes ;

47. sic enim præcepit nobis Dominus . Posui te in lucem gen-

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les prophètes ⁴⁵ :

41. Voyez, vous qui méprisez *ma parole*, soyez dans l'étonnement, tremblez de frayeur ; car je ferai une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas lors même qu'on vous l'annoncera ⁴⁶.

42. Comme ils sortaient, on les pria de parler encore sur le même sujet le sabbat suivant ⁴⁷.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs et des prosélytes ⁴⁸ craignant Dieu, suivirent Paul et Barnabé, qui les exhortaient à persévérer dans la grâce de Dieu.

44. Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour ouïr la parole de Dieu.

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie et de colère ⁴⁹ ; et ils s'opposaient avec des paroles de blasphème à ce que Paul disait.

46. Alors Paul et Barnabé leur dirent hardiment ⁵⁰ : Vous étiez les premiers à qui il fallait annoncer la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejetez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons présentement vers les Gentils.

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé : Je vous ai établi pour être la lu-

alliance n'avaient en elles-mêmes et par elles-mêmes aucune vertu pour obtenir le pardon des péchés, pour détourner les effets de la colère divine et pour opérer la justification devant Dieu ; car ce n'étaient que des signes symboliques, qui ne pouvaient satisfaire à la justice divine, tenue, à la rigueur, de punir le péché (*Hébr.* 10, 1 et suiv.). Au contraire c'est Jésus-Christ qui par lui-même nous a mérité, par la vertu de sa mort, non-seulement le pardon de nos péchés, mais encore la grâce de tout bien ; et ce double bienfait, nous en sommes mis en possession par la foi en lui, c'est-à-dire par la reconnaissance de la rédemption qu'il a accomplie, et par une obéissance docile à tous ses commandements. Mais même déjà, dans l'Ancien Testament, les péchés ne furent-ils point pardonnés aux hommes pieux (3. *Rois*, 12, 13) ? — Oui, assurément ; mais ce ne fut pas en vertu des institutions religieuses de l'Ancien Testament, ou purement en vue de leurs sentiments de pénitence, mais en vertu du salut à venir qu'attendaient tous les Israélites pieux. Le salut attendu ayant paru, la foi en lui pouvait désormais seule sauver.

ŷ. 40. — ⁴⁵ la destruction de la ville sainte et la dispersion du peuple dans tout l'univers.

ŷ. 41. — ⁴⁶ Voy. *Habacuc*, 1, 5 et les notes. Saint Paul cite ce passage d'après l'ancienne version grecque, sans cependant s'éloigner du sens.

ŷ. 42. — ⁴⁷ Dans le grec d'après quelques manuscrits : Les Juifs étant donc sortis de la synagogue, les Gentils les prièrent de leur faire entendre ces paroles pendant les jours entre le sabbat. La leçon de la Vulgate est préférable.

ŷ. 43. — ⁴⁸ Voy. *pl. h.* note 25.

ŷ. 45. — ⁴⁹ Litt. : furent remplis de zèle, — d'un zèle pervers, inspiré par l'orgueil et l'envie.

ŷ. 46. — ⁵⁰ Litt. : avec fermeté. — D'autres traduisent : avec liberté, hardiment.

mière des Gentils, afin que vous soyez leur salut, jusqu'aux extrémités de la terre⁶¹.

48. Or, les Gentils entendant ceci, se réjouirent, et ils glorifiaient la parole du Seigneur; et tous ceux qui avaient été prédestinés à la vie éternelle embrassèrent la foi⁶².

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandait dans tout le pays⁶³.

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes dévotes et de qualité, et les principaux de la ville, excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur pays.

51. Alors Paul et Barnabé ayant secoué contre eux la poussière de leurs pieds⁶⁴, ils vinrent à Icone⁶⁵.

52. Cependant les disciples étaient remplis de joie et du Saint-Esprit⁶⁶.

tinum, ut sis in salutem usque ad extremam terræ.

48. Audientes autem Gentes gavisæ sunt, et glorificabant verbum Domini : et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.

49. Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.

50. Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas, et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam : et ejecerunt eos de finibus suis.

51. At illi excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio, et Spiritu sancto

CHAPITRE XIV.

Paul et Barnabé prêchent à Iconium. Ils sont chassés et ils fuient à Lystre. Paul guérit un boiteux dans cette ville. On se dispose à leur rendre les honneurs divins, et bientôt après Paul est accablé de pierres. Ils se rendent à Derbe, et ils retournent à Antioche en Syrie.

1. Or, il arriva qu'étant à Icone, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils y parlèrent d'une telle sorte, qu'une grande multitude de Juifs et de Grecs¹ embrassa la foi.

2. Mais ceux des Juifs qui demeurèrent

1. Factum est autem Iconii ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum et Græcorum copiosa multitudo.

2. Qui vero increduli fuerunt

1. 47. — ⁶¹ Ce sont les paroles de Dieu au Messie dans *Isaïe*, 49, 6.

2. 48. — ⁶² Tous ceux-là crurent que Dieu de toute éternité avait prévu devoir croire. La vie éternelle est ici la foi, ou la voie qui conduit à la béatitude éternelle (Comp. *Jean*, 17, 3). Que la prévision de Dieu ne gêne en rien la liberté de l'homme, c'est ce qu'on a déjà plusieurs fois remarqué (Comp. *Jean*, 6, 44).

3. 49. — ⁶³ dans les provinces de Pisidie et de Phrygie.

4. 51. — ⁶⁴ suivant le précepte du Seigneur (*Matth.* 10, 14).

⁶⁵ une grande ville dans la Lycaonie. Vers l'an 45, suivant d'autres 48 de Jésus-Christ.

5. 52. — ⁶⁶ Les disciples, qu'ils avaient laissés, croissaient dans la connaissance du salut et dans les autres dons de l'Esprit, ce qui était pour eux une source d'une sainte joie.

6. 1. — ¹ de prosélytes (*Pl. h.* 13, note 25) et de véritables païens; car la curiosité ou bien aussi le désir de connaître une religion qui s'annonçait comme meilleure, conduisait souvent ces derniers dans les synagogues des Juifs (*Voy. pl. h.* 11, note 11).

Judæi, suscitaverunt et ad iracundiam concitaverunt animas Gentium adversus fratres.

3. Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa et prodigia fieri per manus eorum.

4. Divisa est autem multitudo civitatis : et quidam quidem erant cum Judæis, quidam vero cum apostolis.

5. Cum autem factus esset impetus Gentilium, et Judæorum cum principibus suis, ut contumeliosi afficerent, et lapidarent eos,

6. intelligentes confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben, et universam in circuitu regionem, et ibi evangelizantes erant.

7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquam ambulaverat.

8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret,

9. dixit magna voce : Surge super pedes tuos rectus. Et exiivit, et ambulabat.

10. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, lycaonice dicentes : Dii similes facti hominibus, descenderunt ad nos.

11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium : quoniam ipse erat dux verbi.

12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens,

dans l'incrédulité, excitèrent et irritèrent l'esprit des Gentils contre les frères ².

3. Ils demeurèrent donc longtemps *en cette ville*, se conduisant avec grande liberté pour la gloire du Seigneur ³, qui rendait témoignage à la parole de sa grâce, en leur faisant faire des prodiges et des miracles.

4. Ainsi toute la ville fut partagée, les uns étant pour les Juifs, et les autres pour les apôtres.

5. Mais comme les Gentils et les Juifs, avec leurs principaux chefs, s'étaient soulevés pour les outrager et les lapider,

6. les apôtres l'ayant su, s'enfuirent à Lystre et à Derbe, ville de Lycaonie ⁴, et au pays d'alentour ⁵, où ils prêchaient l'Evangile

7. Or, il y avait à Lystre un homme perclus de ses jambes, qui était boiteux dès le sein de sa mère, et qui n'avait jamais marché.

8. Cet homme entendit la prédication de Paul; et Paul arrêtant les yeux sur lui, et voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri ⁶,

9. il lui dit à haute voix : Levez-vous, tenez-vous droit sur vos pieds. Aussitôt il se leva en sautant ⁷, et commença à marcher.

10. Le peuple ayant vu ce que Paul avait fait, ils élevèrent leur voix, et dirent en langue lycaonienne ⁸ : Ce sont des dieux qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes.

11. Et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole ⁹.

12. Et même le sacrificateur de Jupiter, qui était près de la ville ¹⁰, amena des taureaux, et apporta des couronnes ¹¹ devant la

γ. 2. — ² contre les nouveaux convertis.

γ. 3. — ³ ils prêchaient l'Evangile sans se laisser intimider, pleins de confiance dans le secours du Seigneur.

γ. 6. — ⁴ un petit pays entre la Pamphylie, la Cappadoce et la Pisidie.

⁵ dans les lieux circonvoisins de Lystre et de Derbe.

γ. 8. — ⁶ Voy. *Matth.* 9, 28. *Marc.* 9, 22. La foi est la source de tout salut.

γ. 9. — ⁷ Parmi beaucoup d'autres miracles, celui-ci a été rapporté, parce qu'il donna occasion à la démarche idolâtrique qui suit.

γ. 10. — ⁸ en Lycaonien, dans le dialecte grec de ce peuple.

γ. 11. — ⁹ dans la mythologie grecque Jupiter était le premier dieu du ciel; Mercure était son compagnon et celui qui portait la parole, et c'est pourquoi il était honoré comme le dieu de l'éloquence.

γ. 12. — ¹⁰ Les temples étaient communément hors des villes.

¹¹ On immolait des taureaux, et on les ornait de couronnes.

porte ¹², voulant aussi bien que le peuple leur sacrifier.

13. Mais les apôtres Barnabé et Paul ayant entendu ceci, déchirèrent leurs vêtements ¹³; et s'avancant au milieu de la foule, ils s'écrièrent :

14. Amis, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes mortels comme vous, qui vous annonçons de quitter ces vaines idoles ¹⁴, pour vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent; *Ps.* 145, 6.

15. lequel dans les siècles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies.

16. Et néanmoins il n'a point cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, et remplissant nos cœurs de joie ¹⁵.

17. Mais quoi qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur sacrifiât.

18. En ce même temps quelques Juifs d'Antioche et d'Icone ¹⁶ étant survenus, gagnèrent le peuple; et ayant lapidé Paul ¹⁷, ils le traînèrent hors de la ville, croyant qu'il était mort.

19. Mais les disciples s'étant amassés autour de lui, il se leva et rentra dans la

cum populis volebat sacrificare.

13. Quod ubi audierunt apostoli, Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis exilierunt in turbas, clamantes,

14. et dicentes : Viri, quid hæc facitis? et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cælum, et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt :

15. qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.

16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cælo, dans pluvias et tempora fructifera, implens cibo et lætitia corda nostra.

17. Et hæc dicentes, vix sederunt turbas ne sibi immolarent.

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia et Iconio Judæi : et persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.

19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civita-

¹² ou de la ville ou de la maison où étaient les apôtres. La porte était le lieu ordinaire des assemblées des habitants.

¶ 13. — ¹³ en signe de la douleur et de l'horreur que leur inspirait l'honneur impie que l'on voulait leur rendre.

¶ 14. — ¹⁴ Voy. *Ps.* 134, 15.

¶ 16. — ¹⁵ Dieu n'a point envoyé aux Gentils de prophètes et de docteurs, et il a permis ainsi qu'ils s'abandonnassent aux égarements et aux vices de leur cœur, mais il ne laissa pas de rendre à leurs yeux témoignage de son existence et de ses attributs divins dans les œuvres de la nature. A la vue de ces merveilles ils auraient pu le reconnaître comme le Créateur tout-puissant, et apprendre à l'aimer comme leur bienfaiteur; et comme d'ailleurs il ne leur refusait point sa grâce, ils auraient pu avoir, sans être immédiatement instruits de Dieu, un moyen de salut. — Mais pourquoi Dieu ne s'est-il révélé qu'à un seul peuple, et pourquoi a-t-il fallu que son royaume sortit de ce peuple pour s'étendre sur tous les autres? Parce que tout ce qui est terrestre ne se développe que peu à peu et d'une manière progressive. Le royaume de Dieu, d'après cette loi, devait donc également n'avoir que de faibles commencements, s'accroître par un développement successif, et insensiblement embrasser dans son sein tous les peuples (*Voy.* l'Introd. aux *Evang.*). Ces derniers, les peuples, n'avaient donc point sujet de se plaindre de la Providence; car la seule religion naturelle aurait pu les conduire au salut, s'ils avaient fait un bon usage de la grâce de Dieu (*Comp. Rom.* 1, 20).

¶ 18. — ¹⁶ Voy. *pl. h.* 13, 50. 14, 5.

¹⁷ « Celui qui compte sur la faveur du peuple, se trompe. Le peuple crie Hosanna et crucifiez-le du même ton et le même jour. »

tem, et postera die profectus est cum Barnaba in Derben.

20. Cumque evangelizassent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium et Antiochiam,

21. confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide : et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Et cum constituissent illis per singulas Ecclesias presbyteros, et orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.

23. Transeuntesque Pisidiam, venerunt in Pamphyliam,

24. et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam :

25. et inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt.

26. Cum autem venissent, et congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset Gentibus ostium fidei.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

ville; et le lendemain il s'en alla à Derbe avec Barnabé ¹⁸.

20. Et après avoir annoncé l'Évangile dans cette ville-là, et y avoir instruit plusieurs personnes, ils retournèrent à Lystré, à Icone et à Antioche,

21. fortifiant le courage des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et leur représentant que c'est par beaucoup de peines et d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu.

22. Ayant ensuite ordonné des prêtres dans chaque Église ¹⁹, avec des prières et des jeûnes, ils ²⁰ les recommandèrent au Seigneur, duquel ils avaient cru.

23. Puis, traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphylie ²¹.

24. Et ayant annoncé à Perge la parole du Seigneur ²², ils descendirent à Attalie ²³ :

25. de là ils firent voile pour Antioche, d'où on les avait envoyés, en les abandonnant à la grâce de Dieu ²⁴ pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie.

26. Y étant arrivés, et ayant assemblé l'Église, ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux, et comment il avait ouvert aux Gentils la porte de la foi.

27. Et ils demeurèrent là assez longtemps avec les disciples.

ŷ. 19. — ¹⁸ Voy. *pl. h.* ŷ. 6.

ŷ. 22. — ¹⁹ Voy. *pl. h.* 13, 3. Litt. : presbyteros, des anciens. — Par les anciens (les prêtres) il faut souvent entendre en même temps les anciens de l'ordre supérieur (les évêques) voy. 1. *Pier.* 5, 4, et c'est ici le cas. L'expression grecque qui est ici traduite par « ordonner, » signifie aussi que cette ordination fut conférée par l'imposition des mains.

²⁰ le peuple et les prêtres.

ŷ. 23. — ²¹ Voy. *pl. h.* 13, 13. 14.

ŷ. 24. — ²² Voy. *pl. h.* 13, 13.

²³ une ville maritime, dans la Pamphylie.

ŷ. 25. — ²⁴ Voy. *pl. h.* 13, 4 et suiv. Leur arrivée tomba, suivant quelques-uns, en l'an 47, suivant d'autres, en l'an 50.

CHAPITRE XV.

Dispute à Antioche au sujet de la force obligatoire de la loi de Moïse; Paul et Barnabé vont consulter les apôtres à Jérusalem. Concile de Jérusalem. La décision est portée par écrit à la connaissance des chrétiens d'Antioche au moyen de délégués. Seconde tournée apostolique de Paul. Barnabé se sépare de Paul ¹.

1. Or, quelques-uns qui étaient venus de Judée, enseignaient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis selon la pratique de la loi de Moïse, vous ne pouvez être sauvés ². *Gal.* 5, 2.

2. Paul et Barnabé s'étant donc élevés fortement contre eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns d'entre les autres iraient à Jérusalem vers les apôtres et les prêtres, pour leur proposer cette question.

3. Les fidèles de cette Eglise les ayant accompagnés à leur départ, ils traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des Gentils; ce qui donnait beaucoup de joie à tous les frères.

4. Et étant arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Eglise, par les apôtres et par les prêtres, et ils leur racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux.

5. Mais quelques-uns de la secte des pharisiens, qui avaient embrassé la foi, s'élevèrent et soutinrent qu'il fallait circoncire les Gentils ³, et leur ordonner de garder la loi de Moïse.

6. Les apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour examiner cette question ⁴.

1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secundum morem Moysi, non potestis salvari.

2. Facta ergo seditione non minima Paulo et Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderent Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis, ad apostolos et presbyteros in Jerusalem, super hac questione.

3. Illi ergo deducti ab Ecclesia, pertransibant Phœnicem et Samariam, narrantes conversionem Gentium : et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.

4. Cum autem venissent Jerusalem, suscepti sunt ab Ecclesia, et ab apostolis, et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.

5. Surrexerunt autem quidam de heresi pharisæorum, qui crederunt, dicentes : Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.

6. Conveneruntque apostoli et seniores videre de verbo hoc.

¹ Ces événements doivent être rapportés à l'an 51 suivant quelques-uns, suivant d'autres à l'an 52 de Jésus-Christ.

¶ 1. — ² Les Juifs devenus chrétiens enseignaient à ceux qui se convertissaient de la gentilité que la circoncision, et avec elle l'observation de toute la loi de Moïse, était une condition indispensable pour arriver au salut (*Comp.* avec ce passage *pl. h.* 13, note 44).

¶ 5. — ³ les Gentils devenus chrétiens.

¶ 6. — ⁴ Suivant le commandement du Seigneur, de porter les contestations qui ne pouvaient se terminer entre les frères, au tribunal de l'Eglise (*Matth.* 18, 16-18), à laquelle il appartient de les décider (¶ 18), et qui, en vertu de l'assistance de Jésus (*Matth.* 18, 19, 28, 20), est douée du don d'infailibilité, les chrétiens d'Antioche déférèrent également à l'Eglise, qui, à cette époque, avait son centre à Jérusalem, la question, si à l'avenir la loi cérémonielle de Moïse continuerait à être obligatoire pour les chrétiens; et les apôtres et les autres anciens, les évêques et les prêtres (*voy. pl. h.* 14, note 19) se rassemblèrent en conseil pour l'examiner, et tinrent le premier concile. Mais cette question

7. Cum autem magna conquiritio fieret, surgens Petrus dixit ad eos : Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit, per os meum audire Gentes verbum Evangelii, et credere.

8. Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum, sicut et nobis,

9. et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?

11. Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum et illi.

12. Tacuit autem omnis multitudo : et audiebant Barnabam et Paulum, narrantes quanta Deus

7. Et après en avoir beaucoup conféré ensemble, Pierre se leva, et leur dit ⁵ : Mes frères, vous savez qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Évangile, et qu'ils crussent. *Pl. h. 10, 20.*

8. Et Dieu qui connaît les cœurs, en a rendu témoignage ⁶, leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous. *Pl. h. 10, 45.*

9. Et il n'a point fait de différence entre eux et nous, ayant purifié leurs cœurs par la foi ⁷.

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu ⁸, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ⁹?

11. Mais nous croyons que c'est par la grâce ¹⁰ du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux ¹¹.

12. Alors toute la multitude se tut, et ils écoutaient Barnabé et Paul, qui leur racontaient combien de miracles et de prodiges

n'avait-elle pas déjà été décidée par l'admission de Cornelle et des autres païens, que Dieu lui-même avait autorisée (*Pl. h. 10, 44. 11, 23*)? Sans doute; mais combien il est difficile aux hommes qu'une illusion a séduits, de revenir à de meilleurs sentiments! Combien, malgré les raisons les plus convaincantes, trouvent encore des défaites et des faux-fuyants! Ils en appellent avec assurance aux oracles de l'Eglise; mais quand ces oracles ont été rendus, ils ne s'en montrent pas satisfaits. C'est ainsi que la dispute dont il s'agit avait été en effet résolue d'une manière infaillible, mais elle ne fut pas pour cela éloignée; car beaucoup d'entre les Juifs qui avaient embrassé la foi, soutenaient après, avec autant d'opiniâtreté qu'auparavant, la force obligatoire de la loi cérémonielle de Moïse, et saint Paul, dans presque toutes ses lettres, était obligé de lutter contre eux (*Voy. l'Introd. aux Epîtres*). Ainsi agissent tous les docteurs de l'erreur.

§. 7. — ⁵ La marche suivie dans la célébration de ce concile fut celle-ci : D'abord on examina la question en balançant tous les motifs en faveur de l'une et de l'autre opinion, et cela devait être, parce que l'assistance de Jésus et de son Esprit n'exclut point l'usage de la raison. Ensuite chacun de principaux membres en particulier, le Chef suprême de l'Eglise en premier lieu (§. 7), puis les autres (12. 13), donnèrent leur avis, ou adoptèrent ceux qui avaient été ouverts précédemment (§. 22). Enfin on prit la conclusion, et l'on rendit le jugement au nom du Saint-Esprit comme infaillible vérité (§. 28. 29). C'est de cette manière que se sont tenues dans la suite toutes les assemblées générales de l'Eglise.

§. 8. — ⁶ qu'ils sont dignes d'entrer dans l'Eglise même sans la circoncision.

§. 9. — ⁷ Il leur a donné, ainsi qu'à nous, lorsqu'ils avaient un cœur droit et docile, le don de la vraie foi en Jésus-Christ, et avec elle la justification de tous leurs péchés. Devant Dieu le Juif et le Gentil sont égaux, comme le prouve au long saint Paul (*Rom. 2, 10 et suiv.*).

§. 10. — ⁸ Pourquoi demandez-vous encore à Dieu de plus grandes preuves que la loi de Moïse a cessé d'obliger?

⁹ c'est-à-dire que nous pouvions à peine porter (*Math. 23, 4*); car Dieu ne commande rien d'impossible. Beaucoup même ont pu porter le joug de la loi (*Luc. 1, 6. 4. Rois, 23, 25*).

§. 11. — ¹⁰ par l'œuvre de la rédemption.

¹¹ les Gentils, sans l'assujettissement à la loi cérémonielle. D'autres entendent les ancêtres, les Juifs (*Comp. sur ce point Jean, 1, note 27*).

Dieu avait faits par eux parmi les Gentils.

13. Après qu'ils se furent tus, Jacques ¹² prit la parole, et dit : Mes frères, écoutez-moi :

14. Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé à regarder favorablement les Gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré à son nom.

15. Et les paroles des prophètes s'accordent avec lui ¹³, selon qu'il est écrit :

16. Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la maison de David, qui est tombée; je réparerai ses ruines, et la relèverai,

17. afin que le reste des hommes et tous les Gentils qui seront appelés de mon nom, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui fait ces choses.

18. Dieu connaît son œuvre de toute éternité ¹⁴.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu ¹⁵;

20. Mais qu'on doit seulement leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles ¹⁶, de la fornication ¹⁷, des chairs étouffées ¹⁸ et du sang.

fecisset signa et prodigia in Gentibus per eos.

13. Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens : Viri fratres, audite me.

14. Simon narravit quemadmodum primum Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo.

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Post hæc revertar, et reedificabo tabernaculum David, quod decidit : et diruta ejus reedificabo, et erigam illud :

17. ut requirant cæteri hominum Dominum, et omnes Gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus faciens hæc.

18. Notum a sæculo est Dominus opus suum.

19. Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum,

20. sed scribere ad eos ut abstineant se a contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

ŷ. 13. — ¹² Jacques-le-Mineur (*Matth.* 10; 3), le premier évêque de Jérusalem, lequel avait, après Pierre, la principale autorité.

ŷ. 15. — ¹³ par exemple celles d'*Isaïe*, 2, 1 et suiv. *Mich.* 4, 1 et suiv. et les suivantes tirées d'*Amos*. Le sens est : Après la captivité de Babylone je rétablirai le royaume de David (*Luc*, 1, notes 40 et 41), en sorte que non-seulement les Israélites, mais encore les Gentils adoreront le vrai Dieu et seront appelés le peuple de Dieu (*Voy.* une plus ample explication de ce passage dans *Amos*, 9, 11. 12). Les prophètes, lorsqu'ils parlent de l'admission des peuples dans l'Eglise, ne disent rien de l'obligation de se soumettre à la loi cérémonielle; saint Jacques pouvait donc citer leurs paroles comme étant d'accord avec le sentiment de saint Pierre.

ŷ. 18. — ¹⁴ L'admission des peuples a été de toute éternité arrêtée dans les desseins de Dieu.

ŷ. 19. — ¹⁵ en leur imposant le joug de la loi mosaïque.

ŷ. 20. — ¹⁶ de manger des victimes offertes aux idoles (*voy.* 1. *Cor.* 8), parce que c'eût été là une sorte de participation au culte idolâtrique.

¹⁷ La fornication était par elle-même défendue aux chrétiens : mais il était nécessaire de prémunir d'une manière particulière contre ce vice ceux qui passaient de l'idolâtrie au christianisme, parce que la prostitution faisait partie du culte des idoles, ce qui était cause qu'elle était considérée comme une chose permise et même sainte (*Jos.* 2, note 1).

¹⁸ de l'usage de la chair des animaux suffoqués, parce que le sang y était encore renfermé. Le sang est le principal siège de la vie animale; c'est pourquoi il était prescrit de l'offrir dans les sacrifices (*voy.* 3. *Moys.* 1, note 5), et il passait pour impur. Il fut pareillement versé à la mort de Jésus-Christ, parce que la vie de la convoitise qui est en nous devait trouver sa fin dans sa mort; mais le sang cessa d'être impur, parce que tout ce qui avait été impur à cause du péché, que Jésus-Christ effaça, devint pur (*Voy. pl. h.* 10, 15). Si, nonobstant cela, l'usage du sang est ici défendu, cette défense fut faite, non parce que le sang était considéré comme impur, mais par égard pour les Juifs, dans la vue de faciliter leur conversion, et en faveur des chrétiens sortis du judaïsme, qui se seraient grandement scandalisés et qui peut-être auraient apostasié, si l'on

21. Moyses enim a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicant in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.

22. Tunc placuit apostolis, et senioribus cum omni Ecclesia, eligere viros ex eis, et mittere Antiochiam cum Paulo et Barnaba, Judam, qui cognominabatur Barsabas, et Silam, viros primos in fratribus,

23. scribentes per manus eorum : APOSTOLI et seniores fratres, his, qui sunt Antiochiæ, et Syriæ, et Ciliciæ, fratribus ex Gentibus, salutem.

24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus :

25. placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba et Paulo,

26. hominibus, qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi.

27. Misimus ergo Judam et Silam, qui et ipsi vobis verbis referent eadem.

28. Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria :

29. ut abstinenceis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et suffocato, et fornicatione, a quibus custodientes vos, bene agetis. Valet.

30. Illi ergo dimissi, descendunt Antiochiam : et congregata multitudine tradiderunt epistolam.

21. Car quant à Moÿse, il y a depuis longtemps dans chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour de sabbat ¹⁹.

22. Alors il fut résolu par les apôtres et les prêtres, avec toute l'Eglise, de choisir quelques-uns d'entre eux pour les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé. *Ils choisirent donc* Jude, surnommé Barsabas, et Silas, qui étaient des principaux d'entre les frères ;

23. et ils écrivirent par eux cette lettre : LES APOÏRES, les prêtres et les frères, à nos frères d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie ²⁰, salut.

24. Comme nous avons su que quelques-uns qui venaient d'avec nous, vous ont troublés par leurs discours, et ont renversé vos âmes ²¹, sans toutefois que nous leur en eussions donné aucun ordre :

25. après nous être assemblés dans un même esprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des personnes choisies, avec nos chers frères Barnabé et Paul,

26. qui sont des hommes qui ont exposé leur vie ²² pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

27. Nous vous envoyons donc Jude et Silas, qui vous feront entendre les mêmes choses de vive voix.

28. Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous ²³, de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires :

29. savoir : de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées, et de la fornication ²⁴, dont vous ferez bien de vous garder. Adieu.

30. Ayant donc été envoyés de la sorte, ils vinrent à Antioche, où ils assemblèrent les fidèles, et leur rendirent cette lettre,

n'avait pas à cet égard usé de condescendance envers leur dureté de cœur. Plus tard, lorsque les idées furent mieux formées suivant l'esprit du christianisme, l'Eglise permit sans difficulté l'usage du sang.

ŷ. 21. — ¹⁹ Sens : Les chrétiens de la gentilité doivent s'abstenir en ce point, parce que dans toutes les villes où les Juifs habitent, la loi est lue, et, par conséquent, la sagesse exige quelque condescendance à l'égard des idées judaïques. D'autres rendent le sens : Il suffit d'écrire cela aux Gentils convertis ; car les Juifs devenus chrétiens en sont sans cela instruits, la loi étant lue chaque jour de sabbat dans les synagogues.

ŷ. 23. — ²⁰ Voy. *pl. h. ŷ. 1.*

ŷ. 24. — ²¹ Le grec ajoute : disant qu'il faut se circoncire et observer la loi.

ŷ. 26. — ²² qui ont sacrifié leur vie.

ŷ. 28. — ²³ Voilà ce que sont les définitions des assemblées de l'Eglise. — Ce sont des oracles de l'Esprit saint rendus par la bouche des premiers pasteurs.

ŷ. 29. — ²⁴ Voy. *pl. h. ŷ. 20.*

31. qu'ils lurent avec beaucoup de consolation et de joie.²⁵

32. Et comme Jude et Silas étaient eux-mêmes prophètes²⁶, ils consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours.

33. Et après qu'ils eurent demeuré là quelques temps, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avaient envoyés.²⁷

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche, et Jude retourna seul à Jérusalem²⁸.

35. Paul et Barnabé demeurèrent aussi à Antioche, où ils enseignaient et annonçaient avec plusieurs autres la parole du Seigneur.²⁹

36. Quelques jours après, Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37. Or Barnabé voulait prendre avec lui Jean, surnommé Marc³⁰.

38. Mais Paul le pria de considérer³¹ qu'il n'était pas à propos de prendre avec eux celui qui les avait quittés en Pamphylie, et qui ne les avait point accompagnés dans leur ministère.

39. Il se forma donc entre eux une contestation, qui fut cause qu'ils se séparèrent l'un de l'autre. Barnabé prit Marc avec lui, et s'embarqua pour aller en Cypre³².

31. Quam cum legissent, gavisi sunt super consolationem.

32. Judas autem et Silas, et ipsi cum essent prophetae, verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt.

33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace a fratribus, ad eos qui miserant illos.

34. Visum est autem Silae ibi remanere : Judas autem solus abiit Jerusalem.

35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiaë, docentes, et evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini.

36. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus : Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Domini, quemodo se habeant.

37. Barnabas autem volebat secum assumere et Joannem, qui cognominabatur Marcus.

38. Paulus autem rogabat eum (ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, et non isset cum eis in opus) non debere recipi.

39. Facta est autem dissensio, ita ut discederent ab invicem, et Barnabas quidem assumpto Marco navigaret Cyprum.

‡ 31. — ²⁵ au sujet de cette consolante décision.

‡ 32. — ²⁶ avaient eux-mêmes le don d'exposer les divins mystères. Ceux qui avaient ce don sont aussi appelés prophètes (Voy. *Joël*, 2, 28).

‡ 33. — ²⁷ Dans le grec : vers les apôtres.

‡ 34. — ²⁸ Les dernières paroles « et Jude retourna seul à Jérusalem » ne sont pas dans le grec.

‡ 35. — ²⁹ Vers ce temps-là, Pierre revint à Antioche (*Gal.* 2, 14), et il demeura, comme nous l'apprenons d'une ancienne tradition, pendant un certain temps dans cette ville en qualité d'évêque de la nombreuse communauté qui y avait dès lors été formée des païens convertis; il ne laissa pas cependant de parcourir quelques provinces d'Asie pour visiter les églises qui s'y trouvaient et pour y en fonder de nouvelles. Après la mort de l'empereur Claude (*Voy. pl. h.* 12, note 19), il retourna à Rome. Vers la fin du règne de Néron, l'histoire le trouve dans un voyage à Corinthe, d'où il se rend à Rome avec Paul, et il y meurt martyr l'an 66 ou 68 de Jésus-Christ (*Voy. pl. b.* 28, note 17).

‡ 37. — ³⁰ son parent (*Col.* 4, 10). Voy. *pl. h.* 12, 12.

‡ 38. — ³¹ Dans le grec : Mais Paul ne jugea pas à propos de le recevoir parce qu'il s'était séparé d'eux, etc.

‡ 39. — ³² Paul peut avoir reproché à Barnabé trop de complaisance envers Marc, son parent, qui, dans une première course apostolique, les avait abandonnés, selon toute apparence, par défaut de courage; au contraire, Barnabé peut avoir accusé Paul de trop de rigueur, de ce qu'il ne montrait pas plus de patience à l'égard de Marc. L'un et l'autre étaient conduits par de bonnes vues et par un vrai zèle pour la dilatation du royaume de Dieu. La charité mutuelle n'en fut pas altérée, au moins d'une manière durable; le fait le prouve, puisque bientôt

40. Paulus vero electo Sila pro-
fectus est, traditus gratiæ Dei a
fratribus.

41. Perambulabat autem Sy-
riam, et Ciliciam confirmands Ecce-
lesias: præcipiens custodire præcepta
apostolorum, et seniorum.

40. Et Paul ayant choisi Silas, partit avec
lui, après avoir été abandonné à la grâce de
Dieu par les frères ³³.

41. Il traversa la Syrie et la Cilicie, con-
firmant les Eglises et leur ordonnant de
garder les règlements des apôtres et des
prêtres ³⁴.

CHAPITRE XVI.

Paul prend Timothée avec lui, et le Saint-Esprit l'engage à passer en Europe. Conversion de Lydie. Délivrance d'une possédée. Paul et Silas sont battus de verges et mis en prison. Leurs chaînes sont miraculeusement brisées, et le géolier se convertit. Ils par- tent ¹.

. Pervenit autem Derben, et Lystram. Et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, pater gentili.

2. Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant et Iconio fratres.

3. Hunc voluit Paulus secum proficisci: et assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus erat gentilis.

1. Or, Paul arriva à Derbe, et ensuite à Lystre ², où il rencontra un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive convertie à la foi, et d'un père gentil ³.]

2. Les frères qui étaient à Lystre et à Icone ⁴, rendaient un témoignage avantageux à ce disciple.

3. Paul voulut qu'il vint avec lui; et l'ayant pris, il le circoncit à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là; car tous savaient que son père était gentil ⁵.

après Paul (1. Cor. 9, 6) parle de Barnabé comme d'un fidèle coopérateur, et que Marc devient de nouveau dans la suite son compagnon (Col. 4, 10. 11, 2. Tim. 4, 11. Philemon, 24). Saint Chrysostôme et saint Jérôme remarquent d'ailleurs que Dieu permit cette division pour le plus grand bien de son royaume, afin de donner occasion à Paul et à Barnabé, désormais séparés, d'annoncer l'Évangile dans un plus grand nombre de contrées.

γ. 40. — ³³ Ici commence la seconde tournée apostolique de saint Paul.

γ. 41. — ³⁴ Plusieurs éditions grecques imprimées et manuscrites n'ont pas les derniers mots « et leur ordonnant de garder les règlements des apôtres et des prêtres. »

¹ Tout ceci se rapporte aux années 51 et 52, ou 52 et 53 de Jésus-Christ.

γ. 1. — ² Voy. *pl. h.* 14, 1.

³ Les femmes juives pouvaient épouser des païens, pourvu qu'ils ne fussent pas Chananéens (2. Moys. 34, 16. 5. Moys. 21, 10 et suiv.). La mère s'appelait Eunice (2. Tim. 1, 5).

γ. 2. — ⁴ Voy. *pl. h.* 14, 1

γ. 3. — ⁵ Paul fit cela librement, à cause des Juifs faibles qui refusaient d'avoir aucun commerce avec les incirconcis (Comp. 1. Cor. 9, 20). Il ne le fit pas comme quelque chose de nécessaire, mais d'utile, qui était de nature à lui ouvrir plus facilement les voies. Au contraire, il ne permit pas que Tite fût circoncis (Gal. 2, 3), parce que les Juifs voulaient l'y contraindre. Dans cette occasion la condescendance n'eût point été licite, parce que les Juifs exigeaient la circoncision comme nécessaire. Saint Grégoire dit très-bien : Souvent la vertu, quand la sagesse n'en règle pas la pratique, se perd; mais elle se conserve, si, dans l'occasion, on en omet quelquefois l'exercice par prudence.

4. Or, allant de ville en ville, ils donnaient pour règle aux fidèles de garder les ordonnances qui avaient été établies par les apôtres et par les prêtres de Jérusalem ⁶.

5. Ainsi les Eglises étaient fortifiées dans la foi, et croissaient en nombre de jour en jour.

6. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie ⁷, le Saint-Esprit leur défendit ⁸ d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie ⁹.

7. Et étant venus en Mysie ¹⁰, ils se disposaient à passer en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas.

8. Ils passèrent ensuite la Mysie, et descendirent à Troade ¹¹,

9. où Paul eut la nuit cette vision : Un homme de Macédoine se présenta devant lui, et lui fit cette prière : Passez en Macédoine, et venez nous secourir.

10. Aussitôt qu'il eut eu cette vision, nous nous disposâmes ¹² à passer en Macédoine, ne doutant point que Dieu ne nous appelât pour y prêcher l'Evangile.

11. Nous étant donc embarqués à Troade, nous vîmes droit à Samothrace ¹³, et le lendemain à Naples ¹⁴,

12. de là à Philippes ¹⁵, qui est la première ville colonie de cette partie de la Macédoine, où nous demeurâmes quelques jours ¹⁶.

13. Et le jour du sabbat nous sortîmes hors de la ville, et nous allâmes près de la rivière, en un lieu où il nous parut que la prière se faisait d'ordinaire ¹⁷. Nous nous assîmes, et nous parlâmes aux femmes qui étaient là assemblées.

4. Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis et senioribus qui erant Jerosolymis.

5. Et Ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quotidie.

6. Transeuntes autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia.

7. Cum venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam : et non permisit eos Spiritus Jesu.

8. Cum autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem :

9. et visio per noctem Paulo ostensa est : Vir Macedo quidam erat stans, et deprecans eum, et dicens : Transiens in Macedoniam, adjuva nos.

10. Ut autem visum vidit, statim quæsitivum proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus evangelizare eis.

11. Navigantes autem a Troade, recto cursu venimus Samothraciam, et sequenti die Neapolim ;

12. et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.

13. Die autem sabbatorum egressi sumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse : et sedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.

ŷ. 4. — ⁶ Voy. *pl. h.* 15, 28, 29.

ŷ. 6. — ⁷ Voy. l'Introd. à l'Épître aux Galates.

⁸ La cause pour laquelle le Saint-Esprit empêcha intérieurement saint Paul de prêcher en Asie est donnée ŷ. 9, où l'Apôtre est engagé à passer en Europe.

⁹ c'est-à-dire dans l'Asie proconsulaire, une province au sud de la Phrygie.

ŷ. 7. — ¹⁰ une petite contrée de l'Asie-Mineure entre la Propontide et la Lydie, sur les bords de la mer Egée.

ŷ. 8. — ¹¹ ville près de la mer Egée dans la petite Phrygie.

ŷ. 10. — ¹² Saint Luc, l'auteur des Actes, se place ici parmi les compagnons de voyage de saint Paul, et donne ainsi à entendre qu'il fit le voyage avec lui.

ŷ. 11. — ¹³ une île dans la mer Egée.

¹⁴ Litt. : Néapolis, — ville et port de Thrace sur les confins de la Macédoine.

ŷ. 12. — ¹⁵ ville à quatre lieues environ au nord de Néapolis (Voy. l'Épître aux Philippiens).

¹⁶ Litt. : où nous demeurâmes quelques jours, tenant des conférences. — « Tenant des conférences » n'est pas dans le grec.

ŷ. 13. — ¹⁷ Les Juifs plaçaient volontiers leurs lieux de prières (Proseuches) dans la proximité des rivières, afin d'avoir de l'eau pour les ablutions auxquelles ils étaient assujettis.

14. Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit : cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur a Paulo.

15. Cum autem baptizata esset, et domus ejus, deprecata est, dicens : Si judicatis me fidelem Domino esse, introite in domum meam, et manete, et coegit nos.

16. Factum est autem euntibus nobis adorationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando.

17. Hæc subsequuta Paulum, et nos, clamabat dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui nuntiant vobis viam salutis.

18. Hoc autem faciebat multis iebus. Dolens autem Paulus, et onversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.

19. Videntes autem domini ejus quia exivit spes quæstus eorum, apprehendentes Paulum et Silam perduxerunt in forum ad principes :

20. et offerentes eos magistratibus, dixerunt : Hi homines conturbant civitatem nostram, cum sint Judæi :

21. et annuntiant morem, quem non licet nobis suscipere, neque facere, cum simus Romani.

14. Il y en avait une nommée Lydie, de la ville de Thyatire¹⁸, marchande de pourpre, qui servait Dieu¹⁹. Elle nous écouta ; et le Seigneur lui ouvrit le cœur²⁰ pour entendre ce que Paul disait.

15. Après qu'elle eut été baptisée, et sa famille avec elle, elle nous fit cette prière : Si vous me croyez fidèle au Seigneur, entrez en ma maison, et y demeurez ; et elle nous y força.

16. Or, il arriva que comme nous allions au lieu ordinaire de la prière, nous rencontrâmes une servante qui, ayant un esprit de python²¹, apportait un grand gain à ses maîtres en devinant.

17. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut²².

18. Elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul ayant peine à le souffrir²³, se retourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille : et il sortit à l'heure même.

19. Mais les maîtres de cette servante voyant qu'ils avaient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul et de Silas ; et les ayant emmenés au palais devant ceux qui commandaient dans la ville,

20. ils les présentèrent aux magistrats, en leur disant : Ces hommes troublent toute notre ville ; car ce sont des Juifs,

21. qui veulent introduire une manière de vie, qu'il ne nous est point permis, à nous qui sommes Romains, de recevoir ni de suivre²⁴.

γ. 14. — ¹⁸ ville sur les confins de la Lydie et de la Mysie.

¹⁹ Apparemment une prosélyte (Voy. *pl. h.* 10, 2).

²⁰ lui donna la grâce qui la fit agir de bonne volonté.

γ. 16. — ²¹ un esprit de divination, qui était possédée d'un mauvais esprit qui lui faisait connaître l'avenir. — L'esprit malin, au moyen de sa pénétration naturelle, peut souvent conclure l'avenir du passé et du présent qui lui est bien connu. Comme les païens attribuaient la faculté de deviner à l'influence d'Apolon, qui était aussi appelé Python, parce que, selon la fable, il avait tué le serpent de ce nom, le malin esprit est appelé pour cela ici un esprit de Python (Comp. *Matth.* 4, 21. 1. *Rois.* 28, note 8).

γ. 17. — ²² Suivant une autre leçon du grec : qui nous annonce, etc. Le malin esprit, suivant quelques-uns (Bède), fit cet aveu parce que Dieu l'y contraignit ; d'après saint Chrysostôme, il le fit pour flatter saint Paul et obtenir de lui quelque repos ; suivant d'autres encore (Corneille de Lاپierre), afin d'être chassé par saint Paul, et, par ce moyen, de soulever contre lui les puissances du siècle.

γ. 18. — ²³ D'autres traduisent : Paul en étant fatigué outre mesure (Comp. *Marc.* 1, 34).

γ. 21. — ²⁴ Les nouveautés en matière de religion étaient mises chez les Romains au nombre des crimes capitaux.

22. Et le peuple accourut en foule contre eux, et les magistrats ayant fait déchirer leurs robes ²⁵, commandèrent qu'ils fussent battus de verges. 2. Cor. 11. 25. Philipp. 1, 13.

23. Et après qu'on leur eut donné plusieurs coups, ils les mirent en prison, et ils ordonnèrent au geôlier de les garder sûrement.

24. Le geôlier ayant reçu cet ordre, les mit dans un cachot, et leur serra les pieds dans des ceeps ²⁶.

25. Sur le minuit, Paul et Silas s'étant mis en prière, chantaient des hymnes à la louange de Dieu; et les prisonniers les entendaient.

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondements de la prison en furent ébranlés : toutes les portes s'ouvrirent en même temps, et les liens de tous les prisonniers furent rompus.

27. Le geôlier s'étant éveillé, et voyant les portes de la prison ouverte, tira son épée et voulait se tuer, s'imaginant que les prisonniers s'étaient sauvés ²⁷.

28. Mais Paul lui cria à haute voix : Ne vous faites point de mal; car nous voici encore tous.

29. Alors le geôlier ayant demandé de la lumière, entra dedans, et tout tremblant se jeta aux pieds de Paul et de Silas.

30. Et les ayant tirés de ce lieu-là, il leur dit : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ²⁸ ?

31. Ils lui répondirent : Croyez au Seigneur Jésus, et vous serez sauvé, vous et votre famille.

32. Et ils lui annoncèrent la parole du Seigneur, et à tous ceux qui étaient dans sa maison.

33. Et lui, les ayant pris à cette même heure de la nuit, lava leurs plaies : et aussitôt il fut baptisé avec toute sa famille.

22. Et cucurrit plebs adversus eos : et magistratus, scissis tuni-
cis eorum, jusserunt eos virgis
cædi.

23. Et cum multas plagas eis
imposuissent, miserunt eos in
carcerem, præcipientes custodi ut
diligenter custodiret eos.

24. Qui cum tale præceptum ac-
cepisset, misit eos in interiorem
carcerem, et pedes eorum strinxit
ligno.

25. Media autem nocte, Paulus
et Silas orantes, laudabant Deum :
et audiebant eos, qui in custodia
erant.

26. Subitò vero terræ motus
factus est magnus, ita ut move-
rentur fundamenta carceris. Et
statim aperta sunt omnia ostia :
et universorum vincula soluta
sunt.

27. Expergefactus autem custos
carceris, et videns januas apertas
carceris, evaginato gladio volebat
se interficere, æstimans fugisse
vincitos.

28. Clamavit autem Paulus voce
magna, dicens : Nihil tibi mali
feceris : universi enim hic sumus.

29. Petitòque lumine, intro-
gressus est : et tremefactus proci-
dit Paulo et Silæ ad pedes :

30. et producens eos foras, ait :
Domini, quid me oportet facere,
ut salvus fiam ?

31. At illi dixerunt : Crede in
Dominum Jesum : et salvus eris
tu, et domus tua.

32. Et locuti sunt ei verbum
Domini, cum omnibus qui erant
in domo ejus.

33. Et tollens eos in illa hora
noctis, lavit plagas eorum : et bap-
tizatus est ipse, et omnis domus
ejus continuo.

γ. 22. — ²⁵ depuis le cou jusqu'aux hanches.

γ. 24. — ²⁶ dans les ceeps, morceaux de bois au moyen desquels les pieds étaient serrés et séparés dans une position immobile et très-douloureuse (Voy. Jér. 20, note 3).

γ. 27. — ²⁷ Les gardiens, d'après la loi, subissaient la peine des prisonniers qu'ils avaient laissé fuir (Voy. pl. h. 12, 49).

γ. 30. — ²⁸ Les événements extraordinaires, qui étaient accompagnés d'un tremblement de terre, lui persuadèrent qu'ils avaient eu lieu à cause de Paul et de Silas, ou que tout cela était l'effet de leur propre puissance, ce qui le rendit croyant.

34. Cumque perduxisset eos in iomum suam, apposuit eis mensam, et lætatus est cum omni domo sua credens Deo.

35. Et cum dies factus esset, miserunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos.

36. Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini : nunc igitur exeuntes, ite in pace.

37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publice, indemnatos, homines romanos miserunt in carcerem, et nunc occulte nos ejiciunt? Non ita : sed veniant,

38. et ipsi nos ejiciant. Nuntiauerunt autem magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque audito quod Romani essent :

39. et venientes deprecati sunt eos, et educentes rogabant ut egrederentur de urbe.

40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam : et visis fratribus consolati sunt eos, et profecti sunt.

34. Puis les ayant menés en son logement, il leur servit à manger ; et il se réjouit avec toute sa maison de ce qu'il avait cru en Dieu.

35. Le jour étant venu, les magistrats lui envoyèrent dire par des huissiers, qu'il laissât aller ces prisonniers ²⁹.

36. Aussitôt le geôlier vint dire à Paul : Les magistrats ont mandé qu'on vous mit en liberté : sortez donc maintenant, et vous en allez en paix.

37. Mais Paul dit à ces huissiers : Quoi ! après nous avoir publiquement battus de verges, sans connaissance de cause, nous qui sommes citoyens romains, ils nous ont mis en prison, et maintenant ils nous en font sortir en secret ? Il n'en sera pas ainsi : il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer ³⁰.

38. Les huissiers rapportèrent ceci aux magistrats, qui, ayant appris qu'ils étaient citoyens romains, commencèrent à craindre.

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses ; et les ayant mis hors de la prison, ils les supplièrent de se retirer de leur ville.

40. Et eux, au sortir de la prison, allèrent chez Lydie ³¹ ; et ayant vu les frères, ils les consolèrent, puis ils partirent ³².

CHAPITRE XVII.

Paul se rend à Thessalonique. Les Juifs soulèvent le peuple contre lui. Il se rend à Bérée, et les Juifs de Thessalonique l'y poursuivent encore. Il va jusqu'à Athènes, où il prêche dans l'Aréopage.

1. Cum autem perambulassent Amphipolim, et Apolloniam, ve-

1. Ils passèrent de là par Amphipolis et par Apollonie ¹, et vinrent à Thessalonique ²,

γ. 35. — ²⁹ Ils crurent que les dieux étaient irrités à cause du mauvais traitement qu'on leur avait fait subir.

γ. 37. — ³⁰ afin de rendre ainsi un témoignage public à notre innocence. D'après les lois romaines il était défendu de battre de verges des citoyens romains. Tarse, ville natale de saint Paul, fut déclarée ville libre, sous l'empereur Auguste, et reçut vraisemblablement plus tard le droit de cité romaine. Relativement à Silas, on ne connaît rien de plus que ce qui a été dit ci-dessus.

γ. 40. — ³¹ Voy. pl. h. γ. 14.

³² de même année 52 ou 53 de Jésus-Christ.

γ. 1. — ¹ deux villes de Macédoine.

² une des principales villes de la Macédoine.

où il y avait une synagogue de Juifs ³.

2. Paul y entra selon sa coutume, et durant trois jours de sabbat, il les entretint des Ecritures,

3. leur découvrant et leur faisant voir qu'il avait fallu que le Christ ⁴ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts : et ce Christ, leur disait-il, est Jésus-Christ que je vous annonce.

4. Quelques-uns d'entre eux crurent, et se joignirent à Paul et à Silas, comme aussi une grande multitude de prosélytes et de Gentils ⁵, et plusieurs femmes de qualité.

5. Mais les Juifs poussés d'un faux zèle ⁶, prirent avec eux quelques méchants hommes de la lie du peuple, et s'étant attroupés, ils troublèrent toute la ville, et vinrent assiéger la maison de Jason ⁷, voulant enlever Paul et Silas, et les mener devant le peuple.

6. Mais ne les ayant pas trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les magistrats de la ville, en criant : Ce sont là ces gens qui sont venus ici et qui troublent la ville ⁸.

7. Et Jason les a reçus chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de César, en soutenant qu'il y a un autre roi, Jésus.

8. Ils émurent ainsi la populace, et les magistrats de la ville qui les écoutaient.

9. Mais Jason et les autres ayant donné caution, les magistrats les laissèrent aller ⁹.

10. Dès la nuit même les frères conduisirent hors de la ville Paul et Silas, pour aller à Bérée ¹⁰, où étant arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

11. Or, ces Juifs de Bérée avaient des sen-

nerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum.

2. Secundum consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de Scripturis,

3. adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et resurgere a mortuis : et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis.

4. Et quidam ex eis crediderunt, et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

5. Zelantes autem Judæi, assumentesque de vulgo viros quosdam malos, et turba facta, concitaverunt civitatem : et assistentes domui Jasonis quærebant eos producere in populum.

6. Et cum non invenissent eos, traherant Jasonem et quosdam fratres ad principes civitatis, clamantes quoniam hi, qui urbem concitant, et huc venerunt,

7. quos suscepit Jason, et omnes contra decreta Cæsaris faciunt, regem alium dicentes esse Jesum.

8. Concitaverunt autem plebem, et principes civitatis audientes hæc.

9. Et accepta satisfactione a Jason, et a cæteris, dimiserunt eos.

10. Fratres vero confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Bëræam. Qui cum venissent, in synogoga Judæorum introierunt.

11. Hi autem erant nobiliores

³ Dans les autres villes les Juifs n'avaient que des proseques (Voy. *pl. h. 16*, note 47).

ÿ. 3. — ⁴ le Messie.

ÿ. 4. — ⁵ Ou plutôt suivant le grec : de Gentils qui honoraient le vrai Dieu, c'est-à-dire des prosélytes de la religion juive.

ÿ. 5. — ⁶ Litt. : mais les Juifs pleins de zèle, — d'un faux zèle.

⁷ où ils habitaient. Paul l'appelle ailleurs son parent (*Rom. 16, 21*).

ÿ. 6. — ⁸ Dans le grec : criant que ceux qui ont troublé l'univers (l'empire romain), ce sont eux-mêmes; et qu'ils sont ici. — « Jésus-Christ lui-même fut accusé de sédition, parce qu'il ne voulut être l'auteur d'aucune sédition (Voy. *Jean, 18, 36*) : et ses vrais adorateurs étaient communément exposés à cette accusation calomnieuse, d'avoir un esprit révolutionnaire, pendant qu'ils préchaient l'ordre établi de Dieu. »

ÿ. 9. — ⁹ Ils durent promettre de ne pas retenir plus longtemps chez eux Paul et ses compagnons.

ÿ. 10. — ¹⁰ ville dans la Macédoine.

eorum, qui sunt Thessalonicae, qui susceperant verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent.

12. Et multi quidem crediderunt ex eis, et mulierum gentilium honestarum, et viri non pauci.

13. Cum autem cognovissent in Thessalonica Judæi, quia et Berææ prædicatum est a Paulo verbum Dei, venerunt et illuc commoventes et turbantes multitudinem.

14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare : Silas autem et Timotheus remanserunt ibi.

15. Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas, et acceperunt mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut quam celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

16. Paulus autem cum Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idolatriæ deditam civitatem.

17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, et colentibus, et in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.

18. Quidam autem epicurei, et stoici philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic, dicere ? Alii vero : Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse : quia Jesum, et resurrectionem annuntiabat eis.

19. Et apprehensum eum ad

timents plus nobles que ceux de Thessalonique ; et ils reçurent la parole avec beaucoup d'affection et d'ardeur, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disait était véritable.

12. De sorte que plusieurs d'entre eux, et beaucoup de femmes grecques de qualité, et un assez grand nombre d'hommes crurent en Jésus-Christ.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique surent que Paul avait aussi annoncé la parole de Dieu à Bérée, ils y vinrent émouvoir et troubler le peuple.

14. Aussitôt les frères se hâtèrent de faire sortir Paul, pour aller vers la mer ¹¹ ; et Silas avec Timothée demeurèrent à Bérée.

15. Mais ceux qui conduisaient Paul, le menèrent jusqu'à Athènes ¹², où ils le quittèrent, après avoir reçu ordre de lui de dire à Silas et à Timothée qu'ils vinssent le trouver au plus tôt.

16. Pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit se sentait ému et comme irrité dans lui-même, en voyant que cette ville était si attachée à l'idolâtrie.

17. Il parlait donc dans la synagogue avec les Juifs, et avec ceux qui craignaient Dieu ¹³, et tous les jours dans la place avec ceux qui s'y rencontraient.

18. Il y eut aussi quelques philosophes épicuriens et stoiciens ¹⁴ qui confèrent avec lui, et les uns disaient : Que veut dire ce discoureur ? et les autres : Il semble qu'il prêche de nouveaux dieux ¹⁵ ; à cause qu'il leur annonçait Jésus, et la résurrection.

19. Enfin ils le prirent et le menèrent à

γ. 14. — ¹¹ afin qu'il pût aller plus loin en se dirigeant du côté de la mer, pour éviter les pièges qu'on pourrait lui tendre. On ne saurait conclure du texte si Paul fit son voyage d'Athènes par eau ou par terre.

γ. 15. — ¹² ville capitale de l'Attique, le siège des sciences et des arts de la Grèce.

γ. 17. — ¹³ avec les prosélytes sortis de la gentilité (Voy. *pl. h.* chap. 10, 2).

γ. 18. — ¹⁴ Les épicuriens, les sectateurs d'Epicure, philosophe athénien, admettaient un Être suprême ; mais ils niaient la Providence, et regardaient le bien-être de la vie comme le souverain bien. Les stoiciens, ainsi appelés du grec stoa (portique) à Athènes, où ils se réunissaient, enseignaient que le sage était sage par lui-même, et qu'il ne devait qu'à lui sa vertu et son salut ; que Dieu, comme tout le reste, était soumis au destin, que l'âme, après la mort, se perdait dans la divinité, etc. Le vice dominant dans le cœur de ces philosophes était la complaisance en eux-mêmes et un orgueil sans bornes.

¹⁵ Dans le grec : des dieux étrangers.

l'Arcopage¹⁸, en lui disant : Pourrions-nous savoir de vous quelle est cette nouvelle doctrine que vous publiez ?

20. Car vous nous dites certaines choses dont nous n'avons point encore ouï parler. Nous voudrions donc bien savoir ce que c'est.

21. Or, tous les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes, ne passaient tout leur temps qu'à dire et à entendre quelque chose de nouveau¹⁷.

22. Paul étant donc au milieu de l'Arcopage, leur dit : Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès¹⁹.

23. Car ayant regardé en passant les statues de vos dieux¹⁹, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit : AU DIEU INCONNU²⁰. C'est donc ce Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce.

24. Dieu qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par les hommes. *Pl. h. 7, 48.*

25. Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses.

26. Il a fait naître d'un seul²¹ toute la race des hommes, et il leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre des saisons, et les bornes de l'habitation de chaque peuple²²,

27. afin qu'ils cherchassent Dieu, et qu'ils

Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ a te dicitur, doctrina ?

20. nova enim quædam infers auribus nostris : Volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

21. (Athenienses autem omnes, et advenæ hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi).

22. Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait : Viri Athenenses, per omnia quasi superstitiones vos video.

23. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram, in qua scriptum erat : IGNORO DEO. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

24. Deus, qui fecit mundum, et omnia quæ in eo sunt, hic cæli et terræ cum sit Dominus, non in manufactis templis habitat,

25. nec manibus humanis colitur indigenis aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem, et omnia :

26. fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum,

27. querere Deum, si forte

γ. 19. — ¹⁶ L'Arcopage, c'est-à-dire la colline d'Arès (de Mars), était un lieu élevé, à ciel ouvert, où se rassemblait le tribunal suprême, où les affaires d'état se traitaient, et où l'on faisait au peuple la publication des choses destinées à recevoir de la publicité. Mars, dit-on, se défendit sur cette colline en présence de douze dieux au sujet du meurtre d'un fils de Neptune.

γ. 21. — ¹⁷ Les écrivains profanes parlent également de la curiosité des Athéniens.

γ. 22. — ¹⁸ Paul, rempli de la sagesse évangélique, cherche à gagner la bienveillance de ses auditeurs, en louant leur religion qu'il élevait au-dessus du degré ordinaire. Mais en même temps, pour ne rien ôter à la vérité divine, et ne pas avoir l'air d'approuver cette religion, il se sert, pour la caractériser, du mot « religieux à l'excès, » qui rappelle en même temps leur excessive superstition.

γ. 23. — ¹⁹ Dans le grec : vos sanctuaires.

²⁰ Les auteurs grecs ne nous apprennent rien touchant un autel qui aurait été consacré au Dieu unique inconnu ; mais Pausanias et Philostrate disent qu'il y avait à Athènes des autels avec l'inscription : Aux dieux inconnus. Les Athéniens, d'après cette inscription, ayant l'intention d'honorer tous les dieux qui leur étaient inconnus, le Dieu véritable y était aussi compris d'une certaine manière, et Paul pouvait l'élever au-dessus de cette multitude de divinités, et le représenter comme le Dieu qu'ils honoraient sans le connaître, c'est-à-dire comme le Dieu unique, créateur du ciel et de la terre.

γ. 26. — ²¹ Dans le grec : d'un même sang.

²² c'est-à-dire ayant établi par ses décrets que les hommes habiteraient la terre à ces temps fixés et dans des lieux déterminés.

attractent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum.

28. In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus.

29. Genus ergo cum simus Dei, non debemus aestimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturae artis et cogitationis hominis, divinum esse simile.

30. Et tempora quidem hujus ignorantiae despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique poenitentiam agant,

31. eo quod statuit diem, in quo judicaturus est orbem in aequitate, in viro, in quo statuit, fidem praebens omnibus, suscitans eum a mortuis.

32. Cum audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam vero dixerunt : Audiemus te de hoc iterum.

33. Sic Paulus exivit de medio eorum.

34. Quidam vero viri adherentes ei, crediderunt : in quibus et Dionysius Areopagita, et mulier nomine Damaris, et alii cum eis.

tâchassent de le trouver comme avec la main ²³ et à tâtons, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous ²⁴.

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être ²⁵; et comme quelques-uns de vos poètes ont dit : Nous sommes même la race de Dieu ²⁶.

29. Puis donc que nous sommes la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art et l'industrie des hommes a fait des figures ²⁷.

30. Mais Dieu étant en colère contre ces temps d'ignorance ²⁸, fait maintenant annoncer à tous les hommes et en tous lieux, qu'ils fassent pénitence;

31. parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné ²⁹ à en être le juge, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine, en le ressuscitant d'entre les morts.

32. Mais lorsqu'ils entendirent parler de la résurrection des morts, quelques-uns s'en moquèrent, et les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point.

33. Ainsi Paul sortit de leur assemblée.

34. Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, et embrassèrent la foi, entre lesquels fut Denis ³⁰, sénateur de l'Aréopage, et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

ŷ. 27. — ²³ dans ses créatures, dans lesquelles se reflètent ses divins attributs, en sorte qu'il y est lui-même comme caché.

²⁴ quoique chacun puisse le trouver en soi-même.

ŷ. 28. — ²⁵ C'est en lui que nous avons l'être, la vie et le mouvement. La particule « en » marque l'union intime dans laquelle l'homme est avec Dieu, et la dépendance absolue où il est de lui, l'homme tenant tout de Dieu, l'être, la vie du corps et de l'esprit, et la conservation même de la vie (Aug., Thom.).

²⁶ Nous avons part à son être, et nous sommes en quelque manière les enfants de Dieu, en tant que nous avons une âme spirituelle. Les paroles ci-dessus se trouvent dans Aratus, poète de Cilicie, compatriote de Paul, et aussi dans Cléanthe et Pindare.

ŷ. 29. — ²⁷ Ayant une âme spirituelle et douée de raison, nous ne devons pas adorer des figures d'or, d'argent et de pierre, que des hommes ont inventées et fabriquées, comme si elles étaient des dieux (Comp. Sag. 13, 11-19. 15, 7 et suiv. Isaïe, 44, 12 et suiv. Jér. 10, 3-5. Baruch, 6).

ŷ. 30. — ²⁸ Litt. : Dieu a, il est vrai, méprisé ces temps d'ignorance; mais il fait maintenant, etc. — Les ayant supportés dans son infinie longanimité, il fait enfin maintenant annoncer, etc.

ŷ. 31. — ²⁹ Voy. Jean, 5, 27.

ŷ. 34. — ³⁰ Ce Denis fut le premier évêque d'Athènes.

CHAPITRE XVIII.

Paul se rend à Corinthe, et il y prêche un an et demi. Les Juifs le persécutent et le traduisent devant le tribunal. Il passe par Ephèse en allant à Jérusalem, et par Antioche en allant visiter la Galatie et la Phrygie. Apollo défend à Ephèse et dans l'Achaïe la foi de Jésus-Christ, et travaille à la répandre.

1. Après cela, Paul étant parti d'Athènes, vint à Corinthe ¹ :

2. et ayant trouvé un juif ² nommé Aquila, originaire du Pont ³, qui était nouvellement venu d'Italie avec Priscille, sa femme, parce que Claude ⁴ avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome, il se joignit à eux.

3. Et parce que leur métier était de faire des tentes, et que c'était aussi le sien, il demeurait chez eux, et y travaillait ⁵.

4. Et il prêchait dans la synagogue tous les jours de sabbat; et faisant entrer dans ses discours le nom du Seigneur Jésus ⁶, il s'efforçait de persuader les Juifs et les Grecs.

5. Or, quand Silas et Timothée furent venus de Macédoine ⁷, Paul s'employait à prêcher avec encore plus d'ardeur ⁸, en montrant aux Juifs que Jésus était le Christ.

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphème, il secoua ses habits ⁹, et leur dit : Que votre sang soit sur votre tête ¹⁰ : pour moi, j'en suis innocent ¹¹;

1. Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum :

2. et inveniens quemdam judæum nomine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, et Priscillam uxorem ejus (eo quod præcepisset Claudius discedere omnes Judæos a Roma), accessit ad eos.

3. Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur : (erant autem scenofactorie artis.)

4. Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis et Græcis.

5. Cum venissent autem de Macedonia Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

6. Contradicientibus autem eis, et blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput ves-

ŷ. 1. — ¹ Corinthe était située sur l'isthme entre la mer Ionienne et la mer Egée, et c'était la capitale de l'Achaïe (Comp. l'introd. aux Epîtres aux Corinthiens). Paul y vint dans l'automne de l'année 52 ou 54 après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 2. — ² un Juif devenu chrétien (Voy. ŷ. 26).

³ Voy. pl. h. 2, 9.

⁴ L'empereur romain.

ŷ. 3. — ⁵ Paul pourvoyait à son entretien par le travail des mains (Voy. pl. b. 20, 34. 1. Thess. 2, 9. 1. Cor. 4, 12). En Orient, les hôtelleries le long des routes étant rares, les voyageurs se servent de petites tentes faites de peau ou de toile pour se garantir de la pluie et des intempéries des saisons.

ŷ. 4. — ⁶ « et faisant entrer dans ses discours le nom de Jésus » n'est pas dans le grec.

ŷ. 5. — ⁷ Voy. pl. h. 17, 14 et suiv. Timothée était déjà une fois auparavant venu de Macédoine à Athènes; mais Paul l'avait de nouveau envoyé à Thessalonique, d'où il revint à cette époque avec Silas (1. Thess. 3, 1. 2).

⁸ Dans le grec : Paul était animé d'un grand esprit de zèle pour la parole. La leçon de la Vulgate mérite la préférence.

ŷ. 6. — ⁹ Voy. pl. h. 13, 51.

¹⁰ Que votre châtimeut (le châtimeut que vous avez mérité par votre endurissement) retombe sur vous!

¹¹ de votre perte.

trum : mundus ego, ex hoc ad gentes vadam.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua : et multi Corinthiorum audientes credebant, et baptizabantur.

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, et ne taceas :

10. propter quod ego sum tecum : et nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus est mihi multus in hac civitate.

11. Sedit autem ibi annum et sex menses, docens apud eos verbum Dei.

12. Gallione autem proconsole Achaïæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal,

13. dicentes : Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum.

14. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, o viri judæi, recte vos sustinerem.

15. Si vero quæstiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestra, vos ipsi videritis : Judex ego horum nolo esse.

16. Et minavit eos a tribunali.

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal : et nihil eorum Gallioni curæ erat.

18. Paulus vero cum adhuc sustinisset dies multos, fratribus valedicens, navigavit in Syriam, (et cum eo Priscilla et Aquila),

je m'en vais désormais vers les Gentils.

7. Et étant parti de là, il entra chez un nommé Tite Juste, qui craignait Dieu ¹², dont la maison tenait à la synagogue.

8. Crispe, chef de synagogue, crut aussi au Seigneur avec toute sa famille; et plusieurs autres des Corinthiens ayant ouï Paul, crurent et furent baptisés.

9. Alors le Seigneur dit à Paul en vision durant la nuit : Ne craignez point, mais parlez sans vous taire;

10. car je suis avec vous, et personne ne pourra vous maltraiter, parce que j'ai en cette ville un grand peuple.

11. Il demeura donc un an et demi à Corinthe, leur enseignant la parole de Dieu.

12. Or, Gallion ¹³ étant proconsul d'Achaïe, les Juifs d'un commun accord s'élevèrent contre Paul, et le menèrent à son tribunal,

13. en disant : Celui-ci veut persuader aux hommes d'adorer Dieu d'une manière contraire à la loi ¹⁴.

14. Et comme Paul allait parler, Gallion dit aux Juifs : O Juifs, s'il s'agissait de quelque injustice, ou de quelque mauvaise action, je me croirais obligé de vous entendre avec patience.

15. Mais s'il est question de mots, de noms ¹⁵, et de votre loi, démêlez vos différends comme vous l'entendez; car je ne veux point m'en rendre juge.

16. Il les fit retirer ainsi de son tribunal.

17. Et tous ¹⁶ ayant saisi Sosthène, chef de la synagogue ¹⁷, ils le battaient devant le tribunal ¹⁸, sans que Gallion s'en mît en peine.

18. Quand Paul eut encore demeuré là plusieurs jours, il prit congé des frères, et s'embarqua pour aller en Syrie ¹⁹ avec Priscille et Aquila, s'étant fait couper les che-

γ. 7. — ¹² un prosélyte (*Pl. h. 10, 2*). Le grec a seulement : appelé Juste.

γ. 12. — ¹³ le frère puîné du philosophe Sénèque.

γ. 13. — ¹⁴ contre la loi.

γ. 15. — ¹⁵ Litt. S'il s'agit ici de questions de mots et de noms, et touchant votre loi, — des doctrines et des noms de vos docteurs (de Jésus-Christ et de Paul).

γ. 17. — ¹⁶ Le grec ajoute : les Grecs (les Gentils).

¹⁷ qui, suivant quelques-uns, était accusateur.

¹⁸ par haine contre les Juifs, et dans la vue de plaire au proconsul.

γ. 18. — ¹⁹ L'an 54 ou 57 de Jésus-Christ.

¹⁹ vœux à Cenchrées ²⁰, à cause d'un vœu qu'il avait fait ²¹. *Pl. h.* 21, 24.

19. Et il arriva à Ephèse ²², où il laissa Priscille et Aquila ²³. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il conféra avec les Juifs,

20. qui le prièrent de demeurer plus longtemps avec eux; mais il ne voulut point y consentir;

21. et il prit congé d'eux, en leur disant: Je reviendrai vous voir ²⁴, si c'est la volonté de Dieu; et il partit d'Ephèse.

22. Étant allé à Césarée ²⁵, il alla à Jérusalem ²⁶, et après avoir salué l'Église, il se rendit à Antioche ²⁷,

23. où il passa quelque temps, et il en partit ensuite ²⁸; et suivant l'ordre des lieux, il parcourut la Galatie ²⁹ et la Phrygie ³⁰, fortifiant tous les disciples.

24. En ce même temps, un juif, nommé Apollon, originaire d'Alexandrie, homme éloquent et puissant dans les Écritures ³¹, vint à Ephèse.

25. Il était instruit dans la voie du Seigneur ³²; et parlant avec ferveur d'esprit, il enseignait exactement ce qui concernait Jésus ³³, quoiqu'il n'eût connaissance que du baptême de Jean.

qui sibi totonderat in Cenchræis, caput: habebat enim votum.

19. Veniensque Ephesum, et illos ibi reliquit. Ipse vero ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.

20. Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non consentit,

21. sed valefaciens, et dicens: Iterum revertar ad vos Deo valente, profectus est ab Epheso.

22. Et descendit Cæsaream, et descendit Antiochiam,

23. Et facta ibi aliquanto tempore profectus est, perambulans ex ordine Galaticam regionem, et Phrygiam, confirmans omnes discipulos.

24. Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.

25. Hic erat edoctus viam Domini: et fervens spiritu loquebatur, et decebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantum baptismum Joannis.

¹⁹ un port de Corinthe.

²¹ vraisemblablement le vœu des Nazaréens (4. *Moys.* 6), lesquels pendant la durée de leur vœu s'abstenaient de liqueurs enivrantes, laissaient croître leurs cheveux, et après son accomplissement, ils les coupaient et offraient les sacrifices prescrits par la loi. Saint Paul observait les pratiques de la loi cérémonielle de Moïse, non comme quelque chose de nécessaire, mais comme quelque chose qui alors encore, en égard à sa position, pouvait avoir son utilité, parce que par ce moyen il ménageait la faiblesse des Juifs et pouvait empêcher qu'ils ne l'évitassent comme un contempteur de la loi, et qu'ainsi ils ne se fermassent la voie au salut (*Voy. pl. h.* 16, 3).

¶ 19. — ²² Ville capitale d'Ionie, entre Smyrne et Milet, avec un superbe temple de Diane.

²³ Litt.: et il les y laissa, — il n'habita plus chez Aquila et Priscille.

¶ 21. — ²⁴ Dans le grec: il dit: Il faut absolument que je célèbre la fête qui approche à Jérusalem; mais je reviendrai auprès de vous, etc. Quelques-uns prennent cette fête pour celle de Pâques, d'autres pour celle de la Pentecôte.

¶ 22. — ²⁵ *Voy. pl. h.* 8, 40.

²⁶ Litt.: il monta, — à savoir, à Jérusalem, pour la fête.

²⁷ *Voy. pl. h.* 6, 5. Ce séjour à Antioche tombe vers l'an 54, suivant d'autres, 57 ans après la naissance de Jésus-Christ.

¶ 23. — ²⁸ Ici commence la troisième grande mission ou tournée apostolique de saint Paul (*Voy. pl. h.* 15, 40).

²⁹ *Voy. l'Introd. à l'Épître aux Galates.*

³⁰ *Voy. pl. h.* 2, 10.

¶ 24. — ³¹ *Comp. 1. Cor.* 1, 12, 3, 4.

¶ 25. — ³² dans la religion de Jésus-Christ (*Voy. pl. h.* 9, 2).

³³ Apollon était un vrai disciple de Jean, et, en cette qualité, il devait renvoyer au Messie qui avait apparu, et, par conséquent, parler de Jésus comme Jean-Baptiste lui-même (*Matth.* 3, 1. *Jean.* 1, 19 et suiv.). Il n'avait pas une connaissance plus profonde du christianisme, vraisemblablement parce que jusque-là il n'avait pas eu

26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cum audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum, et diligentibus exposuerunt ei viam Domini.

27. Cum autem vellet ire Achaïam, exhortati fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum. Qui cum venisset, contulit multum his qui crediderant.

28. Vehementer enim Judæos vincebat publice, ostendens per Scripturas, esse Christum Jesum.

26. Il commença donc à parler hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille et Aquila l'eurent entendu, ils le retirèrent chez eux, et l'instruisirent plus amplement de la voie du Seigneur ²⁶.

27. Et ayant voulu ensuite passer en Achaïe ²⁷, les frères qui l'y avaient exhorté, écrivirent aux disciples qu'ils le reçussent. Et lorsqu'il y fut arrivé, il fut très-utile à ceux qui avaient embrassé la foi ²⁸.

28. Car il convainquait les Juifs en public avec grande force, leur montrant par les Ecritures que Jésus était le Christ.

CHAPITRE XIX.

Paul se rend à Ephèse. Des disciples de Jean sont baptisés et confirmés. Paul opère des miracles. Des exorcistes juifs sont maltraités à cette occasion. Progrès de la propagation de la foi. Soulèvement contre Paul à Ephèse.

1. Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, ut Paulus peragratis superioribus partibus veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos :

2. dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes ? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus sanctus est, audivimus.

3. Ille vero ait : In quo ergo baptizati estis ? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.

4. Dixit autem Paulus : Joan-

1. Pendant qu'Apollon était à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces ¹, vint à Ephèse ², où ayant trouvé quelques disciples ³,

2. il leur dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez embrassé la foi ⁴ ? Ils lui répondirent : Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un Saint-Esprit ⁵.

3. Et il leur dit ⁶ : Quel baptême avez-vous donc reçu ? Ils lui répondirent : Le baptême de Jean ⁶.

4. Alors Paul leur dit : Jean a baptisé du

de relations avec les chrétiens, et qu'il n'avait entendu parler de l'avènement de Jésus et de ses actions que par Jean lui-même, ou par quelqu'un de ses disciples. Dans le grec : ce qui regardait le Seigneur.

¹ 26. — ²⁶ après quoi il reçut le baptême de Jésus-Christ.

² 27. — ²⁷ en Grèce.

³ Le grec ajoute : par le secours de la grâce.

⁴ 1. — ¹ les plus éloignées de la mer, par exemple : la Galatie, la Phrygie, etc.

⁵ L'an 54 ou 57 après la naissance de Jésus-Christ.

⁶ des disciples de Jean-Baptiste.

⁷ 2. — ² Avez-vous déjà été confirmés ? Comme ils paraissent avoir la foi, il pouvait supposer qu'ils avaient été baptisés auparavant (Voy. pl. h. 3, 14-17).

⁸ Ils ne connaissaient Jésus que comme le Messie qui avait apparu, sans être initiés à sa doctrine et sans être devenus ses disciples par le baptême.

⁹ 3. — ³ Litt. : Or il dit. — Dans le grec : il leur dit.

¹⁰ 4. Au nom de qui le baptême vous a-t-il été conféré ? Si vous aviez été baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, vous connaissiez sans doute l'Esprit-Saint (Voy. Matth. 28, 19).

¹¹ Nous avons reçu le baptême de Jean (Voy. pl. h. 1, 5. Matth. 3).

baptême de la pénitence en disant au peuple qu'ils devaient croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus ⁹.

5. Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus ¹⁰.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux; et ils parlaient diverses langues, et ils prophétisaient ¹¹.

7. Or, ils étaient en tout environ douze.

8. Paul entra ensuite dans la synagogue, où il parla avec confiance pendant trois mois, conférant avec les Juifs, et s'efforçant de leur persuader ce qui regarde le royaume de Dieu.

9. Mais comme quelques-uns ¹² s'endurcissaient et demeuraient dans l'incrédulité, décrivant devant tout le peuple la voie du Seigneur, il se retira ¹³, et sépara ses disciples d'avec eux; et il enseignait tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran ¹⁴.

10. Ce qu'il continua durant deux ans; de sorte que tous ceux qui demeuraient en Asie ¹⁵, tant Juifs que Gentils, ouïrent la parole du Seigneur Jésus.

11. Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul;

12. jusque-là même que les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps ¹⁶, étant appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins les quittaient.

13. Or, quelques-uns des exorcistes juifs ¹⁷, qui allaient de ville en ville, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des malins esprits, en leur disant : Nous vous conjurons par Jésus que Paul prêche ¹⁸.

nes baptizavit baptismo poenitentiae populum, dicens : In eum qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.

5. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.

6. Et cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis, et prophetabant.

7. Erant autem omnes viri fere duodecim.

8. Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans, et suadens de regno Dei.

9. Cum autem quidam indurarentur, et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis, segregavit discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam.

10. Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes, qui habitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque Gentiles.

11. Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli :

12. ita ut etiam super languidos deferrentur a corpore ejus sudaria, et semicinctia, et recedebant ab eis languores, et spiritus nequam egrediebantur.

13. Tentaverunt autem quidam et de circumeuntibus judæis exorcistis, invocare super eos, qui habebant spiritus malos, nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum, quem Paulus prædicat.

ŷ. 4. — ⁹ Le grec porte : en Jésus-Christ. Saint Jérôme, saint Thomas, saint Bonaventure et d'autres infèrent de là que la forme du baptême de Jean-Baptiste était : Je te baptise et je t'initie à la foi au Christ qui doit venir. Saint Paul veut dire : Le baptême de Jean n'était qu'un baptême de pénitence et de préparation, ce n'était point proprement le bain de la régénération ni le baptême de Jésus.

ŷ. 5. — ¹⁰ Voy. *pl. h.* 8, 16.

ŷ. 6. — ¹¹ Voy. *pl. h.* 8, 17, 2, 4.

ŷ. 9. — ¹² d'entre les Juifs.

¹³ Comp. *pl. h.* 13, 46, 18, 6.

¹⁴ dans la salle où il donnait ses leçons. Ce tyran donnait, selon toute apparence, des leçons de philosophie, comme un grand nombre d'autres le faisaient à cette époque à Ephèse et dans d'autres villes.

ŷ. 10. — ¹⁵ dans l'Asie proconsulaire ou l'Ionie.

ŷ. 12. — ¹⁶ Voy. *pl. h.* 5, 15.

ŷ. 13. — ¹⁷ Voy. sur ce point *Matth.* 12, note 22.

¹⁸ Litt. : Je vous conjure, etc. — Ils avaient remarqué dans saint Paul qu'il chassait avec succès les démons au nom de Jésus.

14. Erant autem quidam judæi Scævæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.

15. Respondens autem spiritus nequam dixit eis : Jesum novi, et Paulum scio : vos autem qui estis ?

16. Et insiliens in eos homo, in quo erat dæmonium pessimum, et dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa.

17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque Gentilibus, qui habitabant Ephesi : et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu.

18. Multique credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos.

19. Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus : et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.

20. Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur.

21. His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transita Macedonia et Achaïa ire Jerosolymam, dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre.

14. Ceux qui faisaient cela étaient sept fils d'un juif, prince des prêtres, nommé Scéva.

15. Mais le malin esprit leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul : mais vous, qui êtes-vous ?

16. Aussitôt l'homme qui était possédé d'un démon très-méchant, se jeta sur deux de ces exorcistes, et s'en étant rendu maître¹⁹, il les traita si mal, qu'ils furent contrainsts de s'enfuir de cette maison tout nus et blessés.

17. Cet événement ayant été su de tous les Juifs et de tous les Gentils qui demeuraient à Ephèse, ils furent tous saisis de crainte : et le nom du Seigneur Jésus était glorifié.

18. Et plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait²⁰.

19. Il y en eut aussi²¹ beaucoup de ceux qui avaient exercé les arts curieux, qui apportèrent leurs livres, et les brûlèrent devant tout le monde²²; et quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il montait à cinquante mille pièces d'argent²³.

20. Ainsi la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et se fortifiait puissamment.

21. Après cela Paul se proposa, par le mouvement du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe²⁴, et d'aller à Jérusalem²⁵, disant : Lorsque j'aurai été là, il faut aussi que je voie Rome²⁶.

‡ 16. — ¹⁹ de ceux qui faisaient des exorcismes. Dans le grec : et s'étant rendu maître d'eux, il les traita avec violence, de sorte que, etc.

‡ 18. — ²⁰ Plusieurs, même d'entre les fidèles, furent saisis d'une sainte crainte, et ils se rendirent pour cette raison auprès de Paul et de ses compagnons pour confesser leurs péchés. Le texte ne dit pas clairement si les fidèles firent, dans cette occasion, une confession publique ou secrète de leurs péchés; toutefois le plus grand nombre des interprètes catholiques est pour ce dernier sentiment (Voy. d'ailleurs, sur la confession, *Jean*, 20, 22. 23).

‡ 19. — ²¹ Cette particule indique qu'ici commence un nouveau récit. Ceux dont il est question paraissent être des païens adonnés à la magie. S'il fallait entendre par là des chrétiens, il ne serait pas dit seulement que quelques-uns d'entre eux renoncèrent à la magie et brûlèrent leurs livres, mais que tous le firent. La divination et la magie étaient d'ailleurs fort communes à Ephèse.

²² devant les fidèles rassemblés.

²³ drachmes d'argent, environ 15,000 florins; et en monnaie de France, en prenant pour base le florin d'Autriche qui vaut 2 fr. 59, environ 38,850 fr. — * Dom Calmet dit sur cette évaluation : Si l'on prend ces pièces d'argent pour des sicles de la valeur de trente-deux sols cinq deniers, les 50,000 feront la somme de 81,041 livres de notre monnaie; si on les prend pour des deniers romains, de la valeur de dix sols de France, les 50,000 feront la somme de 25,000 fr. — Les livres (tous manuscrits), dans l'antiquité, étaient très-chers; les livres de magie, à raison de leur prétendue vertu, se vendaient encore à un plus haut prix.

‡ 21. — ²⁴ Voy. 1. *Cor.* 16, 5.

²⁵ Voy. *pl. b.* 20, 22 et suiv.

²⁶ *Rom.* 15, 22 et suiv.

22. Et ayant envoyé en Macédoine deux de ceux qui le servaient, Timothée et Eraste, il demeura encore quelque temps en Asie.

23. Mais pendant ce temps-là il survint de grands troubles au sujet de la voie du Seigneur²⁷.

24. Car un certain orfèvre, nommé Démétrius, qui faisait en argent des temples de Diane²⁸, donnait beaucoup à gagner à ceux de ce métier²⁹.

25. Les ayant assemblés avec d'autres qui travaillaient à ces sortes d'ouvrages, il leur dit : Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain :

26. cependant vous voyez vous-mêmes, et vous entendez dire que Paul a ici détourné un grand nombre de personnes, non-seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des dieux.

27. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié³⁰, mais même que le temple de la grande déesse Diane³¹ ne tombe dans le mépris, et que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, et même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu.

28. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère, et ils s'écrièrent : Elle est grande la Diane des Ephésiens³² !

29. Toute la ville fut aussitôt remplie de confusion ; et ces gens-là coururent en foule³³ au théâtre, entraînant Gaius et Aristarque, Macédoniens qui avaient accompagné Paul dans son voyage.

30. Paul voulait aller se présenter à ce peuple, mais les disciples l'en empêchèrent.

31. Et quelques-uns aussi des Asiarques³⁴, qui étaient ses amis, l'envoyèrent prier de ne point se présenter au théâtre.

22. Mittens autem in Macedonia duos ex ministrantibus sibi, Timotheum et Erastum, ipse remansit ad tempus in Asia.

23. Facta est autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quantum :

25. quos convocans, et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit : Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio :

26. et videtis, et auditis, quia non solum Ephesi, sed pene totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, et orbis colit.

28. His auditis, repleti sunt ira, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum.

29. Et impleta est civitas confusio, et impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio et Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli.

31. Quidam autem et de Asia principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum :

‡ 23. — ²⁷ Litt. : Mais il s'éleva en ce temps-là un grand trouble, à cause de la voie du Seigneur — à cause de l'Évangile. L'an 57, suivant d'autres, 58 après la naissance de Jésus-Christ.

‡ 24. — ²⁸ faits en petit sur le modèle du grand temple. On portait ces petits temples en amulettes pour se garantir du mal, ou bien encore on les plaçait comme des idoles dans les maisons.

²⁹ à ses associés et à ses ouvriers.

‡ 27. — ³⁰ D'autres traduisent : Mais non-seulement cette partie court danger de se perdre pour nous, etc., — cette partie de notre gain.

³¹ Litt. : de la grande Diane. — Dans le grec : de la grande déesse Diane.

‡ 28. — ³² Elle ne souffrira point de tels attentats.

‡ 29. — ³³ Dans beaucoup de villes les théâtres servaient aux assemblées publiques du peuple.

‡ 31. — ³⁴ Litt. : Et quelques-uns aussi des chefs de l'Asie : dans le grec : quelques-uns des Asiarques. On appelait ainsi les pontifes de la province d'Asie.

32. alii autem aliud clamabant. Erat enim ecclesia confusa : et plures nesciebant qua ex causa convenissent.

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.

34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

35. Et cum sedasset striba turbas, dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ?

36. Cum ergo his contradicere non possit, oportet vos sedatos esse, et nihil temere agere.

37. Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.

38. Quod si Demetrius, et qui cum eo sunt artifices, habent adversus aliquem causam, conventus forenses aguntur, et proconsules sunt, accusent invicem.

39. Si quid autem alterius rei quaeritis : in legitima ecclesia poterit absolvi.

40. Nam et periclitamur argui seditionis hodiernæ : cum nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursus istius. Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

32. Cependant les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre³² ; car tout ce concours de peuple n'était qu'une multitude confuse, et la plupart même ne savaient pas pourquoi ils étaient assemblés.

33. Alors Alexandre fut tiré de la foule par les Juifs qui le poussaient devant eux³³. Et ayant fait signe de la main pour qu'on fît silence, il voulait se justifier devant le peuple³⁴.

34. Mais ayant reconnu qu'il était Juif, ils s'écrièrent tous d'une seule voix durant près de deux heures : Elle est grande la Diane des Ephésiens !

35. Après quoi le greffier³⁵ de la ville les ayant apaisés, il leur dit : Ephésiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sache que la ville d'Ephèse rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter³⁶ ?

36. Puis donc qu'on ne peut pas disconvenir de cela, vous devez demeurer en paix et ne rien faire inconsidérément.

37. Car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacrilèges, ni blasphémateurs de votre déesse.

38. Que si Démétrius et les ouvriers qui sont avec lui ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, et il y a des proconsuls ; qu'ils s'appellent en justice les uns les autres.

39. Que si vous avez quelque autre affaire à proposer, elle pourra se terminer dans une assemblée légitime.

40. Car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultueux du peuple⁴⁰. Ayant dit cela, il congédia toute l'assemblée.

‡ 32. — ³² à savoir dans le théâtre.

‡ 33. — ³³ Afin de mettre un terme au désordre, quelques-uns tirèrent de la foule le Juif Alexandre, qui, selon toute apparence, était un homme éloquent, et les Juifs eux-mêmes le pressaient de se présenter devant le peuple dans l'espérance qu'il les protégerait et montrerait qu'ils ne tenaient pas la même conduite que Paul.

³⁴ comme adversaire de Paul. C'est peut-être le même dont il est fait mention (1. Tim. 1, 20. 2. Tim. 4, 14).

‡ 35. — ³⁵ vraisemblablement le secrétaire du gouverneur.

³⁶ Dans le grec, litt. : de Diane et de sa (statue) tombée du ciel. L'opinion vulgaire était, relativement à beaucoup de statues des dieux, qu'elles étaient tombées du ciel.

‡ 40. — ⁴⁰ Dans le grec : n'ayant rien qui puisse nous servir à rendre compte de cet attroupement tumultueux..

CHAPITRE XX.

Paul va en Macédoine et en Grèce; il retourne dans la Troade où il rappelle Eutychus à la vie; il fait à Milet un discours d'adieu et il part pour Jérusalem.

1. Le tumulte étant cessé, Paul fit venir les disciples; et les ayant exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine ¹.

2. Après avoir été en divers lieux de cette province, et avoir fait plusieurs exhortations aux fidèles, il vint en Grèce;

3. où ayant demeuré trois mois, il résolut de retourner par la Macédoine, à cause que les Juifs lui avaient dressé des embûches sur le chemin qu'il devait prendre pour aller par mer en Syrie ².

4. Il fut accompagné par Sopatre, *fi*ls de Pyrrhus de Bérée ³; par Aristarque et par Secundus, qui étaient de Thessalonique ⁴; par Gaius de Derbe ⁵, et par Timothée, et par Tychique et Trophime, qui étaient tous deux d'Asie.

5. Ceux-ci étant allés devant, nous attendirent à Troade.

6. Pour nous, après les jours des azymes ⁶, nous nous embarquâmes à Philippes ⁷, et nous vinmes en cinq jours les trouver à Troade, où nous demeurâmes sept jours.

7. Le premier jour de la semaine, les disciples s'étant assemblés pour rompre le pain ⁸, Paul qui devait partir le lendemain, leur fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit.

1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam.

2. Cum autem perambulasset partes illas, et exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam :

3. ubi cum fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ a Judæis navigaturo in Syriam : habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.

4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium vero Aristarchus, et Secundus, et Gaius Derbeus, et Timotheus : Asiani vero Tychicus et Trophimus.

5. Hi cum præcessissent, sustinerunt nos Troade :

6. nos vero navigavimus post dies azymorum a Philippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

7. Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem.

¶ 1. — ¹ Les mots « les ayant exhortés » ne sont pas dans le grec. Les faits rapportés dans ce chapitre tombent en l'an 58, suivant d'autres, 59 après la naissance de Jésus-Christ.

¶ 3. — ² à Jérusalem.

¶ 4. — ³ Voy. *pl. h.* 17, 10.

⁴ Voy. *pl. h.* 17, 1.

⁵ Voy. *pl. h.* 16, 1.

⁶ Voy. *Matth.* 26, 17.

¶ 6. — ⁷ Voy. *pl. h.* 16, 12.

¶ 7. — ⁸ pour la célébration du saint sacrifice et de la Cène (Voy. *pl. h.* 2, 42). Le premier jour de la semaine est notre dimanche, le jour de la résurrection du Seigneur (Voy. *Matth.* 28, 1). Comme les Juifs tenaient leurs assemblées religieuses le jour du sabbat, les chrétiens tenaient également les leurs le dimanche (Voy. 1. *Cor.* 16, 2). — ⁹ Les premiers chrétiens sanctifiaient le dimanche par le repos et la

8. Erant autem lampades copiosæ in cœnaculo, ubi eramus congregati.

9. Sedens autem quidam adolescens nomine Eutyclus super

8. Or, il y avait beaucoup de lampes dans la salle haute où nous étions assemblés.

9. Et comme le discours de Paul dura longtemps, un jeune homme nommé Euty-

joie dans le Seigneur (Barnabé, Tertullien). Afin de se procurer ce repos et cette joie par l'assistance aux offices divins, par la méditation des choses de Dieu et par la pratique des œuvres de la miséricorde chrétienne, ils s'abstenaient non-seulement, ainsi que cela était déjà commandé dans la loi de Moïse, des affaires et des travaux ordinaires et séculiers de leur vocation, mais encore de tout amusement qui aurait pu les jeter dans la dissipation. L'autorité séculière et l'autorité ecclésiastique soutenaient cette sanctification du dimanche par leurs ordonnances. L'empereur Constantin-le-Grand et ses successeurs, défendirent de s'occuper ce jour-là des affaires publiques : ils prohibèrent les achats, les ventes, tout travail corporel, à moins qu'il ne fût nécessaire (cod. Justin.), tous les spectacles et les plaisirs publics, même lorsque la fête de l'empereur tombait en un jour de dimanche (Edit de l'emp. Zénon). Telle était la pieuse pratique des premiers chrétiens, tel le zèle des autorités, quelles qu'elles fussent, à recommander et à procurer la sanctification du dimanche ! Combien en est-il autrement de nos jours ! Partout le saint jour du dimanche est plus ou moins profané ? Mais ne semble-t-il pas, surtout parmi nous, que les populations s'efforcent de se surpasser, non dans la sanctification, mais dans la profanation de ce saint jour ? Ah ! dans quel abîme la France, jadis si catholique, n'est-elle pas, sous ce rapport plongée ! Toute trace de la sanctification du dimanche n'a-t-elle pas en France disparu dans la vie publique ? Est-il besoin d'établir une comparaison entre la manière dont autrefois on sanctifiait le dimanche et sa profanation actuelle ? N'est-ce pas là une chose dont chacun peut se convaincre par ses propres yeux ? — Et cependant à peine y a-t-il un commandement de Dieu que les divines Ecritures inculquent avec plus de force, dont les violeurs soient menacés de châtimens plus rigoureux, et l'observation recommandée par la promesse de plus amples bénédictions, que la sanctification du jour du Seigneur (2. Moys. 20, 8. 23, 32 : 26, 2. 4. Moys. 15, 32. 2. Esdr. 13, 17. 18. Isaïe, 58, 13. 14. Jérém. 17, 24. 27. Ezéch. 20, 13). — Pères de famille chrétiens, sanctifiez les jours du Seigneur, faites-les sanctifier par ceux qui dépendent de vous ! Vous voyez dans la religion l'appui de votre vie, le bâton de votre pèlerinage, le gage de la fidélité de vos subordonnés, et cela avec raison ; eh bien ! il n'y a point de religion sans la sanctification du sabbat ; car sans cette sanctification, il n'y a point de crainte de Dieu, et sans crainte de Dieu, il n'y a point de conduite consciencieuse, point de vraie droiture. Ne craignez point d'éprouver du dommage par la cessation de vos affaires temporelles en ce jour, que vous consacrez à Dieu et à votre âme ; loin de là, vos affaires n'en seront que plus prospères, parce que vous serez comblés de plus abondantes bénédictions ; car Dieu ne laisse rien sans récompense. Dans la protestante Angleterre, le dimanche, à la confusion de beaucoup de nations catholiques, est dignement célébré. L'Angleterre a-t-elle pour cela jamais eu à se plaindre de l'état et du progrès de son industrie, de sa prospérité nationale ? Nullement, car tout dépend de la bénédiction de Dieu. — Puissances chrétiennes, magistrats chrétiens, vous reconnaissez toute l'importance de la religion pour l'accomplissement des devoirs sociaux du citoyen, pour la vraie liberté, pour le maintien de l'ordre et de l'autorité ; reconnaissez donc aussi l'importance de l'observation et de la sanctification du dimanche, laquelle revient, avec la religion, à une seule et même chose. Combien de moyens Dieu vous a mis entre les mains pour prévenir et empêcher toute profanation ! Ne craignez pas de blesser, par cette protection accordée à la religion, la liberté de conscience. Y aurait-il une seule conscience chrétienne qui pût se sentir blessée par les moyens que vous prendriez en vue de procurer l'accomplissement du devoir du repos dominical ? Ou bien avons-nous cessé d'être un Etat chrétien ? Rien ne vous empêche de rendre les ordonnances appropriées aux besoins du temps, et puisque rien ne vous en empêche, c'est là pour vous un devoir sacré et rigoureux. — Et vous, ministres du Seigneur, qui plus que vous est obligé de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin que le jour du dimanche, qui est si profané, soit de nouveau sanctifié, et que l'honneur qui est dû à Dieu lui soit rendu ? Alors les principes de corruption et de ruine qui, en si grand nombre et sous tant de formes existent parmi nous, seront conjurés ; alors la religion, le bien-être et une paix durable deviendront de nouveau pour la France une source de bonheur ! (Note de l'auteur rédigée pour l'édition française).

que, qui était assis sur une fenêtre, s'assoupit; et s'étant enfin endormi d'un profond sommeil, il tomba du troisième étage en bas, et on le remporta mort.

10. Mais Paul étant descendu au lieu où il était, s'étendit sur lui; et l'ayant embrassé, il leur dit : Ne vous troublez point, car il vit ⁹.

11. Puis étant remonté, et ayant rompu le pain ¹⁰ et mangé ¹¹, il leur parla encore jusqu'au point du jour, et s'en alla ensuite.

12. Et on ramena le jeune homme vivant, et ils n'en furent pas peu consolés.

13. Pour nous, nous montâmes sur un vaisseau, et nous allâmes jusques à Asson ¹², où nous devions reprendre Paul, selon l'ordre qu'il en avait donné, car pour lui il avait voulu faire le chemin à pied.

14. Lors donc qu'il nous eut rejoints à Asson, nous allâmes tous ensemble à Mitylène ¹³.

15. Et continuant notre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio ¹⁴ : le jour suivant nous abordâmes à Samos, et le jour d'après nous vîmes à Milet ¹⁵.

16. Car Paul avait résolu de passer Ephèse sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant pour être, s'il était possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem ¹⁶.

17. Etant à Milet, il envoya à Ephèse, pour faire venir les prêtres de cette Eglise ¹⁷.

18. Et quand ils furent venus le trouver, et qu'ils se furent assemblés, il leur dit : Vous savez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le temps que j'ai été avec vous, depuis le premier jour où je suis entré en Asie :

fenestram, cum mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo, ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsum, et sublatus est mortuus.

10. Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum : et complexus dixit : Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.

11. Ascendens autem, frangensque panem, et gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic perfectus est.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minime.

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum : sic enim disposuerat ipse per terram iter facturum.

14. Cum autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen.

15. Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium, et alia applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum ;

16. proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.

17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ.

18. Qui cum venissent ad eum et simul essent, dixit eis : Vos scitis, a prima die, qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim,

9. 10. — ⁹ Litt. : car son âme est en lui. — il a recouvré la vie (Comp. 4. Rois, 4, 31. 35).

11. 11. — ¹⁰ Voy. *pl. h.* note 8.

¹¹ célébré les agapes (Voy. *pl. h.* 2, 42).

12. 12. — ¹² ville maritime dans la grande Mysie, près de la mer Egée.

13. 13. — ¹³ capitale de l'île de Lesbos.

14. 14. — ¹⁴ île entre Lesbos et Samos.

¹⁵ ville d'Ionie. Dans le grec : le jour d'après nous arrivâmes vis-à-vis de Samos, et ayant passé la nuit à Trogiium (un promontoire d'Ionie), le jour suivant nous allâmes à Milet.

16. 16. — ¹⁶ parce que c'était la fête de l'effusion du Saint-Esprit. Ainsi la fête de la Pentecôte d'Israël fut-elle transformée en une fête selon l'Esprit et la vérité (Voy. *Luc.* 22, note 5. *Pl. h.* 2, 1). Sur le dessein qu'avait saint Paul d'aller à Jérusalem, comp. *Rom.* 15, 25 et suiv.

17. 17. — ¹⁷ Litt. : Majores natu, les anciens, les prêtres et les évêques (9. 28) de la ville et des environs (9. 25). Irénée.

19. serviens Domino cum omni humilitate, et lacrymis, et tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum.

20. quomodo nihil subtraxerim utilium, qui minus annuntiarem vobis, et docerem vos publice, et per domos,

21. testificans Judæis atque Gentilibus in Deum pœnitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.

22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi, ignorans :

23. nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens : quoniam vincula, et tribulationes Jerosolymis me manent.

24. Sed nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosorem quam me, dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu, testificari. Evangelium gratiæ Dei.

25. Et nunc ecce ego scio, quia amplius non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei.

26. Quapropter contester vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium.

27. Non enim subterfugi, qui minus annuntiarem omne consilium Dei vobis.

28. Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

19. que j'ai servi le Seigneur avec toute humilité et avec beaucoup de larmes, parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi :

20. que je ne vous ai rien caché de tout ce qui pouvait vous être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer et de vous en instruire en public et en particulier,

21. prêchant aux Juifs, aussi bien qu'aux Gentils¹⁸, la pénitence envers Dieu, et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ.

22. Et maintenant voilà que lié par le Saint-Esprit¹⁹, je m'en vais à Jérusalem, sans que je sache ce qui doit m'y arriver;

23. sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connaître que des chaînes et des afflictions m'y sont préparées.

24. Mais je ne crains rien de toutes ces choses, et ma vie ne m'est pas plus précieuse que moi-même²⁰; il me suffit que j'achève ma course²¹, et que j'accomplisse le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus, qui est de prêcher l'Évangile de la grâce de Dieu.

25. Au reste, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous parmi lesquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

26. Je vous déclare donc aujourd'hui que je suis innocent du sang de vous tous²²;

27. car je n'ai point évité de vous annoncer toutes les volontés de Dieu.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang²³.

γ. 21. — ¹⁸ Litt. : rendant témoignage, etc., — prêchant.

γ. 22. — ¹⁹ c'est-à-dire poussé par l'Esprit-Saint et attaché à ses ordres.

γ. 24. — ²⁰ Je n'estime point ma vie plus que moi-même, — plus que le salut de mon âme.

²¹ Dans le grec : pourvu que j'achève ma course avec joie.

γ. 26. — ²² que j'ai fait ce qui dépendait de moi, et que je n'ai rien à me reprocher si quelqu'un d'entre vous se perd.

γ. 28. — ²³ Le mot qui est ici traduit par « évêques » signifie en grec : inspecteurs, surveillants. Par cette dénomination sont désignés dans le sens propre, les anciens de l'ordre supérieur, les successeurs des apôtres. Cependant, comme *pl. h. γ. 17*, sous le nom d'anciens il faut entendre non-seulement les prêtres des églises d'Éphèse, mais encore les évêques, de même ici sous le nom d'évêques il faut entendre également les prêtres. Ces deux noms, dans la primitive Église, pouvaient être facilement mis l'un pour l'autre, parce que les évêques exerçaient aussi les

29. Car je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravissants²⁴, qui n'épargneront point le troupeau;

30. et que d'entre vous-mêmes il s'élèvera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux²⁵.

31. C'est pourquoi veillez, en vous souvenant que je n'ai point cessé, ni jour ni nuit durant trois ans, d'avertir avec larmes chacun de vous (Voy. *pl. h.* 19, 10).

32. Et maintenant je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce, à celui qui peut achever l'édifice²⁶, et vous donner part à son héritage avec tous les saints²⁷.

33. Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtements;

34. et vous savez vous-mêmes que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui était nécessaire à moi et à ceux qui étaient avec moi. *Pl. h.* 18, 3. 1. *Cor.* 4, 12. 1. *Thess.* 2, 9. 2. *Thess.* 3, 8.

35. Je vous ai montré en tout, que c'est ainsi qu'en travaillant il faut aider les faibles²⁸ et se souvenir de cette parole que le Seigneur Jésus a dite lui-même : Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir²⁹.

36. Après leur avoir ainsi parlé, il se mit à genoux, et pria avec eux tous.

37. Ils commencèrent aussitôt à fondre en larmes; et se jetant au cou de Paul, ils le baisaient,

38. étant principalement affligés de ce qu'il leur avait dit qu'ils ne le verraient plus. Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parentes gregi.

30. Et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se.

31. Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum.

32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

33. Argentum et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut

34. ipsi scitis : quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, et his, qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.

35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare, quam accipere.

36. Et cum hæc dixisset, positus genibus suis oravit cum omnibus illis.

37. Magnus autem fletus factus est omnium : et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,

38. dolentes maxime in verbo, quod dixerat, quoniam amplius faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.

fonctions de prêtres, et que les prêtres partageaient avec les évêques les soins du troupeau (Voy. *pl. h.* 14, note 19). L'établissement dans la dignité de pasteur est attribué au Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit donne pour ces fonctions des grâces particulières (Comp. *Jean*, 10, note 4). Le gouvernement de l'Eglise de Dieu est donné comme la fonction propre des premiers pasteurs. Au lieu de gouverner, il y a dans le grec « pâtre », c'est-à-dire diriger, protéger contre les dangers, nourrir les ouailles de la doctrine et des autres moyens de salut pour la vie éternelle. Ce qui est ajouté : « qu'il a acquise par son propre sang », se rapporte à « Dieu », et renferme une confession de saint Paul touchant la divinité de Jésus-Christ et sa mort expiatoire (Voy. *pl. h.* 8, 32 et suiv.).

24. — des docteurs d'erreurs.

25. — Voy. 1 et 2. *Eptl.* à *Tim.*

26. — achever l'édifice que nous avons commencé, donner au christianisme, soit au dedans, soit au dehors, encore plus de développement et d'extension (Comp. *Ephés.* 2, 20. *Col.* 2, 7).

27. vous rendre participants avec tous les chrétiens à l'héritage de la vie éternelle.

28. — les préserver du scandale qu'il pourrait y avoir pour eux, s'ils étaient obligés de donner à celui qui les instruit dans la religion ce qui est nécessaire à son entretien.

29. Comp. *Luc.* 6, 30. 11, 41. 18, 22. *Jean*, 21, 25.

CHAPITRE XXI.

Paul se rend à Jérusalem; Agabe prédit sa captivité; à Jérusalem il se purifie dans le temple; il est presque mis à mort par le peuple; mais les soldats romains le délivrent.

1. Cum autem factum esset ut navigarem abstracti ab eis, recto cursu venimus Coum, et sequenti die Rhodum, et inde Pataram.

2. Et cum invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.

3. Cum apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, et venimus Tyrum : ibi enim navis expositura erat onus.

4. Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem : qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam.

5. Et expletis diebus, profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque foras civitatem : et positis genibus in littore, oravimus.

6. Et cum valefecissemus invicem, ascendimus navem : illi autem redierunt in sua.

7. Nos vero navigatione expleta a Tyro descendimus Ptolemaidam : et salutatis fratribus, mansimus die una apud illos.

8. Alia autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi Evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.

1. Après que nous nous fûmes séparés d'eux avec beaucoup de peine, nous nous éloignâmes du port, et nous vîmes droit à Cos ¹, le lendemain à Rhodes ², et de là à Patare ³.

2. Et ayant trouvé un vaisseau qui passait en Phénicie, nous montâmes dessus et nous fîmes voile.

3. Quand nous fûmes à la vue de Cypre, la laissant à gauche, nous fîmes route vers la Syrie, et nous allâmes à Tyr, où le vaisseau devait laisser sa charge.

4. Y ayant trouvé des disciples, nous y demeurâmes sept jours; et ils disaient à Paul par l'Esprit de Dieu, qu'il n'allât point à Jérusalem ⁴.

5. Et au bout de ces sept jours, nous partîmes; et ils vinrent tous avec leurs femmes et leurs enfants, nous conduire jusque hors de la ville, où ayant mis les genoux en terre sur le rivage, nous priâmes.

6. Et l'après nous être dit adieu les uns aux autres, nous montâmes sur le vaisseau; et eux s'en retournèrent chez eux.

7. Pour nous, de Tyr nous vîmes à Ptolemaïde ⁵, où nous terminâmes notre navigation; et ayant salué les frères, nous demeurâmes un jour avec eux.

8. Le lendemain, étant partis, nous vîmes à Césarée ⁶; et étant entrés dans la maison de Philippe l'évangéliste ⁷, qui était l'un des sept ⁸, nous demeurâmes chez lui.

† 1. — ¹ Ile dans la mer Egée. Les faits rapportés dans ce chapitre tombent dans la même année.

² Ile dans l'Archipel.

³ grande ville maritime dans la Lycie.

† 4. — ⁴ Ils prévoyaient dans le Saint-Esprit ce que Paul aurait à souffrir; c'était par leur esprit propre, par un esprit de séduction, qu'ils lui conseillaient de se soustraire aux souffrances. Paul ne se laissa point séduire.

† 7. — ⁵ une ville près de la mer, appelée aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre.

† 8. — ⁶ Voy. pl. h. 8, 40.

⁷ c'est-à-dire prédicateur de la bonne nouvelle, de la foi chrétienne.

⁸ Voy. pl. h. 6, 5, chap. 8.

9. Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient⁹.

10. Pendant notre séjour en cette ville, qui fut de quelques jours, un prophète, nommé Agabe, arriva de Judée. *Pl. h. 11, 28.*

11. Etant venu vers nous, il prit la ceinture de Paul, et s'en liant les pieds et les mains, il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : L'homme à qui est cette ceinture sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jérusalem, et ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous et ceux de ce lieu-là¹⁰, de ne point aller à Jérusalem.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous de pleurer ainsi et de m'attendrir le cœur ? Je suis tout prêt à souffrir à Jérusalem non-seulement la prison, mais la mort même, pour le nom du Seigneur Jésus.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage ; mais nous dîmes : Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Ces jours étant passés, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem.

16. Quelques-uns des disciples de la ville de Césarée vinrent aussi avec nous, amenant un ancien disciple, nommé Mnason, originaire de l'île de Cypre, chez lequel nous devions loger¹¹.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

18. Et le lendemain nous allâmes avec Paul visiter Jacques, chez lequel tous les prêtres s'assemblèrent¹².

19. Après les avoir embrassés, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avait fait par son ministère parmi les Gentils.

20. Et eux ayant entendu toutes ces choses, en glorifièrent Dieu, et lui dirent :

9. Huic autem erant quatuor filie virgines prophetantes.

10. Et cum moraremur per dies aliquot, supervenit quidam a Judæa propheta, nomine Agabus.

11. Is cum venisset ad nos, tulit zonam Pauli : et alligans sibi pedes et manus, dixit : Hæc dicit Spiritus sanctus : Virum, cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium.

12. Quod cum audissemus, rogabamus nos, et qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.

13. Tunc respondit Paulus, et dixit : Quid facitis flentes, et affligentes cor meum ? Ego enim non solum alligari, sed et mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu.

14. Et cum ei suadere non possemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat.

15. Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.

16. Venerunt autem et ex discipulis a Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum discipulum.

17. Et cum venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.

18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque collecti sunt seniores.

19. Quos cum salutasset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.

20. At illi cum audissent, magnificabant Deum, dixeruntque

9. 9. — ⁹ qui parlaient ordinairement sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui enseignaient et prédisaient l'avenir.

10. 12. — ¹⁰ les chrétiens de Césarée.

11. 16. — ¹¹ Il possédait vraisemblablement une maison à Jérusalem ; il put ainsi en loger quelques-uns, et, comme il était connu dans la ville, placer les autres ailleurs.

12. 18. — ¹² Litt. : tous les anciens, tous les prêtres, les recteurs des églises particulières de Jérusalem auprès de leur évêque. De tous les apôtres il n'était resté que Jacques à Jérusalem ; les autres, suivant l'ordre du Seigneur (*Matth. 28, 19*), s'étaient dispersés par tout l'univers.

ei: Vitæ, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crederunt, et omnes æmulatores tui legis.

21. Audierunt autem de te, quia discessionem doceas a Moyse eorum, qui per gentes sunt, Judæorum: dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi.

22. Quid ergo est? nique oportet convenire multitudinem: audient enim te supervenisse.

23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus: Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se.

24. His assumptis, sanctifica te cum illis: et impende in illis ut radant capita: et scient omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas et ipse custodis legem.

25. De his autem, qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis, immolato, et sanguine, et suffocato, et fornicatione.

Vous voyez, mon frère, combien de milliers de Juifs ont cru: et cependant ils sont tous zélés pour la loi¹⁵.

21. Or, ils ont ouï dire que vous enseignez à tous les Juifs qui sont parmi les Gentils, de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circonciure leurs enfants, ni vivre selon les anciennes coutumes¹⁶.

22. Que faut-il donc faire? Certainement la multitude (des fidèles) s'assemblera; car ils sauront que vous êtes arrivé.

23. Faites donc ce que nous vous allons dire: Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu¹⁷.

24. Prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux¹⁸; payez même pour eux, afin qu'ils se rasant la tête¹⁷, et tous sauront que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux, mais que vous continuez d'observer la loi.

25. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avions jugé qu'ils devaient s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang et des viandes étouffées, et de la fornication¹⁸.

γ. 20. — ¹⁵ ils s'astreignent à une exacte observation de la loi, comme à quelque chose d'utile, quoique non pas absolument nécessaire pour le salut. Les Juifs qui embrassaient le christianisme, dit saint Augustin, ne devaient pas être détournés des pratiques juïdiques, comme si elles eussent été quelque chose de condamnable, et les païens ne devaient pas être contraints à les observer, comme si elles eussent été quelque chose de nécessaire.

γ. 21. — ¹⁶ Paul n'enseignait pas proprement qu'il fallût abandonner les cérémonies de la loi, comme si elles eussent été quelque chose de mauvais et une source de péché; au contraire, il les observait lui-même, et il les regardait comme utiles dans le cas où la faiblesse du prochain aurait pu se scandaliser de leur non-observation (*Pl. h. 16, 3. 18, 18*); ce que l'on avait rapporté était donc une calomnie. Cependant saint Paul n'admettait pas que les cérémonies de la loi fussent nécessaires pour les Juifs devenus chrétiens, et il leur permettait de ne les pas observer.

γ. 23. — ¹⁷ un vœu de nazaréen. Trois ans environ auparavant, Paul avait fait le même vœu (*Voy. pl. h. 18, note 21*).

γ. 24. — ¹⁸ Faites tout ce que les Nazaréens ont fait à la fin du temps pendant lequel devait durer l'abstinence.

¹⁷ Raser les cheveux de la tête était la dernière cérémonie prescrite pour l'accomplissement du vœu. Elle était précédée de plusieurs sacrifices qui exigeaient des dépenses que les pauvres ne pouvaient que difficilement faire. C'est pourquoi souvent les riches prenaient leur place, et c'est ce que Paul dut faire en cette occasion, afin de montrer le zèle qu'il avait pour la loi.

γ. 25. — ¹⁸ Dans le grec: nous leur avons écrit, leur faisant savoir qu'ils n'avaient rien de semblable à observer, si ce n'est de s'abstenir, etc. (*Comp. pl. A. 15, 20*). Ce verset va au-devant d'une objection: Vous allez nous dire que la décision du concile des apôtres a fait cesser l'obligation d'observer la loi cérémonielle. Cela est vrai; mais nous n'avons d'abord notifié ce décret qu'aux Gentils devenus chrétiens; les Juifs qui avaient embrassé le christianisme pouvaient et devaient, il est vrai, y être assujettis; cependant, comme ils ont grandi dans l'attachement à la loi, nous avons jugé à propos, dans la vue de ménager leur faiblesse, de ne pas déclarer expressément si à l'avenir ils seraient tenus, ou nous, d'observer la loi cérémonielle; mais nous avons laissé cela à leur libre choix. En considération de cette même faiblesse, vous devriez, vous aussi, en cette occasion, condescendre à leurs désirs.

26. Paul ayant donc pris ces hommes, et s'étant purifié avec eux, entra au temple le jour suivant¹⁹, faisant savoir les jours auxquels s'accomplirait leur purification, et quand l'offrande devrait être présentée pour chacun d'eux²⁰.

27. Mais sur la fin des sept jours²¹, les Juifs d'Asie²² l'ayant vu dans le temple, émurent tout le peuple, et se saisirent de lui, en criant :

28. Au secours, Israélites : voici celui qui dogmatise partout contre ce peuple, contre la loi, et contre ce lieu, et qui de plus a encore introduit des Gentils dans le temple et a profané ce saint lieu.

29. Car ayant vu dans la ville Trophime d'Ephèse²³ avec Paul, ils croyaient que Paul l'avait introduit dans le temple.

30. Aussitôt toute la ville fut émue, et il se fit un concours du peuple; et ayant saisi Paul, ils le tirèrent hors du temple, et les portes en furent incontinent fermées²⁴.

31. Et comme ils se disposaient à le tuer, on vint dire au tribun de la cohorte²⁵ que toute la ville de Jérusalem était en trouble et en confusion.

32. Il prit au même instant des soldats et des centeniers avec lui, et courut à ces séditieux, qui, voyant le tribun et ses soldats, cessèrent de battre Paul.

33. Alors le tribun s'approchant, se saisit de lui; et l'ayant fait lier de deux chaînes, il demandait qui il était, et ce qu'il avait fait.

26. Tunc Paulus assumptis viris, postera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offeretur pro unoquoque eorum oblatio.

27. Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cum vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus, clamantes :

28. Viri Israelitæ, adjuvate : hic est homo, qui adversus populum, et legem, et locum hunc, omnes ubique docens, insuper et Gentiles induxit in templum, et violavit sanctum locum istum.

29. Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem æstimaverunt quoniam in templum introduxisset Paulus.

30. Commotaque est civitas tota, et facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, traherunt eum extra templum : et statim clausæ sunt januæ.

31. Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est tribuno cohortis : Quia tota confunditur Jerusalem.

32. Qui statim assumptis militibus, et centurionibus, decurrit ad illos. Qui cum vidissent tribunal, et milites, cessaverunt percutere Paulum.

33. Tunc accedens tribunus apprehendit eum, et jussit eum alligari catenis duabus : et interrogabat quis esset, et quid fecisset.

¶. 26. — ¹⁹ il se purifia comme un nazaréen qui avait contracté quelque souillure (4. *Moy.* 6, 9).

²⁰ il avertit le prêtre qu'ils avaient encore sept jours à observer le vœu du nazaréat, et lui fit connaître le moment où ils souhaitaient venir offrir les sacrifices prescrits. Paul se fait juif avec les Juifs, afin de les gagner (1. *Cor.* 9, 20). Plût à Dieu qu'ils prissent cette manière d'agir pour modèle, ces hommes qui savent si peu accorder à la faiblesse du peuple, lequel souvent s'attache à des pratiques pieuses qui ne sont pas à la vérité essentielles, mais qui non plus n'ont rien de mauvais. Ces hommes, par cette conduite, deviennent pour le peuple un véritable sujet de scandale.

¶. 27. — ²¹ D'après 24, 11, les jours du nazaréat n'étaient pas encore entièrement écoulés.

²² de la province d'Asie ou d'Ionie.

¶. 29. — ²³ Voy. *pl. h.* 20, 4.

¶. 30. — ²⁴ par précaution, de peur que pendant l'émotion populaire on ne s'introduisît dans le temple, et qu'on ne le souillât par l'effusion du sang.

¶. 31. — ²⁵ au commandant de la cohorte romaine, Lysias (*pl. b.* 23, 26), qui était avec ses troupes dans la forteresse Antonia.

34. Alii autem aliud clamabant in turba. Et cum non posset certum cognoscere præ tumultu, iussit duci eum in castra.

35. Et cum venisset ad gradus, contigit ut portaretur a militibus propter vim populi.

36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans : Tolle eum.

37. Et cum cœpisset induci in castra Paulus, dixit tribuno : Si licet mihi loqui aliquid ad te ? Qui dixit : Græce nosti ?

38. Nonne tu es Egyptius, qui ante hos dies tumultum concitasti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum ?

39. Et dixit ad eum Paulus : Ego homo sum quidem Judæus a Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

40. Et cum ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem, et magno silentio facto, allocutus est lingua hebræa, dicens :

34. Mais dans cette foule les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre. Voyant donc qu'il n'en pouvait rien apprendre de certain à cause du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresse.

35. Lorsque Paul fut sur les degrés²⁶, il fallut que les soldats le portassent à cause de la violence du peuple.

36. Car il était suivi d'une grande multitude de peuple, qui criait : Faites-le mourir.

37. Paul étant sur le point d'entrer dans la forteresse, dit au tribun : Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque chose ? Le tribun lui répondit : Savez-vous parler grec²⁷ ?

38. N'êtes-vous point cet Egyptien qui, ces jours passés, souleva et mena au désert avec lui quatre mille brigands²⁸ ?

39. Paul lui répondit : Je vous assure que je suis Juif, natif de Tarse en Cilicie, et citoyen de cette ville, qui est assez connue²⁹. Au reste, je vous prie de me permettre de parler au peuple.

40. Le tribun le lui ayant permis, Paul se présenta debout sur les degrés, et fit signe de la main au peuple. Alors il se fit un grand silence, et il leur dit en langue hébraïque³⁰ :

CHAPITRE XXII.

Paul se justifie. Les Juifs veulent le mettre à mort, le gouverneur consent à ce qu'il soit flagellé; mais lui invoque le droit de citoyen romain.

1. Viri fratres, et patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.

2. Cum audissent autem quia hebræa lingua loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.

1. Mes frères et mes pères, écoutez ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma justification.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils écoutèrent avec encore plus de silence.

‡. 35. — ²⁶ de la forteresse.

‡. 37. — ²⁷ Paul avait fait la question en langue grecque.

‡. 38. — ²⁸ un séditieux, que Josèphe fait aussi connaître, lequel se donnait pour un prophète et se sauva dans le désert après avoir été mis en déroute avec sa troupe par le gouverneur Félix. Ses partisans étaient nommés sicaires (sicarii), parce que, comme les voleurs et les assassins de la Palestine, ils portaient un petit poignard appelé *sica*.

‡. 39. — ²⁹ Voy. *pl. h.* 6, 9, 9, 11.

‡. 40. — ³⁰ c'est-à-dire dans le dialecte araméen, qui était alors la langue du pays.

3. Et il leur dit : Pour ce qui regarde ma personne, je suis Juif, né à Tarse en Cilicie. J'ai été élevé en cette ville au pied de Gamaliel ¹, et instruit dans la manière la plus exacte d'observer la loi de nos pères, étant zélé pour la loi ², comme vous l'êtes encore tous aujourd'hui.

4. C'est moi qui ai persécuté, même jusqu'à la mort, ceux de cette secte ³, les chargeant de chaînes, hommes et femmes, et les mettant en prison,

5. comme le grand prêtre m'en est témoin avec tous les anciens. Ayant même pris d'eux des lettres pour les frères de Damas, j'y allai pour amener aussi prisonniers à Jérusalem ceux qui étaient là, afin qu'ils fussent punis ⁴.

6. Mais il arriva que comme j'étais en chemin, et que j'approchais de Damas vers l'heure de midi, je fus environné tout d'un coup d'une grande lumière du ciel :

7. et étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?

8. Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur ? Je suis, me dit-il, Jésus de Nazareth, que vous persécutez.

9. Et ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait ⁵.

10. Alors je dis : Seigneur, que ferai-je ? Et le Seigneur me répondit : Levez-vous, et allez à Damas : et là on vous dira tout ce que vous devez faire.

11. Et comme le grand éclat de cette lumière m'avait ôté l'usage de la vue, ceux qui étaient avec moi me prirent par la main et me menèrent à Damas.

12. Or, il y avait à Damas un homme selon la loi ⁶, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs qui y demeuraient rendaient témoignage.

3. Et dicit : Ego sum vir Judæus, natus in Tarso. Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel eruditus, juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodie :

4. qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres,

5. sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu, a quibus et epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde vincios in Jerusalem ut punirentur.

6. Factum est autem, eunte me, et appropinquante Damasco media die, subito de cælo circumfulsit mi lux copiosa :

7. Et decidens in terram audi vi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ?

8. Ego autem respondi : Quis es, Domine ? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus, qui loquebatur mecum.

10. Et dixi : Quid faciam, Domine ? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum : et ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere.

11. Et cum non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus a comitibus, veni Damascum.

12. Ananias autem quidam, vir secundum legem, testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis,

γ. 3. — ¹ Ceux qui fréquentaient les écoles chez les Juifs, avaient coutume de s'asseoir aux pieds de leurs maîtres (Comp. *pl. h.* 5, 45).

² Dans le grec : pour Dieu.

γ. 4. — ³ Litt. : qui ai persécuté cette voie, — la religion chrétienne (Voy. *pl. h.* 9, 2).

γ. 5. — ⁴ Comp. 9, 1-12.

γ. 9. — ⁵ c'est-à-dire ils virent, il est vrai, la lumière, mais ils ne virent pas la personne qui m'apparut; ils entendirent bien un grand bruit, mais aucune parole distincte. C'est ainsi qu'on peut concilier ce verset avec 9, 7. Dans le grec : — la lumière, et ils furent saisis de crainte, mais ils n'entendirent point, etc.

γ. 12. — ⁶ un chrétien qui observait encore la loi. Dans le grec : un homme pieux selon la loi.

13. veniens ad me, et astans dixit mihi : Saule frater, respice. Et ego eadem hora respexi in eum.

14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus :

15. quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti.

16. Et nunc quid moraris? Exsurge, et baptizare, et ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.

17. Factum est autem reverententi mihi in Jerusalem, et oranti in templo, fieri me in stupore mentis,

18. et videre illum dicentem mihi : Festina, et exi velociter ex Jerusalem : quoniam non recipient testimonium tuum de me.

19. Et ego dixi : Domine ipsi sciunt quia ego eram conclusus in carcerem, et cadens per synagogas eos qui credebant in te :

20. et cum funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta interficientium illum.

21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longe mittam te.

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levaverunt vocem suam dicentes : Tolle de terra hujusmodi : non enim fas est eum vivere.

23. Vociferantibus autem eis, et proicientibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem,

24. jussit tribunus induci eum in castra, et flagellis eundi, et tonqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

13. Il vint me trouver; et s'approchant de moi, il me dit : Mon frère Saul, recouvrez la vue ⁷. Et au même instant je le regardai.

14. Il me dit ensuite : Le Dieu de vos pères vous a prédestiné pour connaître sa volonté, pour voir le Juste ⁸ et pour entendre les paroles de sa bouche;

15. car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous avez vu et entendu.

16. Qu'attendez-vous donc? Lavez-vous, et recevez le baptême, et lavez vos péchés en invoquant le nom du Seigneur.

17. Or, il arriva qu'étant revenu depuis à Jérusalem, lorsque j'étais en prières dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit ⁹;

18. et je le vis qui me dit : Hâtes-vous, et sortez promptement de Jérusalem; car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis : Seigneur, ils savent eux-mêmes que c'était moi qui mettais en prison et qui faisais fouetter dans les synagogues ceux qui croyaient en vous; *Pl. h. 8, 3.*

20. et que lorsqu'on répandait le sang de votre martyr Etienne, j'étais présent et je consentais à sa mort, et que je gardais les vêtements de ceux qui le lapidaient ¹⁰. *Pl. h. 7, 57.*

21. Mais il me dit : Allez-vous-en, car je vous enverrai bien loin vers les Gentils.

22. Les Juifs l'avaient écouté jusqu'à ce mot; mais alors ils élevèrent leurs voix, et crièrent : Otez du monde cet homme, car ce serait un crime de le laisser vivre.

23. Et comme ils criaient, jetaient leurs robes ¹¹, et faisaient voler la poussière en l'air ¹²,

24. le tribun le fit mener dans la forteresse, et commanda qu'on lui donnât la question en le fouettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisait ainsi crier contre lui.

7. 13. — ⁷ Litt. : regardez, recouvrez la vue!

8. 14. — ⁸ Jésus, le Messie.

9. 17. — ⁹ Voy. 2. Cor. 12, 2.

10. 20. — ¹⁰ Paul répond avec modestie : Je crois néanmoins qu'il me serait possible de faire ici quelque bien; car les Juifs me connaissent comme ayant été un persécuteur des chrétiens, et, quand ils me verraient si subitement changé, ils prendraient eux-mêmes d'autres sentiments.

11. 23. — ¹¹ leurs habits de dessus, leurs manteaux.

12. en signe de sédition. En se dépouillant de leurs vêtements, ils manifestaient l'intention où ils étaient de le lapidar (*Voy. pl. h. 7, 57*).

25. Mais quand on l'eut attaché avec des courroies ¹³, Paul dit à un centenier, qui était présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen romain et qui n'a point été condamné ¹⁴ ?

26. Le centenier ayant ouï ces paroles, alla trouver le tribun, et lui dit : Qu'allez-vous faire ? car cet homme est citoyen romain.

27. Le tribun aussitôt vint à Paul, et lui dit : Etes-vous citoyen romain ? Paul lui répondit : Oui, je le suis.

28. Le tribun lui repartit : Il m'en a coûté bien de l'argent pour acquérir ce droit ¹⁵. Et moi, dit Paul, je l'ai par ma naissance même.

29. En même temps ceux qui lui devaient donner la question se retirèrent, et le tribun eut peur, voyant que Paul était citoyen romain, et qu'il l'avait fait lier.

30. Le lendemain voulant savoir plus exactement pour quel sujet il était accusé des Juifs, il lui fit ôter ses chaînes ; et ayant ordonné que les princes des prêtres et tout le conseil s'assemblassent, il amena Paul, et le plaça au milieu d'eux.

25. Et cum astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem romanum et indemnatum licet vobis flagellare ?

26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es ? hic enim homo civis romanus est.

27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es ? At ille dixit : Etiam.

28. Et respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum.

29. Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant. Tribunus quoque timuit postquam rescivit, quia civis romanus esset, et quia alligasset eum.

30. Postera autem die volens scire diligentius qua ex causa accusaretur a Judæis, solvit eum, et jussit sacerdotes convenire, et omne concilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

CHAPITRE XXIII.

Paul se justifie devant le haut conseil ; il est frappé par l'ordre du grand prêtre ; il occasionne une division entre les pharisiens et les sadducéens. Jésus lui apparaît. Une conjuration contre sa vie est découverte, ce qui est cause qu'il est conduit à Césarée.

1. Alors Paul regardant fixement le conseil, dit : Mes frères, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu avec toute la droiture d'une bonne conscience.

2. En même temps Ananie, grand prêtre, ordonna à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur le visage ¹.

1. Intendens autem in concilium Paulus ait : Viri fratres, ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.

2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.

γ. 25. — ¹³ afin de le battre de verges. D'autres traduisent le grec : Comme on l'eut donc étendu pour les verges.

¹⁴ Voy. pl. h. 16, 37.

γ. 28. — ¹⁵ Comment l'avez-vous acquis vous-même ?

γ. 2. — ¹ Ananie, fils de Zébédée, était un grand prêtre déposé ; mais le grand prêtre Jonathas ayant été assassiné dans le temple par les sicaires (qui dévastaient la Palestine à cette époque), il s'arrogea de nouveau la souveraine sacrificature. L'historien juif Josèphe le dépeint comme un homme avare et cruel.

3. Tunc Paulus dixit ad eum : Percutit te Deus, paries dealbate. Et tu sedens iudicas me secundum legem, et contra legem jubes me percuti?

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotem Dei maledicis ?

5. Dixit autem Paulus : Nesciebam fratres quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset sadducæorum, et altera pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego pharisæus sum, filius pharisæorum, de spe et resurrectione mortuorum ego iudico.

7. Et cum hæc dixisset, facta est dissensio inter pharisæos et sadducæos, et soluta est multitudo.

8. Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, neque angelum, neque spiritum; pharisæi autem utraque confitentur.

9. Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam pharisæorum, pugnant, dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto : quid si spiritus locutus est ei, aut angelus ?

10. Et cum magna dissensio facta esset, timens tribunus ne

3. Alors Paul lui dit : Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie². Quoi! vous êtes assis ici pour me juger selon la loi, et cependant, contre la loi, vous commandez qu'on me frappe³?

4. Ceux qui étaient présents dirent : Osez-vous bien maudire le grand prêtre de Dieu?

5. Paul leur répondit : Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand prêtre⁴. Car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple. 2. *Moys.* 22, 28.

6. Or, Paul sachant qu'une partie de ceux qui étaient là étaient sadducéens⁵, et l'autre pharisiens⁶, il s'écria dans l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien et fils de pharisien⁷; et c'est à cause de l'espérance d'une autre vie, et de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner⁸. *Phil.* 3, 5.

7. Paul ayant parlé de la sorte, il s'éleva une contestation entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut divisée.

8. Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; au lieu que les pharisiens reconnaissent l'un et l'autre. *Matth.* 22, 23.

9. Il y eut donc un grand bruit. Et quelques-uns des pharisiens⁹ contestaient, en disant : Nous ne trouvons point de mal en cet homme. Que savons-nous si un esprit, ou un ange ne lui aurait point parlé¹⁰?

10. Comme le tumulte s'augmentait, le tribun craignant que Paul ne fût mis en

† 3. — ² hypocrite que vous êtes! Dieu lui-même (voy. *Marc.* 13, 11) parlait par la bouche de Paul et prononça un arrêt. Sa parole eut son accomplissement; car les sicaires s'étant rendus maîtres de Jérusalem, sous la conduite de Manahem, ils le tuèrent avec son frère.

³ D'après la loi, l'accusé devait être entendu avant qu'aucune peine lui pût être infligée.

† 5. — ⁴ Voy. note 1.

† 6. — ⁵ Voy. *pl. h.* 4, 1.

⁶ Voy. *Matth.* 3, note 13.

⁷ Litt. : fils de pharisiens, — d'aïeux pharisiens. Dans le grec : fils d'un pharisien.

⁸ c'est-à-dire je suis condamné à cause de l'espérance qu'un jour les morts ressusciteront. — La résurrection est le complément de la rédemption; car puisque ce ne sera que par la résurrection que le corps participera à ce que la rédemption a commencé dans l'âme, la résurrection peut donc très-bien être regardée comme l'abrégé de toute la foi à la rédemption. Paul en fait mention à cause des pharisiens, qui croyaient à la résurrection; et comme la plus grande partie des juges appartenaient à cette secte, il espérait être protégé par eux contre les sadducéens, du nombre desquels était le grand prêtre Ananie.

† 9. — ⁹ Dans le grec : et les scribes du parti des pharisiens, etc.

¹⁰ Dans ce cas sa doctrine aurait de l'importance, et nous devrions l'écouter. Dans le grec de l'édition de Complute il y a en outre : ne combattons point contre Dieu!

pièces par ces gens-là, commanda qu'on fit venir à lui, afin qu'ils l'enlevassent d'entre leurs mains et le menassent dans la forteresse.

11. La nuit suivante le Seigneur se présenta à lui, et lui dit : Paul, ayez bon courage; car comme vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome ¹¹.

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués, jurèrent avec imprécation contre eux-mêmes, de ne manger ni boire qu'ils n'eussent tué Paul.

13. Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration.

14. Et ils vinrent se présenter aux princes des prêtres et aux sénateurs, et ils leur dirent : Nous avons fait vœu avec de grandes imprécations contre nous-mêmes, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

15. Vous n'avez donc qu'à faire savoir de la part du conseil au tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connaître plus particulièrement de son affaire : et nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive ¹².

16. Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration, vint et entra dans la forteresse, et en avertit Paul.

17. Paul ayant appelé un des centeniers, lui dit : Je vous prie de mener ce jeune homme au tribun, car il a quelque chose à lui dire.

18. Le centenier prit le jeune homme avec lui, et le mena au tribun auquel il dit : Paul le prisonnier m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner.

19. Le tribun le prenant par la main, et l'ayant tiré à part, lui demanda : Qu'avez-vous à me dire?

20. Ce jeune homme lui dit : Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoyiez Paul dans leur assemblée, comme s'ils voulaient connaître plus exactement de son affaire :

21. mais ne consentez pas à leur demande; car plus de quarante hommes d'entre eux

discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, et rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.

11. Sequenti autem nocte assistens ei Dominus, ait : Constantes esto : sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet et Romæ testificari.

12. Facta autem die colligerant se quidam ex Judæis, et devoverunt se dicentes, neque manducaturus, neque bibituros, donec occiderent Paulum.

13. Erant autem plusquam quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant :

14. qui accesserunt ad principes sacerdotum, et seniores, et dixerunt : Devotione devotimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum.

15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum consilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cognituri de eo. Nos vero primumque appropriet, parati sumus interficere illum.

16. Quod cum audisset filius sororis Pauli insidias, venit, et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc perduce ad tribunum, habet enim aliquid indicare tibi.

18. Et ille quidem assumens eum, duxit ad tribunum, et ait : Vinotus Paulus rogavit me, hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.

19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsum, et interrogavit illum : Quid est, quod habes indicare mihi ?

20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquiri sint de illo :

21. tu vero ne credideris illis, insidiantur enim ei ex his viri

7. 11. — ¹¹ Comp. *pl. h.* 18, 9. 19, 21.

7. 15. — ¹² en sorte que vous ne paraîtrez pas vous-même coupable.

amplius quam quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum : et nunc parati sunt, expectantes promissum tuum.

22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset.

23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancearios ducentos, a tertia hora noctis :

24. et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem præsidem ;

25. (Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam)

26. scribens epistolam continentem hæc :

CLAUDIUS Lysias optimo præsidi, Felici, salutem.

27. Virum hæc comprehensum a Judæis, et incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia romanus est :

28. Volensque scire causam, quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum.

29. Quem. inveni accusari de questionibus legis ipsorum, nihil vero dignum morte aut vinculis habentem criminis.

30. Et cum mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo secundum præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem.

32. Et postera die dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra.

doivent lui dresser des embûches, ayant fait vœu avec de grands serments, de ne manger ni boire qu'ils ne l'aient tué; et ils sont déjà tout préparés, attendant *seulement* que vous leur ayez accordé ce qu'ils désirent.

22. Le tribun *ayant entendu cela*, renvoya le jeune homme, et lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis.

23. Et ayant appelé deux centeniers, il leur dit : Tenez prêts, dès la troisième heure de la nuit¹³, deux cents soldats, soixante et dix cavaliers, et deux cents lances pour aller jusqu'à Césarée.

24. Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul et le mener sûrement au gouverneur Félix.

25. Car il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent et ne le tuassent, et qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu de l'argent¹⁴;

26. Il écrivit en même temps une lettre en ces termes :

CLAUDE Lysias au très-excellent gouverneur Félix, salut.

27. Les Juifs s'étant saisis de cet homme, et étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, et le tirai de leurs mains, ayant su qu'il était citoyen romain.

28. Et voulant savoir de quel crime ils l'accusaient, je le menai en leur conseil.

29. J'ai trouvé qu'il n'était accusé que de certaines choses qui regardent leur loi, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort ou de prison.

30. Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avaient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé, ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

31. Les soldats donc, pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu, prirent Paul avec eux, et le menèrent la nuit à Antipatride¹⁵.

32. Et le lendemain ils s'en retournèrent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers,

γ. 23. — ¹³ dès la troisième heure de la première grande heure de la nuit, qui commençait à six heures, et par conséquent à neuf heures (Voy. Marc, 15, note 5).

γ. 25. — ¹⁴ Ce verset n'est pas dans le grec.

γ. 31. — ¹⁵ petite ville située sur la route de Jérusalem à Césarée.

33. qui étant arrivés à Césarée, rendirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent Paul.

34. Le gouverneur l'ayant lue, s'enquit de quelle province était Paul; et ayant appris qu'il était de Cilicie,

35. il lui dit : Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus. Et il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.

33. Qui cum venissent Cæsaream, et tradidissent epistolam præsidi, statuerunt ante illum et Paulum.

34. Cum legisset autem, et interrogasset de qua provincia esset : et cognoscens quia de Cilicia,

35. Audiam te, inquit, cum accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.

CHAPITRE XXIV.

Paul, accusé devant Félix, se justifie, et le jugement demeure suspendu. Il parle en présence de Félix, et il demeure deux ans en prison.

1. Cinq jours après, Ananie, grand prêtre, descendit avec quelques sénateurs, et un certain orateur ¹ nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le gouverneur.

2. Et Paul ayant été appelé, Tertulle commença à l'accuser en ces termes : Comme c'est par vous, très-excellent Félix, que nous jouissons d'une profonde paix, et que plusieurs choses utiles ont été établies par votre sage prévoyance ²,

3. nous le ressentons en tout temps et en tous lieux, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces ³.

4. Mais pour ne pas vous arrêter plus longtemps, je vous prie d'écouter avec votre bonté ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5. Nous avons trouvé cet homme qui est une peste publique, et qui met dans tout l'univers la division et le trouble parmi tous les Juifs; et il est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens ⁴ :

6. Il a même tenté de profaner le temple, de sorte que nous nous étions saisis de

1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus quibusdam, et Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversus Paulum.

2. Et citato Paulo cœpit accusare Tertullus, dicens : Cum in multa pace agamus per te, et multa corrigantur per tuam providentiam ;

3. semper et ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

4. Ne diutius autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tua clementia.

5. Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, et auctorem seditionis sectæ Nazarenorum :

6. qui etiam templum violare conatus est, quem et apprehen-

¶ 1. — ¹ un avocat. Les Juifs, à raison de certaines formes qu'il fallait observer dans la procédure suivant le droit romain, furent dans la nécessité de faire choix d'un avocat de cette nation.

¶ 2. — ² Dans le grec : et que c'est par vos soins que cette nation jouit d'une grande prospérité.

¶ 3. — ³ Ce n'était là qu'une vaine flatterie; car il arriva précisément tout le contraire sous son administration.

¶ 5. — ⁴ Litt. : il est l'auteur. — Dans le grec : le chef de la secte, etc.

sum volumus secundum legem nostram judicare.

7. Superveniens autem tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris,

8. jubens accusatores ejus ad te venire : a quo poteris ipse iudicans de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.

9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.

10. Respondit autem Paulus (annuente sibi præside dicere) : Ex multis annis te esse iudicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.

11. Potes enim cognoscere, quia non plus sunt mihi dies, quam duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem :

12. et neque in templo inveniunt me cum aliquo disputantem, aut consursum facientem turbæ, neque in synagogis,

13. neque in civitate : neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.

14. Confiteor autem hoc tibi, quod secundum sectam, quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo, credens omnibus, quæ in lege et prophetis scripta sunt :

15. spem habens in Deum, quam et hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum, et iniquorum.

16. In hoc et ipse studeo sine offencilo conscientiam habere ad eum, et ad homines semper.

17. Post annos autem plures, eleemosynas facturum in gentem meam, veni, et oblationes, et vota.

18. In quibus invenerunt me purificatum in templo ; non cum turba, neque cum tumultu.

19. Quidam autem ex Asia Ju-

lui, et le voulions juger selon notre loi.

7. Mais le tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

8. ordonnant que ses accusateurs viendraient comparaître devant vous. Et vous pourrez vous-même en l'interrogeant reconnaître la vérité des choses dont nous l'accusons.

9. Les Juifs ajoutèrent ⁵ que tout cela était véritable.

10. Mais le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte : J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sais qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province.

11. Car il vous est aisé de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer :

12. et ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues,

13. soit dans la ville ; et ils ne sauraient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14. Il est vrai, et je le reconnais devant vous, que selon cette secte, qu'ils appellent hérésie, je sers le Père et mon Dieu ⁶, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi et dans les prophètes,

15. espérant en Dieu, comme ils espèrent eux-mêmes, que tous les hommes justes ou injustes ressusciteront un jour.

16. C'est pourquoi je travaille sans cesse à conserver ma conscience exempte de reproche devant Dieu et devant les hommes.

17. Mais étant venu, après plusieurs années ⁷, pour faire des aumônes à ma nation, et rendre à Dieu mes offrandes et mes vœux ⁸,

18. lorsque j'étais encore dans ces exercices de religion, ils m'ont trouvé purifié dans le temple sans amas de peuple et sans tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie, qui

‡ 9. — ⁵ le grand prêtre et les anciens (‡ 1).

‡ 14. — ⁶ Litt. : Je sers mon Père et mon Dieu. — Dans le grec : Je sers ainsi le Dieu de mes pères.

‡ 17. — ⁷ plusieurs années après avoir embrassé cette doctrine.

⁸ Voy. *pl. h.* 21, 15 et suiv. Le mot « vœux » n'est pas dans le grec, mais il faut le sous-entendre.

devaient comparaitre devant vous, et se rendre accusateurs, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi.

20. Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée,

21. si ce n'est qu'on me veuille faire un crime de cette parole que j'ai dite hautement en leur présence : C'est à cause de la résurrection des morts que vous voulez me condamner aujourd'hui. *Pl. h.* 23, 6.

22. Félix voulant être encore plus exactement informé de quoi il s'agissait⁹, les remit à une autre fois, et leur dit : Lorsque le tribun Lysias sera venu, je vous entendrai¹⁰ :

23. Il commanda ensuite à un centenier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré, et sans empêcher qu'aucun des siens ne le servit¹¹.

24. Quelques jours après, Félix étant revenu avec Drusille, sa femme, qui était Juive, fit venir Paul, et il écouta ce qu'il lui dit de la foi en Jésus-Christ.

25. Mais comme Paul lui parlait de la justice, de la chasteté et du jugement à venir, Félix en fut effrayé, et lui dit : C'est assez pour cette heure, retirez-vous; quand j'aurai le temps je vous manderai.

26. Et parce qu'il espérait que Paul lui donnerait de l'argent¹², il l'envoyait quérir souvent et s'entretenait avec lui.

27. Deux ans s'étant passés, Félix eut pour successeur Portius Festus¹³; et voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.

dæi, quos oportebat apud te præstesse, et accusare si quid haberent adversum me :

20. aut hi ipsi dicant si quæd invenerunt in me iniquitatis, cum stem in concilio,

21. nisi de una hac solummodo voce, qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie a vobis.

22. Distulit autem illos Felix, certissime sciens de via hac, dicens : Cum tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.

24. Post aliquot autem dies veniens Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum, et audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum.

25. Disputante autem illo de justitia et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade : tempore autem opportuno accersam te :

26. simul et sperans, quod pecunia ei daretur a Paulo; propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.

27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vincum.

¶ 22. — ⁹ Litt. : Or Félix, qui était bien informé de cette voie, les renvoya à un autre temps; — qui savait bien ce qu'était le christianisme, et qui par conséquent aurait pu facilement porter un jugement.

¹⁰ Félix était convaincu de l'innocence de l'apôtre, comme le prouve la douceur même avec laquelle il le traita à partir de ce moment (¶ 23); mais la crainte qu'il avait des Juifs ne lui permit pas de le faire relâcher.

¶ 23. — ¹¹ Le grec ajoute : on ne vint auprès de lui.

¶ 26. — ¹² Les gouverneurs romains étaient en général très-cupidés. Félix désirait de l'or, et non qu'on lui parlât de pénitence. Mais Paul était-il donc riche? Loin de là; mais Félix savait que les chrétiens se secouraient les uns les autres. C'est ainsi que saint Ignace écrit aux Romains, lorsqu'il était conduit à Rome chargé de fers et de chaînes, qu'ils ne devaient pas chercher à le racheter et à obtenir sa liberté en faisant des collectes.

¶ 27. — ¹³ L'an 60 ou 61 après la naissance de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXV.

Paul est accusé devant Festus; il se défend et en appelle à l'Empereur. Le roi Agrippa et Bérénice viennent à Césarée; ils sont instruits de ce qui regarde Paul, et ils témoignent le désir de l'entendre.

1. Festus ergo cum venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam a Cæsarea.

2. Adieruntque eum principes sacerdotum, et primi Judæorum, adversus Paulum: et rogabant eum,

3. postulantes gratiam adversus eum, ut juberet perducere eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via.

4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea: se autem maturius profecturum.

5. Qui ergo in vobis (ait) potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.

6. Demoratus autem inter eos dies non amplius quam octo, aut decem, descendit Cæsaream, et altera die sedit pro tribunali, et jussit Paulum adduci.

7. Qui cum perductus esset, circumsteterunt eum, qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas et graves causas objicientes, quas non poterant probare,

8. Paulo rationem reddente: Quoniam neque in legem Judæorum, neque in templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi.

9. Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit: Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me?

10. Dixit autem Paulus: Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari: Judæis non nocui, sicut tu melius nosti.

1. Festus étant donc arrivé dans la province, vint trois jours après de Césarée à Jérusalem.

2. Et les princes des prêtres avec les premiers d'entre les Juifs vinrent le trouver pour accuser Paul;

3. et ils lui demandaient comme une grâce qu'il le fit venir à Jérusalem, leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avaient disposés sur le chemin.

4. Mais Festus répondit que Paul était en prison à Césarée, où il irait dans peu de jours.

5. Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi; et si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

6. N'ayant pas demeuré à Jérusalem plus de huit ou dix jours, il s'en retourna à Césarée; et le lendemain s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

7. Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étaient venus de Jérusalem l'environnèrent, l'accusant de plusieurs grands crimes¹, dont ils ne pouvaient apporter aucune preuve.

8. Et Paul se défendait, en disant: Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

9. Mais Festus voulant complaire aux Juifs, dit à Paul: Voulez-vous venir à Jérusalem et y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse?

10. Paul lui répondit: Me voici devant le tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé²; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le savez fort bien³.

1. 7. — ¹ Dans le grec: alléguant contre Paul plusieurs grands crimes.

2. 10. — ² Je suis citoyen romain, et je ne puis pas être contraint à me laisser juger par le haut conseil; je suis ici devant le représentant de César; il faut que j'y sois jugé.

³ ou comme vous devriez le savoir.

11. Que s'il se trouve que je leur ai fait quelque tort, ou que j'ai commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir : mais s'il n'y a rien de véritable dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, nul ne peut me livrer à eux. J'en appelle à César ⁴.

12. Alors Festus, après en avoir conféré avec son conseil, répondit : Vous avez appelé à César, vous irez devant César.

13. Quelques jours après, le roi Agrippa et Bérénice vinrent à Césarée pour saluer Festus ⁵.

14. Et comme ils y demeurèrent assez longtemps, Festus entretint le roi de Paul, en lui disant : Il y a ici un homme que Félix a laissé prisonnier,

15. que les princes des prêtres et les sénateurs des Juifs vinrent accuser devant moi lorsque j'étais à Jérusalem, me demandant sa condamnation.

16. Mais je leur répondis que ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme ⁶ avant que l'accusé ait ses accusateurs présents devant lui, et qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse.

17. Après qu'ils furent venus ici, je m'assis dès le lendemain sur le tribunal, ne voulant point différer cette affaire, et je commandai que cet homme fût amené.

18. Ses accusateurs étant devant lui, ne lui reprochèrent aucun des crimes dont je le soupçonnais ⁷ :

19. mais ils avaient seulement quelques disputes avec lui touchant leur superstition, et touchant un certain Jésus mort, que Paul assurait être vivant.

20. Ne sachant donc quelle résolution je devais prendre ⁸ sur cet affaire, je lui demandai s'il voulait bien aller à Jérusalem, pour y être jugé sur les points dont on l'accusait.

11. Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori: si vero nihil est eorum, quæ hi accusant me, nemo potest me illis donare. Cæsarem appello.

12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit: Cæsarem appellasti? ad Cæsarem ibis.

13. Et cum dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Bernice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum.

14. Et cum dies plures ibi demorarentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens: Vir quidam est derelictus a Felice victus,

15. de quo cum essem Jerosolymis, audierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversus illum damnationem.

16. Ad quos respondi: Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur, presentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.

17. Cum ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum.

18. De quo, cum stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum.

19. Quæstiones vere quasdam de sua superstitione habebant adversus eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.

20. Hesitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis.

ŷ. 11. — ⁴ D'après les lois romaines, un citoyen romain qui devait être condamné, avait le droit de s'en référer au peuple romain lui-même, et, à défaut du peuple, à César (d'en appeler à leur tribunal).

ŷ. 13. — ⁵ Agrippa était fils de cet Hérode qui avait fait mourir saint Jacques (Pl. h. 12, 1 et suiv.). Bérénice, sa sœur, vivait avec lui dans un commerce incestueux.

ŷ. 16. — ⁶ Dans le grec : de livrer un homme pour le perdre.

ŷ. 18. — ⁷ Dans le grec : Ils n'ont produit aucune des accusations auxquelles je m'attendais.

ŷ. 20. — ⁸ Litt. : Hésitant donc sur une question de ce genre, — ne sachant quelle décision prendre.

21. Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.

22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Altera autem die, cum venisset Agrippa, et Berenice, cum multa ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis, et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus.

24. Et dicit Festus : Agrippa rex, et omnes, qui simul adestis vobiscum viri, videtis hunc, de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes non oportere eum vivere amplius.

25. Ego vero comperi nihil dignum morte eum admisisse. Ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.

26. De quo quid certum scribam domino, non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, et maxime ad te rex Agrippa, ut interrogatione facta habeam quid scribam.

27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vincitum, et causas ejus non significare.

21. Mais Paul en ayant appelé, et voulant que sa cause fût réservée à la connaissance d'Auguste, j'ai ordonné qu'on le gardât jusqu'à ce que je l'envoyasse à César.

22. Agrippa dit à Festus : Il y a déjà du temps que j'ai envie d'entendre parler cet homme. Vous l'entendrez demain, répondit Festus.

23. Le lendemain donc Agrippa et Bérénice vinrent avec grande pompe; et étant entrés dans la salle des audiences avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

24. Et Festus dit : O roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel tout le peuple juif est venu me trouver à Jérusalem⁹, demandant sa mort et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus longtemps.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui méritât la mort; mais comme il a appelé lui-même à Auguste, je me suis déterminé à l'y envoyer.

26. Cependant je n'ai rien de certain à écrire de lui à l'empereur¹⁰, c'est pour cela que je l'ai fait venir en votre présence, et surtout devant vous, ô roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie quelque chose à écrire.

27. Car il ne me semble pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans marquer en même temps quels sont les crimes dont on l'accuse.

CHAPITRE XXVI.

Paul se défend devant Agrippa. Festus le prend pour un insensé. Agrippa le regarde comme innocent.

1. Agrippa vero ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extenta manu cœpit rationem reddere.

2. De omnibus, quibus accusor a Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cum sim defensusur me hodie,

1. Alors Agrippa dit à Paul : On vous permet de parler pour votre défense. Paul aussitôt ayant étendu la main¹, commença à se justifier de cette sorte :

2. Je m'estime heureux, ô roi Agrippa, de pouvoir aujourd'hui me justifier devant vous de toutes les choses dont les Juifs m'accusent,

§. 24. — ⁹ Le grec ajoute : et ici.

§. 26. — ¹⁰ Litt. : au seigneur, à l'empereur.

§. 1. — ¹ comme ont coutume de faire les orateurs.

3. parce que vous êtes pleinement informé de toutes les coutumes des Juifs, et de toutes les questions qui sont entre eux. C'est pourquoi je vous supplie de m'écouter avec patience.

4. Premièrement pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dans Jérusalem parmi ceux de ma nation depuis ma jeunesse, elle est connue de tous les Juifs :

5. car s'ils veulent rendre témoignage à la vérité, ils savent que dès mes plus tendres années, j'ai vécu en pharisien, faisant profession de cette secte qui est la plus approuvée de notre religion. *Pl. h. 23, 6.*

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paraître devant des juges, parce que j'espère en la promesse que Dieu a faite à nos pères²,

7. de laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu nuit et jour, espèrent obtenir l'effet. C'est cette espérance, ô roi³, qui est le sujet de l'accusation que les Juifs forment contre moi.

8. Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts?

9. Pour moi, j'avais cru d'abord qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres : et lorsqu'on les faisait mourir, j'y ai donné mon consentement. *Pl. h. 8, 3.*

11. J'ai été souvent dans toutes les synagogues, où, à force de tourments, je les contraignais de blasphémer⁴. Et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères.

12. Un jour donc que j'allais dans ce dessein à Damas, avec un pouvoir et une commission des princes des prêtres, *Pl. h. 9, 2-15. 22, 4-15.*

13. lorsque j'étais en chemin, ô roi, je vis en plein midi briller du ciel une lumière plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna, et tous ceux qui m'accompagnaient.

14. Et comme nous étions tous tombés par terre⁵, j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me

3. maxime te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines, et quæstiones : propter quod obsecro patienter me audias.

4. Et quidem vitam meam a juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverrunt omnes Judæi :

5. præscientes me ab initio (si vellet testimonium perhibere) quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus.

6. Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est a Deo, sto judicio subjectus :

7. in quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor a Judæis rex.

8. Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitavit?

9. Et ego quidem existimaveram, me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere.

10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, a principibus sacerdotum potestate accepta : et cum occiderentur, detuli sententiam.

11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare : et amplius insaniens in eos, persequebar usque in exteris civitates.

12. In quibus dum irem Damascus cum potestate et permissu principum sacerdotum,

13. die media in via, vidi, rex, de celo supra splendorem solis circumfulsisse me lumen, et eos qui mecum simul erant.

14. Omnesque nos cum decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi hebraïca lingua :

2. 6. — ² à cause de la promesse du Messie et de son règne.

3. 7. — ³ Le grec ajoute : Agrippa.

4. 11. — ⁴ de renier Jésus comme Messie.

5. 14. — ⁵ Les compagnons de saint Paul tombèrent d'abord, mais ils ne tardèrent pas à se relever, et s'arrêtèrent saisis d'étonnement (*Voy. pl. h. 9, 7*)

Saule, Saule, quid me persequeris? durum est tibi contra stimulum calcitrare.

15. Ego autem dixi : Quis es Domine? Dominus autem dixit : Ego sum Jesus, quem tu persequeris.

16. Sed exurge, et sta super pedes tuos : ad hoc enim apparui tibi ut constituam te ministrum, et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi,

17. eripiens te de populo, et gentibus, in quas nunc ego mitto te,

18. aperire oculos eorum, ut convertantur a tenebris ad lucem, et de potestate satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni :

20. sed his, qui sunt Damasci primum, et Jerosolymis, et in omnem regionem Judææ, et gentibus annuntiabam, ut pœnitentiam agerent, et converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.

21. Hac ex causa me Judæi, cum essem in templo, comprehensum tentabant interficere.

22. Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori, nihil extra dicens quam ea quæ prophætæ locuti sunt futura esse, et Moyse,

23. si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo, et gentibus.

24. Hæc loquente eo, et rationem reddente, Festus magna voce dixit : Insanis Paule : multæ te litteræ ad insaniam convertunt.

25. Et Paulus : non insanio (inquit) optime Feste, sed veri-

persécutez-vous? il vous est dur de regimber contre l'aiguillon.

15. Je dis alors : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur me dit ⁶ : Je suis Jésus qui vous persécutez.

16. Mais levez-vous, et vous tenez debout; car je vous ai apparu afin de vous établir ministre et témoin des choses que vous avez vues, et de celles aussi que je vous montrerai en vous apparaissant de nouveau;

17. et je vous délivrerai de ce peuple et des Gentils, auxquels je vous envoie maintenant ⁷.

18. pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de satan à Dieu ⁸, et que, par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils aient part à l'héritage des saints ⁹. *Isaïe*, 35, 5. *Ephés.* 1, 18.

19. Je ne résistai donc point, ô roi Agrippa, à la vision céleste :

20. mais j'ai annoncé premièrement à ceux de Damas, et ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée et aux Gentils, qu'ils fissent pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence.

21. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étaient saisis de moi lorsque j'étais dans le temple, se sont efforcés de me tuer. *Pl. h.* 21, 31.

22. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée, j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage de Jésus aux grands et aux petits, et ne disant autre chose que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver : *Luc*, 24, 44.

23. savoir, que le Christ souffrirait, et qu'il serait le premier qui ressusciterait d'entre les morts, et qu'il annoncerait la lumière au peuple ¹⁰ et aux Gentils. *Jean*, 1, 4. 9.

24. Lorsqu'il disait ces choses pour sa défense, Festus s'écria : Paul, votre esprit s'égaré; votre grande science vous a fait perdre la raison.

25. Paul répondit : Mon esprit ne s'égaré point, très-excellent Festus; mais les paroles

†. 15. — ⁶ Dans le grec : Il dit.

†. 17. — ⁷ en vous choisissant par la puissance victorieuse de ma grâce.

†. 18. — ⁸ Voy. *Jean*, 12, 31.

⁹ à la félicité éternelle.

†. 23. — ¹⁰ Juif.

que je viens de dire, sont des paroles de vérité et de bon sens.

26. Car le roi est bien informé de tout ceci : et je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je crois qu'il n'ignore rien de ce que je dis, parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées en secret.

27. O roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez.

28. Alors Agrippa dit à Paul : il ne s'en faut guère que vous ne me persuadiez d'être chrétien.

29. Paul lui répartit : Plût à Dieu que non-seulement il ne s'en fallût guère, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous et tous ceux qui m'écoutez présentement, devinsiez tels que je suis, à la réserve de ces liens.

30. Alors le roi¹¹, le gouverneur Bérénice et ceux qui étaient assis avec eux, se levèrent.

31. Et s'étant retirés à part, ils délibérèrent ensemble, et dirent : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison.

32. Et Agrippa dit à Festus : Il pouvait être renvoyé absous, s'il n'eût point appelé à César.

tatis et sobrietatis verba loquor.

26. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor : latere enim eum nihil horum arbitrator, neque enim in angulo quidquam horum gestum est.

27. Credis rex Agrippa prophetis ? Scio quia credis.

28. Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri.

29. Et Paulus : Opto apud Deum, et in modico, et in magno, non tantum te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis et ego sum, exceptis vinculis his.

30. Et exurrexit rex, et præses, et Bernice, et qui assidebant eis.

31. Et cum secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte, aut vinculis dignum quid fecit homo iste.

32. Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.

CHAPITRE XXVII.

Paul est embarqué pour aller à Rome comme prisonnier. Tempête et naufrage.

. Après qu'il eut été résolu que Paul irait par mer en Italie, et qu'on lui mettrait avec les autres prisonniers entre les mains d'un centenier de la cohorte Auguste¹, nommée Jules,

2. nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette², et après avoir levé l'ancre, nous commençâmes à côtoyer les terres d'Asie, ayant

1. Ut autem judicatum est navigare eum in Italiam, et tradi Paulum cum reliquis custodiis centurioni nomine Julio cohortis Augustæ,

2. ascendentés navem Adrumetinam, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseve-

ŷ. 30. — ¹¹ Dans le grec de l'édition de Complute : Paul ayant dit ces paroles, le roi, etc.

ŷ. 1. — ¹ de la cohorte qui formait la garde du corps. Il est vraisemblable qu'une des cohortes qui étaient à Césarée portait ce nom.

ŷ. 2. — ² Adrumette (Adramytte) était une ville maritime avec un port dans la Mysie, province de l'Asie-Mineure. Dans le grec : Après qu'il eut été résolu que nous nous embarquerions pour l'Italie, ils remirent Paul et quelques autres prisonniers à un centurion appelé Jule, de la cohorte Césarienne. Nous nous embarquâmes dans un vaisseau d'Adramytte. — Le voyage tombe en l'année 60 ou 61.

³ Les paroles « nous nous embarquâmes » signifient que saint Luc était parmi les

rante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi.

3. Sequenti autem die devenimus Sidonem. Humane autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, et curam sui agere.

4. Et inde cum sustulissemus, subnavigavimus Cyprum, propterea quod essent venti contrarii.

5. Et pelagus Ciliciæ et Pamphyliae navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ :

6. et ibi invenientes centurio navem Alexandrinam navigantem in Italianam, transposuit nos in eam.

7. Et cum multis diebus tarde navigarem, et vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, advnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem :

8. et vix juxta navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas Thalassa.

9. Multo autem tempore peracto, et cum jam non esset tuta navigatio, eo quod et jejunium jam præterisset, consolabatur eos Paulus.

10. dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria et multo damno, non solum oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebatur, quam his quæ a Paulo dicebantur.

avec nous Aristarque Macédonien, de Thessalonique ³. *Pl. h. 19, 29. 2. Cor. 11, 25.*

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon ⁴ : et Jule traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis ⁵, et de pourvoir lui-même à ses besoins.

4. Etant partis de là, nous prîmes notre route au-dessus de Chypre ⁶, parce que les vents étaient contraires.

5. Et après avoir traversé la mer de Cilicie et de Pamphylie ⁷, nous arrivâmes à Lystre ⁸ de Lycie,

6. où le centenier ayant trouvé un vaisseau d'Alexandrie, qui faisait voile pour l'Italie, il nous y fit embarquer.

7. Nous allâmes fort lentement pendant plusieurs jours, et nous arrivâmes avec grande difficulté vis-à-vis de Gnide ⁹; et parce que le vent nous empêchait d'avancer, nous côtoyâmes l'île de Crète du côté de Salmone ¹⁰.

8. Et allant avec peine le long de la côte, nous abordâmes à un lieu nommé Bons-Ports ¹¹, près duquel était la ville de Thalasse ¹².

9. Mais beaucoup de temps s'étant ainsi écoulé, et la navigation devenant périlleuse, parce que le jeûne était déjà passé ¹³, Paul leur donna cet avis :

10. Mes amis, je vois que la navigation va devenir très-périlleuse, non-seulement pour le vaisseau et pour sa charge, mais aussi pour nos personnes.

11. Mais le centenier ajoutait plus de foi aux avis du pilote et du maître du vaisseau, qu'à ce que disait Paul.

compagnons de voyage de l'Apôtre; elles ne veulent pas dire qu'il fut du nombre des captifs; car il se sépara de ces derniers aussi bien qu'Aristarque. — Les anciens n'avaient pas encore fait de grands progrès dans la navigation, et c'est pourquoi ils étaient obligés le plus souvent de longer les côtes. C'est la raison pour laquelle il est dit ici que le trajet se fit en suivant les villes de l'Asie-Mineure, voisines de la mer.

³ 3. — ⁴ Voy. *pl. h. 15, 3.*

⁵ dans la ville.

⁶ 4. — ⁶ c'est-à-dire près de la côte nord de Chypre, qui est située au nord-ouest de Sidon.

⁷ 5. — ⁷ Voy. *pl. h. 6, 9, 2, 10.*

⁸ Voy. *pl. h. 14, 6.* On connaît une ville de Lystre en Lycaonie; on n'en connaît point de ce nom en Lycie. Dans le grec, au lieu de Lystre, il y a Myre, une ville de Lycie, au sud de la Pamphylie, non loin de la mer.

⁹ 7. — ⁹ ville sur la presqu'île de même nom, dans la Carie.

¹⁰ le long de la côte orientale de l'île de Crète (Candie). Salmone est un promontoire de l'île, du côté du nord-est.

¹¹ 8. — ¹¹ Dans le grec : Beaux-Ports.

¹² Dans le grec : Lasaia. L'île de Crète avait cent villes.

¹³ 9. — ¹³ les jours de jeûne de la fête de l'Expiation (3. *Moys. 16, 29, 23, 27*), qui tombait le 10 du septième mois (vers la fin de septembre), où commencent les gros temps de l'automne et de l'hiver.

12. Et comme le port n'était pas propre pour hiverner, la plupart furent d'avis de se remettre en mer, pour tâcher de gagner Phénice, qui est un port de Crète, situé aux vents du couchant d'hiver et d'été, afin d'y passer l'hiver.

13. Le vent du midi commençant à souffler doucement, ils crurent pouvoir exécuter leur dessein; et ayant levé l'ancre d'Asson, ils allèrent côtoyer l'île de Crète¹⁴.

14. Mais il se leva peu après un vent impétueux d'entre le levant et le nord, et ce vent donnait contre l'île.

15. Et comme il emportait le vaisseau, sans qu'on pût y résister, on laissa aller le vaisseau au gré du vent¹⁵.

16. Nous fûmes poussés au-dessous d'une petite île, appelée Claude¹⁶, où nous pûmes à peine être maîtres de l'esquif¹⁷.

17. Mais l'ayant enfin tiré à nous¹⁸, les matelots mirent tout en œuvre, et lièrent le vaisseau par dessous¹⁹; et comme ils craignaient d'être jetés sur des bancs de sable²⁰, ils abaissèrent le mât, et s'abandonnèrent ainsi à la mer.

18. Or comme nous étions rudement battus de la tempête, le jour suivant ils jetèrent les marchandises dans la mer²¹.

19. Trois jours après, ils y jetèrent aussi²² de leur propres mains les agrès du vaisseau²³.

20. Pendant ni le soleil, ni les étoiles ne parurent durant plusieurs jours, et la tempête était toujours si violente, que nous perdîmes toute espérance de nous sauver.

12. Et cum aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare, inde si quomodo possent, devenientes Phœnicem, hiemare, portum Crætæ respicientem ad Africam, et ad Corum.

13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cum sustulissent de Asson, legabant Cretam.

14. Non post multum autem misit se contra ipsam ventus typhonicus qui vocatur Euroaquilo.

15. Cumque arrepta esset navis, et non posset conari in ventum, data nave flatibus, ferebamur.

16. In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.

17. Quæ sublata adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in syrtem inciderent, summisso vase sic ferebantur.

18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt :

19. et tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt.

20. Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, et tempestate non exigua imminente jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.

¶ 13. — ¹⁴ On connaît une ville de Crète appelée Asson; mais elle n'est pas située sur la côte, elle se trouve dans l'intérieur du pays. D'autres traduisent le grec plus exactement : ayant levé l'ancre, ils côtoyèrent la Crète de plus près (asson).

¶ 15. — ¹⁸ Le typhon est un tourbillon qui saisit le vaisseau le plus souvent de deux côtés (est et nord), et l'expose au plus grand danger.

¶ 16. — ¹⁶ Dans le grec : Claudia, au sud-ouest de la Crète, aujourd'hui nommée *Gozo di Candia*.

¹⁷ pour l'attirer à nous dans le vaisseau, de peur qu'il n'allât échouer contre l'île. A côté du vaisseau, on conduisait une chaloupe dont on se servait pour monter et descendre, et pour embarquer et débarquer les effets. En cas de nécessité, on pouvait s'y jeter pour se sauver du naufrage.

¶ 17. — ¹⁸ dans le vaisseau (¶ 30).

¹⁹ c'est-à-dire ils passèrent des câbles et en lièrent le bâtiment du bas en haut, afin d'en consolider les flancs, et de les mettre en état de résister à la fureur des vagues.

²⁰ Litt. : dans la syrthe. Il y a deux syrthes (bancs de sable) près de la côte septentrionale de l'Afrique, la grande et la petite. C'est de la dernière, située au sud-ouest de la Crète, qu'il est ici question.

¶ 18. — ²¹ ils jetèrent de la cargaison pour l'allégement.

¶ 19. — ²² Suivant une autre leçon : nous jetâmes.

²³ tout ce dont le vaisseau était pourvu pour la route, et qui n'était pas nécessaire.

21. Et cum multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit: Oportebat quidem, o viri, audito me, non tollere a Creta, lucrique facere injuriam hanc et jacturam.

22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse: amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis.

23. Astitit enim mihi hac nocte angelus Dei, cujus sum ego, et cui deservio,

24. dicens: Ne timeas Paule, Cæsari te oportet assistere: et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.

25. Propter quod bono animo estote viri: credo enim Deo, quia sic erit, quemadmodum dictum est mihi.

26. In insulam autem quamdam oportet nos devenire.

27. Sed posteaquam quarta decima nox supervenit, navigantibus nobis in Adria circa mediam noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem.

28. Qui et summitentes bolidem, invenerunt passus viginti: et pussillum inde separati, invenerunt passus quindecim.

29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.

30. Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere,

31. dixit Paulus centurioni, et militibus: nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.

32. Tunc absiderunt milites

21. Mais parce qu'il y avait longtemps que personne n'avait mangé²⁴, Paul se leva au milieu d'eux, et leur dit: Sans doute, mes amis, vous eussiez mieux fait de me croire, et de ne point partir de Crète, pour nous épargner tant de peine, et une si grande perte.

22. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage, parce que personne ne périra, et il n'y aura que le vaisseau de perdu.

23. Car cette nuit même un ange de Dieu à qui je suis, et que je sers, m'a apparu²⁵,

24. et m'a dit: Paul, ne craignez point, il faut que vous comparaisiez devant César: et je vous annonce que Dieu vous a donné tous ceux qui naviguent avec vous²⁶.

25. C'est pourquoi, mes amis, ayez bon courage; car j'ai cette confiance en Dieu, que ce qui m'a été dit arrivera.

26. Mais nous devons être jetés contre une certaine île.

27. La quatorzième nuit, comme les vents nous poussaient de tous côtés sur la mer Adriatique²⁷ les matelots crurent, vers le milieu de la nuit, entrevoir quelque terre²⁸.

28. Et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses²⁹; et un peu plus loin, ils en trouvèrent quinze.

29. Alors craignant que nous n'allussions donner contre quelque écueil, ils jetèrent quatre ancrès de la poupe, attendant avec impatience que le jour vint.

30. Or comme les matelots³⁰ cherchaient à s'enfuir du vaisseau, et qu'ils descendaient l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jeter des ancrès du côté de la proue,

31. Paul dit au centenier et aux soldats: Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver.

32. Alors les soldats coupèrent les

‡. 21. — ²⁴ parce que le travail non interrompu ne leur avait permis de prendre aucune nourriture.

‡. 23. — ²⁵ auquel j'appartiens, et que j'honore. L'Apôtre dit cela de peur que les païens n'attribuassent la révélation qui lui fut faite à quelqu'un de leurs dieux.

‡. 24. — ²⁶ Dieu accorde la vie sauve, à cause de vous, à tous ceux qui sont dans le vaisseau. Paul avait vraisemblablement prié pour la délivrance de tous.

‡. 27. — ²⁷ La mer Adriatique est mise ici dans un sens large, comme comprenant la mer de Sicile et la mer Ionienne.

²⁸ Dans le grec: Les matelots crurent qu'ils avaient devant eux quelque pays.

‡. 28. — ²⁹ La brasses était de six pieds.

‡. 30. — ³⁰ Voy. pl. h. ‡. 17.

câbles de l'esquif, et le laissèrent tomber.

33. Sur le point du jour, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en leur disant : il y a aujourd'hui quatorze jours que vous êtes à jeûn, et que vous n'avez rien pris, en attendant *la fin de la tempête*.

34. C'est pourquoi je vous exhorte à prendre de la nourriture pour pouvoir vous sauver ; car aucun de vous ne perdra un seul cheveu de sa tête.

35. Après avoir dit cela, il prit du pain, et ayant rendu grâces à Dieu devant tous, il le rompit, et commença à manger ³¹.

36. Tous les autres reprirent courage, et se mirent aussi à manger.

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cent soixante et seize personnes en tout.

38. Quand ils furent rassasiés, ils soulagèrent le vaisseau en jetant le blé dans la mer.

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'était ; mais ils aperçurent un golfe où il y avait un rivage, et ils résolurent d'y faire échouer le vaisseau, s'ils pouvaient.

40. Ils retirèrent les ancres, et lâchèrent en même temps les attaches des gouvernails ; et s'abandonnant à la mer, après avoir mis la voile de l'artimon au vent, ils tiraient vers le rivage.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre, qui avait la mer des deux côtés, ils y firent échouer le vaisseau : et la proue s'y étant enfoncée, demeurait immobile ; mais la poupe se rompit par la violence des flots.

42. Alors les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux, s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuit ³².

43. Mais le centenier, qui voulait conserver Paul, les en empêcha, et commanda que ceux qui pouvaient nager se jetassent les premiers hors du vaisseau, et se sauvassent à terre.

44. Pour les autres, on les fit passer sur des planches, et quelques-uns sur les débris du vaisseau. Et ainsi ils gagnèrent tous la terre, et se sauvèrent.

funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.

33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quarta decima die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes.

34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra : quia nullius vestrum capillus de capite peribit.

35. Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium : et cum fregisset, cœpit manducare.

36. Animæquiores autem facti omnes, et ipsi sumpserunt cibum.

37. Eramus vero universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.

38. Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare.

39. Cum autem dies factus esset, terram non agnoscebant : sinum vero quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.

40. Et cum anchoras sustulissent, commitebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum : et levato artemone secundum auræ flatum tendebant ad littus.

41. Et cum incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem : et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis vero solvebatur a vi maris.

42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent : ne quis cum enatasset, effugeret.

43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri : jussitque eos, qui possent natate, emittere se primos, et evadere, et ad terram exire :

44. et cæteros alios in tabulis ferebant : quosdam super ea, quæ de navi erant. Et sic factum est, ut omnes animæ evaderent ad terram.

†. 35. — ³¹ afin de leur montrer que non-seulement il cherchait à inspirer du courage aux autres, mais que lui-même avait le cœur rempli de courage et d'une joyeuse confiance.

†. 42. — ³² et que sa fuite ne pût leur être imputée à charge.

CHAPITRE XXVIII.

Paul dans l'île de Malte. La piqûre d'une vipère ne lui cause aucun mal. Il guérit les malades de l'île. Son arrivée et son séjour de deux ans à Rome.

1. Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari vero præstant non modicam humanitatem nobis.

2. Accensa enim pyra, reficiebant nos omnes, propter imbrem, qui imminebat, et frigus.

3. Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, invasit manum ejus.

4. Ut vero viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere.

5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.

6. At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori. Diu autem illis expectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse Deum.

7. In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduo benigne exhibuit.

8. Contigit autem, Patrem Publii febris et dysenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit : et cum orasset, et imposuisset ei manus salvavit eum.

9. Quo facto, omnes, qui in insula habebant infirmitates, accedebant, et curabantur :

1. Nous étant ainsi sauvés, nous reconnûmes que l'île s'appelait Malte ¹. Et les barbares nous traitèrent avec beaucoup d'humanité.

2. Car après avoir allumé un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisait, ils nous donnèrent à tous les secours dont nous avions besoin ².

3. Alors Paul ayant ramassé quelques sarments, et les ayant mis au feu, une vipère que la chaleur en fit sortir, le prit à la main.

4. Quand les barbares virent cette bête qui pendait à sa main, ils s'entredisaient : Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance *divine* ne veut pas le laisser vivre.

5. Mais Paul ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun mal. *Marc*, 16, 18.

6. Les barbares s'attendaient qu'il enflerait, ou qu'il tomberait mort tout d'un coup : mais après avoir attendu longtemps, lorsqu'ils virent qu'il ne lui en arrivait aucun mal, ils changèrent de sentiment, et dirent que c'était un dieu. *Pl. h.* 14, 11.

7. Il y avait dans cet endroit-là des terres qui appartenaient à un nommé Publius, le premier de cette île, qui nous reçut fort humainement, et qui exerça envers nous l'hospitalité durant trois jours.

8. Or il se rencontra que son père était malade d'une fièvre et d'une dysenterie : Paul alla le voir ; et s'étant mis en prière, il lui imposa les mains et le guérit. *Matth.* 8, 14.

9. Après ce miracle, tous ceux de l'île qui étaient malades vinrent à lui, et ils furent guéris.

ŷ. 1. — ¹ Malte, île fameuse entre la Sicile et l'Afrique.

ŷ. 2. — ² Litt. : Car ayant allumé un grand feu, ils nous soulagèrent tous, à cause, etc. — par les soins qu'ils prirent de nous et en nous fournissant de la nourriture. Dans le grec : Ils nous accueillirent tous chez eux.

10. ils nous rendirent aussi de grands honneurs, et lorsque nous nous remîmes en mer, ils nous pourvurent de tout ce qui nous était nécessaire.

11. Au bout de trois mois nous nous embarquâmes³ sur un vaisseau d'Alexandrie, qui avait passé l'hiver dans l'île, et qui portait pour enseigne Castor et Pollux⁴.

12. Nous abordâmes à Syracuse⁵, où nous demeurâmes trois jours.

13. De là, en côtoyant les terres, nous vinmes à Rhégo⁶ : et le lendemain, le vent s'étant mis au midi, nous arrivâmes le jour d'après à Pouzzol⁷,

14. où nous trouvâmes des frères qui nous prièrent de demeurer chez eux sept jours ; et ensuite nous prîmes le chemin de Rome.

15. Lorsque les frères de Rome eurent appris des nouvelles de notre arrivée⁸, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au Marché-d'Appius⁹, et jusqu'aux trois Loges : et Paul les ayant vus, rendit grâces à Dieu, et fut rempli d'une nouvelle confiance¹⁰.

16. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis à Paul de demeurer où il voudrait, avec un soldat qui le gardait¹¹.

17. Trois jours après, Paul pria les principaux d'entre les Juifs de venir le trouver¹² ; et quand ils furent venus, il leur dit : Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre le peuple, ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été fait prisonnier à Jérusalem, et mis entre les mains des Romains,

18. qui, m'ayant examiné, voulaient me mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvaient coupable d'aucun crime qui méritât la mort. *Pl. A.* 25, 25. 26, 31. 23, 29. 24, 26.

10. qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant.

11. Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quæ in insula hiemaverat, cui erant insigne Castorum.

12. Et cum venissemus Syracusam, mansimus ibi triduo.

13. Inde circumlegentes, devenimus Rhegium : et post unum diem flante austro, secunda die venimus Puteolos ;

14. ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem : et sic venimus Romam.

15. Et inde cum audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Apii forum, ac tres Tabernas. Quos cum vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.

16. Cum autem venissemus Romam, permisum est Paulo manere sibi cura custodiente se milite.

17. Post tertium autem diem convocavit primos Judæorum. Cumque convenissent, dicebat eis : Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem paternum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum :

18. qui cum interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eo quod nulla esset causa mortis in me.

ÿ. 11. — ³ en mars, temps auquel la navigation commence. Ils passèrent l'hiver à Malte.

⁴ Castor et Pollux, deux frères d'Hélène, fils de Jupiter et de Léda, avaient, suivant la mythologie grecque, un pouvoir particulier pour secourir les infortunés qui faisaient naufrage ; c'est la raison pour laquelle d'ordinaire les vaisseaux étaient ornés de leur image.

ÿ. 12. — ⁵ ville de Sicile, voisine de la mer.

ÿ. 13. — ⁶ ville et promontoire dans l'Italie inférieure, en face de la Sicile.

⁷ ville maritime dans la Campanie, près de Naples.

ÿ. 15. — ⁸ Sur l'Eglise chrétienne établie à Rome (*Voy. l'Introduction à l'Epttre aux Romains*).

⁹ Le forum (marché) d'Appius était une ville sur la voie Appienne, à quinze ou seize lieues de Rome.

¹⁰ d'un nouveau courage, de plus d'assurance.

ÿ. 16. — ¹¹ Dans le grec : ... le centurion remit les prisonniers au préfet du prétoire, et il permit à Paul de demeurer seul, etc.

ÿ. 17. — ¹² Paul étant prisonnier, ne pouvait aller les trouver lui-même. Avant tout, il voulut les instruire de sa position, et prendre de là occasion de leur annoncer l'Evangile.

19. *Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.*

20. *Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, et alloqui. Propter spem enim Israel catena hac circumdatus sum.*

21. *At illi dixerunt ad eum : Nos neque litteras accepimus de te a Judæa, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum.*

22. *Rogamus autem a te audire quæ sentis : nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.*

23. *Cum constituerent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, a mane usque ad vesperam.*

24. *Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam vero non credebant.*

25. *Cumque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,*

26. *dicens : Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non perspicietis.*

27. *Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresserunt : ne forte videant oculis, et auribus audiant, et corda intelligent, et convertantur, et sanem eos.*

28. *Notum ergo sit vobis, quo-*

19. *Mais comme les Juifs s'y sont opposés, j'ai été contraint d'appeler à César, sans que j'aie dessein néanmoins d'accuser en aucune chose ceux de ma nation. Pl. h. 25, 11.*

20. *C'est pour ce sujet que je vous ai priés de venir ici, afin de vous voir et de vous parler ; car c'est pour l'espérance d'Israël¹³ que je suis lié de cette chaîne. Pl. h. 26, 6 et suiv.*

21. *Ils lui répondirent : Nous n'avons point reçu de lettres de Judée sur votre sujet ; et il n'est venu aucun de nos frères de ce pays-là, qui nous ait dit du mal de vous.*

22. *Mais nous voudrions bien que vous nous dissiez vous-même ce que vous pensez ; car ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat partout¹⁴.*

23. *Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis ; et il leur prêchait le royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disait par plusieurs témoignages : et depuis le matin jusqu'au soir il tâchait de leur persuader la foi de Jésus par la loi de Moÿse et par les prophètes.*

24. *Les uns croyaient ce qu'il disait, et les autres ne le croyaient pas.*

25. *Et ne pouvant s'accorder entre eux, ils se retiraient ; ce qui donna lieu à Paul de leur dire cette parole¹⁵ : C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, qui a parlé à nos pères par le prophète Isaïe,*

26. *a dit : Allez vers ce peuple, et lui dites : Vous écouterez, et en écoutant, vous n'entendrez point : vous verrez, et en voyant, vous ne verrez point.*

27. *Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont bouché leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne ; et que s'étant convertis je ne les guérisse. Isaïe, 6, 9. 10. Matth. 13, 14. 15. Jean, 12, 40.*

28. *Sachez donc que ce salut de Dieu est*

ÿ. 20. — ¹³ c'est parce que j'annonçais l'avènement du Messie, que le peuple d'Israël attendait, que je suis, etc. Suivant l'usage reçu chez les Romains, Paul avait le bras droit environné d'une chaîne, qui, au moins quand il sortait, était attaché au bras gauche du soldat sous la garde duquel il était.

ÿ. 22. — ¹⁴ Nous souhaitons apprendre de vous ce qui regarde cette secte ; car ce que nous en avons ou dire jusque-là n'est pas à son avantage. Elle est partout en butte à la contradiction, et on la trouve impertinente (Comp. Luc, 2, 34).

ÿ. 23. — ¹⁵ même avant qu'ils se fussent retirés (ÿ. 29).

ÿ. 30. — ¹⁶ jusqu'à l'an 63 ou 64 de Jésus-Christ.

envoyé aux Gentils, et qu'ils le recevront.

29. Lorsqu'il leur eut dit ces choses, les Juifs s'en allèrent, ayant de grandes contestations entre eux.

30. Paul ensuite demeura deux ans entiers¹⁶ dans un logis qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui venaient le voir,

31. prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât¹⁷.

niam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient.

29. Et cum hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem.

30. Mansit autem biennio toto in suo conducto : et suscipiebat omnes, qui ingrediebantur ad eum,

31. prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo cum omni fiducia, sine prohibitione.

Ÿ. 31. — ¹⁷ Après ces deux ans de captivité, Paul, ce semble, exécuta le dessein qu'il avait formé d'aller prêcher la foi en Espagne (*Rom.* 15, 24). C'est ce que rapportent saint Clément de Rome, saint Cyrille, saint Etienne et saint Jérôme. Du moins est-il tout-à-fait vraisemblable qu'il visita encore d'autres contrées. Vers l'an 65 il vint de nouveau dans l'Europe orientale, et il se rencontra, ainsi que le rapporte Eusèbe dans son Histoire de l'Eglise, avec saint Pierre, à Corinthe. De là tous les deux se rendirent en Italie, et moururent à Rome comme martyrs la vingt-quatrième année du règne de Néron, la soixante-sixième ou soixante-septième de Jésus-Christ, Pierre sur la croix, Paul par le glaive. — Pourquoi saint Luc interrompt-il subitement son récit? Parce que son but n'était pas de donner l'histoire de tel ou tel apôtre, mais l'histoire de l'établissement de l'Eglise chez les Juifs et parmi les nations. Cette histoire, il l'avait achevée; car il avait montré comment le christianisme s'était affermi non-seulement à Jérusalem pour les Juifs, mais encore à Antioche et à Rome pour les Gentils, pour de là se répandre peu à peu sur toute la surface de la terre. Comme en général dans l'histoire évangélique tous les personnages disparaissent, l'Ecrivain sacré n'ayant en vue que les choses de Dieu et ce qui peut être utile et contribuer à l'édification, de même il est visible, par le récit des Actes des apôtres, que ce qui devait être rapporté, ce n'était pas la vie des apôtres ni celle de tel ou tel d'entre eux, mais la vie de l'Eglise à son origine. Cette attention qu'ils avaient de fixer leurs regards sur le but principal a été aussi sans doute le motif pour lequel les écrivains ecclésiastiques des temps postérieurs nous ont laissé, il est vrai, des récits détaillés de la puissance et des moyens glorieux par lesquels le christianisme s'est élevé sur les ruines de la gentilité, mais nous ont dit peu de choses relativement aux circonstances particulières de la vie de chacun des héros de la foi, qui travaillaient à sa propagation.